Rapport d'opération
Fouille archéologique

Pays de la Loire
Vendée, La Ferrière

ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1

Projet de ZAC

Fouilles archéologiques

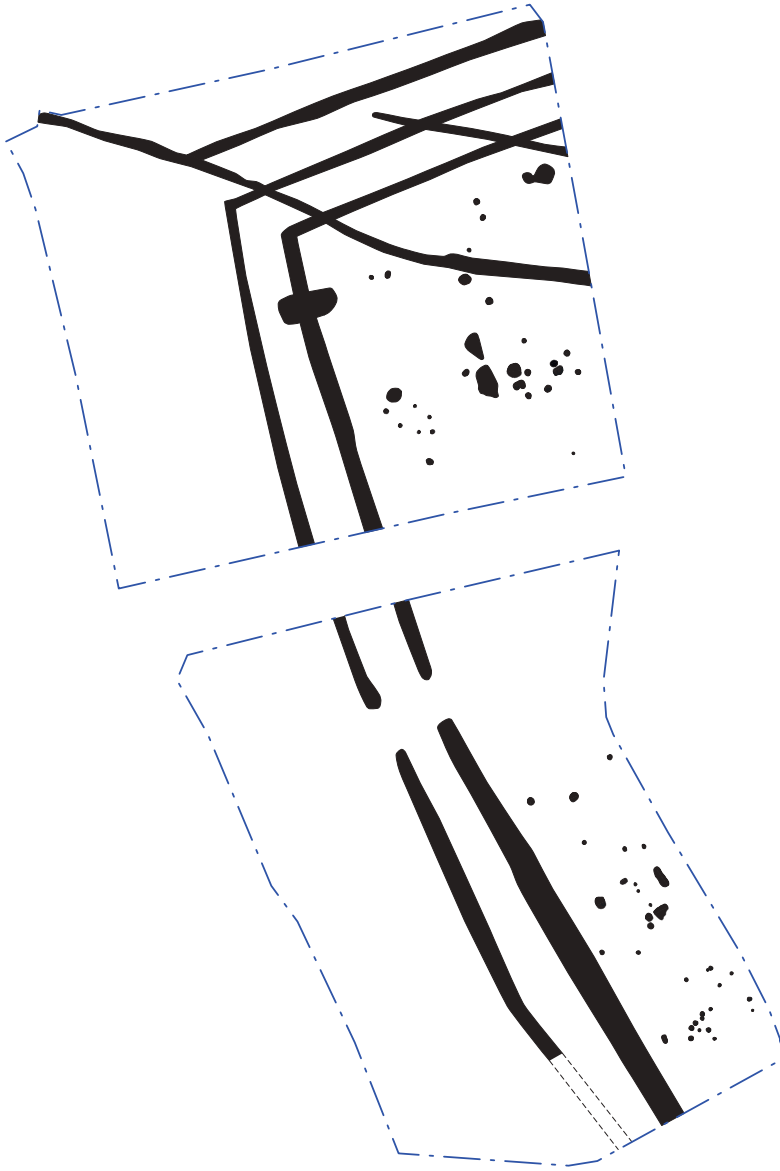

sous la direction de

Olivier Nillesse

Inrap Grand-Ouest
février 2020

Institut national de recherches archéologiques préventives

Inrap

Rapport d'opération
Fouille archéologique

Code Inrap F123531 | Numéro national de l'opération OA 186310 | Arrêté de prescription n° 2018-192 du 06/03/2018 | Arrêté d'autorisation n° 2018-756 du 01/10/2018 | Entité(s) archéologique (s) EA 85 089 0029 | Code INSEE de la commune 85 089

Pays de la Loire
Vendée, La Ferrière

ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1

Projet de ZAC

Fouilles archéologiques

sous la direction de

Olivier Nillesse

avec la collaboration de

Sylvie Baia
Jean-Marc Bryand
Sophie Gougnard
Xavier Hénaff

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon, 35577 Cesson-Sevigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

février 2020

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

7 Fiche signalétique
8 Mots-clefs des thesaurus
9 Intervenants
10 Notice scientifique
10 État du site
11 Localisation de l'opération
13 Arrêté de prescription
16 Cahiers des charges
25 Projet scientifique d'intervention
46 Arrêté d'autorisation de fouille

Résultats

49 **1. Présentation**
49 **1.1. Cadre de l'intervention**
49 **1.2. Cadre naturel et historique**
49 1.2.1. Le cadre géographique
50 1.2.2. Le contexte géologique
51 1.2.3. Le contexte archéologique

55 **2. L'opération**
55 **2.1. Le diagnostic**
59 **2.2. La fouille**
59 **2.3. La post-fouilles**

63 **3. Les occupations du Plessis Bergeret**
63 **3.1. Phase 1 : un établissement rural gaulois**
63 3.1.1. Un système d'enclos
65 3.1.1.1. L'enclos externe
70 3.1.1.2. Un système d'entrée en chicane ?
72 3.1.1.3. L'enclos interne
78 3.1.1.4. Synthèse pour les enclos
78 3.1.1.5. Un parcellaire associé ?
80 3.1.2. Les petites structures d'habitat
84 3.1.2.1. Un bâtiment ?
84 3.1.2.2. La question des bâtiments à faîtière axiale
91 3.1.2.3. Les autres structures
91 3.1.2.4. Synthèse pour les petites structures d'habitat
92 3.1.3. Les mobiliers
92 3.1.3.1. Méthode d'échantillonnage des structures
92 3.1.3.2. La répartition spatiale des mobiliers
92 3.1.3.3. La céramique gauloise
92 3.1.3.3.1. Méthode de classement
97 3.1.3.3.2. Typologie

98 3.1.3.3.3. Caractérisation de la céramique gauloise du Plessis Bergeret
101 3.1.3.3.3.1. Les catégories
103 3.1.3.3.3.2. Les groupes typologiques
103 3.1.3.3.3.3. Analyse typo-chronologique
106 3.1.3.3.3.4. Caractérisation culturelle
107 3.1.3.4. Les amphores
108 3.1.3.5. Le mobilier métallique
108 3.1.3.6. Les plaques et piliers de foyer
110 3.1.3.7. L'*instrumentum* en terre cuite
111 3.1.3.8. Le mobilier lithique
112 3.1.4. Les carporestes
113 **3.2. Phase 2 : un réseau parcellaire postérieur à l'époque gauloise**

116 **4. Synthèse générale**

117 **5. Présentation des mobiliers par contexte**

126 **6. Bibliographie**

Inventaires techniques

131 Inventaire US
135 Inventaire du mobilier
147 Inventaire détaillé de la documentation graphique
150 Inventaire détaillé de la documentation photographique
151 Inventaire de la documentation numérique
152 Liste des figures

I. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Pays de la Loire

Département
Vendée (85)

Communes
La Ferrière

Adresse ou lieu-dit
ZAC du Plessis - Le Plessis
Bergeret 1

Code INSEE de la commune
85 089

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système national de référence

Coordonnées du site en projection
RGF 93 CC 47
x : 1370325
y : 6176701
z : environ de 80 m à 85,50 m NGF

Références cadastrales

Commune
La Ferrière

Année
2018

section(s)
AN

parcelle(s)
78p, 79p

Lieu-dit
ZAC du Plessis - Le Plessis
Bergeret 1

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Proprietaire du terrain
Mairie de La Ferrière

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement
Mairie de La Ferrière

Nature de l'aménagement
Projet de ZAC

Numéros de(s) entité(s) archéologique(s)
EA 85 089 0029

Nature et références de l'opération

Nature de l'opération
Fouille préventive

Numéro de l'opération dans le système national d'information
OA 186310

Numéro de l'arrêté de prescription
n° 2018-192 du 06/03/2018

Numéro de l'arrêté d'autorisation de fouille
n° 2018-756 du 01/10/2018

Emprise de l'opération

Surface prescrite
5 000 m²

Surface décapée
4 549 m²

Opérateur d'archéologie
Inrap Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération
Olivier Nillesse, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon,
35577 Cesson-Sevigné

Dates d'intervention sur le terrain

Fouille
15/10 au 09/11/2018

Dépôt du mobilier archéologique
Dépôt départemental de la Vendée
Les Lucs sur Boulogne

Dépôt de la documentation
SRA Pays de la Loire
Nantes

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- ☐ **Paléolithique**
  - ☐ Inférieur
  - ☐ Moyen
  - ☐ Supérieur
  - ☐ Mésolithique et Epipaléolithique
- ☐ **Néolithique**
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ☐ **Âge du Cuivre**
  - ☐ Chalcolithique
  - ☐ Protohistoire
- ☐ **Âge du Bronze**
  - ☐ Ancien
  - ☐ Moyen
  - ☐ Récent
- ■ **Âge du Fer**
  - ☐ Hallstatt (premier Âge du Fer)
  - ■ La Tène (second Âge du Fer)
- ☐ **Antiquité romaine (gallo-romain)**
  - ☐ République romaine
  - ☐ Empire romain
    - ☐ Haut-Empire (jusqu'en 284)
    - ☐ Bas-Empire (de 285 a 476)
- ☐ **Époque médiévale**
  - ☐ haut Moyen Âge
  - ☐ Moyen Âge
  - ☐ bas Moyen Âge
- ☐ **Temps modernes**
- ☐ **Époque contemporaine**
  - ☐ Ère industrielle

Sujets et thèmes

- ☐ Édifice public
- ☐ Édifice religieux
- ☐ Édifice militaire
- ■ Bâtiment
- ☐ Structure funéraire
- ☐ Voirie
- ☐ Hydraulique
- ■ Habitat rural
- ☐ Villa
- ☐ Bâtiment agricole
- ■ Structure agraire
- ☐ Urbanisme
- ☐ Maison
- ☐ Structure urbaine
- ☐ Foyer
- ■ Fosse
- ☐ Sépulture
- ☐ Grotte
- ☐ Abri
- ☐ Mégalithe
- ☐ Artisanat
- ☐ Argile : atelier
- ☐ Atelier
- ☐ Carrière
- ☐ ...

Mobilier

	nb	
☐		Industrie lithique
☐		Industrie osseuse
■	1607	Céramique NR
☐		Restes faune
■	40	Terre cuite NR
☐		Os humain
■	14	Flore
■	2	Métal NR
☐		Arme
☐		Outil
☐		Parure
☐		Habillement
☐		Trésor
☐		Monnaie
☐		Verre
☐		Mosaïque
☐		Peinture
☐		Sculpture
☐		Malaco
■	12	Lithique NR

Études annexes

- ☐ Géologie
- ☐ Datation
- ☐ Anthropologie
- ☐ Paléontologie
- ☐ Zoologie
- ☐ Botanique
- ☐ Palynologie
- ■ Macrorestes
- ☐ An. de céramique
- ☐ An. de métaux
- ☐ Aca. des données
- ☐ Numismatique
- ☐ Conservation
- ☐ Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Catherine Moreau, SRA	Ingénieure en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Hélène Jousse, Inrap	Directrice Adjointe Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Nillesse, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Jean-Philippe Bouvet, SRA	Conservateur régional	Prescription et contrôle scientifique
Catherine Moreau, SRA	Ingénieure en charge du dossier	Prescription et contrôle scientifique
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Hélène Jousse, Inrap	Directrice Adjointe Scientifique et Technique	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Nillesse, Inrap	Ingénieur de recherche	Responsable scientifique
Sylvie Baia, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Travaux de terrain
Mostapha Bakkal, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Travaux de terrain
Eric Girard, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Travaux de terrain
Dominique Guimard, Inrap	Topographe	Relevés topographiques
Frédéric Melec, Inrap	Topographe	Relevés topographiques

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Olivier Nillesse, Inrap	Ingénieur de recherche	Rédaction
Sylvie Baia, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Inventaire du mobilier
Jean-Marc Bryand, Inrap	Dessinateur - infographe	Relevés et DAO du mobilier lithique et terre cuite, inventaire de la documentation, DAO et PAO du rapport
Sophie Gougnard, Inrap	Technicienne de recherche archéologique	Inventaire du mobilier
Xavier Hénaff, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Relevés et DAO du mobilier céramique, DAO des relevés de terrain

Références bibliographiques du rapport

Année	2020
Auteur	Olivier Nillesse
Titre	ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1, fouilles archéologiques
Nombre de pages	154
Version PDF	Oui

Notice scientifique

La fouille du Plessis Bergeret 1 a concerné une partie d'un établissement rural gaulois que l'on peut dater de la fin de La Tène C2b et du début de La Tène D1a. Son originalité réside dans sa triple enceinte.

Les petites structures d'habitat ne sont pas nombreuses et un seul bâtiment est probable. Il semblerait que le cœur de l'habitat ne se situe pas dans cette zone.

La fonction du site est difficile à percevoir. L'interprétation la plus évidente serait d'interpréter le système d'enclos comme le siège d'une exploitation agricole, mais les éléments pour le montrer sont maigres, seuls quelques rares carporestes correspondent à la culture de céréales. Les activités déterminées par le mobilier ne sont pas nombreuses : filage, tissage, mouture, forge, ce qui est habituel pour ce type de site. Par contre, la découverte d'un bloc de minerai de fer pourrait témoigner de l'exploitation des « chapeaux de fer » dès la période gauloise, le premier étant situé à environ 300 m de l'habitat.

La puissance limitée des fossés, la simplicité de l'entrée et le mobilier ne traduisent pas un statut social élevé. Le faible nombre d'amphores pourrait témoigner de la précocité des importations, peu nombreuses au début du commerce, plutôt que d'une capacité restreinte d'acquisition du vin italien.

La difficulté rencontrée lors de cette étude réside dans la connaissance limitée de cet établissement incomplètement concerné par l'emprise des travaux. Par contre, la collection de céramiques associée à des importations italiques précoces constitue un bon jalon pour l'établissement d'une typo-chronologie pour le territoire des Ambilatres.

État du site

Préalablement à la fouille de l'établissement rural du Plessis Bergeret 1, la construction d'un lotissement a détruit son côté est. A l'issue de la fouille, il apparaît que le retour sud des fossés des enclos se prolonge hors de l'emprise.

Localisation de l'opération

Pays de la Loire
Vendée, La Ferrière
ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1

Coordonnées du site en projection
RGF 93 CC 47
x : 1370325
y : 6176701
z : environ de 80 m à 85,50 m NGF

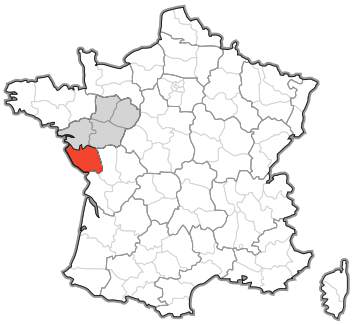

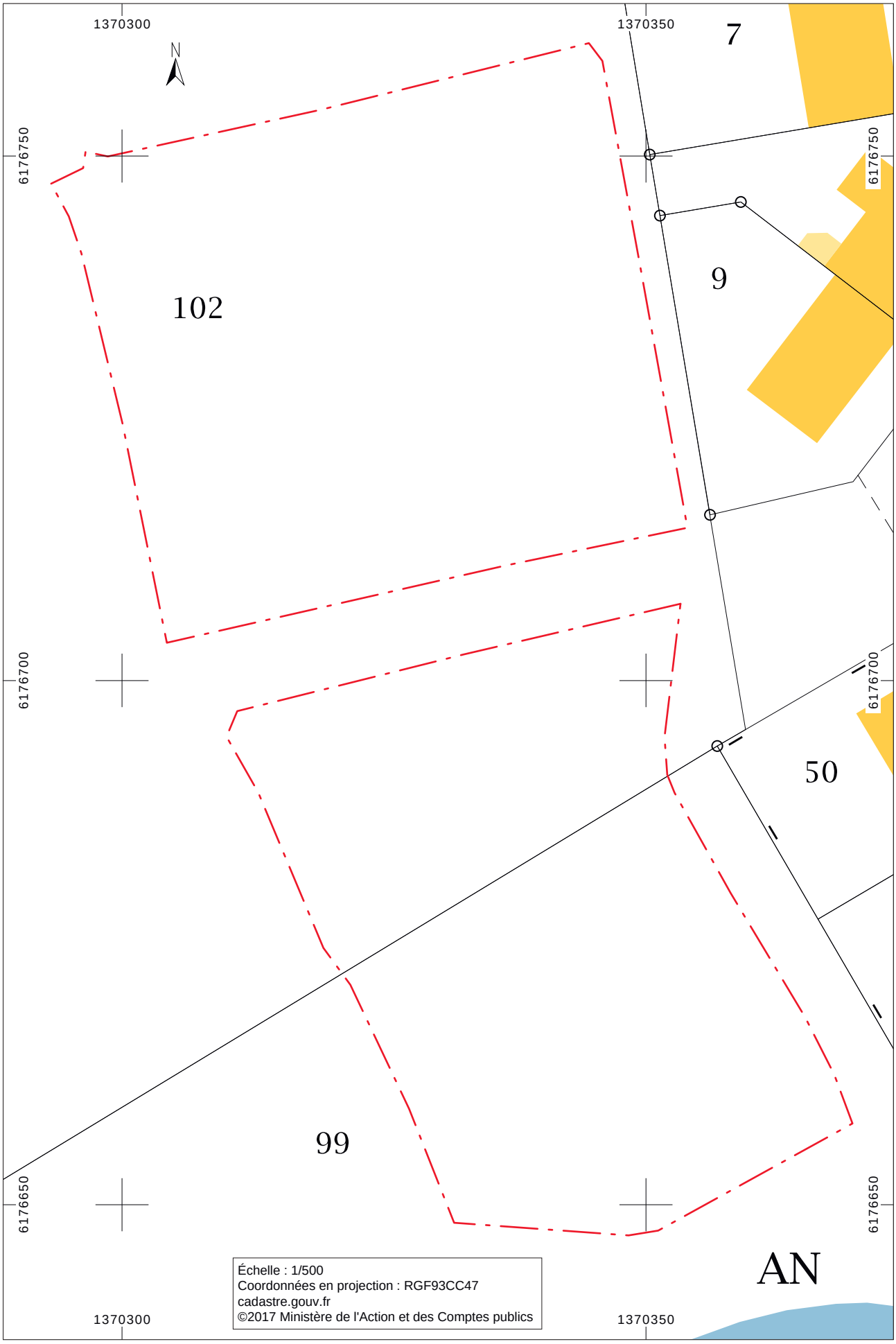
1370300
1370350
7
N
6176750
6176750
9
102
6176700
6176700
50
99
6176650
6176650
AN
Échelle : 1/500
Coordonnées en projection : RGF93CC47
cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics
1370300
1370350

Arrêté de prescription

COPIE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

06 MARS 2018

Arrêté n° 2018-192 du
portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

Vu l'arrêté de la Ministre de la Culture du 3 juillet 2017 fixant la liste des éléments constitutifs des offres des opérateurs pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives ;

Vu l'arrêté n°2017/SGAR/DRAC/488, du 3 juillet 2017 de Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ,

Vu l'arrêté modificatif du 27 octobre 2017 de l'arrêté n° 2017/DRAC/3 du 10 juillet 2017, signé de Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature administrative et financière ;

Vu le dossier enregistré sous le n° RPS2000 6889, déposé par Maire de La Ferrière pour le projet « ZAC le Plessis » localisé à LA FERRIERE, reçu en préfecture de région, Service régional de l'archéologie, le 20 juillet 2016 ;

Vu le rapport de diagnostic réalisé par INRAP remis au préfet de région le 22 janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Commission Territoriale de la Recherche Archéologique réunie les 27-28 février 2018 - 1er mars 2018 ;

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à porter atteinte à des éléments du patrimoine archéologique : les vestiges d'un enclos protohistorique (La Tène) référencé à la carte archéologique nationale sous le n° EA 85 089 0029 ,

Considérant que les travaux précités doivent être précédés d'une étude des vestiges par une fouille archéologique

ARRÊTE

Article 1 - Une opération de fouille archéologique est mise en œuvre préalablement à la réalisation du projet « ZAC le Plessis », sis en :

RÉGION : PAYS-DE-LA-LOIRE
- DEPARTEMENT : VENDEE
  COMMUNE : LA FERRIERE
  Lieudit ou adresse : ZAC le Plessis – Le Plessis Bergeret 1
  Cadastre : Section : AN, Parcelle(s) : 78p, 79p

Réalisé par : Mairie de La Ferrière

L'emprise soumise à la fouille, d'une superficie de 5 000 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté (annexe 1).

Article 2 - La fouille prescrite à l'article 1 sera réalisée conformément au cahier des charges scientifiques annexé au présent arrêté (annexe 2), sous la maîtrise d'ouvrage de l'aménageur désigné au même article.

Sa réalisation peut être confiée à l'Institut national de recherches archéologiques préventives ou à un opérateur titulaire de l'habilitation ou de l'agrément prévus par les articles R.522-14 et R.522-8 du code du patrimoine. Cette habilitation ou cet agrément devra couvrir la période suivante : Âge des métaux

L'aménageur transmettra pour avis au préfet de région les offres recevables proposées par les opérateurs dans les conditions fixées par l'article R.523-43-1 du code du patrimoine et par l'arrêté du 3 juillet 2017 susvisé.

L'aménageur conclura avec l'opérateur retenu un contrat comportant le projet scientifique d'intervention, lequel précisera les modalités de mises en œuvre des prescriptions énoncées par le cahier des charges scientifique précité.

Article 3 - La fouille peut être entreprise après que l'aménageur a sollicité et obtenu l'autorisation prévue par l'article R.523-46 du code du patrimoine.

À cet effet, l'aménageur produit un dossier comprenant le contrat, daté et signé, mentionné à l'article 2, le justificatif de l'agrément de l'opérateur et, le cas échéant, la déclaration sur l'honneur prévue à l'article R.523-45 du code du patrimoine

Article 4 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mairie de La Ferrière

Fait à NANTES, le 06 MARS 2018

La directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation,
Le Conservateur régional de l'archéologie
par intérim,

Jean-Philippe BOUVET

Annexe 1 à l'arrêté n° 2018-192

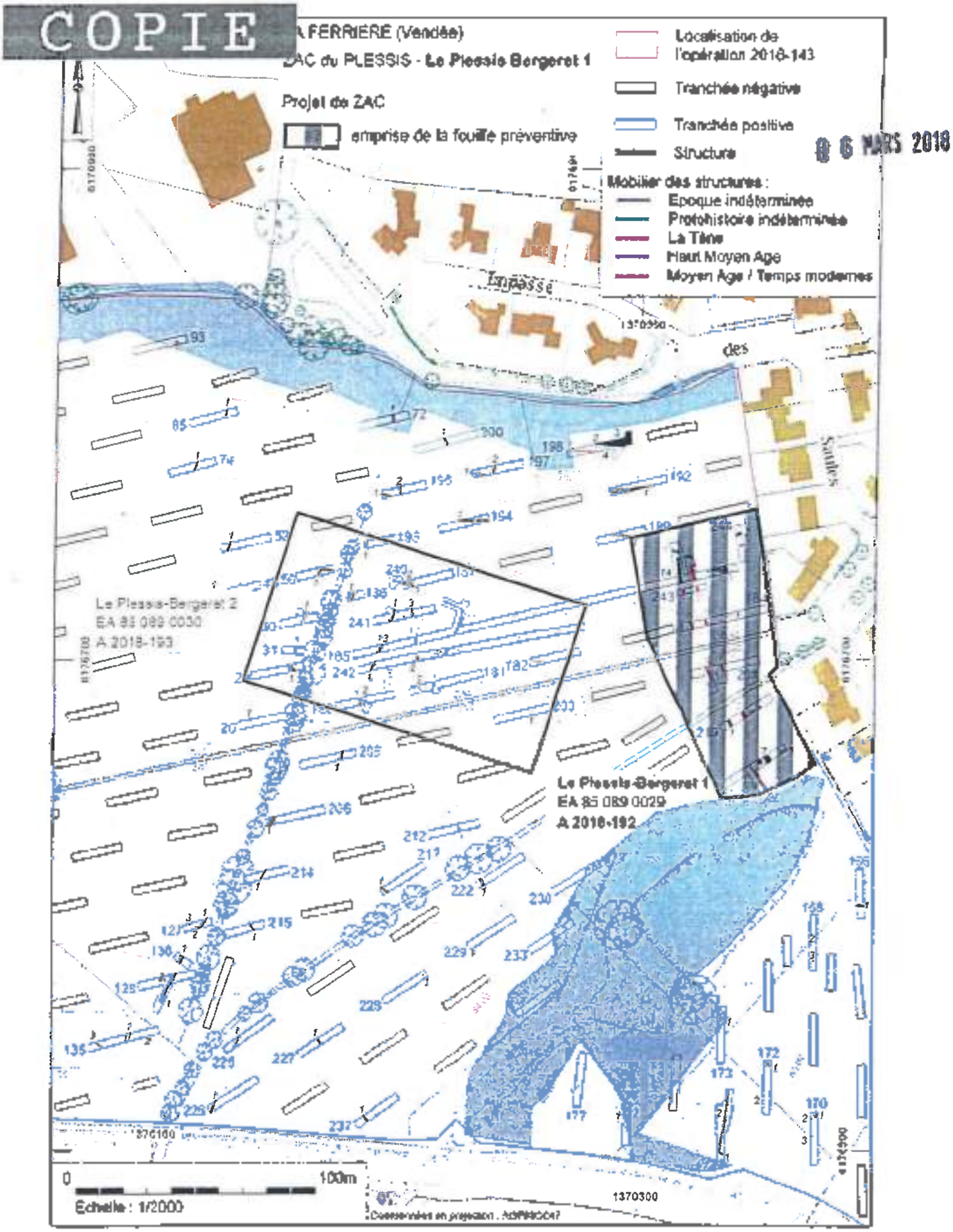

D'après Pascal et Bonnin 2017, fig. 7

Cahier des charges

Direction régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire
Service régional de l'archéologie
1 rue Stanislas Baudry – 44035 NANTES
Tél : 02.40.14.23.30 / Fax : 02.40.14.23.48

Annexe 1 à l'arrêté n°2018-192 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE
de la fouille d'archéologie préventive sise à :

RÉGION : **PAYS DE LA LOIRE**
DÉPARTEMENT : **VENDEE**
COMMUNE : LA FERRIERE
Lieu-dit ou adresse : ZAC du Plessis – **Le Plessis Bergeret 1** (site nord-est)
EA 85 089 0029

En application de l'article 2 de l'arrêté n°2018-192, la fouille préventive sera réalisée conformément au cahier des charges ci-après.

1. Références documentaires et bibliographiques

L'opérateur prendra connaissance des documents référencés ci-après et de l'ensemble de la documentation nécessaire à la préparation, au bon déroulement de l'opération et à la mise en perspective des résultats.

Pascal et Bonnin 2017: Pascal (J.) et Bonnin (N.), La Ferrière (Vendée), Le Plessis Bergeret, rapport de diagnostic archéologique, Inrap Grand-Ouest, décembre 2017. .

2. Présentation générale

Le diagnostic archéologique a été réalisé du 02/10/2017 au 31/10/2017 sous la direction de Jérôme Pascal (Inrap). 244 tranchées ont été ouvertes, soit 9,4 % du terrain concerné par le projet, révélant de deux sites archéologiques. Le premier, localisé au nord-est est un établissement rural laténien qui se développe hors emprise. Le second site est localisé au centre de l'emprise et attribué à la période médiévale précoce. Les vestiges archéologiques apparaissent à une profondeur moyenne variant de 0,2 m à 0,9 m selon les secteurs.

3. Données scientifiques

3.1. Contexte géographique et archéologique

La commune de La Ferrière est localisée une dizaine de km au nord-est de La Roche sur Yon. Les terrains sont localisés sur une zone de contact entre deux substrats, granit à porphyroïde à 2 micas à l'ouest et métapélite grise lumineuse à mica blanc à l'est (BRGM 1988, n° 562), que le ruisseau sud paraît délimiter.

La connaissance des environs immédiats se résume au sud à la maison noble du Plessis Bergeret, attestée en 1438, également lieu de découverte de pièces lithiques et haches polies (Pascal 2017, p.

25-26). Un peu plus à l'est un enclos quadrangulaire simple a été repéré en prospection aérienne par P. Peridy.

3.2. Données acquises lors du diagnostic

Le diagnostic archéologique mené en 2017 a livré deux occupations distinctes :
- au nord-est de l'emprise, un site de l'âge du Fer. Il s'agit d'un établissement rural matérialisé par enclos fossoyé, dont seule la partie ouest est connue, le reste du site se développant vers l'est sous le lotissement actuel.
L'enclos, présente côté ouest une longueur de 110 m. Il est matérialisé par deux fossés parallèles au tracé légèrement courbe, distants d'environ 4 m. Les fossés montrent un profil en V et des dimensions identiques (largeur de 1,5 m à l'ouverture et profondeur maximale de 1,2 à 1,5 m sous le terrain naturel existant). Deux phases d'utilisation ont été mises en évidence, le fossé intérieur étant comblé puis palissadé sur sa bordure extérieure. Une entrée, large de 6 m, est identifié au centre. Côté nord, le schéma reste identique : un double fossé reconnu sur près de 40 m, néanmoins de dimensions plus modestes (largeur de 0,9 à 1,10 m pour une profondeur de 0,9 à 1 m). Côté sud, les limites de l'enclos semblent s'appuyer sur des limites naturelles que sont le fond de vallée et le ruisseau. L'espace interne ainsi délimité avoisine, au sein de l'emprise, 3000 m². 34 trous de poteau et quelques fosses (possiblement d'extraction) ponctuent l'espace interne.
Le mobilier est essentiellement issu du fossé intérieur et des niveaux supérieurs des fossés. Les restes céramiques associent vaisselier domestique et culinaire, ainsi que de nombreux éléments de terre cuite architecturale. Une scorie complète l'ensemble. Les tranchées 184 et 185 ont livré un possible niveau d'épandage, qu'il conviendra de préciser.
L'absence d'amphores suggère une attribution chronologique à une phase de transition La Tène moyenne – La Tène finale précoce.
Un possible fossé parcellaire, à une centaine de mètres à l'ouest, est peut-être à associer à cet ensemble.

- au nord-est de l'emprise, à environ 100 m à l'ouest du site précédent, une occupation médiévale se dessine. Elle se présente sous la forme d'un enclos quadrangulaire à fossé simple d'environ 60 m sur 50 m et 45 m, le côté nord étant légèrement incurvé. L'enclos est matérialisé par un fossé à profil en V, montrant une largeur moyenne d'1,50 m pour une profondeur variant de de 0,7 à 1 m. Les profils néanmoins diffèrent, l'angle nord-ouest étant légèrement plus étroit.
La surface enclose avoisine les 3000 m² au sein de laquelle quelques trous de poteau sont identifiés. Aucune interruption de fossé ou d'entrée n'a été mise en évidence. L'occupation paraît se concentrer dans la partie sud-est, où le fossé a livré une quantité relativement importante de mobilier (verre, terre cuite, tuiles, céramique…). Ce dernier reflète une production locale et oriente la datation vers le haut Moyen-Âge (une datation haute période mérovingienne, VIIe siècle, n'est pas exclue). Le corpus matériel est relativement diversifié, avec la présence de
A une trentaine de mètres à l'est de l'enclos, des trous de poteau ont été identifiés. L'absence de mobilier ne permet pas de préciser leur attribution chronologique et par conséquent leur appartenance au site laténien ou médiéval.

Le présent cahier des charges concerne le site du Plessis Bergeret 1 (site nord-est **EA 85 089 0029).** Pour le secteur qui nous concerne, les vestiges apparaissent à une profondeur moyenne de 0,5 à 0 ,9 m (Tr. 243, 244, 184, 201, 219 et 232).

4. Objectifs scientifiques

La fouille doit s'attacher à :
- étudier les conditions initiales d'implantation du site (géographie, géologie, topographie)
- étudier la taphonomie du site et des vestiges

- dégager et étudier des ensembles structurellement cohérents
- établir la chronologie relative et absolue de l'occupation et son phasage
- percevoir les unités fonctionnelles en précisant au mieux le contexte chrono-culturel auxquelles elles appartiennent
- préciser le statut économique de l'occupation à partir des ensembles mobiliers

Dans son projet scientifique d'intervention, l'opérateur présentera une bibliographie commentée destinée à apprécier sa maîtrise de la problématique de fouille et le contexte régional de recherche.

La fouille du site du Plessis Bergeret 1 intègre les recherches sur l'occupation rurale à La Tène finale. Compte tenu des résultats du diagnostic, nous sommes en présence d'un établissement rural laténien précoce, dont le statut social et économique reste à préciser. Le degré de conservation des vestiges et leur distribution spatiale, tels que présentés dans les documents transmis par le responsable du diagnostic, sont suffisamment étoffés et renseignés pour permettre cette recherche. La configuration morphologique à double enclos reste peu courante, reflétant souvent deux états comme à Angers Beausejour (49), reflétant deux états, La Selle Craonnaise La Chesnaie (53), Dissais-sous-Courcillon Beuregard (72), Carquefou Le Clouet (44), Fontenay-sur-Vègre Le Braie (72).

La caractérisation spatiale, la datation et l'analyse du statut socio-économique des installations de la fin de La Tène contribuent à enrichir la connaissance de la répartition et de la hiérarchisation du monde rural aux IIIè-Ier siècles. Les investigations menées dans ce secteur, peu nombreuses jusqu'alors, sont seules à même d'apporter des éléments de caractérisation de ce territoire. La découverte de vestiges de cette période dans cette zone constitue un précieux jalon de réflexion dans le cadre d'une étude globale des occupations laténiennes précoces. Mises en perspective avec la fonction de ce type d'occupation, la synthèse de ces recherches participe à la restitution, *in fine*, d'une cartographie la plus riche possible du territoire des *Pictons* et des *Namnètes.*
Une des problématiques liées au site du Plessis Bergeret 1 tient à sa localisation. A la fin du second âge du Fer, ce secteur apparaît lié à la frange nord-ouest du territoire des *Pictons*, qui pour certains auteurs pourraient être lié à un peuple encore méconnu, les *Ambilatres* (Duval 2009). Les investigations menées dans ce secteur, peu nombreuses jusqu'alors, sont seules à même d'apporter des éléments de caractérisation de ce territoire. Un autre enjeu réside dans la chronologie de cet établissement rural. Attribué, en l'état actuel des données à La Tène moyenne-finale précoce, l'étude des mobiliers permettra de nourrir et d'affiner les référentiels typo-chronologiques établis pour cette période. La combinaison de ces problématiques, géographique et typo-chronologique, permettra d'amender la réflexion sur les liaisons entre Loire et Dordogne.

5. Principes méthodologiques

5.1. Emprise de fouille

La fouille porte sur une emprise d'environ **5000 m².**

5.2. Mise en sécurité du chantier et contraintes techniques

Présence de zones humides hors prescription mais à prendre en compte notamment pour les déplacements, rotations d'engins

5.3. Enregistrement, photographies et relevés

Le protocole de fouille doit faire l'objet d'une présentation détaillée dans le projet scientifique d'intervention de l'opérateur.

Le mode d'enregistrement (fait, us, en continu ou non, sur papier ou tablette…), de traitement et d'exploitation des données stratigraphiques et du mobilier doit faire l'objet d'une présentation détaillée dans le projet scientifique d'intervention de l'opérateur.
Les modèles de fiches d'enregistrement utilisés et modèles de tableaux d'inventaire les doivent être joints au projet scientifique d'intervention.

L'enregistrement du mobilier archéologique et de la documentation scientifique doivent être conformes à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques, complété par le protocole d'enregistrement et de conditionnement des archives de fouille pour l'archéologie préventive établi par le service régional de l'archéologie des Pays de la Loire (document téléchargeable sur le site de la DRAC : DRAC Pays de la Loire / Politique et actions des services / Archéologie / Votre espace / Archéologue professionnel).

Les limites de la fouille doivent être reportées sur un plan géolocalisé et sur fond cadastral à une échelle lisible. Toutes les structures rencontrées doivent faire l'objet de photographies et de relevés graphiques à une échelle adaptée au fur et à mesure du décapage puis de la fouille. Ces relevés doivent être localisés sur un plan. L'épaisseur des terres décapées et la cote d'apparition des vestiges (NGF IGN69) doivent figurer sur les plans et les coupes.

5.4. Tranche ferme

5.4.1. Fouille

a) La totalité de l'emprise prescrite doit être décapée à l'aide d'une pelle mécanique à chenilles munie d'un godet lisse monté en rétro. Le décapage de la terre végétale jusqu'au niveau d'apparition des vestiges archéologiques doit être réalisé sous le contrôle des archéologues.

b) Après décapage, les zones ayant livré des vestiges ou les zones difficilement lisibles où la présence de structures anthropiques est probable doivent faire l'objet d'un nettoyage manuel.

c) Toutes les structures doivent être au moins fouillées par moitié. Les anomalies doivent être testées par moitié pour déterminer leur nature. Les structures particulières ou les plus riches en mobilier doivent être fouillées intégralement. La fouille manuelle doit être adaptée au type de vestige. Elle sera systématique pour les structures funéraires, les structures de faibles dimensions, les structures stratifiées et celles susceptibles d'apporter des informations sur la chronologie relative et absolue de l'occupation. Les structures en creux présentant un volume important et une stratigraphie simple pourront être sondés régulièrement à la pelle mécanique. Le choix de la fouille manuelle ou mécanique, doit être pris en concertation avec la DRAC.

d) Le mobilier doit faire l'objet d'un prélèvement systématique. Un détecteur de métaux doit être utilisé pendant toute la durée de l'opération.

e) Le responsable scientifique de l'opération devra informer immédiatement la DRAC de toute découverte archéologique immobilière et mobilière d'intérêt majeur.

f) Des prélèvements de sédiments doivent être effectués dans les structures archéologiques qui présentent un intérêt scientifique (nature, chronologie) et dont le potentiel de conservation est jugé favorable. L'opérateur doit proposer un protocole de prélèvement, de tamisage et de tri de la micro-faune, des micro-restes et des macro-restes végétaux (spores, pollens, phytolithes, charbons de bois, graines, fruits). Des tests doivent être effectués sur un échantillonnage représentatif.
Le potentiel d'étude et les enjeux de l'étude archéobotanique doivent être présentés par écrit à la DRAC dans un délai maximum de 5 mois à l'issue de la phase terrain de l'opération. La poursuite des

analyses (tranche conditionnelle 1) sera décidée par la DRAC en fonction du résultat des tests et de la présentation du potentiel d'étude.
Les échantillons analysés et non analysés doivent être conservés dans des conditions de conservation adaptées en tant qu'élément de la documentation scientifique.

g) Un plan général de travail de l'ensemble des structures, au 1/100e, doit être établi à l'issue du décapage et du nettoyage des structures et complété régulièrement au fur et à mesure de l'avancement de la fouille. Ce plan doit être disponible sur le terrain afin d'être présenté aux agents de la DRAC lors de leurs visites.

5.4.2. Post-fouille

L'opérateur doit proposer un protocole d'étude des mobiliers archéologiques (analyses mises en œuvre, échantillonnage). La méthode d'étude doit être explicite et s'appuyer sur des référentiels publiés.

5.4.2.1.1 Étude du mobilier céramique et des terres cuites architecturales

Le traitement du mobilier céramique (lavage, référencement) doit être entrepris pendant la durée de l'opération de terrain sous le contrôle du céramologue afin d'orienter, le cas échéant, les décisions du responsable scientifique de l'opération.
Une étude, après le remontage partiel (et consolidations, si nécessaires) des vases les plus significatifs destiné à en établir le dessin, doit se fonder sur les formes archéologiquement complètes ou restituables, ainsi que sur les éléments caractéristiques (bords, décors). Elle doit comprendre une détermination des pâtes, des techniques de fabrication et de finition, des traitements de surface et décors, des modes de cuisson en vue d'un classement techno-typologique. Elle doit aboutir à la rédaction d'un inventaire raisonné, illustré du dessin des éléments les plus significatifs.
Cet inventaire raisonné du mobilier céramique doit permettre de dater et de caractériser le corpus céramique (usages, échanges, importations) et d'établir des comparaisons avec les corpus de référence à l'échelle locale, régionale ou interrégionale.
Le céramologue doit être présent sur le terrain.

5.5. Tranches conditionnelles

Les tranches conditionnelles sont mises en œuvre sur décision de la DRAC.

5.5.1.1.1 Tranche conditionnelle 1 : étude archéobotanique

La tranche conditionnelle concerne l'étude des micro-restes et des macro-restes végétaux. Elle sera mise en œuvre en fonction du résultat des tests réalisés sur les échantillons de prélèvements.
L'étude archéobotanique a pour objectif de caractériser le milieu naturel au sein duquel est implantée l'occupation humaine étudiée et l'impact ou l'exploitation de ce milieu naturel par les humains.
D'un point de vue environnemental, elle doit s'attacher à :

- caractériser les paléoenvironnements végétaux et leur transformation au cours du temps
- reconstituer des phases chrono-climatiques

D'un point de vue archéologique, elle doit s'attacher à :

- documenter les stratégies d'acquisition des ressources végétales (cueillette, agriculture, domestication et diffusion des plantes)
- documenter les pratiques agricoles (cortèges de plantes adventices et rudérales, traitement post-récolte, conditions de stockage) et les modes d'exploitation et de gestion des ressources végétales (exploitation de bois forestier par exemple)
- documenter les modes et les domaines d'utilisation du végétal (alimentation humaine et animale, outillage)

5.5.1.1.2 Tranche conditionnelle 2 : étude de la faune et de la micro-faune

L'étude de la faune a pour objectif de documenter l'élevage, la consommation ou tout autre pratique liée l'environnement animal et à son exploitation par l'homme.
Elle inclut le mobilier mis au jour lors du diagnostic et celui mis au jour lors de la fouille.
Les ossements doivent être nettoyés et identifiés. L'identification doit mettre en évidence l'intérêt de la série. En cas de corpus d'étude important, l'opérateur proposera un protocole d'étude basé sur un échantillonnage. Ce protocole devra être validé par la DRAC.

5.5.1.1.3 Tranche conditionnelle 3 : étude du mobilier lithique et macrolithique

L'étude comprend l'analyse typologique et technologique du mobilier lithique et macrolithique et l'analyse de la provenance des matériaux. Elle doit s'attacher à déterminer les modes de production, d'entretien et d'utilisation du mobilier.

5.5.1.1.4 Tranche conditionnelle 4 : Datations radiocarbone

Un minimum de 3 datations ^{14}C doit être prévu.

5.5.1.1.5 Tranche conditionnelle 5 : fouille de(s) puits

Dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité, l'opérateur devra détailler dans son projet un protocole de fouille des puits ainsi qu'une stratégie d'échantillonnage, le cas échéant. Ce protocole devra être adapté à la géomorphologie des terrains et à la nature de l'aménagement futur.

5.5.1.1.6 Tranche conditionnelle 6 : étude des monnaies

L'étude des monnaies comprend leur inventaire, leur couverture photographique, leur identification et leur datation. Elle vise à apporter des éléments sur l'usage et la circulation monétaire.

5.5.1.1.7 Tranche conditionnelle 7: étude du mobilier métallique

La tranche conditionnelle concerne le nettoyage, la stabilisation et l'étude du mobilier métallique.
Le mobilier métallique fera l'objet d'un premier nettoyage. Les objets en fer seront préalablement radiographiés. Les objets seront dessinés après identification par un spécialiste puis stabilisés afin d'en assurer la conservation. L'analyse du mobilier métallique devra aboutir à la rédaction d'un catalogue raisonné au sein duquel le mobilier sera classé par domaine d'utilisation, puis par fonction. Pour chaque objet, une description physique, sémiologique et technique sera rédigée en indiquant le poids, les dimensions et la nature du métal. L'analyse s'attachera également à établir des parallèles bibliographiques pour les objets identifiés fonctionnellement afin de fournir des informations typologiques, chronologiques et comparatives. Elle devra mettre en évidence l'intérêt des séries recueillies.

6. Agrément de l'opérateur d'archéologie préventive

L'opérateur archéologique doit être agréé pour la période : Protohistoire – Âge des métaux

7. Responsable scientifique

Les *curriculum vitae* détaillés de l'encadrement (responsable scientifique de l'opération, responsables de secteurs et spécialistes) ainsi que les avis CIRA portant sur toutes les opérations précédemment menées doivent être joints au projet scientifique d'intervention.

7.1. Qualification du responsable scientifique

Le responsable d'opération doit être un spécialiste de l'âge du Fer ayant déjà une expérience de fouille de site d'habitat.

7.2. Qualification de l'équipe

Tous les spécialistes nécessaires à la bonne conduite des études demandées : céramique et terre cuite architecturale etc., maîtrisant les productions laténiennes.
Pour les tranches conditionnelles, l'opérateur doit proposer un(e) archéobotaniste et un(e) archéozoologue, un(e) spécialiste du mobilier lithique, un(e) numismate, un(e) spécialiste du mobilier métallique...

7.3. Sous-traitance

Conformément à l'article L 523-9 – II du code du patrimoine (créé par la loi création, architecture et patrimoine du 7 juillet 2016), lorsque l'opérateur souhaite sous-traiter une prestation scientifique afférente à la fouille, il doit en faire la déclaration à l'État. Il importe que l'opérateur tienne compte de ce nouveau dispositif.

8. Durée prévisible de l'opération et composition indicative d'équipe

Quels que soient les moyens mis en œuvre, une opération de terrain d'une durée inférieure à 4 semaines (20 jours ouvrés) n'est pas réalisable dans des conditions satisfaisantes au regard du cahier des charges scientifique.

9. Conservation préventive du mobilier archéologique

Le responsable scientifique de l'opération doit faire appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et le traitement du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant la provenance stratigraphique et le mode de traitement nécessaire doit être attachée à chaque objet concerné et doit figurer dans le rapport d'opération. La DRAC sera informée de tout mouvement du mobilier.

La conservation du mobilier archéologique et de la documentation scientifique doit être conforme à l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques, complété par le protocole d'enregistrement et de conditionnement des archives de fouille pour l'archéologie préventive établi par le service régional de l'archéologie des Pays de la Loire (document téléchargeable sur le site de la DRAC : DRAC Pays de la Loire / Politique et actions des services / Archéologie / Votre espace / Archéologue professionnel).

10. Contrôle scientifique

Le contrôle scientifique de l'opération est assurée par la DRAC Pays de la Loire.
Le responsable scientifique d'opération doit informer de manière régulière par courrier ou messagerie électronique le conservateur régional de l'archéologie de l'état d'avancement de l'opération et de l'adéquation des moyens mis en œuvre pour la fouille (travaux de terrain et phase d'exploitation des données).

11. Rapport de fouille et documentation scientifique

La documentation archéologique comprend la documentation scientifique (documents écrits, graphiques, numériques, photographiques, matériaux naturels et de nature biologique recueillis lors de

l'opération), le mobilier archéologique (objets transformés par l'activité humaine) et le rapport d'opération. L'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération doit être rédigé en français.

11.1. Normes de présentation et contenu du rapport final d'opération

Le rapport final d'opération doit être conforme à l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.
Il doit être remis à la DRAC en huit exemplaires dont un non broché.
Après avoir vérifié la conformité du rapport final d'opération, la DRAC adressera un exemplaire du rapport final d'opération au maître d'ouvrage de la fouille préventive.

Le rapport final d'opération doit comporter une présentation synthétique, avec mise en perspective des résultats de l'opération par rapport aux problématiques scientifiques identifiées dans la prescription en s'appuyant sur les opérations précédentes et sur la documentation existante. Il doit s'attacher à proposer un état des connaissances sur l'habitat de l'âge du Fer sur le territoire des Pays de la Loire, avec une mise en contexte à l'échelle du Centre-Ouest.

11.2. Délai de remise du rapport final d'opération

Le délai limite de remise du rapport est de **24 mois** après la fin des travaux de terrain.

11.3. Délai de remise du mobilier archéologique et de la documentation scientifique

Le mobilier archéologique et la documentation scientifique issus de l'opération archéologique doivent être remis à la DRAC **24 mois** après la fin de l'opération sur le terrain, conformément aux dispositions de l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

Table des matières

1.Références documentaires et bibliographiques....1

2.Présentation générale....1

3.Données scientifiques....1

3.1.Contexte géographique et archéologique....1

3.2.Données acquises lors du diagnostic....2

4.Objectifs scientifiques....2

5.Principes méthodologiques....3

5.1.Emprise de fouille....3

5.2.Mise en sécurité du chantier et contraintes techniques....3

5.3.Enregistrement, photographies et relevés....3

5.4.Tranche ferme....4

5.4.1.Fouille....4

5.4.2.Post-fouille....5

5.4.2.1.1 Étude du mobilier céramique et des terres cuites architecturales....5

5.5.Tranches conditionnelles....5

5.5.1.1.1 Tranche conditionnelle 1 : étude archéobotanique....5

5.5.1.1.2 Tranche conditionnelle 2 : étude de la faune et de la micro-faune....6

5.5.1.1.3 Tranche conditionnelle 3 : étude du mobilier lithique et macrolithique....6

5.5.1.1.4 Tranche conditionnelle 4 : Datations radiocarbone....6

5.5.1.1.5 Tranche conditionnelle 5 : fouille de(s) puits....6

5.5.1.1.6 Tranche conditionnelle 6 : étude des monnaies....6

5.5.1.1.7 Tranche conditionnelle 7: étude du mobilier métallique....6

6.Agrément de l’opérateur d’archéologie préventive....6

7.Responsable scientifique....6

7.1.Qualification du responsable scientifique....7

7.2.Qualification de l’équipe....7

7.3.Sous-traitance....7

8.Durée prévisible de l’opération et composition indicative d’équipe....7

9.Conservation préventive du mobilier archéologique....7

10.Contrôle scientifique....7

11.Rapport de fouille et documentation scientifique....7

11.1.Normes de présentation et contenu du rapport final d’opération....8

11.2.Délai de remise du rapport final d'opération....8

11.3.Délai de remise du mobilier archéologique et de la documentation scientifique....8

Projet scientifique d'intervention

Fouilles archéologiques

La Ferrière (85)
ZAC du Plessis Bergeret 1
Etablissement rural du second Age du Fer

Projet scientifique d'intervention

Hélène Jousse

Directrice adjointe scientifique et technique - Pays de la Loire

INRAP, Centre de recherches archéologiques de Carquefou
4, rue du Tertre - 44477 Carquefou cedex
Tel : 02.51.72.95.82 / 06.33.17.87.51
helene.jousse@inrap.fr

Olivier Nillesse

Responsable d'opération

Sommaire

Préambule **3**

1. Identification administrative de l'opération **3**

2. Identification et objectifs scientifiques de l'opération de fouille **4**

3. Aspects techniques de l'opération archéologique **6**

3.1- Présentation du secteur de fouille 6
3.2- Les contraintes et les mesures de sécurité 6
3.3- Organisation du chantier 8
3.4- Constitution de l'offre 9

4.- La méthode d'intervention **9**

4.1- La phase préparatoire 10
4.2- Le décapage 10
4.3- La fouille archéologique (tranche ferme) 11
4.4- Les aides à la fouille 12
4.5- L'enregistrement des données et la gestion des mobiliers 12
4.6 - Le suivi de la fouille et la fin de la fouille 13

5. Les études post-fouille en tranche ferme **14**

6. Compétence de l'équipe mobilisée **15**

7- Le calendrier d'intervention **16**

8. Récapitulatif des moyens affectés à l'opération **17**

9. Tranches optionnelles **18**

TO 1/TLPB1.1: étude archéobotanique 18
TO 2/TLPB1.2 : étude archézoologique 18
TO 3/TLPB1.3 : étude du mobilier lithique et macrolithique 18
TO 4/TLPB1.4 : datations radiocarbone 19
TO 5//TLPB1.5 : fouille de puits 19
TO 6/TLPB1.6 : Etude des monnaies 19
TO 7/TLPB1.7 : Etude du mobilier métallique 19

10- Bibliographie **19**

Préambule

Cette opération de fouille préventive vise à l'étude scientifique de vestiges d'un établissement rural gaulois, impactés par le projet de construction de la ZAC du Plessis Bergeret à La Ferrière, dans le département de la Vendée. La maîtrise d'ouvrage revient à la mairie de La Ferrière (36, rue de La Chapelle, 85 280 La Ferrière, Vendée).

Elle répond à l'arrêté de prescription n° 2018-192 en date du 6 mars 2018 émis par l'Etat (préfecture de la Région Pays-de-la-Loire, Direction Régionale des Affaires Culturelles) et notamment aux objectifs et principes méthodologiques précisés dans le cahier des charges scientifiques et techniques.

Le présent projet a été élaboré par Hélène Jousse (Directrice adjointe scientifique et technique des Pays de la Loire) en collaboration avec Olivier Nillesse (Responsable d'opération proposé pour mener la fouille) et Frédéric Rémond (Assistant technique). Il reprend les objectifs scientifiques de l'opération, détaille le mode d'intervention (de la phase terrain à la réalisation du rapport d'opération), les conditions techniques de sa mise en œuvre, son calendrier, et quantifie les moyens humains, techniques et logistiques nécessaires à son déroulement.

1. Identification administrative de l'opération

Région	Pays de la Loire
Département	Vendée
Commune	La Ferrière
Lieu-dit	ZAC du Plessis Bergeret 1
Cadastre	AN 78p et 79p
Surface à fouiller	5 000 m^2
Maître d'ouvrage	Mairie de La Ferrière

Contexte actuel	Rural
Nature archéologique	Non stratifié

Date réception de la saisine	30 avril 2018
Arrêté de fouille	N° 2018-192 du 6 mars 2018
Date du projet :	Juin 2018

Arrêté diagnostic n°	N° 2016-399 en date du 20/07/2016
Opérateur du diagnostic	Inrap
Responsable d'opération du diagnostic	Jérôme Pascal
Dates de réalisation du diagnostic	Du 02 au 31/10/2017

2. Identification et objectifs scientifiques de l'opération de fouille

Ce projet répond à l'avis d'appel public à la concurrence émis par la Mairie de La Ferrière dans le cadre de l'aménagement de ZAC du Plessis-Bergeret. Ce projet d'aménagement a entrainé la mise en place d'un diagnostic, réalisé par l'Inrap (Pascal et Bonnin 2017). En bordure est de l'emprise, une partie d'un enclos d'époque gauloise a été identifié. Il se caractérise par une double enceinte, ses fossés profonds de 0,85 m à 1,50 m ont été suivis sur plus de 100 m (fig. 1).

La prescription édictée par le Service Régional de l'Archéologie des Pays-de-la-Loire demande de replacer le site dans son environnement naturel, d'étudier sa taphonomie et les ensembles structurellement cohérents. Il convient également d'établir le phasage des structures et de déterminer sa datation absolue. La fouille des unités fonctionnelles devra aboutir sur leur identification chrono-culturelle, l'étude du mobilier devra permettre d'aborder la question du statut social des occupants des lieux.

Ce projet est articulé en **une tranche ferme et 7 tranches conditionnelles**, qui correspondent aux tranches optionnelles du marchés LPB1.1 à LPB1.7 La tranche ferme prévoit la phase terrain et les études portant sur le mobilier céramique, et sur les terres cuites architecturales. Les autres tranches permettent d'ajouter les moyens nécessaires aux autres mobiliers et structures éventuellement présents : étude archéobotanique (TC1/ LPB1.1), archéozoologique (TC2/ LPB1.2), du mobilier lithique (TC3/ LPB1.3), réalisation de datations radiocarbones (TC4 LPB1.4), fouille de puits (TC5/LPB1.5), étude des monnaies (TC6/LPB1.6), étude du mobilier métallique (TC7/ LPB1.7).

Pour l'Age du Fer, il est souligné que la caractérisation spatiale, la datation et l'analyse du statut économique de ce type d'installation doit conduire à enrichir la connaissance de la répartition et de la hiérarchisation du monde rural. Les études de mobiliers devront permettre d'alimenter les référentiels typo-chronologiques pour amender la réflexion sur les liaisons entre Loire et Dordogne. La combinaison de ces différents axes de recherches permet la restitution d'une cartographie la plus riche possible du territoire des Pictons et des Namnètes.

L'enclos est situé en limite nord-est de l'emprise, seul le front ouest a pu être identifié sur la totalité de sa longueur, soit près de110 m. Ce côté ouest comporte une double ligne de fossés parallèles, distants d'environ 4 m, à profil en « V » ouvert et de dimensions relativement similaires (largeur à l'ouverture : 1,50 m ; profondeur totale sous la surface du sol avant travaux : 1,20 m à 1,50 m). Il n'est pas assuré que ces deux creusements soient contemporains : dans la phase ultime d'utilisation le fossé intérieur (le plus profond) est comblé et remplacé par une palissade implantée sur sa bordure ouest. Une entrée existe au centre de ce front ouest, où les deux fossés s'interrompent sur une largeur de plus de 6m. L'amorce du côté nord, repérée sur une quarantaine de mètres, présente la même configuration avec deux fossés distants de 4 m mais de dimensions plus faibles (largeur à l'ouverture : 0,90 m à 1,10 m ; profondeur totale : 0,90 m à 1,0 m). Côté sud, les limites de l'enclos semblent coïncider avec le fond de vallée et le tracé actuel du ruisseau.

La fraction de l'espace intérieur de l'enclos contenue dans l'emprise du diagnostic (près de 5000 m2) présente les traces de nombreux creusements identifiables comme des fosses ou des trous de poteaux. Le mobilier recueilli provient pour l'essentiel du comblement du fossé intérieur, l'absence presque totale de fragments d'amphores suggère une attribution à La Tène moyenne ou à la transition La Tène moyenne/La Tène finale. À plus de 110m à l'ouest de cet

enclos, un grand fossé rectiligne reprenant les orientations de son front ouest a livré plusieurs fragments de céramiques protohistoriques et pourrait matérialiser un parcellaire associé au site gaulois.

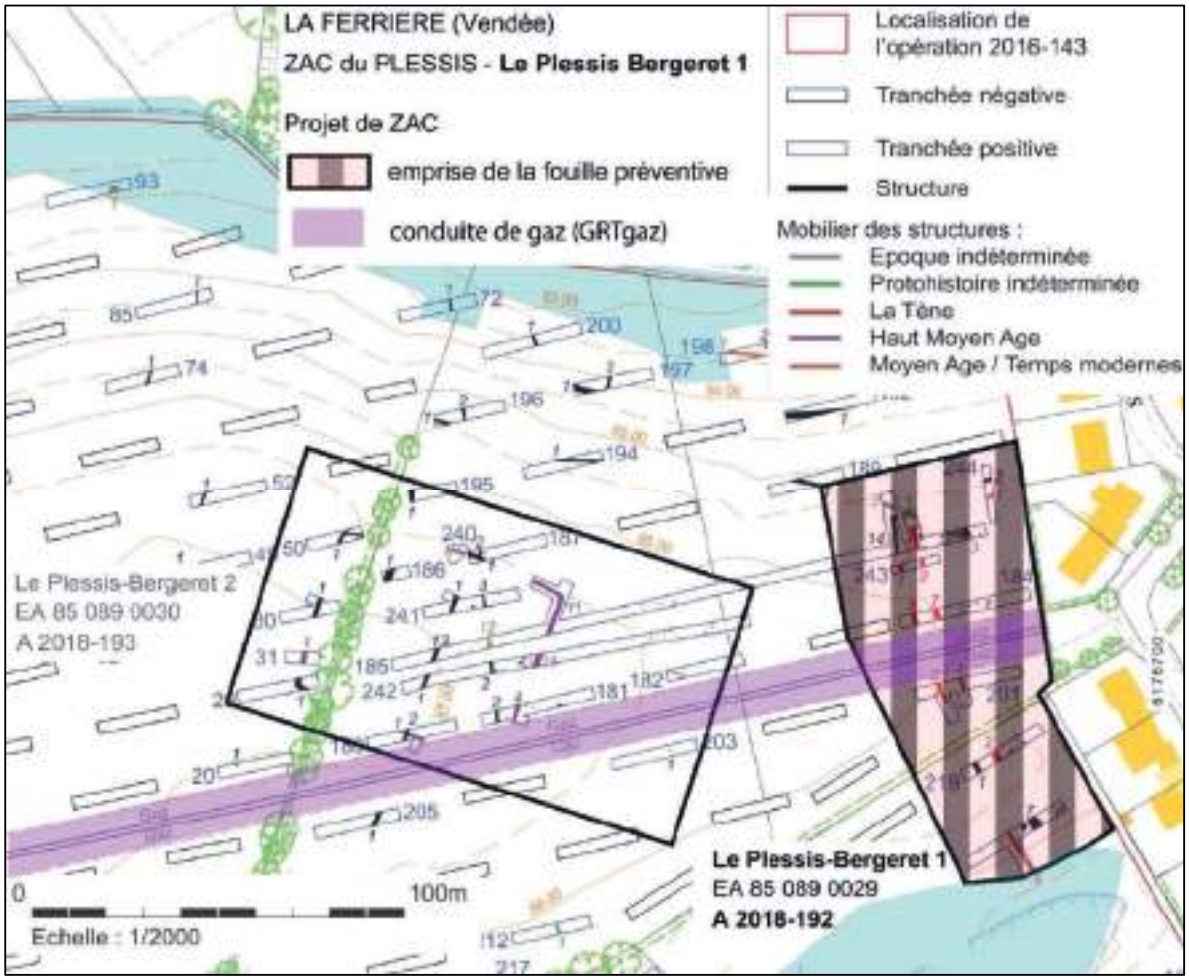

Figure 1. Plan général des vestiges et emprise de la fouille archéologique

D'une façon globale, il faut constater que La Ferrière se trouve au nord-ouest du Lay, ce qui permet d'évoquer le potentiel de l'étude de la céramique pour définir un peuple mal, connu, les Ambilatres. Ainsi, à partir de la céramique découverte dans cette partie de la Vendée, depuis une vingtaine d'années, quelques constats ont été réalisés. Au nord et à l'ouest du Lay, les formes caractéristiques sont les écuelles dérivées des formes en « S », mais qui sont dans ce cas souvent ouvertes et que l'on retrouve essentiellement sur les sites du nord de la Vendée et du sud du Maine-et-Loire. La distribution de la jatte à bord rentrant et du pot à DIOH vers le sud montre une limite que l'on peut situer sur le Lay.

La limite dessinée par la céramique est à mettre en relation avec la proposition de frontière entre Pictons et Ambilatres par J. Hiernard (1996) qu'il fixe sur le Lay. César évoque les Ambiliati (B.G. III, 9) qui soutiennent les Vénètes en 56 av. J.-C. V. Kruta (2000) propose d'assimiler les Ambibarii que César décrit comme des armoricains aux Ambiliati (B.G. VII, 75). A l'époque romaine et selon Pline (H.N. IV, 108), les Ambilatri sont cités comme un peuple aquitain. Leur territoire sera finalement absorbé par les Pictons. Pour revenir à l'époque pré-romaine, on peut proposer que la culture matérielle permette de distinguer une limite sud matérialisée par le Lay. V. Kruta rappelle que le nom des Ambilates signifie celui d'un peuple

installé de part et d'autre d'un fleuve. Les mobiliers des sites du sud du Maine-et-Loire et du nord de la Vendée présentant une unité typologique, il est vraisemblable que la Sèvre Nantaise corresponde à ce fleuve.

Ce diagnostic a fait apparaître un établissement rural datant peut-être de la fin de La Tène moyenne. Il s'agit d'une excellente opportunité pour étudier cette période bien moins connue que celle de La Tène finale.

3. Aspects techniques de l'opération archéologique

3.1- Présentation du secteur de fouille

La commune de La Ferrière est située à environ 10 km au nord-est de la préfecture de la Vendée, La Roche-sur-Yon. Les parcelles soumises à la prescription de fouille se trouvent en périphérie sud de l'espace urbain, en limite de lotissements et sur des parcelles agricoles.

La zone prescrite, d'une superficie de 5 000 m², est composée d'une surface d'un seul tenant, située dans l'emprise du projet d'aménagement. Elle est accessible depuis le réseau routier via l'impasse des Saules, en aménageant une entrée à travers la haie d'arbuste au nord (cf. fig. 3).

Le substrat local est composé de granit porphyroïde à deux micas, livrant des niveaux d'altération sableux ou arénitiques permettant un certain drainage des terrains. L'épaisseur de recouvrement des vestiges est irrégulière, et varie de 0.50 à 0.90 m. On retiendra une moyenne de 0.60 m pour l'estimation du volume de terre à décaper : 3000 m3. Le site occupe le bas de pente d'une légère butte formée entre les vallées de deux petits ruisseaux, l'un canalisé et busé bordant la Zac au nord et l'autre originaire de l'étang situé en limite sud du site. Ces deux ruisseaux forment deux zones humides dont il conviendra de respecter les réglementations. Le dénivelé est de l'ordre du mètre sur l'emprise de fouille.

3.2- Les contraintes et les mesures de sécurité

La principale contrainte sur ce secteur est la présence d'une **conduite de transport de gaz** traversant le site et l'emprise des travaux selon une orientation est/ouest. La fouille sera donc soumise aux **contraintes de sécurité** inhérentes aux travaux à proximité des conduites de gaz selon la **législation en vigueur et en relation étroite avec GRTgaz**. En amont de la fouille, un couloir de sécurité sera piqueté en la présence de cette société, et un protocole sera établi afin de convenir soit d'un évitement du couloir concerné, soit d'une approche limitée localement et en profondeur.

Une petite haie d'arbustes traverse la partie sud de l'emprise. Si cette haie n'est pas maintenue dans le projet d'aménagement, elle sera décapée en même temps que le reste de l'emprise de fouille.

Les zones correspondant au passage des ruisseaux forment des zones potentiellement protégées par les réglementations en **matière d'environnement** (loi sur l'eau, zone humide). Ainsi, si des restrictions particulières concernant l'approche de ces zones, il est demandé à l'aménageur de fournir à l'équipe de l'Inrap les recommandations de ce projet : espèces protégées, limitation des décapages, préservation de couloirs écologiques, maintien des haies, rejet des eaux, etc.

La fouille est limitrophe d'habitations. A ce titre, il est important de considérer la **protection des habitants du voisinage**, en interdisant l'accès au chantier et à la zone de dépôt. En effet, la fouille archéologique implique des excavations parfois profondes, qui doivent être mises en sécurité de façon adaptée. Pour ce faire, un **système de filets de protection** sera installé autour des sondages profonds. Le chantier sera fermé au public et les affichages réglementaires seront disposées de manière visible, notamment au niveau du parc avec jeux d'enfants situé rue des Charmes, au contact de la fouille. Il est préférable d'envisager quelques barrières Heras sur une dizaine de mètres pour clôturer le chantier au niveau de ce parc.

Considérant la fouille elle-même, dans le cas de **sondages** supérieurs à 1,30 m de profondeur, les parois seront aménagées en talus ou en gradins successifs afin de permettre une fouille en toute sécurité (fig. 2). Les zones détériorées et potentiellement déstabilisées feront l'objet d'une attention particulière concernant la sécurité (pose de filets orange signalant à minima leur présence).

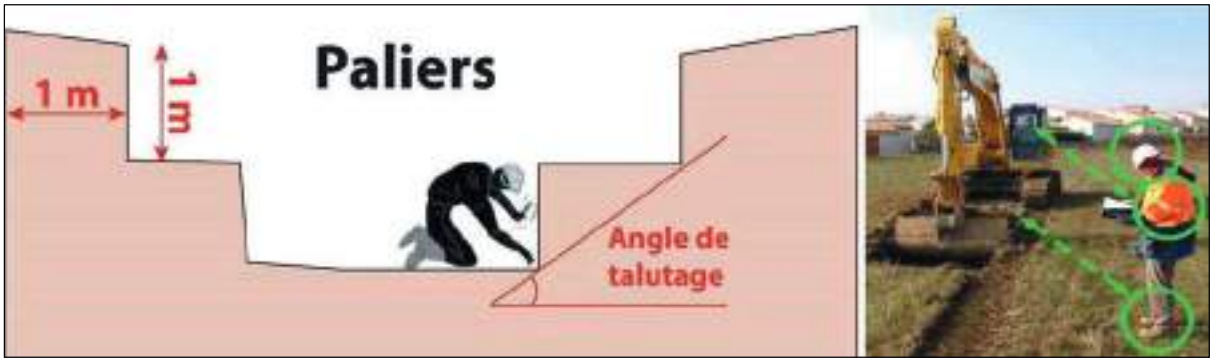

Figure 2. Mesures de sécurité sur les chantiers INRAP : aménagement des parois de sondages en talus, et port des équipements de protection personnelle

Une mention particulière concerne le décapage, qui sera effectué par des agents qui devront évoluer au plus près de chaque pelle hydraulique. Tous les agents Inrap sont formés à cet exercice et particulièrement sensibilisés aux conditions de sécurité. L'intégralité des **équipements de protection individuels** (EPI) est évidemment imposée durant cette phase (casque, gilet, chaussures de sécurité) pour tout agent de l'Inrap. Lorsque de besoin, l'archéologue est amené à descendre dans l'excavation, cette intervention se fait avec le godet de pelle posé au sol.

Avant le démarrage de l'opération, une **réunion de préparation** sera organisée avec le maître d'ouvrage afin d'évoquer l'ensemble de ces contraintes, les mesures de sécurité et l'organisation du chantier. Pour l'Inrap, l'interlocuteur sera M. Olivier Nillesse, Responsable de l'opération proposé, qui établira en amont de la fouille un PPSPS en collaboration avec Mme Isabelle Giron-Audéoud, Conseillère Sécurité Prévention. Il précisera les mesures prévues pour pallier tous les risques identifiés (cf. document « les engagements de l'Inrap » ci-annexés).

3.3- Organisation du chantier

L'implantation des **installations de chantier** sera définie en accord avec le maître d'ouvrage, aux abords immédiats de la fouille. Nous en proposons ici une organisation générale. L'Inrap installera une plateforme spécifique de 400 m² équipée des bungalows et installations sanitaires nécessaires pour une équipe de 4 archéologues permanents et 1 à 2 spécialistes intervenant de façon ponctuelle. Conçue en conformité avec la réglementation en vigueur, elle permettra l'accès aux engins et véhicules de chantier et sera alimentée en eau et électricité par le biais d'une tonne d'eau et d'un groupe électrogène ou sera branchée sur les réseaux existants dans la mesure du possible. Constituée en matériaux de 0/31.5 secondaire sur 0.30 m d'épaisseur et compactés, elle sera isolée du substrat par un tissu géotextile ainsi qu'il est d'usage de le faire sur tous les chantiers Inrap.

Cette base-vie pourrait être installée au niveau de l'accès depuis l'impasse des Saules, comme figuré ci-dessous. Elle sera commune aux deux chantiers de fouille des sites du Plessis Bergeret 1 et 2.

La fouille archéologique est prescrite sur une emprise totale de 5000 m². Le volume de terres recouvrant les niveaux archéologiques est estimé à 3000 m^3. L'Inrap stockera ces terres en merlon à l'ouest et au nord de l'emprise de fouille, sur la zone d'aménagement de la ZAC, et en évitant à la fois la zone humide et le couloir du réseau de gaz (Fig. 3). Ces dépôts seront constitués selon les règles de l'art, avec séparation des horizons du sol et fermeture des merlons aux intempéries.

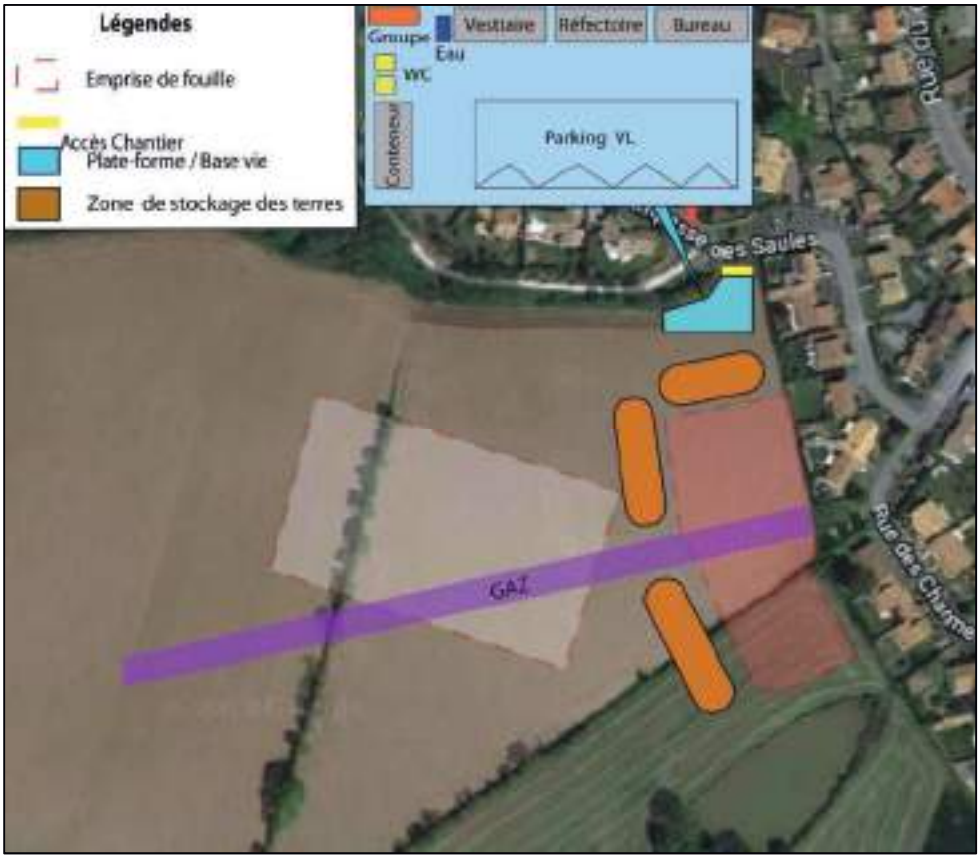

Figure 3. Proposition d'organisation du chantier (base-vie et dépôts de terre)

3.4- Constitution de l'offre

L'offre présentée ici est bien entendu ferme et, par conséquent, ne présente aucune possibilité de modification en cours d'opération. Elle distingue la phase terrain et la phase étude en dissociant ce qui est des moyens humains et ce qui relève des moyens techniques. Elle s'entend pour des conditions météorologiques compatibles avec l'exercice des activités de terrain c'est-à-dire hors périodes d'intempéries. Il est précisé que les imtempéries (nature et période) doivent s'entendre au sens des articles L.5424-6 à L.5424-9 du Code du travail.

En plus d'une équipe d'archéologues compétents pour réaliser le projet de fouille, l'offre intègre les prestations suivantes :

- l'entretien des accès au chantier ;
- la signalisation du chantier et la signalisation routière lors des travaux archéologiques
- l'installation d'une base vie en conformité avec la réglementation en vigueur et destinée à accueillir l'équipe (bungalow, WC chimiques, container à outils) ;
- le branchement aux fluides, par le raccordement au réseau électrique et eau courante (ou par le biais d'une tonne à eau) ;
- les véhicules de divers types (véhicules utilitaires, camionnette etc.) ;
- le piquetage des emprises de fouille et des réseaux, en lien avec GRT Gaz ;
- le pompage des eaux le cas échéant et leur rejet en conformité avec la réglementation en vigueur ;
- l'ensemble du petit matériel lié à la fouille et tout le nécessaire au prélèvement et au conditionnement du mobilier archéologique ;
- le matériel photographique et informatique indispensable durant le terrain mais aussi durant la phase d'études :
- les frais de reprographie du rapport final d'opération ;
- les frais de structure au sens large mais plus spécifiquement l'accompagnement durant toute l'opération sur les questions d'ordre scientifique, technique et touchant l'hygiène et la sécurité ;
- les frais pour analyses préconisés dans le cahier des charges scientifiques et techniques annexé à l'arrêté de prescription (datations radiocarbones), ainsi que les frais de stabilisation du mobilier métallique ;
- le remblaiement du site à l'issue de la fouille.

4.- La méthode d'intervention

La méthode d'intervention sur le terrain comporte les phases suivantes, pour un total de 87 jours-homme, et sur une durée de 21 jours :

- l'installation du chantier (1 jour)
- le décapage (8 jours)
- la fouille des vestiges (20 jours en tout, en démarrant dès le premier jour, en parallèle du décapage, donc 12 jours en plus de la période de décapage)
- le remblaiement (5 jours)
- la libération de la zone d'étude.

Le déroulé et l'organisation de la phase de terrain sont dictés par le cahier des charges scientifique et technique de la DRAC. Sur le terrain, après décapage, la méthodologie de fouille sera établie en concertation avec les représentants du SRA.

4.1- La phase préparatoire

L'intervention proprement dite sera précédée d'une phase de préparation d'une durée **d'un jour/homme pour le responsable d'opération**. Cette préparation comporte un premier volet technique visant à l'étude et la matérialisation des réseaux (**DICT**) et à la mise en place de la **base-vie**. Le **PPSPS** sera rédigé et transmis en amont du démarrage avec un planning prévisionnel d'exécution. Cette phase permettra également la préparation des matériels de fouille et d'enregistrement des données archéologiques. Le **topographe** dispose **d'une journée** pour implantation la zone d'étude et les tracés des réseaux.

C'est au début de cette phase, et donc préalablement à toute installation sur site, que sera signé avec l'aménageur le **procès-verbal de mise à disposition du terrain**. Ce procès-verbal, dressé de façon contradictoire avec l'Inrap, permet de constater le respect du délai et la possibilité pour l'Inrap d'occuper le terrain constituant l'emprise de la fouille qui, en conséquence, est placé sous sa garde et sa responsabilité. Ce document permet aussi de constater le respect de l'ensemble des conditions de mise à disposition du terrain négocié avec l'aménageur, notamment la libération de toutes les contraintes physiques.

4.2- Le décapage

Le décapage vise à mettre au jour rapidement les vestiges qui nous intéressent en enlevant mécaniquement la couche de terre déstructurée par les labours ou pauvre en vestiges qui recouvre les niveaux que l'on va étudier, et en purgeant les sondages de diagnostics refermés. Les terres végétales et les niveaux de remblais sous-jacents seront séparés, afin de restituer les sols lors du remblaiement. Le plancher de décapage se situe à 0.60 m et la profondeur de fouille ne devrait pas excéder 1m à 1.50m. Seule la présence localisée de puits impliquerait un creusement plus profond.

Pour mener à bien ce décapage, étant donné la faible surface et la proximité de la zone de dépôt proposée, il est prévu d'intervenir avec la méthode de jet de pelle. Ainsi, **deux pelles mécaniques 20 tonnes munies de godet rétro lisse de 3m évolueront sur site durant 8 jours**. Une des pelles procédera au décapage et la seconde évacuera la terre pour la stocker en périphérie sous forme de merlon.

Cette intervention sera supervisée par le responsable d'opération et trois techniciens de fouille, qui engageront également la fouille des structures au fur et à mesure de leur apparition. En parallèle, un plan d'ensemble nécessitant l'intervention d'un **topographe durant 2 journées** sera dressé afin d'alimenter et de favoriser une première étape de la réflexion.

Les techniques mises en œuvre seront celles classiquement retenues dans ce type de contexte, à savoir, sous surveillance archéologique, un décapage des terres superficielles à la pelle mécanique jusqu'à apparition et repérage des vestiges. Dans le même temps, l'équipe se consacrera aux travaux de nettoyage, de délimitation et de numérotation des structures précédant la fouille. Cette étape vise à inventorier et à dénombrer les vestiges du site afin d'asseoir les principes méthodologiques et les choix de la fouille.

4.3- La fouille archéologique (tranche ferme)

Au fur et à mesure du décapage, le responsable d'opération disposera d'un plan masse du site mis à jour, lui permettant de juger de l'organisation spatiale des vestiges, de leur volumétrie et des relations fonctionnelles, techniques et chronologiques entre les différents espaces coexistant. Ce plan global des vestiges archéologiques mis au jour sera actualisé en suivant la progression de la fouille par des levés topographiques réguliers et référencés en NGF.

L'opération de fouille consiste principalement au nettoyage, au repérage, à l'examen, à l'enregistrement des structures reconnues lors du décapage et au prélèvement du mobilier archéologique. En accord avec le Service Régional de l'Archéologie, le responsable d'opération devra définir une stratégie de fouille grâce à la vision planimétrique fine de l'organisation du site et en fonction de l'état des vestiges.

L'équipe poursuivra donc **durant 12 jours la fouille** entamée dès le premier jour du décapage, et comptabilisera **3 techniciens qui accompagneront le responsable d'opération**. Ils procèderont à l'enregistrement des structures reconnues lors du décapage et au prélèvement du mobilier archéologique.

Un **géomorphologue** intervient pendant **1 jour**. Le **topographe** assurera les relevés géoréférencés à concurrence de **2 jours**.

Concernant la fouille de **l'enclos**. Après décapage, les sondages sont préalablement délimités et numérotés au sol avant toute intervention. Les fossés sont numérotés de 1 à 199, les sondages de 1 à n. Ainsi, on obtient, par exemple : F.2-S.23, il n'y a qu'un seul sondage 23 pour toute la fouille et non pas une numérotation de sondage propre à chaque fait. A l'intérieur de chaque sondage, les US sont numérotées de 1 à n. Selon cette méthode l'unité de fouille principale est le sondage. Cette pratique simplifie beaucoup l'enregistrement, évite les confusions comme les doublons, les manques et permet de faciliter l'étude du mobilier en identifiant rapidement sa localisation. Une première phase de sondages mécaniques à 20 % permet de reconnaître la distribution du mobilier et dans le cas de répartition en courbe de Poisson de cibler les sondages ultérieurs. Dans une deuxième phase, au moins 50 % des fossés seront sondés. Les intersections de fossés sont fouillées manuellement.

Les relations stratigraphiques des structures entre elles seront également appréhendées manuellement. L'objectif visé est de déterminer le phasage précis de l'occupation et d'en suivre l'évolution. Les **structures particulières** telles qu'une concentration de mobilier, des empierrements, niveaux de démolition, surface de circulation, restes de sols stratifiés ou toute structure liée à un quelconque artisanat, seront également fouillées manuellement après un dégagement mécanique soigné.

Les **fosses et trous de poteaux** sont numérotés de 200 à n, ainsi, il n'y a pas de confusion possible avec les contextes provenant des fossés. Ces structures sont fouillées manuellement à 50 %, si leur volume est important et qu'elles sont simples (extraction, fosses stériles indéterminées), elles sont traitées mécaniquement. Les plus significatives sont entièrement fouillées.

Lors de la fouille, des **prélèvements de sédiments** sont effectués dans les structures jugées les plus appropriées pour études paléo-environnementales. Sur le terrain un échantillonnage de 150 litres (15 x 10 litres) est traité par flottation et tamisé à l'eau sur tamis de 1,6 mm, puis à 0,05 mm, puis transmis à un **carpologue** (méthode : Durand 2013) et à un **anthracologue** (méthode : Poirier 2015) pour détermination du potentiel des macro-restes

(graines, fruits, charbons, phytolithes). Des prélèvements seront testés pour identifier des pollens.

La fouille permettra de collecter le **mobilier** céramique associé, les matériaux de construction (tuiles, briques), les restes d'activités diverses et autres vestiges (verre, objets en métal, monnaie) (méthode : Nillesse 2012). Le responsable d'opération bénéficiant de compétences pour l'ensemble du mobilier protohistorique (céramique, matériaux de construction, métal) sera en mesure d'identifier les lots exhumés au fur et à mesure de leur découverte.

4.4- Les aides à la fouille

La **pelle mécanique 20 tonnes** sera mobilisée durant **10 jours** au cours de la fouille et permettra des décapages complémentaires, voire, si le cas se présente, la fouille de structures simples de dimension conséquente, notamment les fossés. On procédera aux échantillonnages mécanisés, dès lors que les dynamiques de comblement auront été comprises. Cette aide mécanique permet d'optimiser les temps de fouille et d'atténuer considérablement la pénibilité du travail sur le terrain, ainsi que le prévoit le code du travail.

Un **pompage** des zones de fouille éventuellement inondées est inclus dans l'offre, sans déploiement de budget supplémentaire. En cas contraire, si le chantier est partiellement inondé, l'intervention sera prolongée du temps nécessaire au retour de conditions favorables à la fouille.

4.5- L'enregistrement des données et la gestion des mobiliers

Les **petites structures d'habitat** sont numérotées de 200 à n, l'unité de base est le fait. Les US sont décrites dans la fiche 1. Le technicien note sur la fiche 3 de son dossier de fouille l'inventaire des structures. Il reporte ses informations sur un tableau présent dans le bureau de chantier (fiche 4). La documentation est vérifiée et enregistrée dans une **base de données** (document base, faits). Pour éviter des doublons et des oublis, une liste pré- numérotée est utilisée lors de levés topographiques (fiche 5). Les fossés ou leurs intersections sont décrits dans la fiche 2, la description est libre, l'unité de base est le sondage.

Les fiches d'enregistrement permettront de réaliser la **description des structures**, et faciliteront **l'inventaire** des photographies et des relevés graphiques en plan et en coupe (1/20e et 1/100e). Conformément au décret 2006-272 du 3 mars 2006, les plans seront géo-référencés en Lambert 93.

Le **mobilier** sera collecté par contexte et rattaché à son unité stratigraphique d'origine par un numéro d'US qui est le même que celui utilisé sur la fiche descriptive de la couche dont il provient. Chaque lot fait l'objet d'un inventaire précis en fonction de sa provenance et par nature de matériaux. Le travail au centre d'un **gestionnaire des collections** permet le suivi scientifique et assure le **conditionnement** adapté du mobilier au fur et à mesure de sa découverte. A l'occasion de son traitement à la base archéologique de Fontenay-le-Comte ou Carquefou, le mobilier sera lavé, inventorié et référencé selon l'usage en la matière et ainsi que procède l'Inrap, en accord avec les normes du SRA des Pays de la Loire. Ainsi, le mobilier céramique est conditionné dans des bacs, les objets plus fragiles (verre, métal, etc) sont rangés dans des boîtes hermétiques, et le mobilier sensible (organique) est préservé dans des emballages spécifiques.

Le **mobilier sensible** (matière organique et objets métalliques) sera diagnostiqué du point de vue de sa fragilité et des risques inhérents à sa mise à l'air libre et sera acheminé en conséquence vers les laboratoires adaptés à sa bonne conservation. Ces transferts feront l'objet d'inventaires spécifiques avec fiche de dépôts ; le SRA sera tenu informé de tout mouvement de mobilier.

4.6 - Le suivi de la fouille et la fin de la fouille

Tout au long de la fouille, les méthodes utilisées seront évaluées et adaptées au regard des données archéologiques et de l'éventuelle évolution de stratégie qu'elles imposent, **en concertation avec le Service Régional de l'Archéologie** et en adéquation avec les objectifs assignés par le cahier des charges scientifique. Pour ce faire, on organisera **des réunions de chantier** avec l'aménageur et le SRA, en fonction des nécessités dictées par les découvertes, afin de faire les indispensables points d'étape qui garantissent la bonne exécution de la fouille en regard de la prescription de l'Etat.

De plus, un **rapport régulier** faisant état de l'avancement des fouilles sera envoyé à l'aménageur et au SRA des Pays de la Loire. Ce rapport hebdomadaire pourra dénombrer le nombre de structures mises à jour, puis fouillées. Une dernière visite du chantier par le SRA en fin d'opération permettra de constater que les délais vont être respectés et que les travaux sont conformes au cahier des charges scientifiques.

Le **repli** de la base vie et sera effectué le dernier jour des fouilles. A cette occasion, tout le matériel de fouille et le mobilier archéologique sera rapatrié au Centre archéologique de Fontenay-le-Comte ou de Carquefou. Conformément à la demande du maître d'œuvre, il sera procédé au **remblaiement** des terres et des déblais issus du décapage et de la fouille afin de remettre en place les matériaux et de restituer les sols initiaux. Il sera effectué par un prestataire de l'Inrap (terrassier) à l'aide des moyens mécaniques les mieux appropriés durant maximum 5 jours.

Un **procès verbal de fin d'opération** sera alors signé entre l'Inrap et l'aménageur. Ce document constate la fin de l'opération de fouilles archéologiques sur le terrain, la cessation de l'occupation des zones d'emprise de fouille par l'Inrap, et la date à partir de laquelle l'aménageur recouvre l'usage du terrain. Conformément à l'article R.523-59 du Code du Patrimoine, le préfet de région délivrera à l'aménageur une **attestation de libération du terrain** dans les quinze jours suivant la notification par l'aménageur de l'achèvement des opérations de fouilles sur le site.

5. Les études post-fouille en tranche ferme

La phase d'étude se déroulera au Centre Archéologique de Fontenay-le-Comte et/ou de Carquefou, la première étant la base d'affectation du responsable d'opération proposé, **Olivier Nillesse**. Son objectif est d'approfondir l'étude des structures et du mobilier archéologique. Dès l'achèvement de la phase terrain, il sera demandé au responsable d'opération d'apprécier **l'adéquation des moyens à la finalité des études** et de proposer, le cas échéant une réorientation d'une partie de ceux-ci.

L'objectif est de produire un rapport final d'opération en accord avec les objectifs du cahier des charges scientifiques. Sa réalisation implique l'enchaînement de tâches désormais bien identifiées et parfaitement maîtrisées. Les principales étapes de cette phase d'étude, dirigée par le responsable d'opération, sont :

- Le traitement primaire de la documentation :
  - Pour le mobilier, il s'agit du protocole habituel de lavage, séchage, remontage et conditionnement des objets archéologiques,
  - Pour les données papier (fiche d'US, plans) la mise au net informatique des relevés permettra la constitution de bases de données ;
  - L'élaboration d'un plan masse complet ;
  - L'élaboration des inventaires des mobiliers, des prélèvements et de la documentation écrite, graphique, photographique et numérique de la fouille ;
  - Le cas échéant, stabilisation des objets sensibles ou identification par radiographie, et validation par un inventaire des objets déposés en laboratoires extérieurs.
- La rédaction des parties descriptives du rapport ;
- L'élaboration de plans « phasés » présentant les différentes occupations successives et la réalisation de toutes les illustrations du rapport ;
- La conduite des études spécialisées adaptées aux moyens de l'opération.
- La rédaction de la synthèse du rapport ;
- L'archivage et le conditionnement des données de fouille ;
- La mise en forme du rapport final d'opération (PAO).

L'étude du site visera avant tout à produire une analyse descriptive permettant de restituer son organisation spatiale, fonctionnelle et chronologique. Elle prendra en compte les données issues du diagnostic, présentera celles obtenues lors de la présente fouille, définira les orientations méthodologiques et sera mise en perspective en regard des connaissances ou des problématiques levées. Cette étape de la réflexion sera augmentée par des comparaisons abondantes, tant locales que régionales ou extra régionales, qui mettront en exergue les similitudes et les discordances façonnant l'originalité de ce site.

L'étude **céramologique** sera basée sur une analyse quantitative et typologique des vestiges (méthode : Nillesse 2012). Les prélèvements de sédiments feront l'objet d'un traitement approprié pour leur exploitation par des spécialistes **archéobotanistes** pour vérifier la présence et le potentiel scientifique de pollens (palynologue), de graines (carpologue), ou de charbons de bois (anthracologue).

Pour ce faire, et afin de répondre aux problématiques soulevées dans le cahier des charges scientifiques, **l'équipe chargée des opérations de post-fouille** en tranche ferme est donc constituée des agents suivants, pour un total de 70 jours-homme :

- Un responsable d'opération durant 20 jours,
- Un topographe durant 1 jour (traitement des relevés terrain) ;
- Des techniciens chargés du traitement du mobilier (lavage et stockage dans des conditions adéquates) durant 20 jours ;
- Un dessinateur (DAO/PAO) durant 5 jours pour le traitement de la documentation graphique complexe et le montage du rapport d'opération.
- Un gestionnaire de collection assurant la norme des inventaires, du conditionnement et le versement des collections à l'état durant 4 jours.

L'ensemble des études spécialisées seront confiées aux spécialistes, ainsi qu'à des techniciens en soutien pour assurer inventaires, dessin de mobilier, DAO, pour un total de 20 jour-hommes, en estimant la répartition suivante :
- Traitement des céramiques : 10 jours ;
- Traitement des terres cuites : 5 jours ;
- Etude géomorphologique : 2 jours ;
- Tests archéobotaniques : Vérification des charbons, pollens et/ou graines durant 3 jours.

Le déroulement de ce processus ne peut être réalisé en continu. Si le travail de mise en ordre des données intervient rapidement après la fouille, il est évident qu'une partie des chercheurs et notamment le responsable d'opération supporteront des interruptions dans la phase de rédaction. Elles sont dues à l'attente des études spécialisées et des résultats des analyses engagées. Ainsi les dernières étapes de rédaction du rapport (intégration des études spécifiques et interprétation générale du site) peuvent être différées dans le temps.

Au terme de la phase d'étude, le rapport de fouille sera remis en 8 exemplaires au Service Régional de l'Archéologie, accompagné du mobilier, des archives et des différents inventaires, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques. Comme il est demandé dans le Cahier des Charges Scientifiques, le rapport final sera rendu 24 mois après achèvement de la fin de la phase terrain.

6. Compétence de l'équipe mobilisée

L'équipe mobilisée (fouille et étude) est pluridisciplinaire et est constituée de spécialistes aux compétences complémentaires et de techniciens de fouille coordonnés par le responsable d'opération. Cette équipe professionnelle répond aux exigences des fouilles telles qu'on les pratique à l'Inrap, mais aussi à celles du cahier des charges scientifiques du SRA. Tout spécialiste autre requis par les découvertes sera sollicité au sein du réseau de l'Inrap. Ces collaborations éventuelles sont incluses dans l'offre.

Le responsable scientifique proposé par l'Inrap pour conduire cette intervention est M. **Olivier Nillesse**, responsable d'opération Inrap depuis 30 ans, spécialiste de la période de

l'Age du Fer et en particulier des établissements ruraux (Nillesse 1994 ; 2003a ; 2003b ; 2011, 2012). Il possède en outre une compétence en céramologie et petit mobilier et assurera donc l'étude de ces mobiliers (en métal, verre ou autre). Cet archéologue finalise en juin 2018 son dernier rapport d'opération en cours.

Il encadrera une équipe scientifique composée des spécialistes suivants, en tranche ferme et en cas de déclenchement des tranches optionnelles :

- M. Jean-François Nauleau, Inrap : Spécialiste des terres cuites architecturales ;
- M. Rémy Arthuis, Inrap : Géomorphologue;
- Mme Frédérique Durand, Inrap : Carpologue ;
- M. Philippe Poirier, Inrap : Anthracologue ;
- Mme Delphine Barbier-Pain, Inrap : Palynologue ;
- Mme. Anna Baudry, Inrap : Archéozoologue ;
- M. Philippe Forré, Inrap : Spécialiste de l'étude du mobilier lithique ;
- M. Vincent Geneviève, Inrap : Numismate ;

Tout spécialiste supplémentaire réclamé par les découvertes sera sollicité au sein du réseau de chercheurs en relation avec l'Inrap ou y travaillant. A ce panel s'ajoutent les compétences techniques (topographie, PAO/DAO, gestion et archivage du mobilier...). On peut prévoir, si nécessaire, d'éventuels déplacements d'assistants techniques ou de prévention, qui ne feront pas l'objet d'une ligne budgétaire spécifique.

7- Le calendrier d'intervention

La durée de l'intervention archéologique proposée est de 21 jours ouvrés (préparation + décapage + fouille), auxquels il faut ajouter 5 jours supplémentaires pour obtenir un terrain totalement remblayé.

On propose un démarrage de l'opération de terrain au 27 août 2018**.** En concertation avec l'aménageur, cette date peut être modifiée. La date de fin des opérations de terrain serait alors fixée théoriquement pour le **21 septembre 2018** et le terrain sera totalement **remblayé le 28 septembre 2018.**

Le rapport sera remis 24 mois après la date de fin des interventions de terrain et la date précise de la remise du rapport sera formulée au moment de la signature du PV de fin de chantier.

Commune de La Ferrière
Site Le Plessis Bergeret 1
Programme prévisionnel d'exécution des travaux
Fouille archéologique - INRAP

2018	Aout		Septembre				Octobre				
semaine	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44
Préparation	1 jour										
Décapage		8 jours									
Fouille		20 jours									
TO5/TLPB1.5				1 jour							
Rebouchage						5 jours					
PV de fin de chantier						X					
Libération des terrains							X				
Etudes post-fouilles							24 mois maxi - - -->				

Figure 4. Calendrier général de l'opération

8. Récapitulatif des moyens affectés à l'opération

Le déploiement des moyens humains est envisagé comme suit :

Etapes	Moyens	Temps
Phase terrain		
Préparation	1 RO 1 topographe	1 jour 1 jour
Décapage	1 RO, 3 techniciens 1 topographe	8 jours 2 jours
Fouille	1 RO, 3 techniciens 1 topographe 1 géomorphologue	12 jours 2 jours 1 jour
Phase étude		
Inventaire, description, interprétation	1 RO	20 jours
Etude du mobilier	Spécialistes Technicien (inventaires, dessin)	20 jours en tout
Accompagnement topographique	1 topographe	1 jour
Traitement primaire du mobilier	1 technicien (lavage, conditionnement)	20 jours
Dessin, infographie, mise en page	1 dessinateur/infographiste	5 jours
Normes et versement du mobilier	1 Gestionnaire de collections	4 jours

Les moyens techniques et logistiques requis sont les suivants :

	Quantité	Décapage	Fouille	Rebouchage	Total jours
Moyens mécaniques					
Pelle hydraulique 20 T		2 x 8	1 x 10		**26**
Transfert d'engins		2	1		**3**
Remblaiement terre végétale				**1000 m³**	
Remblaiement terres naturelles avec compactage				**2000 m³**	
Moyens logistiques					
Plate-forme chantier	400 m²				
Raccordement eau + électricité	1 mois				
Bungalow bureau	1	8	**12**		**20**
Bungalow Vestiaire	1	8	**12**		**20**
Bungalow réfectoire	1	8	**12**		**20**
Sanitaires H & F	2	8	**12**		**40**
Container à outils 12 m³	1	8	**12**		**20**

9. Tranches optionnelles

TO 1/TLPB1.1: étude archéobotanique

Si les tests réalisés sur les prélèvements prévus pour les **études paléoenvironnementales** sont positifs, l'ensemble des prélèvements archéobotaniques feront l'objet d'un **tamisage** par flottation afin de valider leur potentiel d'information. Ils seront traités par les spécialistes Inrap en carpologie et anthracologie selon les protocoles de chaque spécialité. Il s'agira d'analyser les éventuels restes végétaux (charbons de bois, graines) révélés dans les prélèvements.

Ainsi, on prévoit **10 jours** de tamisage par flottation par un **technicien** au Centre de Fontenay-le-Comte. En fonction des résultats, on estime à **10 jours d'étude en tout pour les archéobotanistes (carpologue, anthracologue et palynologue**).

TO 2/TLPB1.2 : étude archézoologique

Dans le cas où des vestiges osseux animaux étaient préservés sur le site, leur étude confiée à un **archéozoologue durant 10 jours**. L'objectif de l'étude archéozoologique est d'identifier les espèces animales présentes et leurs relations avec les contextes archéologiques

TO 3/TLPB1.3 : étude du mobilier lithique et macrolithique

Dans le cas de découverte de mobilier lithique, il sera confié à un spécialiste l**ithicien** pour une durée de **2 jours.**

TO 4/TLPB1.4 : datations radiocarbone

Un minimum de **3 datations** est requis dans le cahier des charges scientifiques du SRA. A ce titre, une **provision de 1500 €** est retenue pour la réalisation de ces analyses.

TO 5//TLPB1.5 : fouille de puits

Si des structures profondes de type puits venaient à être découvertes, un protocole de fouille sera mis en place, suivant les principes de la réglementation en vigueur. Ainsi, pour les structures dont la profondeur est supérieure à 1,30 m, en fonction des contraintes dues à l'aménagement, la technique des paliers ou gradins sera mise en place (§ 3.2). En cas de puits plus profond, les sédiments seront sondés mécaniquement.

On prévoit ainsi 1 **pelle mécanique 20 tonnes** afin de creuser profondément le puits et d'aménager l'excavation en gradin afin d'assurer la sécurité des agents durant **1 jour**. Deux **techniciens de fouilles** interviendront en renfort durant cette journée. Une provision de **3 jours** est retenue dans le cas de découverte de mobilier en bois ou autre matériau organique (cuir, etc) pour leurs inventaires et études.

TO 6/TLPB1.6 : Etude des monnaies

D'éventuelles monnaies seront confiées à un **numismate durant 5 jours** pour assurer leur étude (chronologie, provenance, échanges, etc.). Le coût de leur **stabilisation** est estimé à **1000 €.**

TO 7/TLPB1.7 : Etude du mobilier métallique

En cas de présence de mobilier métallique, il sera confié à un laboratoire en assurant la radiographie et la stabilisation (Arc'Antique). On provisionne pour ce faire une enveloppe de **2000 euros pour sa stabilisation**. Un archéologue **spécialiste du mobilier métallique** en assurera l'étude sur une durée de **5 jours.** Chaque objet fera l'objet d'une description détaillée des lots avec poids, dimensions et nature du métal. Un catalogue raisonné sera réalisé par domaine d'utilisation et par fonction. L'étude aboutira à une mise en perspective des résultats dans un contexte régional voire national.

10- Bibliographie

Références du diagnostic

Pascal et Bonnin 2017 : Pascal (J), Bonnin (N.). — La Ferrière*, Le Plessis Bergeret.* Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2017. Rapport Final d'Opération de diagnostic.

Bibliographie Age du Fer

Baudry 2013 : BAUDRY (A.). —Etude de la faune *in* : Nillesse *et al*. 2013 : NILLESSE (O.) dir., ARTHUIS (R.), BAUDRY (A.), DURAND (F.), LEDAUPHIN (A.), ROUSSEAU (E.), VISSAC (C.), collab. — *Chacé, Les Rogelins : silos de la Tène A2 et établissement rural du Haut-Empire*. Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2013. Rapport Final d'Opération.

Buchsenschutz *et al.* 1993 : BUCHSENSCHUTZ (O.), COLIN (A.), GRUEL (K.), RALSTON (I.B.M.). — Approche du territoire au second âge du fer. *In* : DAUBIGNEY (A.) dir. — *Fonctionnement social de l'Age du Fer : opérateurs et hypothèses pour la France*, Table ronde internationale de Lons-le-Saunier (Jura), 24-26 octobre 1993. Lons-le-Saunier : Ville de Lons-le-Saunier, 1993, p. 247-258

César (J.). — *La Guerre des Gaules*. Collection G. Budé. Paris : Les Belles Lettres.

Durand 2013 : DURAND (F.). — Etude carplogique *in* : Nillesse *et al*. 2013 : NILLESSE (O.) dir., ARTHUIS (R.), BAUDRY (A.), DURAND (F.), LEDAUPHIN (A.), ROUSSEAU (E.), VISSAC (C.), collab. — *Chacé, Les Rogelins : silos de la Tène A2 et établissement rural du Haut-Empire*. Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2013. Rapport Final d'Opération.

Hiernard 1996 : HIERNARD (J.). — Introduction. *In* : PROVOST (M.), HIERNARD (J.), PASCAL (J.), BERNARD (E.), SIMON-HIERNARD (D.). — *La Vendée, 85.* Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1990. (Carte archéologique de la Gaule (CAG 85), p. 46-47.

Kruta 2000 : KRUTA (V.). — *Les celtes. Histoire et dictionnaire, des origines à la romanisation et au christianisme*. Paris : Robert Laffont, 1990.

Le Guevellou 1998 : LE GUEVELLOU (R.). —*Les Astiers 1à La Chaize-le-Vicomte.* Rapport d'évaluation, Le Mans : AFAN.

Maguer 2000 : MAGUER (P.). — *Cholet, Les Natteries*. Le Mans : AFAN, 2000. Document Final de Synthèse

Maguer *et al.* 2005 : MAGUER (P.), ARTHUIS (R.), HIERNARD (J.), HOSTEIN (H.), coll., RICHARD (J.-M.) coll. — L'établissement rural de La Chapellière à la Chaize-le-Vicomte (Vendée) : une ferme gauloise de la fin du deuxième âge du Fer (IIe siècle/Ier siècle a.C). *Aquitania* XXI, 2005, p. 21-72.

Nillesse 1994 : NILLESSE (O.). Les établissements ruraux gaulois dans le sud de la Vendée. *In* BUCHSENSCHUTZ (O.), MENIEL (P.) dir. *Les installations agricoles de l'âge du Fer en Ile-de-France*. Paris : Presses de l'Ecole Normale Supérieure, 1994. Actes du colloque de Paris, 1993. (Etudes d'Histoire et d'Archéologie 4), p. 277-293.

Nillesse 2003a : NILLESSE (O.). Les établissements ruraux gaulois de la plaine de Luçon (Vendée). *In* PLOUIN (S.), JUD (P.) dir. *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer*. Dijon : Revue Archéologique de l'Est, 2003. Actes du XXe colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996, (Revue Archéologique de l'Est, sup. 20), p. 275-288.

Nillesse 2003b : NILLESSE (O.). Les établissements ruraux gaulois de Marcé (Maine-et-Loire) et la hiérarchisation des *aedificia*. *In* MANDY (B.), De SAULCE (A.) éd. *Les marges de l'Armorique à l'âge du fer - Archéologie et histoire : culture matérielle et sources écrites*. Rennes : Revue Archéologique de l'Ouest, 2003. Actes du XXIIIe colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, Musée Dobrée, Nantes, 13-16 mai 1999 (Revue Archéologique de l'Ouest, sup. 10), p. 149-172.

Nillesse 2004 : NILLESSE (O.). — *La Haute Couperie, établissement rural gaulois de La Tène finale*. Le Mans : AFAN. Document Final de Synthèse.

Nillesse 2011 : NILLESSE (O.). Histoire et archéologie de la campagne pictonne, de l'Indépendance à la Conquête. *Damvix, regards sur le passé.* Gestes Editions, Société d'histoire locale de Damvix vol. 2, p.74-101

Nillesse 2012 : NILLESSE (O.). — Eléments pour une chronologie des établissements ruraux de la fin de l'Age du fer dans le sud du Bas-Poitou. *In* : BARRAL (Ph.), FICHTL (St.) dir. — *Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) en Gaule non méditerranéenne.* Actes de la table ronde tenue à Bibracte "Chronologie de la fin de l'âge du fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) dans l'est de la France et les régions voisines". Glux-en-Glenne, 15-17 octobre 2007. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2012, (Bibracte 22), p. 273-300, 15-17 octobre 2007. Glux-en-Glenne : Bibracte, 2012, (Bibracte 22), p. 273-300.

Nillesse *et al.* 1997 : NILLESSE (O.), BERGA (A.), DELOZE (V.), HIERNARD (J.), HORARD-HERBIN (M.-P.), LAUBENHEIMER (F.), SIMON (L.), VISSET (L.). — *L'établissement rural des Genâts : Fontenay-le-Comte (Vendée).* Le Mans : AFAN 1997. Document Final de Synthèse.

Nillesse, Cambou, Convertini, Ledauphin à paraître. Un aspect de la romanisation des campagnes. L'équipement d'un soldat romain du Braie et son contexte (Fontenay-sur-Vègre, Sarthe). (*RAO* 2018).

Pétorin *et al.* 2013 : PETORIN (N.) dir., COFFINEAU (E.), DELAGE (R.), LEMAITRE (S.), PEAN (E.), RAUX (S.), SIMON (L.), VISSAC (C.). — *Aubigny, Vendée, La Pâquerie, Etablissement rural. La Tène finale-Ier s. A.D*. Cesson-Sévigné : Inrap GO, 2013. Rapport Final d'Opération.

Pithon 1999 : PITHON (M.). — *Trémentines, Richebourg*. Le Mans : AFAN 1999. Document Final de Synthèse.

Pline : —*Histoire naturelle*, Livre IV, 108. Paris : Dubochet, 1848-1850

Poirier 2015 : POIRIER (P.). —Anthracologie *in* : NILLESSE, O. (dir.). —*L'agglomération fortifiée de hauteur du premier Age du Fer de Mervent : le rempart du Chêne Tord*. Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, Cesson-Sévigné.

Sandoz 2000 : SANDOZ (G.). — *Cholet, La Bleure*. Le Mans : AFAN 200. Document Final de Synthèse.

Vialet à paraître : VIALET (P.) — *Les Landes de Roussais à Saint-Hilaire-de-Loulay*, à paraître.

Arrêté d'autorisation de fouille

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Arrêté n° 2018-756 du 1 octobre 2018
portant autorisation d'une fouille d'archéologie préventive

La Préfète de région ;

Vu le code du patrimoine et notamment son livre V ;

Vu à réaliser des fouilles préventives ;

Vu l'arrêté n°2017/SGAR/DRAC/468, du 3 juillet 2017 de Madame Nicole KLEIN, préfète de la région Pays-de-la-Loire, portant délégation de signature à Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire ;

Vu l'arrêté modificatif du 3 juillet 2018 de l'arrêté n° 2018/DRAC/1 – secrétariat général du 4 mai 2018, signé de Madame Nicole PHOYU-YEDID, directrice régionale des affaires culturelles des Pays de la Loire, portant subdélégation de signature ;

Vu le dossier enregistré sous le n° RPS20005889 déposé par la Mairie de La Ferrière pour le projet «La Ferrière : ZAC Le Plessis Bergeret» localisé à LA FERRIERE (Vendée) ;

Vu l'arrêté n° 2018-192 du 6 mars 2018 portant prescription d'une fouille d'archéologie préventive ;

Vu la demande d'autorisation reçue en préfecture de région le 28 septembre 2018 ;

Vu la proposition de désignation d'un responsable scientifique d'opération par l'Inrap ;

Considérant que le cahiers transmis à l'appui de la demande d'autorisation permet de réaliser la fouille prescrite le 6 mars 2018.

ARRÊTE

Article 1 - L'opération de fouille d'archéologie préventive susvisée est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagement susvisé, situé comme suit :

- DEPARTEMENT : VENDEE
  COMMUNE : LA FERRIERE
  Lieudit ou adresse : Le Plessis Bergeret 1
  Cadastre : Section : AN, Parcelle(s) : 78p, 79p

Réalisé par : Mairie de La Ferrière

Article 2 - Monsieur OLIVIER NILLESSE est désigné responsable scientifique de l'opération de fouille d'archéologie préventive. L'opération est enregistrée sous le code : 186310

Article 3 - L'Inrap exécutera la fouille conformément aux prescriptions imposées par les services de l'État, selon les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques qu'il a fixés et ce, sous le contrôle de ses représentants.

Article 4 - La Directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à : Mairie de La Ferrière, Monsieur OLIVIER NILLESSE, Inrap Direction Inter régionale Grand Ouest.

Fait à NANTES, le 01 OCT. 2018

Pour la directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation
le Conservateur régional de l'archéologie
Conservateur général du patrimoine

Jean-Philippe BOUVET

II. Résultats

1. Présentation

1.1 Cadre de l'intervention

La fouille préventive du site du Plessis Bergeret 1 à La Ferrière dans le département de la Vendée fait suite à une prescription du SRA des Pays de la Loire. Elle est motivée par les résultats obtenus lors d'un diagnostic sur un projet de lotissement (Pascal, Bonnin 2017).

1.2 Cadre naturel et historique

1.2.1 Le cadre géographique

Le lieu-dit Le Plessis Bergeret se situe à La Ferrière en Vendée (**fig. 1**). Il est localisé à environ 0,5 km au sud du centre de cette commune à une altitude moyenne de 85,50 m. Le site se trouve à proximité d'une maison noble attestée au XVe s. qui a donné son nom à ce lieu.

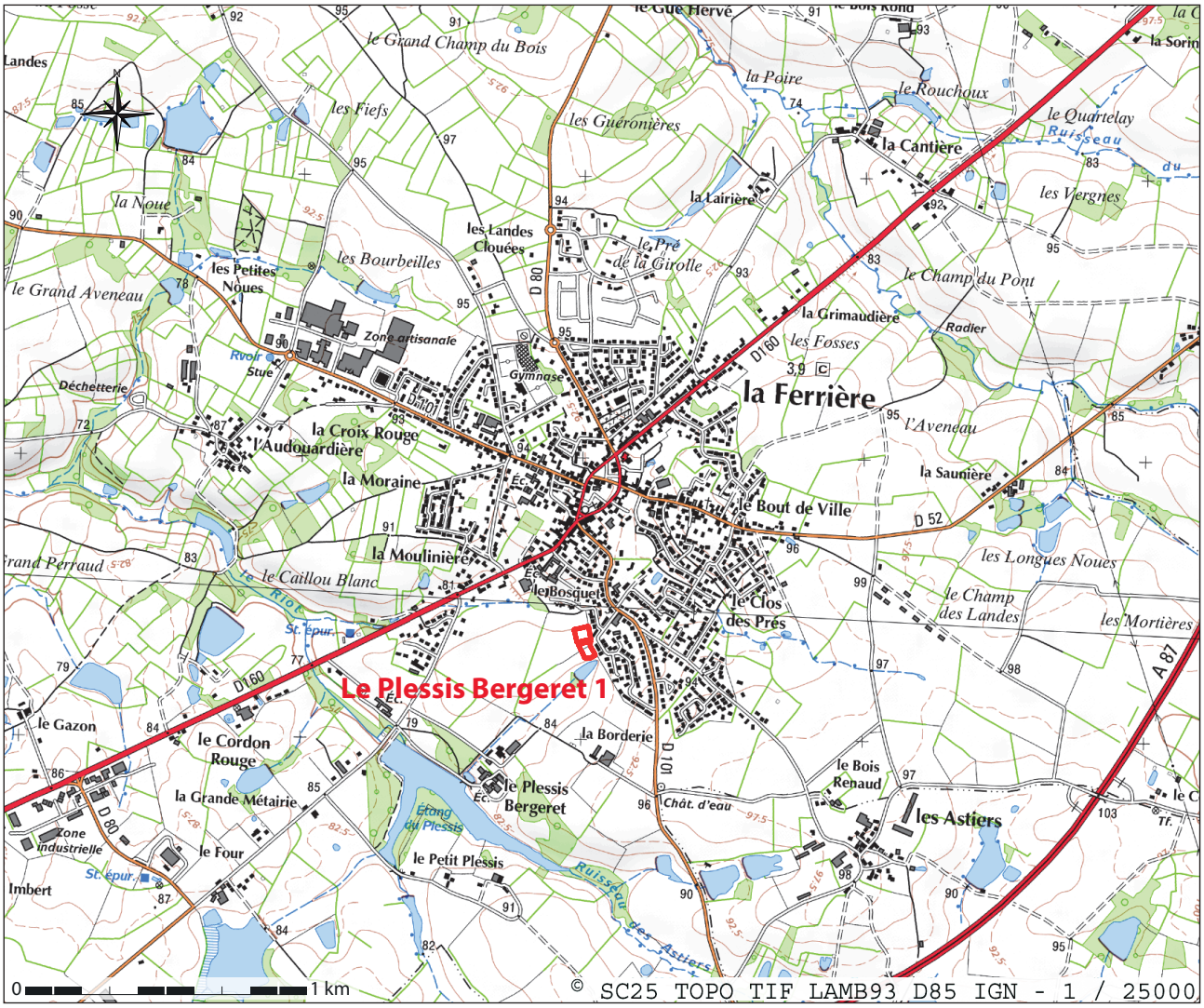

Fig. 1 : localisation du site, carte IGN 1/25000e, d'après ignmap.ign.fr. DAO : J.-M. Bryand.

1.2.2 Le contexte géologique

Le substrat (**fig. 2**) concerné par la fouille correspond à des terrains métamorphiques, il s'agit de métapélites grises alumineuses à mica blanc (Wyns 1988). Dans ces sols très argileux et imperméables, on relève des affleurements de granit porphyroïde à deux micas. Notons enfin, la présence de « chapeaux de fer » un peu plus au nord et qui sont exploités jusqu'à la veille de la Première Guerre Mondiale, ce métal ayant d'ailleurs donné son nom à la commune.

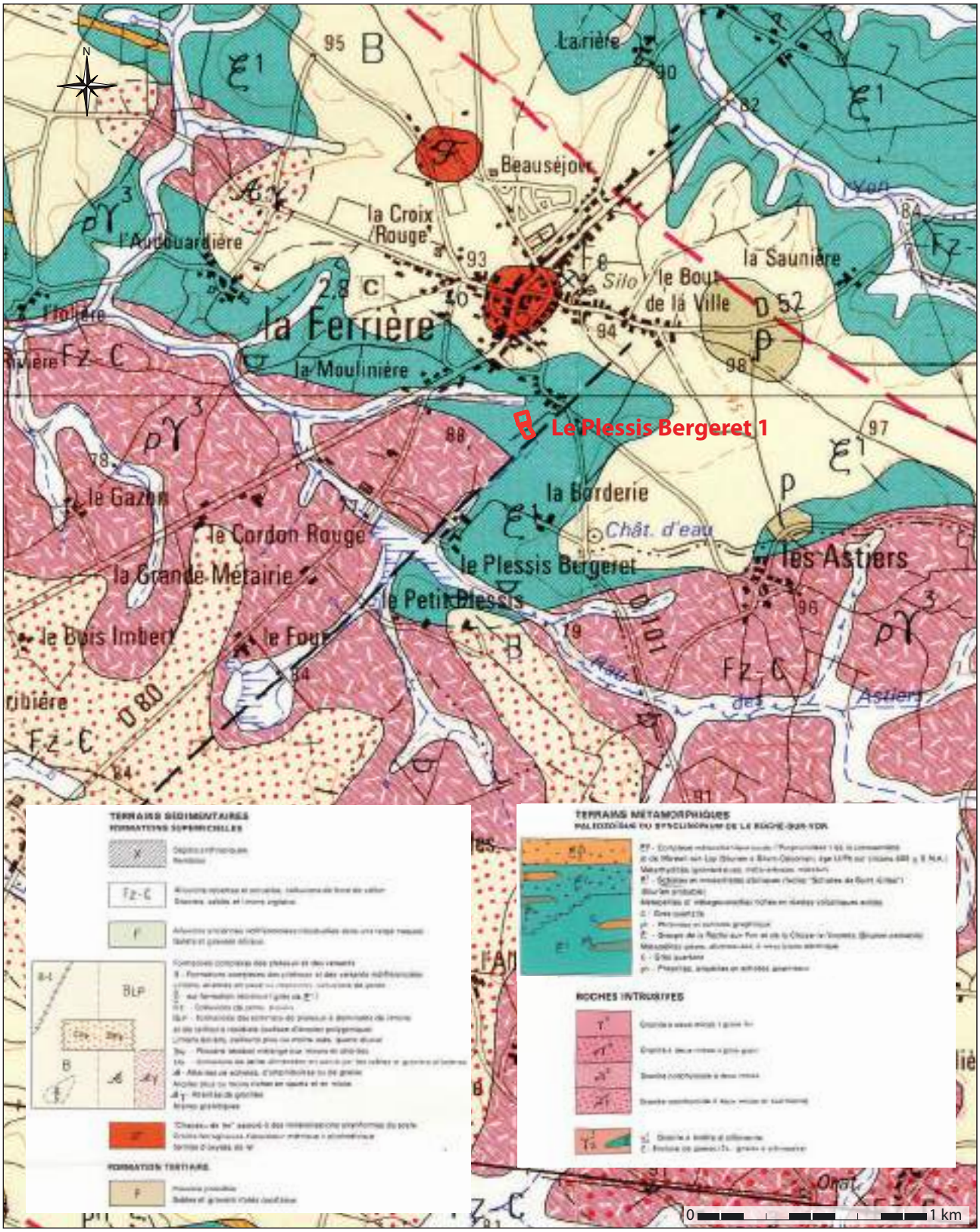

Fig. 2 : extrait de carte géologique de La Roche-sur-Yon au 1/50000e d'après Wyns 1988. DAO : J.-M. Bryand.

1.2.3 Le contexte archéologique

D'après la Cellule Carte Archéologique du SRA des Pays de la Loire, la commune de La Ferrière possède 30 entités archéologiques (**figs. 3 à 5**).

Des pièces lithiques attribuées au Mésolithique (Jauneau *et al*. 2000) sont signalées à La Girardière (EA 85 089 0027). B. Poissonnier (1997) en reprenant la documentation ancienne complète cette liste en citant des haches polies à La Malevoire, des « couteaux en silex » au Plessis-Bergeret. Des dolmens auraient été signalés aux Allées et à La Galerie et un menhir à La Poirière.

Pour la protohistoire, le même auteur signale trois haches de l'Age du Bronze à La Malevoire. Une évaluation archéologique (Jégo 2001) au Petit Plessis (EA 85 089 0019) a permis de reconnaître des traces d'occupation attribuées aux âges des métaux au sens large.

Un chemin et un réseau parcellaire (Dubillot 2001) sont attribués à la période romaine à La Paillerie (EA 85 089 0020). Des monnaies de cette époque ont été trouvées à La Haute Thermelière, ce qui pour R. Valette (1935) est un indice de l'ancienneté de cette mine de fer.

Le Moyen Age apparaît au Plessis Bergeret 2 (EA 85 089 0030) et vient de faire l'objet d'une fouille (Peytremann à paraître). Un enclos quadrangulaire est daté de la période mérovingienne, certaines structures sont à mettre en relation avec l'artisanat du verre. Pour cette période, la carte archéologique est complétée par de nouveaux sites signalés par J. Pascal (2017). Pour les monuments religieux, on note, l'église Sainte-Radegonde (EA 85 089 0028) et l'église Sainte-Catherine de L'Airière (Pascal, Bonnin 2017). Un parcellaire circulaire est attribué au Moyen Âge à La Grande Vergne (EA 85 089 0017). Au Plessis Bergeret, une maison noble est attestée en 1438, un seconde se situe à La Levraudière, deux logis sont également signalés au Bois Imbert et aux Rossais d'en Haut (Pascal, Bonnin 2017)

Pour la période moderne, R. Valette (1935) signale un trésor monétaire du XVIIe s. à La Bouchelière.

De nombreux sites ont été repérés par P. Péridy lors de prospections aériennes, il s'agit essentiellement d'enclos : La Croix Martin (EA 85 089 0001), Le Grand Champ du Bois (EA 85 089 0002), La Lande de Lairière (EA 85 089 0003), Le Bois Imbert 1 (EA 85 089 0004), Le Gazon (EA 85 089 0005), Les Bourbeilles (EA 85 089 0006), Les Rosais d'en Haut (EA 85 089 0007), Le Champ du Rocher 1 (EA 85 089 0008), Le Champ du Rocher 2 (EA 85 089 0009), La Lourie (EA 85 089 0010), Le Plessis Bergeret (EA 85 089 0011), Les Pelées (EA 85 089 0012), Le Bois Imbert 2 (EA 85 089 0013) qui pourrait correspondre au logis identifié dans la bibliographie par J. Pascal, La Levraudière (EA 85 089 0014), Le Rouillon (EA 85 089 0015), L'Ermitage (EA 85 089 0016), La Malvoire (EA 85 089 0018), Le Petit Plessis (EA 85 089 0021), Les Rosais (EA 85 089 0025), La Levraudière 2 (EA 85 089 0026), La Girardière.

L'exploitation du fer apparaît dans le nom même de la commune. Des ferriers sont identifiés aux Ferrières (EA 85 089 0022) et au Champ de la Minière (EA 85 089 0023) où l'on trouve également une mine. Aux Thermelières (EA 85 089 0024), il y a un bas fourneau et une mine. G. Saint-Didier (2017) à l'occasion de sa thèse sur la métallurgie du Fer dans le Poitou a prospecté La Ferrière et les communes voisines, il a identifié 16 ferriers. L'un d'eux à La Guyonnière à La Chaize-le-Vicomte a été fouillé et daté des VIe-VIIIe s. (Pétorin 2007). La datation à la période romaine de La Haute Thermelière proposée par R. Valette n'est pas validée par G. Saint-Didier.

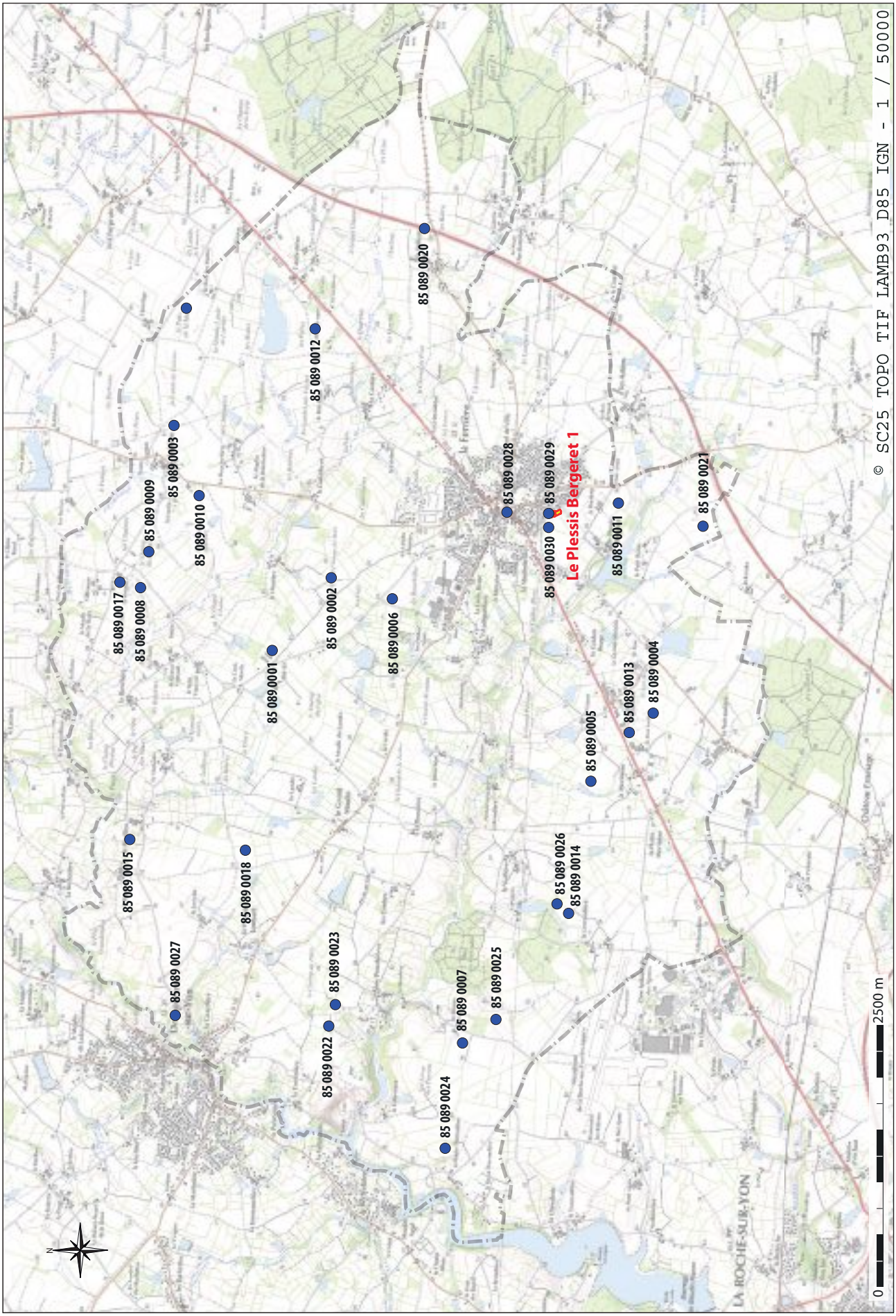

Fig. 3 : carte des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire et ignmap.ign.fr. DAO : J.-M. Bryand.

Entités archéologiques (30 05 2018) - Pays de la Loire

Numérotation nationale	**182993**
Numérotation régionale	**85 089 0001**
Nom	**LA CROIX MARTIN**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**182992**
Numérotation régionale	**85 089 0002**
Nom	**LE GRAND CHAMP DU BOIS**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**182991**
Numérotation régionale	**85 089 0003**
Nom	**LA LANDE DE LAIRIERE**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**182990**
Numérotation régionale	**85 089 0004**
Nom	**LE BOIS IMBERT (1)**
Vestiges	**parcellaire**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183579**
Numérotation régionale	**85 089 0005**
Nom	**LE GAZON**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183580**
Numérotation régionale	**85 089 0006**
Nom	**LES BOURBEILLES**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183581**
Numérotation régionale	**85 089 0007**
Nom	**LES ROSAIS D'EN HAUT**
Vestiges	**enclos & fosse**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183582**
Numérotation régionale	**85 089 0008**
Nom	**LE CHAMP DU ROCHER (1)**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183583**
Numérotation régionale	**85 089 0009**
Nom	**LE CHAMP DU ROCHER (2)**
Vestiges	**chemin & enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183584**
Numérotation régionale	**85 089 0010**
Nom	**LA LOURIE**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183585**
Numérotation régionale	**85 089 0011**
Nom	**LE PLESSIS BERGERET**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183586**
Numérotation régionale	**85 089 0012**
Nom	**LES PELEES**
Vestiges	**enclos & fosse**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183587**
Numérotation régionale	**85 089 0013**
Nom	**LE BOIS IMBERT (2)**
Vestiges	**enclos & fosse**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183588**
Numérotation régionale	**85 089 0014**
Nom	**LA LEVRAUDIERE**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**183589**
Numérotation régionale	**85 089 0015**
Nom	**LE ROUILLOU**
Vestiges	**enclos & fosse**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Fig. 4 : liste des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire.

Entités archéologiques (30 05 2018) - Pays de la Loire

Numérotation nationale	**183634**
Numérotation régionale	**85 089 0016**
Nom	**L'ERMITAGE**
Vestiges	**chemin & fosse**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**185066**
Numérotation régionale	**85 089 0017**
Nom	**LA GRANDE VERGNE**
Vestiges	**parcellaire**
Chronologie	**Moyen Age & Moyen Age classique**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**187127**
Numérotation régionale	**85 089 0018**
Nom	**LA MALVOIRE**
Vestiges	**enclos & fosse & trous de poteaux**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1811768**
Numérotation régionale	**85 089 0019**
Nom	**LE PETIT PLESSIS**
Vestiges	**fosse & maison**
Chronologie	**Âge du Fer & Âge du Bronze**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1811774**
Numérotation régionale	**85 089 0020**
Nom	**LA PAILLERIE**
Vestiges	**chemin & parcellaire & puits**
Chronologie	**Gallo-romain & Haut-empire**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1818618**
Numérotation régionale	**85 089 0021**
Nom	**LE PETIT PLESSIS**
Vestiges	**enclos (système d')**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1819238**
Numérotation régionale	**85 089 0022**
Nom	**LES FERRIERES**
Vestiges	**ferrier**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1819242**
Numérotation régionale	**85 089 0023**
Nom	**CHAMP DE LA MINIERE**
Vestiges	**ferrier & mine**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1819244**
Numérotation régionale	**85 089 0024**
Nom	**LES THERMELIERES**
Vestiges	**bas fourneau & mine**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1819355**
Numérotation régionale	**85 089 0025**
Nom	**LES ROSAIS**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1819356**
Numérotation régionale	**85 089 0026**
Nom	**LA LEVRAUDIERE**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Epoque indéterminée**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1820651**
Numérotation régionale	**85 089 0027**
Nom	**LA GIRARDIERE**
Vestiges	**amas de débitage**
Chronologie	**Mésolithique**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1821217**
Numérotation régionale	**85 089 0028**
Nom	**EGLISE SAINTE-RADEGONDE**
Vestiges	**cimetière & église**
Chronologie	**Période récente & Epoque moderne & Moyen Age & Moyen Age classique**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1821368**
Numérotation régionale	**85 089 0029**
Nom	**LE PLESSIS BERGERET 1**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Deuxième Âge du Fer & Âge du Fer**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Numérotation nationale	**1821369**
Numérotation régionale	**85 089 0030**
Nom	**LE PLESSIS BERGERET 2**
Vestiges	**enclos**
Chronologie	**Moyen Age & Haut Moyen Age**
Code INSEE commune	**85089**
Commune	**La Ferrière**
Département	**85**

Fig. 5 : liste des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire.

2. L'opération

2.1 Le diagnostic

L'opération a concerné un projet de lotissement d'une superficie de 19,2 hectares dont 17,2 hectares ont été diagnostiqués, 244 tranchées ont été réalisées, elles ont permis un taux d'ouverture de 9,4 % (**figs. 6 à 8**).

Deux sites ont été identifiés. Le premier correspond à un enclos d'environ 3000 m², entièrement compris dans l'emprise des travaux Quelques fosses et trous de poteau ont été dégagés. L'occupation de cet habitat est datée de l'époque mérovingienne.

Le second site est également un enclos, il est partiellement localisé dans le projet immobilier. Une grande partie de sa façade est, et un retour au nord, ont été identifiés. Ses fossés ouest et probablement la majeure partie des branches nord et sud ont certainement été détruits lors de la construction des pavillons de la première tranche du lotissement. Cet ensemble est constitué de deux enclos concentriques, le diagnostic a montré qu'ils étaient interrompus à peu près au centre de la façade ouest ménageant ainsi une entrée. Des fosses et des trous de poteaux ont été identifiés. L'ensemble a été daté de La Tène C2. Un fossé recoupé par l'occupation médiévale du Plessis Bergeret 2 peut être associé à cet habitat.

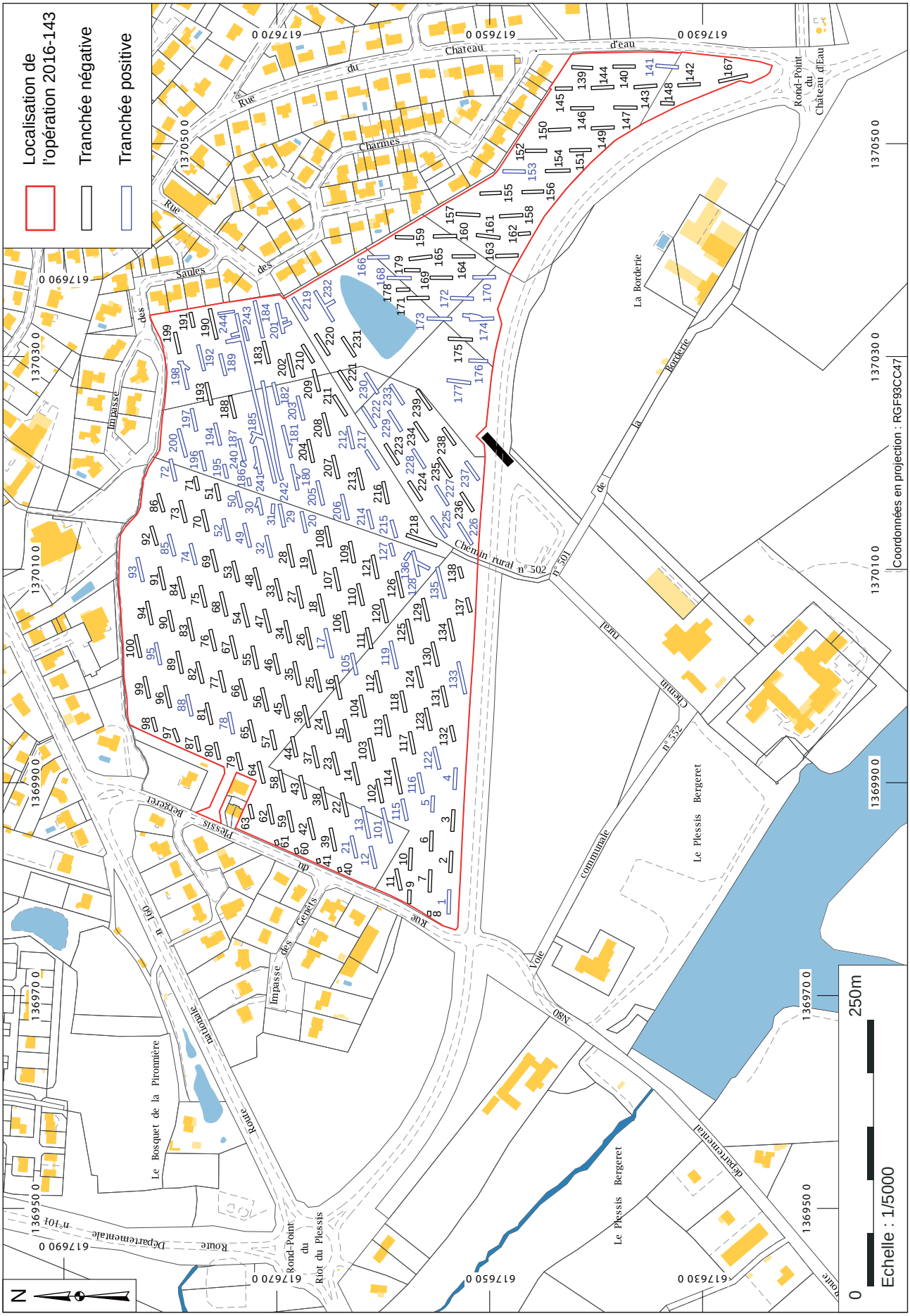

Fig. 6 : plan général du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

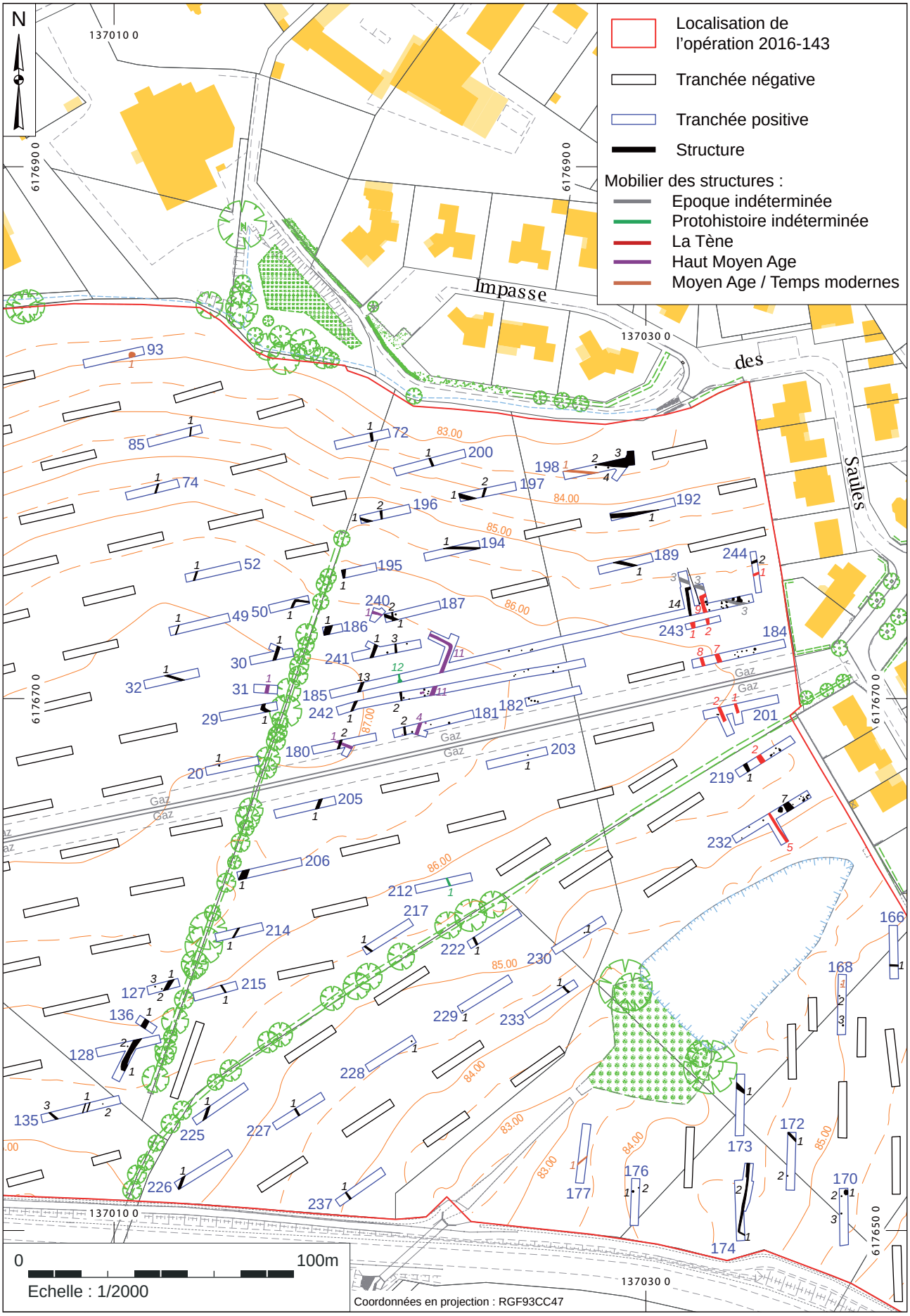

Fig. 7 : plan de détail du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

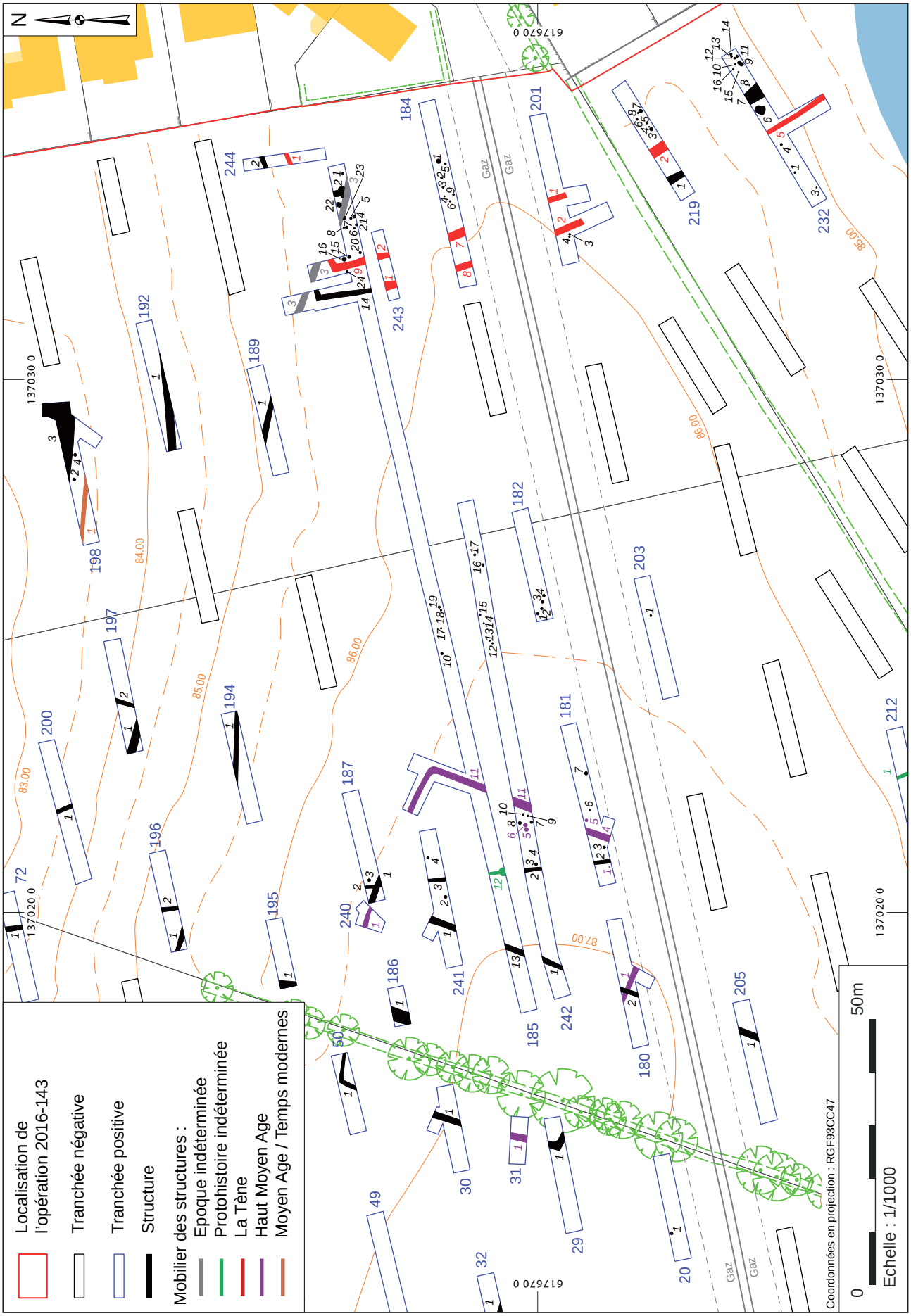

Fig. 8 : plan de détail du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

2.2 La fouille

Le décapage de 4549 m² (**figs. 9 à 11**) et la fouille se sont déroulés dans des conditions globalement satisfaisantes grâce à une météorologie favorable. Le site étant traversé par deux conduites de gaz, une banquette de 7,50 m de large a été ménagée. Nous avons procédé à la mise en place de merlons de terre tout autour du décapage pour éviter qu'en cas de pluie, les limons du terrain coulent dans les cours d'eau environnants ou vers les maisons du lotissement proche. La conséquence de cette précaution a été qu'après un épisode pluvieux, la fouille a été temporairement inondée.

Au moment du décapage, toutes les anomalies ont été marquées au sol, 132 faits ont ainsi été notés, après vérification, seules 65 se sont révélées être des structures archéologiques.

L'équipe était composée de 4 agents sur le terrain pendant une durée de 4 semaines (jours fériés déduits).

Le traitement primaire du mobilier a été réalisé lors de l'opération, les jours de pluie.

2.3 La post-fouilles

La post-fouille a débuté par le recollage du mobilier avant de réaliser son inventaire. Le topographe a finalisé les différents levés pour aboutir à un semi de points permettant par la suite de réaliser un plan général. La documentation graphique a été mise au propre, puis inventoriée de même que les photographies.

Le mobilier est identifié par différents codes dans une base de données informatique.

1 : Le numéro de la parcelle
2 : Les références stratigraphiques
3 : Le numéro d'opération
4 : Le numéro d'OA
5 : Le type de mobilier :
- Cer : céramique
- AMP : amphore
- L : lithique
- M : métal
- TCA : terre cuite architecturale
- TCI : terre cuite *instrumentum*

6 : Un numéro d'ordre
7 : Le numéro de sac
8 : Le numéro de bac

Sur les figures, on ne conserve que le type de mobilier, le numéro d'ordre et les références archéologiques.

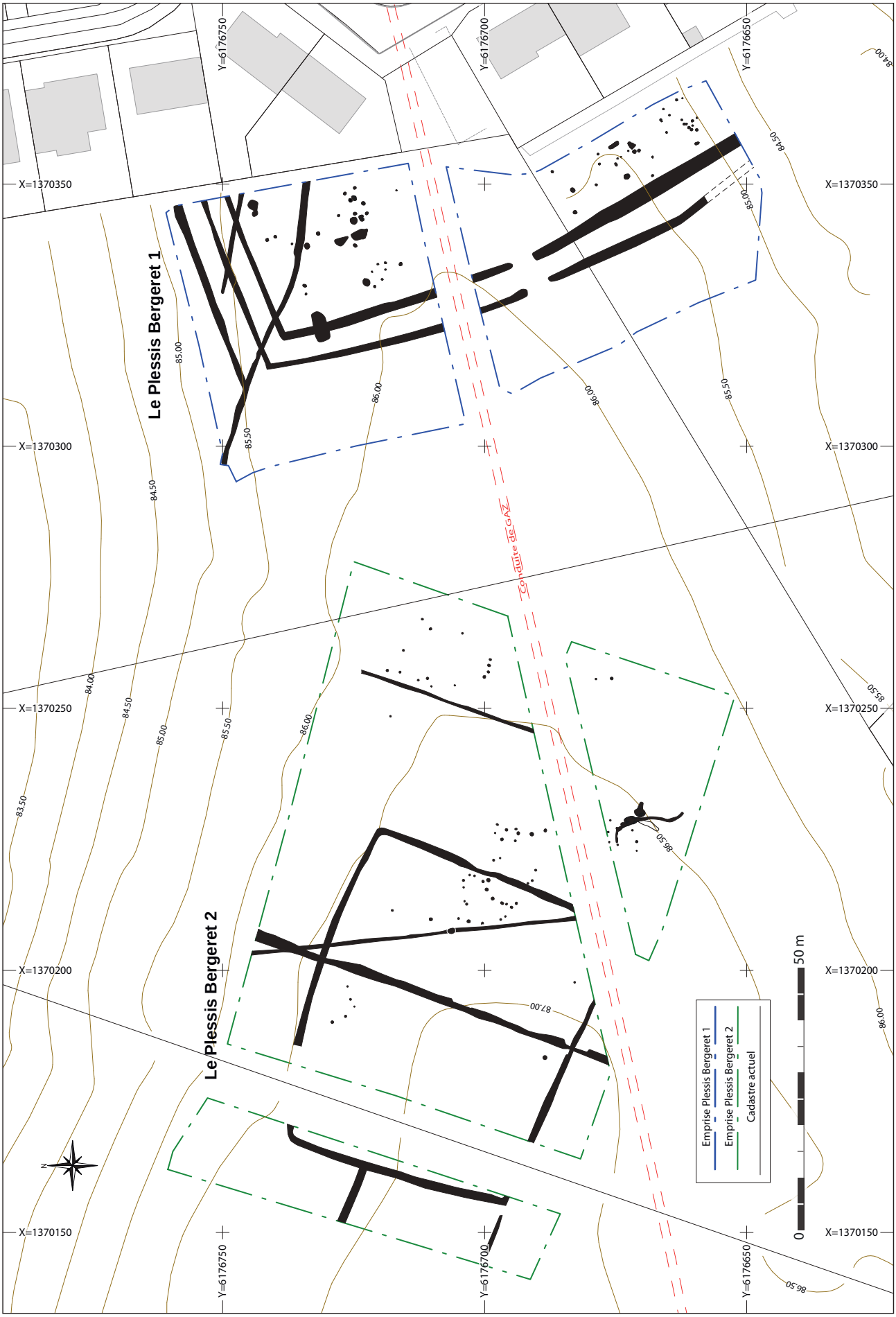

Fig. 9 : plan général des fouilles du Plessis Bergeret 1 et 2, d'après Peytremann à paraître et ce rapport. DAO : J.-M. Bryand.

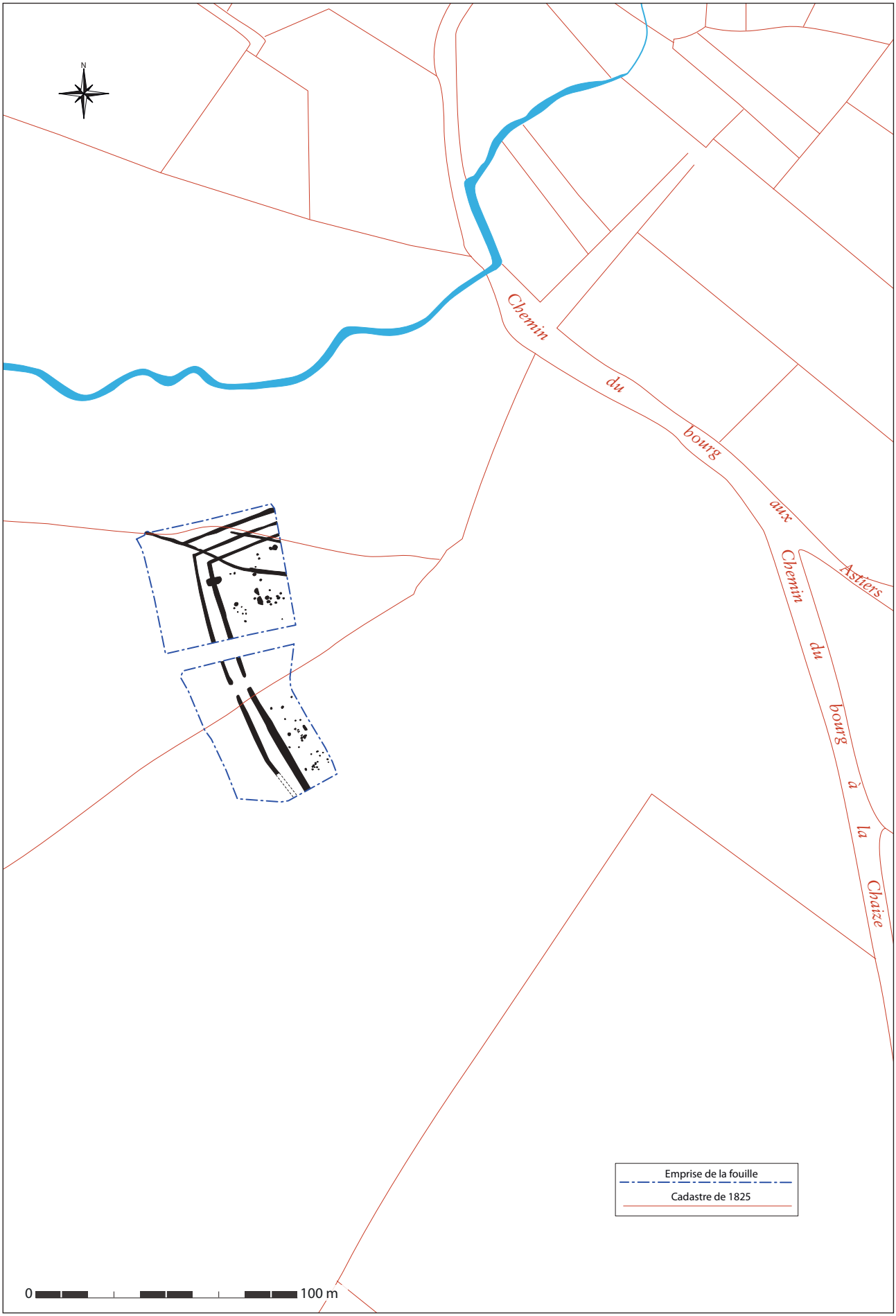

Fig. 10 : plan général de la fouille sur le cadastre de 1825, d'après : Archives Départementales de la Vendée. DAO : J.-M. Bryand.

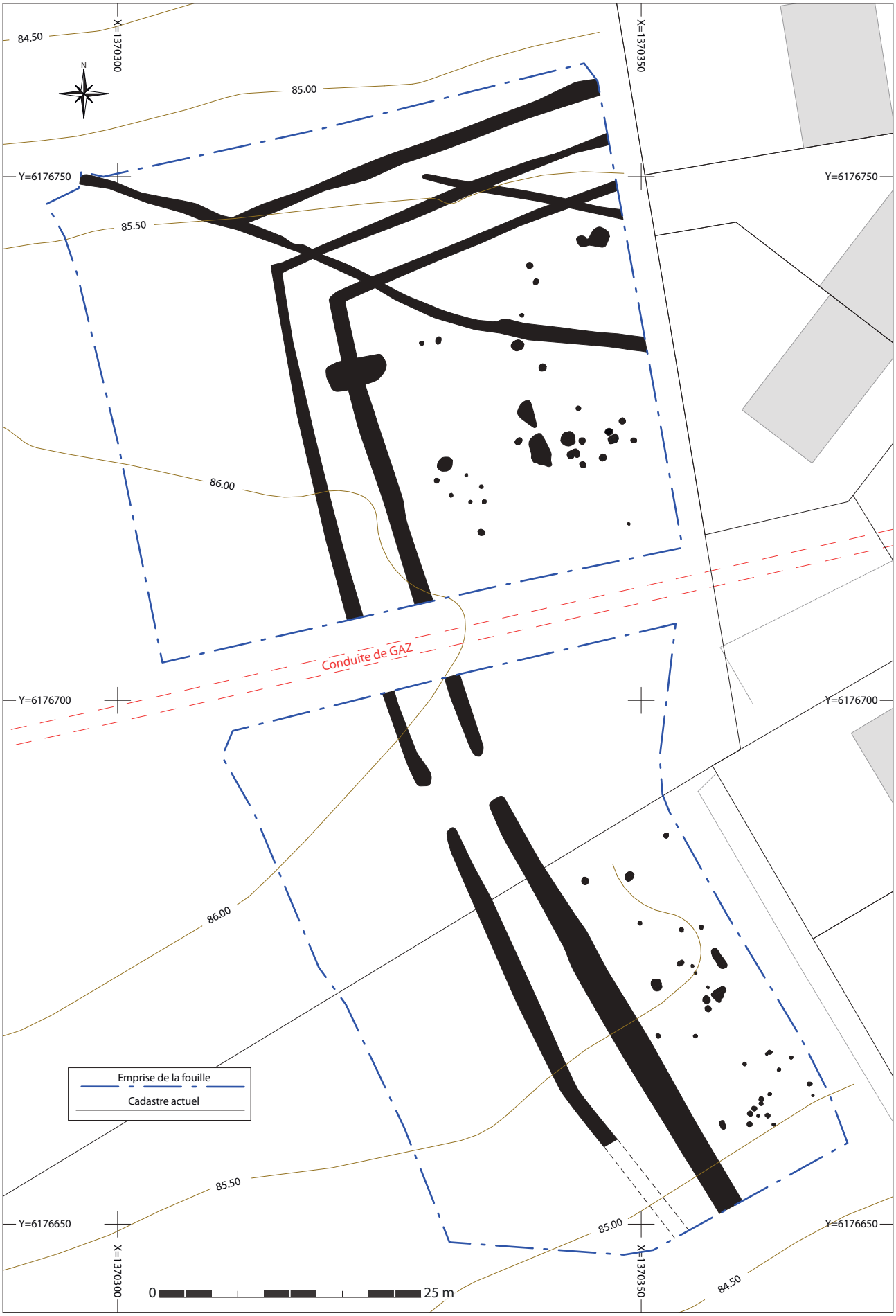

Fig. 11 : plan général de la fouille. DAO : J.-M. Bryand.

3. Les occupations du Plessis Bergeret

Deux phases ont été identifiées au Plessis Bergeret 1. La première correspond à la création et à l'occupation d'un établissement rural de la fin du second Age du Fer. La phase 2 est représentée par deux fossés parcellaires dont la mise en place est antérieure à 1825 (cadastre), ils coupent les structures gauloises.

3.1 Phase 1 : un établissement rural gaulois

3.1.1 Un système d'enclos

Le système se compose de trois ensembles de fossés (**fig. 12**) Les deux premiers sont probablement des enclos concentriques, le dernier apparaît sous la forme d'un fossé parallèle aux branches de ces enclos. Les creusements n'ont pas de relations stratigraphiques de sorte que leur chronologie relative ne peut être établie. Ce problème ne peut être pallié par l'étude du mobilier, celui-ci étant trop rare dans le fossé 2 et absent du fossé 3.

On pose comme hypothèse que les fossés, même s'ils n'ont pas été creusés simultanément, ont pu fonctionner à la même période. L'enclos extérieur et le fossé 3 situé au nord, en dehors de leur fonction de limitation de l'habitat, pourraient être considérés comme des éléments d'un système de drainage dans ces terrains assez imperméables. Les mares et étangs présents dans le secteur soulignent parfaitement cette particularité du substrat, nous avons également pu constater la facilité avec laquelle l'eau de pluie stagne sur le sol.

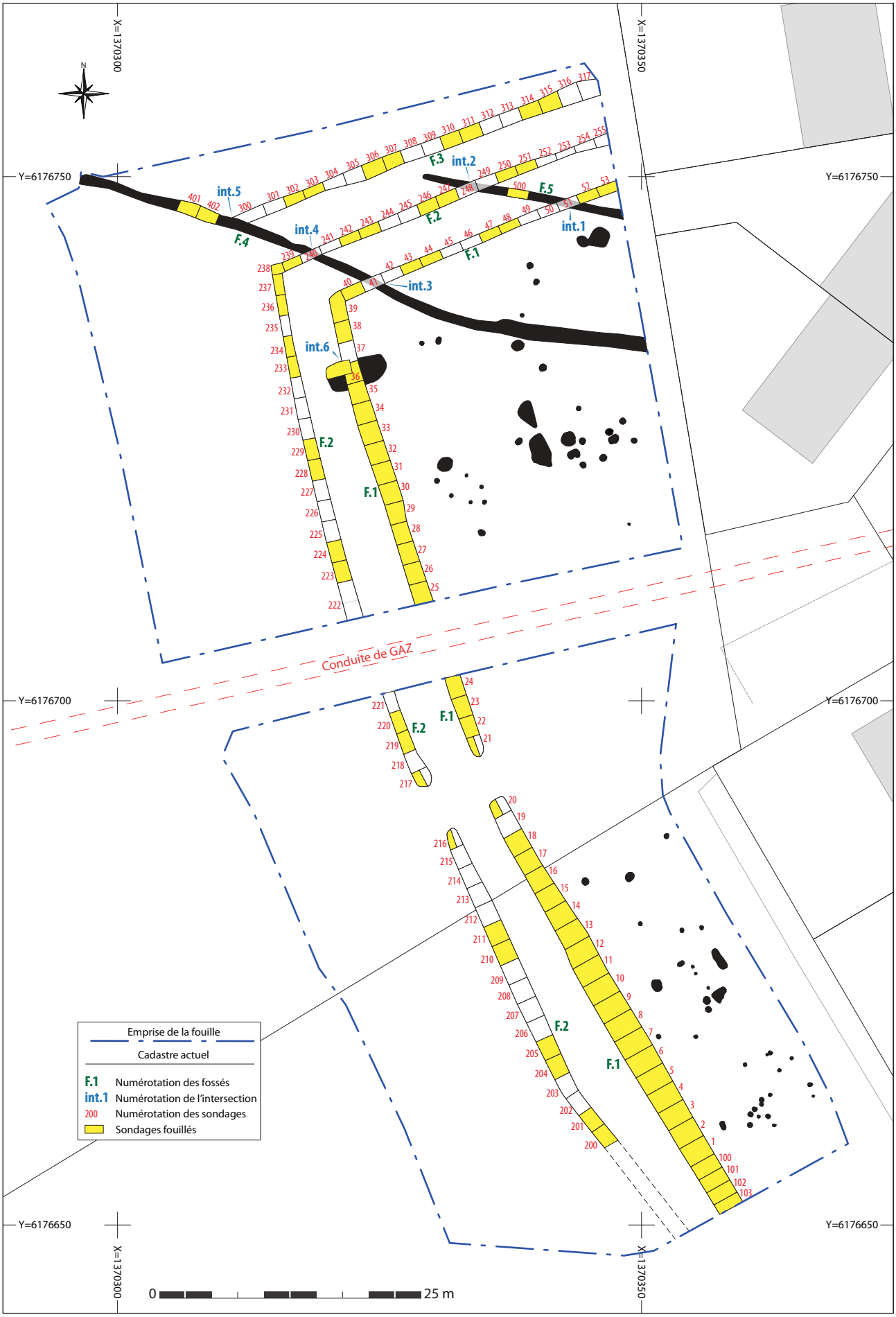

Fig. 12 : plan de la fouille, numérotation des fossés et des sondages. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.1.1 L'enclos externe

Il n'est que partiellement reconnu dans l'emprise des travaux par le fossé F.2 qui matérialise deux branches de cet enclos 1.

Le fossé de la façade ouest est suivi sur 97 m, il est légèrement courbe. Sa partie sud était peu lisible en raison de la réalisation d'une tranchée à cet endroit lors du diagnostic. Une interruption du fossé est observée sur une largeur de 5 m, elle permet un accès à l'intérieur de l'enclos. Vers le nord, le fossé tourne à angle droit vers l'est sur une longueur de 35 m avant de disparaître hors de l'emprise. Si l'on considère que l'entrée se situe au centre de l'enclos et qu'il est de plan carré, on peut estimer sa superficie à environ 10000 m^2.

Lors de la réalisation des sondages destinés à collecter le mobilier, il a été constaté que le creusement du fossé était interrompu dans les sondages 210 et 211 (**fig. 13**). Pour ce type d'aménagement en « dos d'âne », on propose parfois l'hypothèse d'un creusement inachevé ou d'un système de gestion hydraulique. Cette dernière proposition semble pouvoir être retenue pour cet enclos. En effet, en restreignant les flux d'eau à cet endroit, l'inondation des parties basses est limitée. La fonction de drainage de F.2 proposée en introduction serait validée.

Fig. 13 : vue des sondages F.2-S.210 et F.2-S.211. Cliché : O. Nillesse.

Les coupes dans le fossé 2 (façade ouest) montrent des profils en « V », sa largeur est comprise en 1,10 m et 1,50 m pour une profondeur de 0,45 m à 0,70 m (**figs. 14 à 17**). Les stratigraphies sont lessivées de sorte que la dynamique de remplissage des fossés ne peut-être abordée.

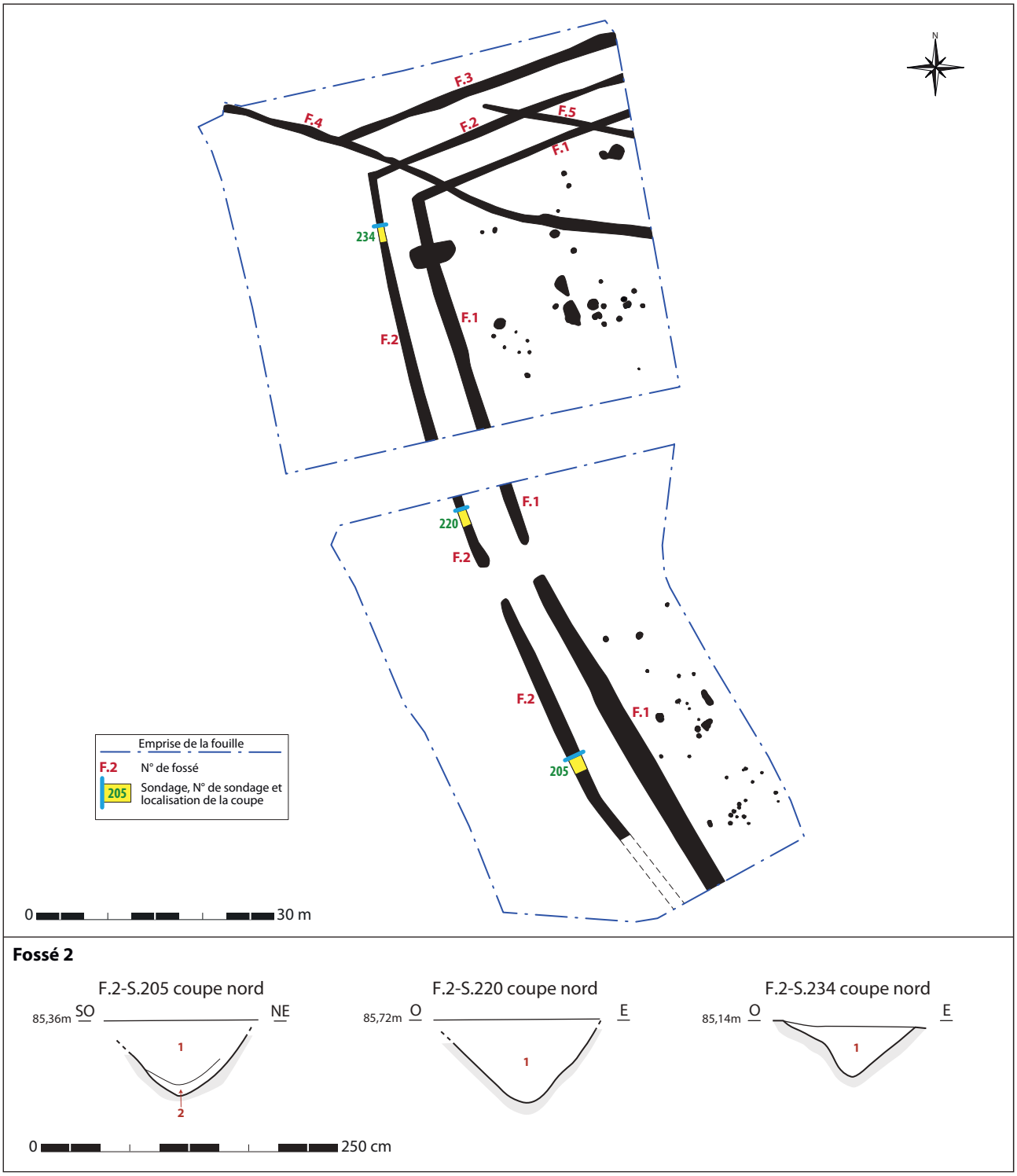

Fig. 14 : coupes du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

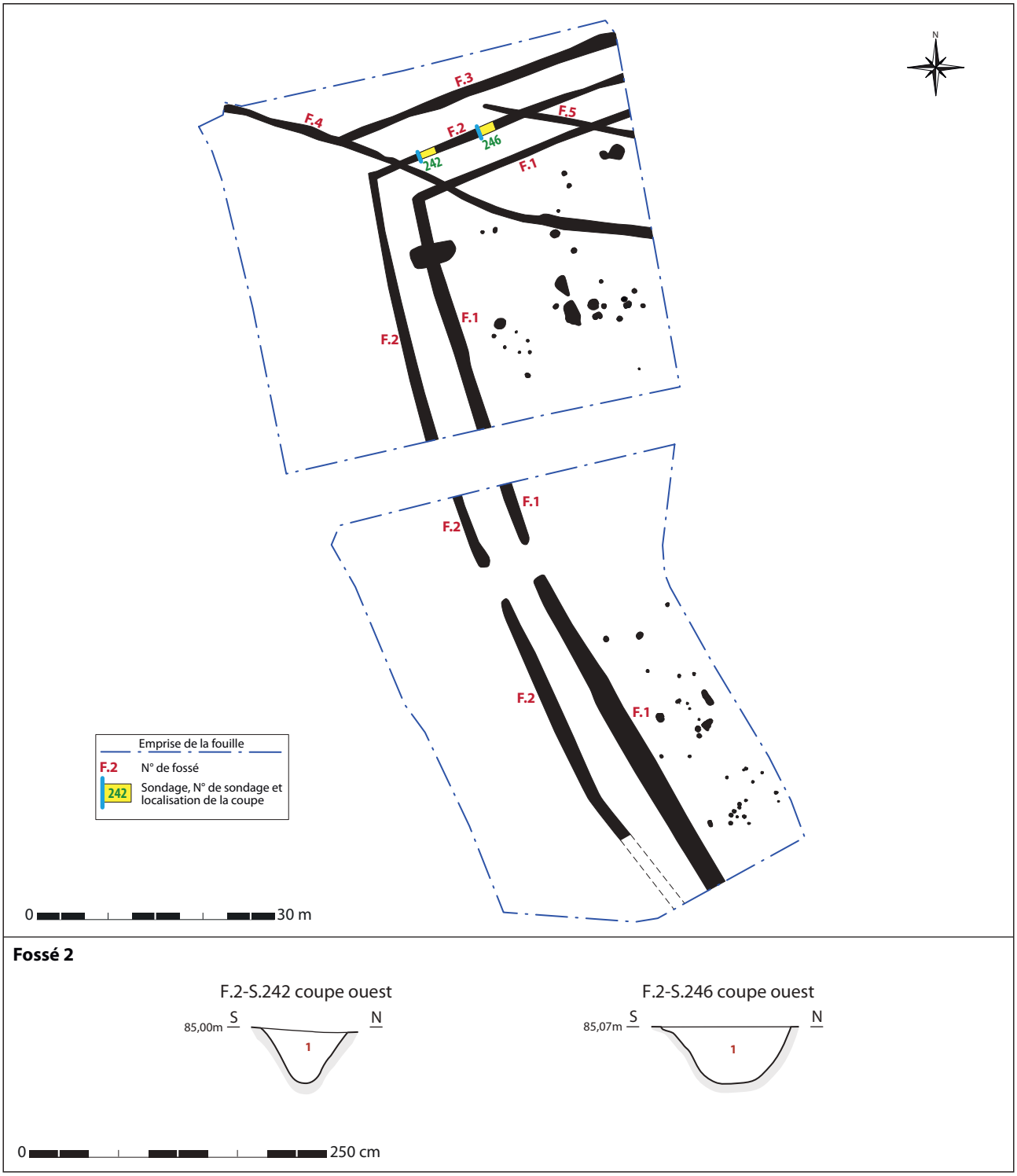

Fig. 15 : coupes du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 16 : vue du sondage F.2-S.205. Cliché : O. Nillesse.
Fig. 17 : vue du sondage F.2-S.234. Cliché : O. Nillesse.

Les coupes longitudinales réalisées aux extrémités du fossé, à l'endroit où il s'interrompt ne montrent pas de stratigraphies particulières (**fig. 18**).

Le retour vers l'est du fossé 2 (façade nord) se caractérise par des dimensions moins importantes que pour le premier tronçon, sa largeur étant comprise entre 0,75 m et 1,10 m pour une profondeur moyenne de 0,50 m.

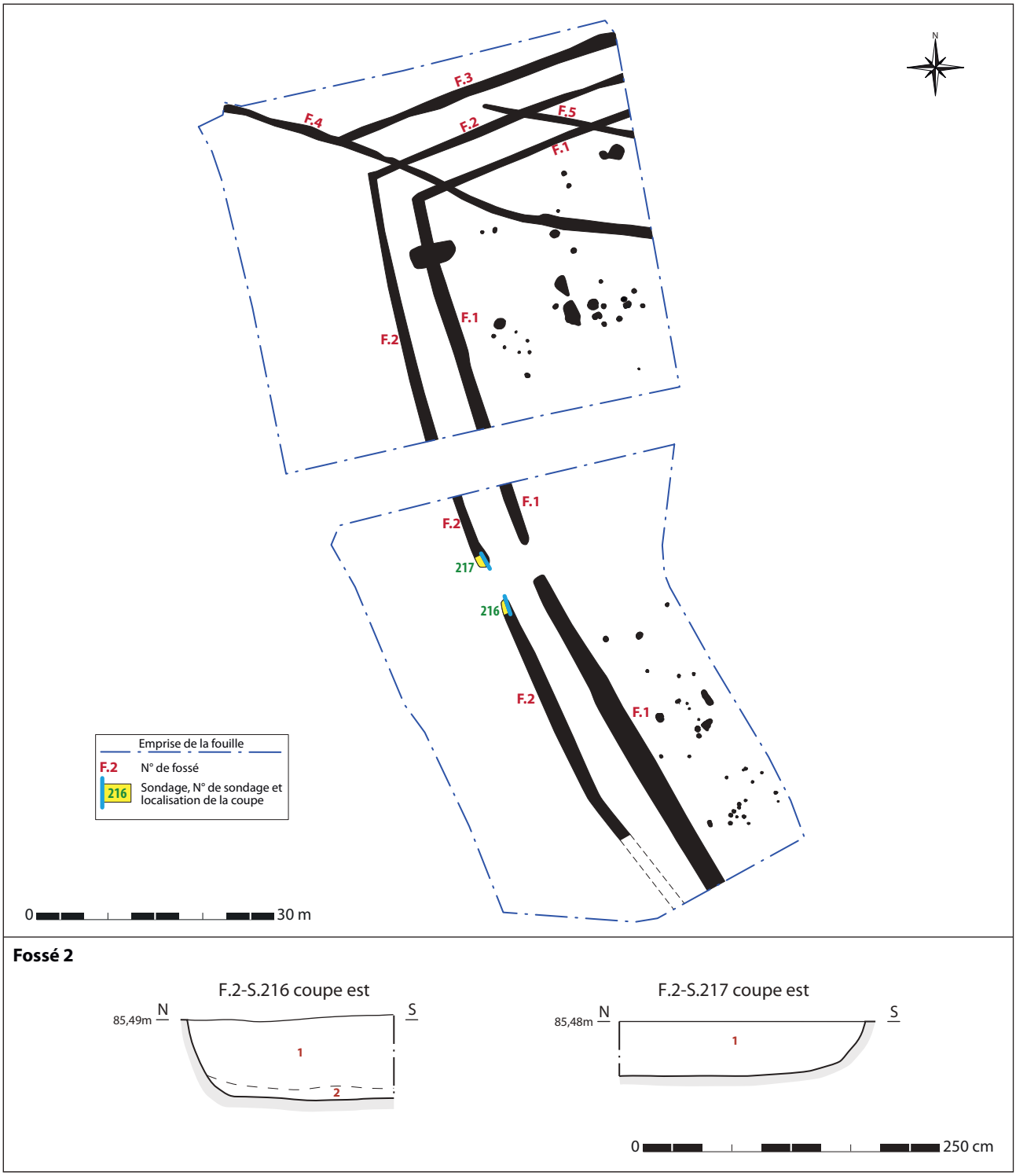

Fig. 18 : coupes longitudinales du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

3.1.1.2 Un système d'entrée en chicane ?

Vers le nord le fossé 3 est parallèle à F.2 dont il est distant de 4 à 5 m, il est suivi sur 37 m et il n'est donc que très partiellement dégagé. Néanmoins cette configuration peut faire penser à des systèmes d'entrées alliant un couloir formé par deux fossés et aboutissant sur une chicane. Un tel dispositif, identifié aux Grandes Versennes en Vendée (Nillesse 2003), a été interprété comme un aménagement destiné à conduire le bétail vers une zone de tri, permettant de séparer les animaux en fonction des besoins (tonte, traite, abatage, etc.). Contrairement à cet établissement, le plan de celui du Plessis Bergeret est très incomplet et cette hypothèse reste fragile.

Ce fossé est large d'environ 1,25 m pour une profondeur comprise entre 0,40 m et 0,65 m (**figs. 19 à 21**). Il est assez probable que le recreusement comblé par les US 2 et 3 (F.3-306 : **fig. 19**) corresponde au fossé parcellaire F.5 dont le tracé n'était pas visible à cet endroit.

Fig. 19 : coupes du fossé 3. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

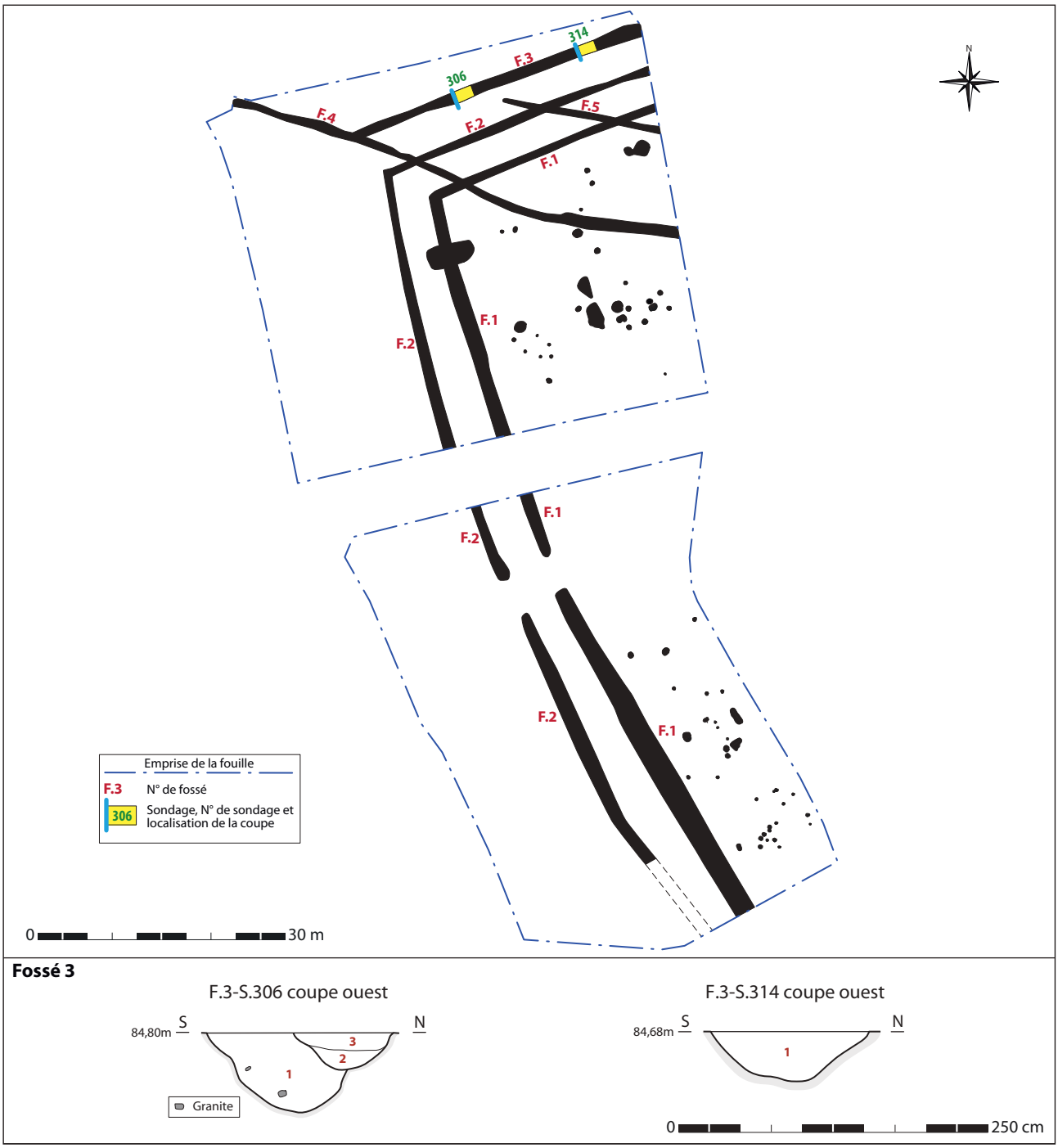

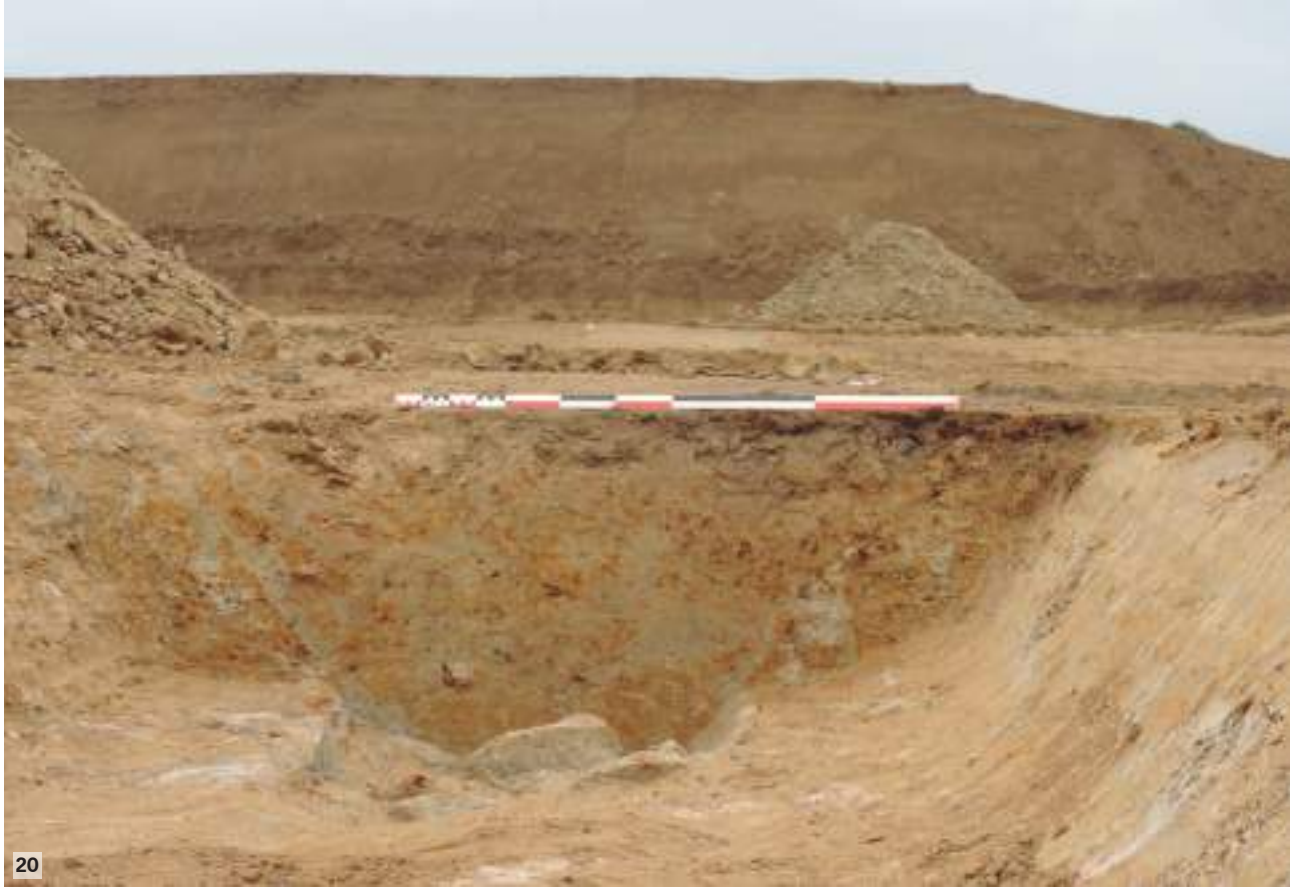

Fig. 20 : vue du sondage F.3-S.306. Cliché : O. Nillesse.
Fig. 21 : vue du sondage F.3-S.314. Cliché : O. Nillesse.

3.1.1.3 L'enclos interne

L'enclos 2 est constitué de fossés disposés parallèlement au tracé de ceux de l'enclos 1, ils sont séparés d'une distance moyenne de 4,20 m.

Le fossé de la façade ouest est suivi sur 90 m. Reprenant l'orientation du fossé 2, il est aussi légèrement courbe. Une interruption du fossé est aussi observée sur une largeur d'un peu moins de 5 m, elle est située en face de l'entrée de l'enclos 1. Vers le nord, le fossé tourne à angle droit vers l'est sur une longueur de 28 m avant de disparaître aussi hors de l'emprise. La surface enclose pourrait être de 9000 m².

Les coupes dans le fossé 1 (façade ouest) montrent des profils légèrement variables d'un secteur à l'autre de la fouille et des différences dans les dimensions (**figs. 22 à 30**).

Fig. 22 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

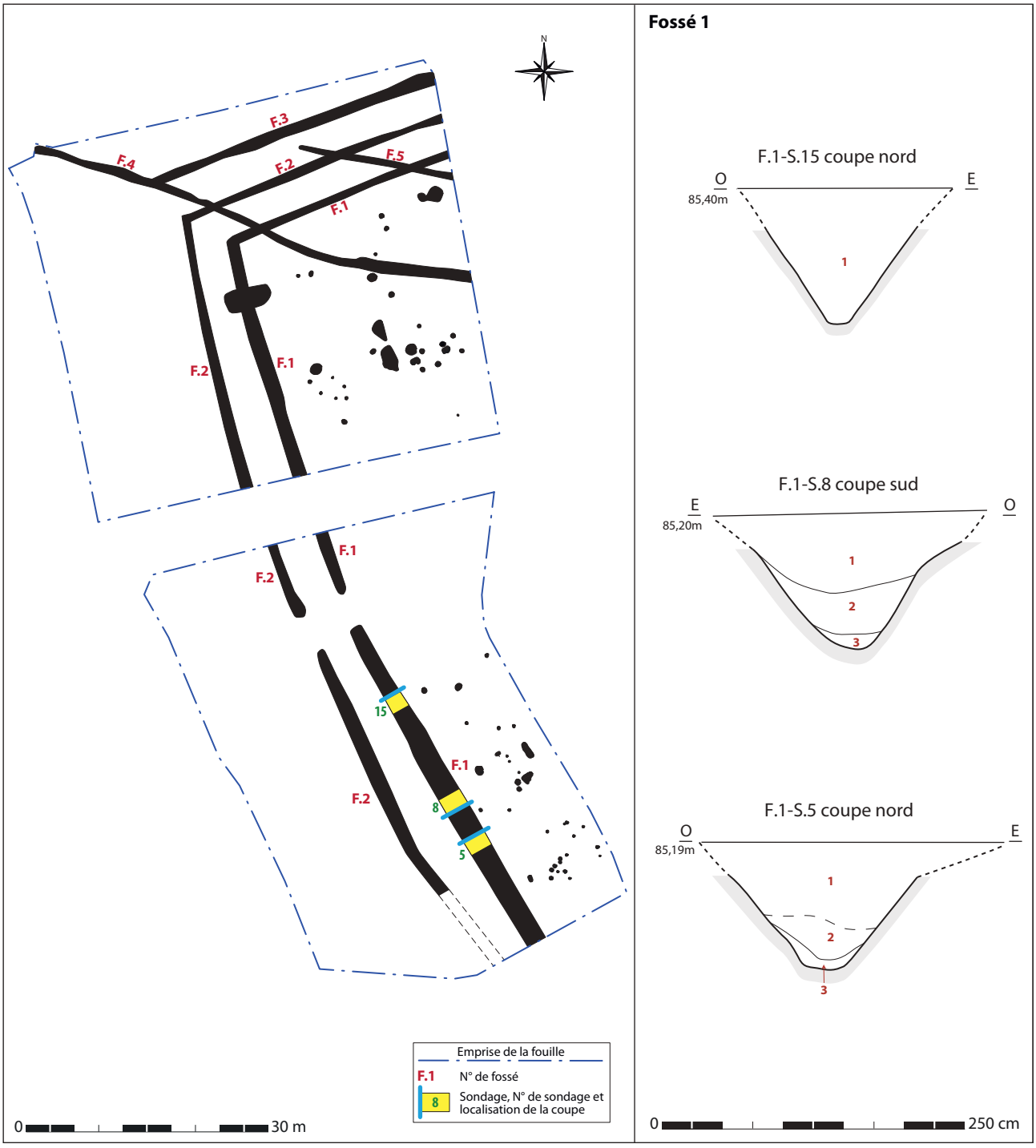

Au sud, le fossé présente des sections assez régulières en « V », il atteint une largeur de 1,70 m à 2,50 m. pour des profondeurs de 1 m à 1,10 m. La stratigraphie de F.1-S.8 (**figs. 22 et 23**) est plus lisible que les autres. Les US 2 et 3 semblent témoigner du fonctionnement du fossé, la dissymétrie de la couche 2, plus épaisse du côté est pourrait indiquer un apport de sédiments plus important de ce côté qui pourrait correspondre à l'effondrement d'un talus interne. La strate supérieure (US 1) est lessivée. La forme de l'US 3 de F.1-S.5 (**figs. 22 et 24**) et sa position dans le fond du fossé pourrait contredire l'interprétation de la position du talus, mais sa faible puissance montre qu'il ne s'agit pas d'un apport massif, comme c'est le cas quand un talus s'érode ou quand il est volontairement basculé dans le fossé.

Fig. 23 : vue du sondage F.1-S.8. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 24 : vue du sondage F.1-S.5. Cliché : O. Nillesse.

En remontant vers le nord, les profils sont en « V » (F.1-S.22 : **figs. 25 et 26**), plus irréguliers (F.1-S.26 : **figs. 25 et 27**) ou presque en « U » (F.1-S.32). Les dimensions sont plus réduites qu'au sud, avec des largeurs de 1 m à 1,50 m pour des profondeurs de 0,75 m à 1 m. Le fossé 1 et la fosse 234 ont une relation stratigraphique, mais la chronologie relative des creusements n'a pas été établie (**fig. 25**).

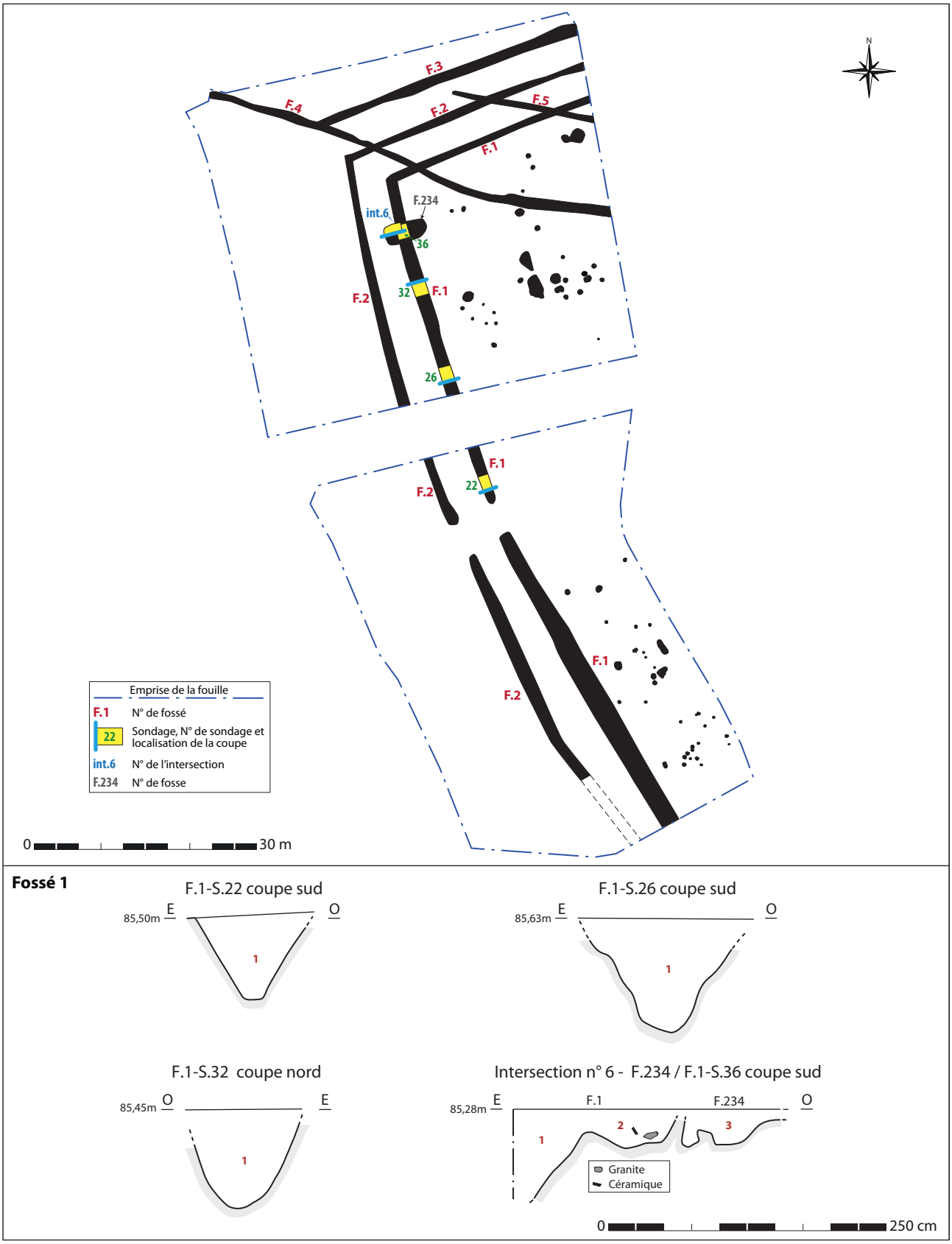

Fig. 25 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 26 : vue du sondage F.1-S.22. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 27 : vue du sondage F.1-S.26. Cliché : O. Nillesse.

Le retour vers l'est du fossé 1 (façade nord) se caractérise aussi par des dimensions souvent moins importantes que pour le premier tronçon, sa largeur étant comprise entre 0,90 m et 1,25 m pour des profondeurs de 0,50 m à 0,60 m (**figs. 28 et 29**).

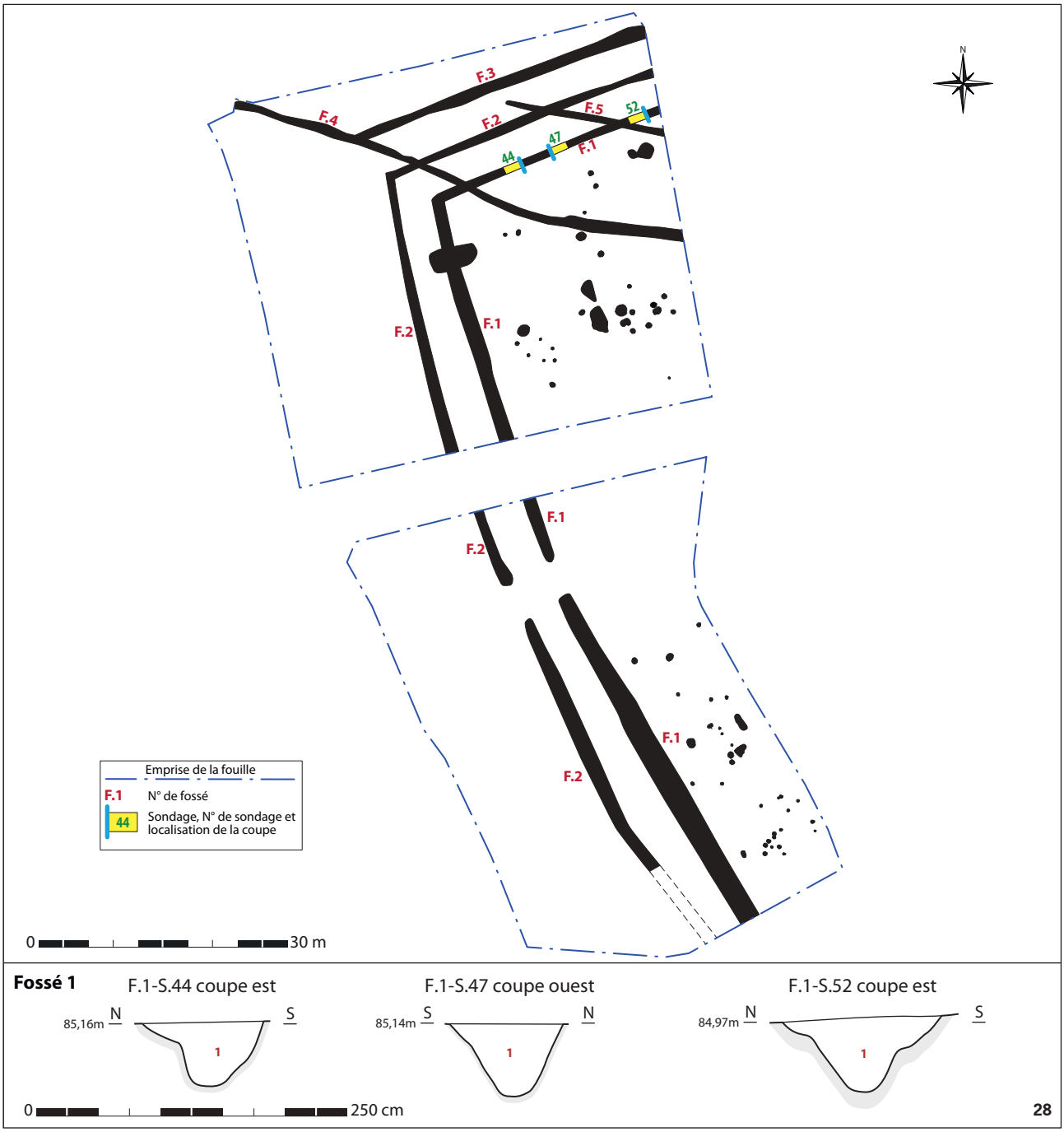

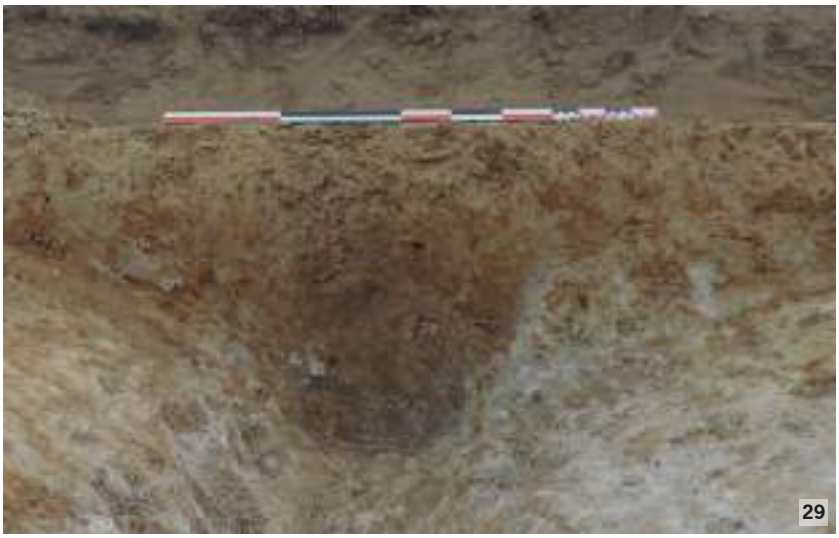

Fig. 28 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 29 : vue du sondage F.1-S.52. Cliché : O. Nillesse.

Comme pour le fossé 1, le fossé 2 est interrompu pour permettre un accès. Les coupes longitudinales réalisées à l'extrémité des fossés n'ont pas non plus permis d'étudier des aménagements particuliers (**fig. 30**).

Fig. 30 : coupes longitudinales du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

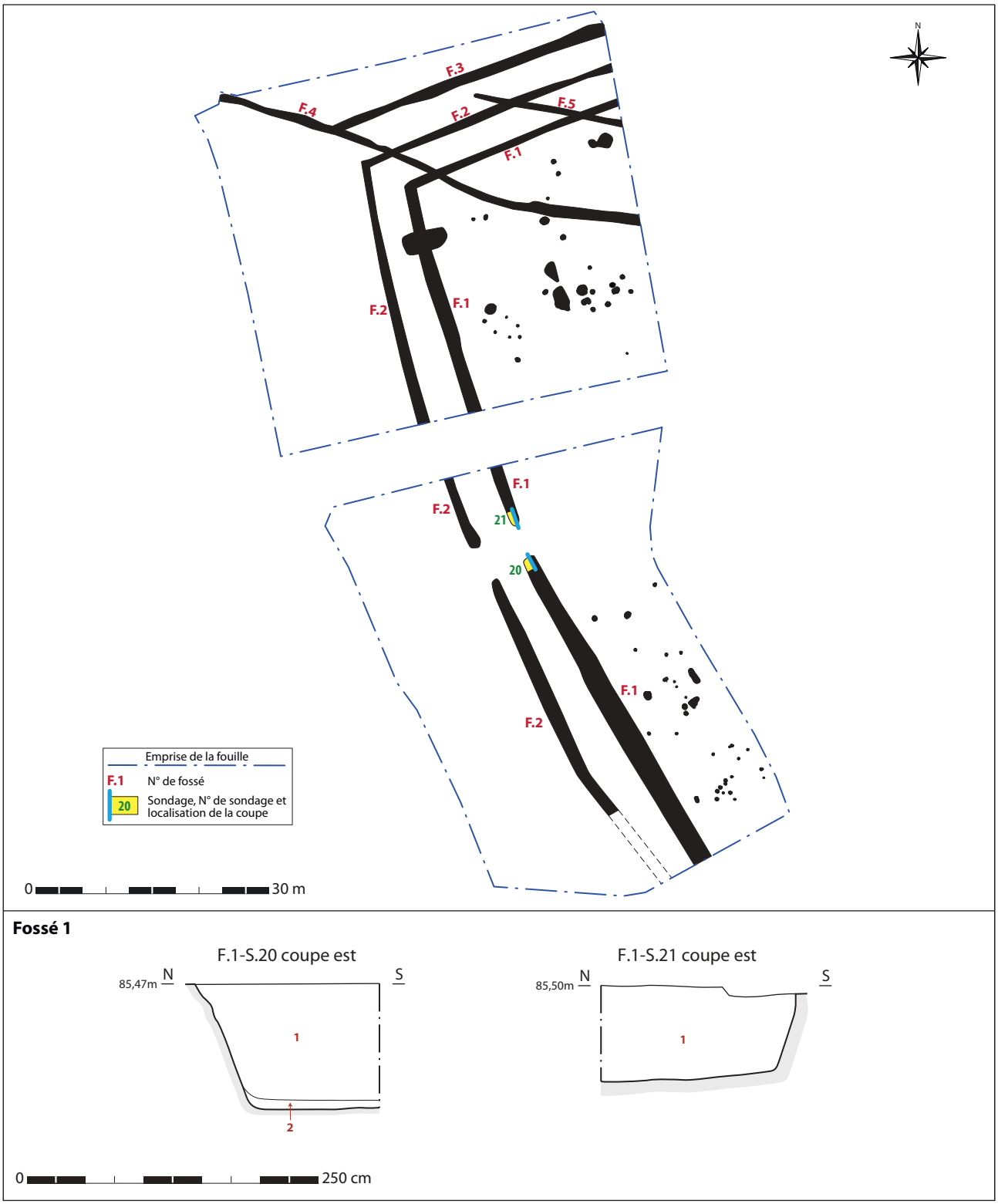

3.1.1.4 Synthèse pour les enclos

Les données recueillies sont lacunaires, la fouille n'ayant concerné qu'une partie du site, mais quelques éléments peuvent être soulignés. Les dimensions restituées des enclos et la puissance des fossés montrent un établissement modeste, sans aménagements monumentaux, au niveau de l'entrée en particulier. Le fossé 3 pourrait suggérer un dispositif lié à la conduite du bétail. Enfin, l'interprétation des vestiges est limitée par une importante érosion, comme en témoigne la mauvaise conservation des fosses et le lessivage des stratigraphies.

3.1.1.5 Un parcellaire associé ?

Lors du diagnostic, deux fossés (F.101 et F.102 qui en serait la continuité) ont livré deux NR de céramique protohistorique. La fouille d'E. Peytremann menée au Plessis Bergeret 2 (à paraître) montre que F.101 est coupé par un fossé attribuable à la division parcellaire du cadastre de 1825 et surtout qu'il est antérieur à l'enclos mérovingien (**fig. 31**). Deux nouveaux tessons découverts lors de cette opération confirment une datation à la protohistoire. Un fragment de panse d'amphore italique permet de proposer que F.101 pourrait fonctionner avec l'établissement gaulois du Plessis Bergeret 1.

F.101 est situé à environ 120 m à l'ouest du Plessis Bergeret 1, il est suivi sur près de 170 m. Son orientation générale est assez proche de celle de la façade ouest de l'établissement gaulois.

Ce fossé peut marquer les limites du domaine foncier de l'habitat et/ou appartenir à un réseau parcellaire plus large et plus complexe. Pour l'appréhender, une étude archéogéographique, au moins à l'échelle de la commune devrait être entreprise, ce qui n'est pas envisagé pour le moment.

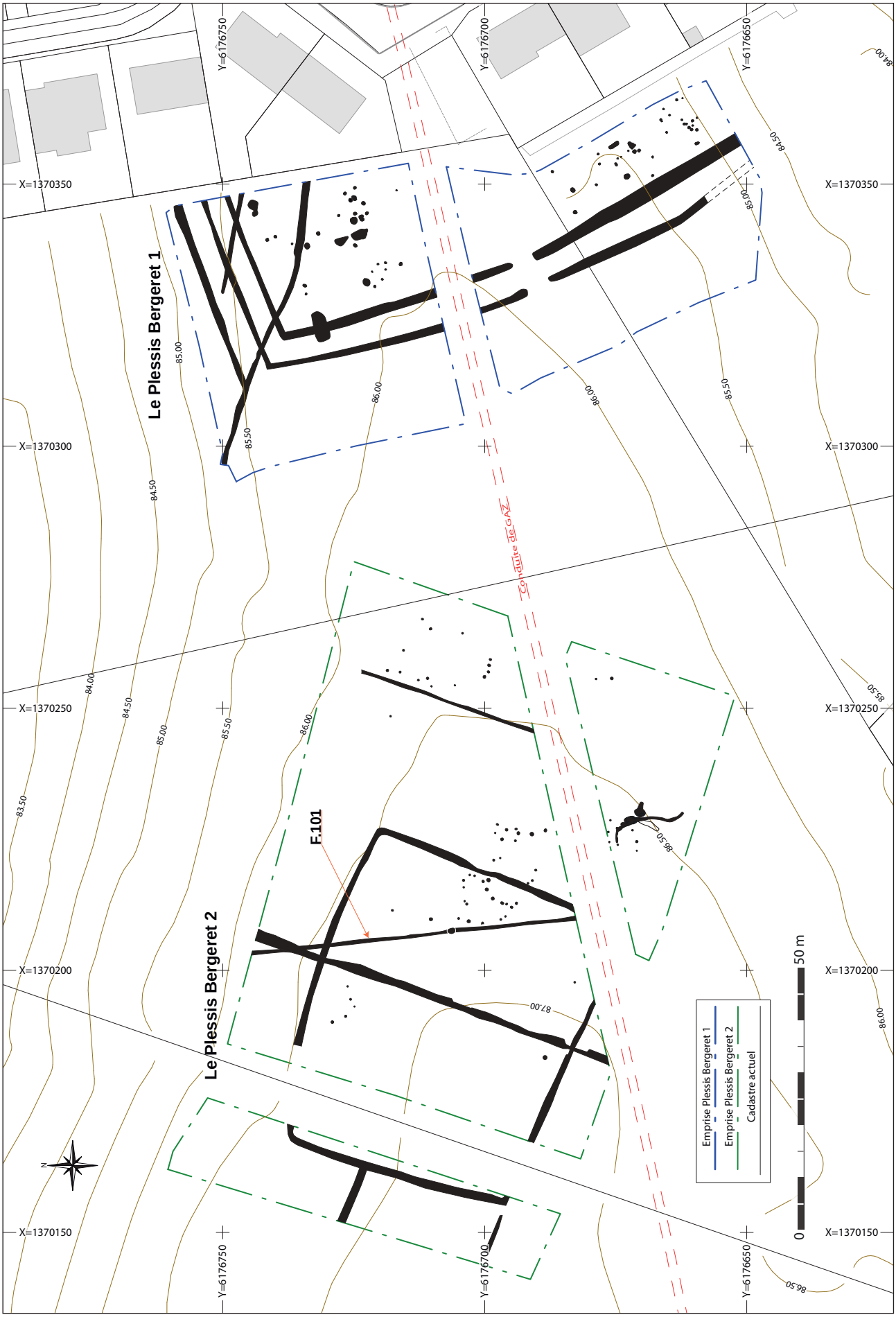

Fig. 31 : plan général des fouilles du Plessis Bergeret 1 et 2 avec indication de F.101, d'après Peytremann à paraître et ce rapport. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.2 Les petites structures d'habitat

A l'issue du décapage, 132 anomalies ont été enregistrées. Des sondages systématiques ont été réalisés et seulement 65 petites structures d'habitat (fosses et trous de poteau : **figs. 32 à 42**) ont été identifiées, le restant de ce qui avait été noté correspondant à des bioturbations et surtout à des « tâches » d'oxydation de l'argile. A l'occasion de visites de scolaires ou d'associations, un bâtiment à quatre poteaux était présenté au public comme un grenier. A l'issue de la fouille, une seule structure sur quatre s'est révélée être la trace d'un poteau...

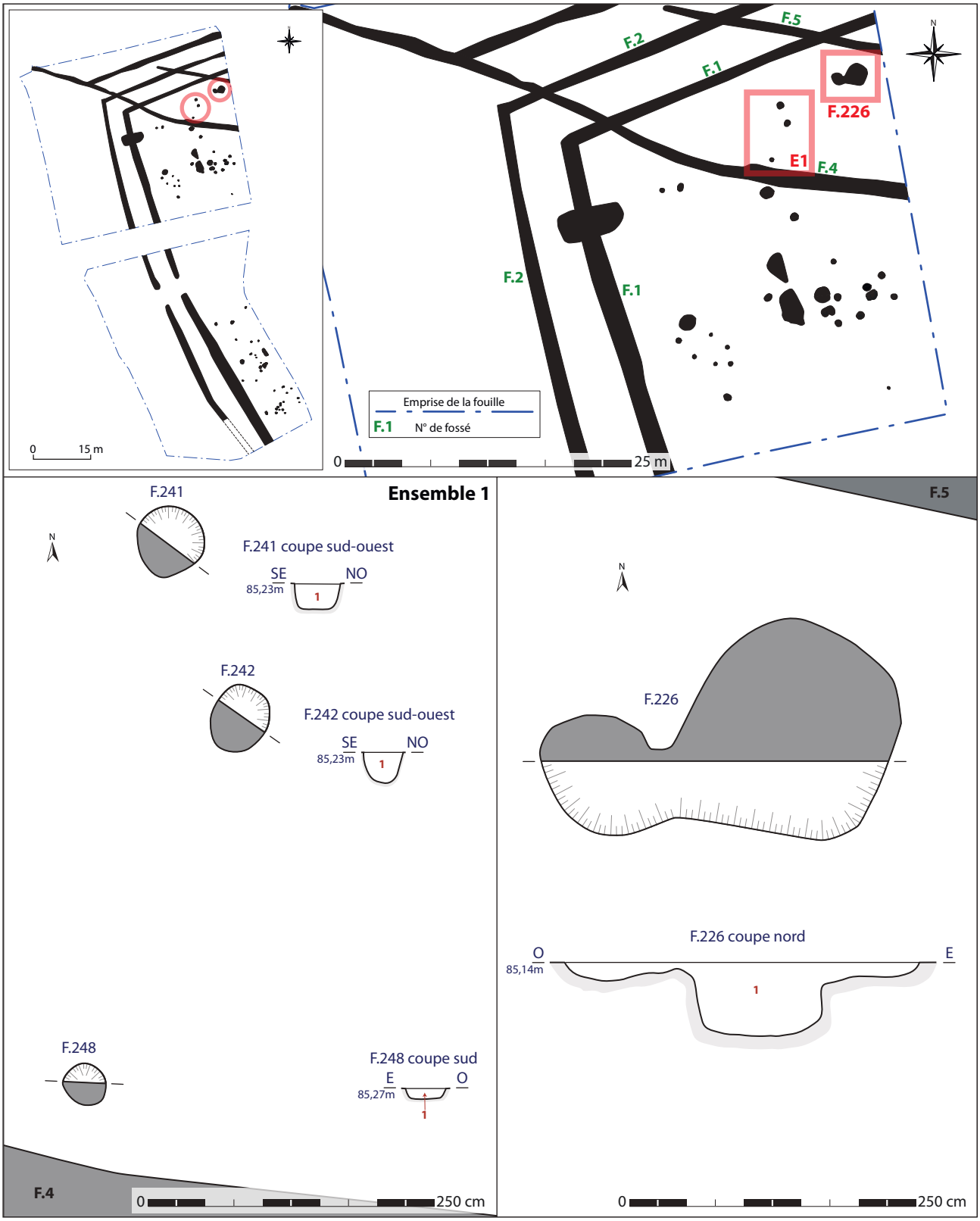

Fig. 32 : ensemble 1 et fosse. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Des différences existent entre les largeurs de certaines coupes et les plans correspondants. Cette originalité est due aux difficultés de lecture du sol. En plan, la surface de la structure pouvait être diffuse et une fois fouillée, sa coupe était moins large que son plan ou au contraire, le plan n'était pas clair et c'est la coupe qui donnait les dimensions exactes. Quand les observations de terrain l'ont permis, les relevés sont concordants, dans le cas contraire, les dessins n'ont pas été modifiés artificiellement.

Quatre coupes n'ont pas été relevées en raison d'effondrements ou pour le puits, du danger potentiel à descendre dans la structure creusée dans l'argile.

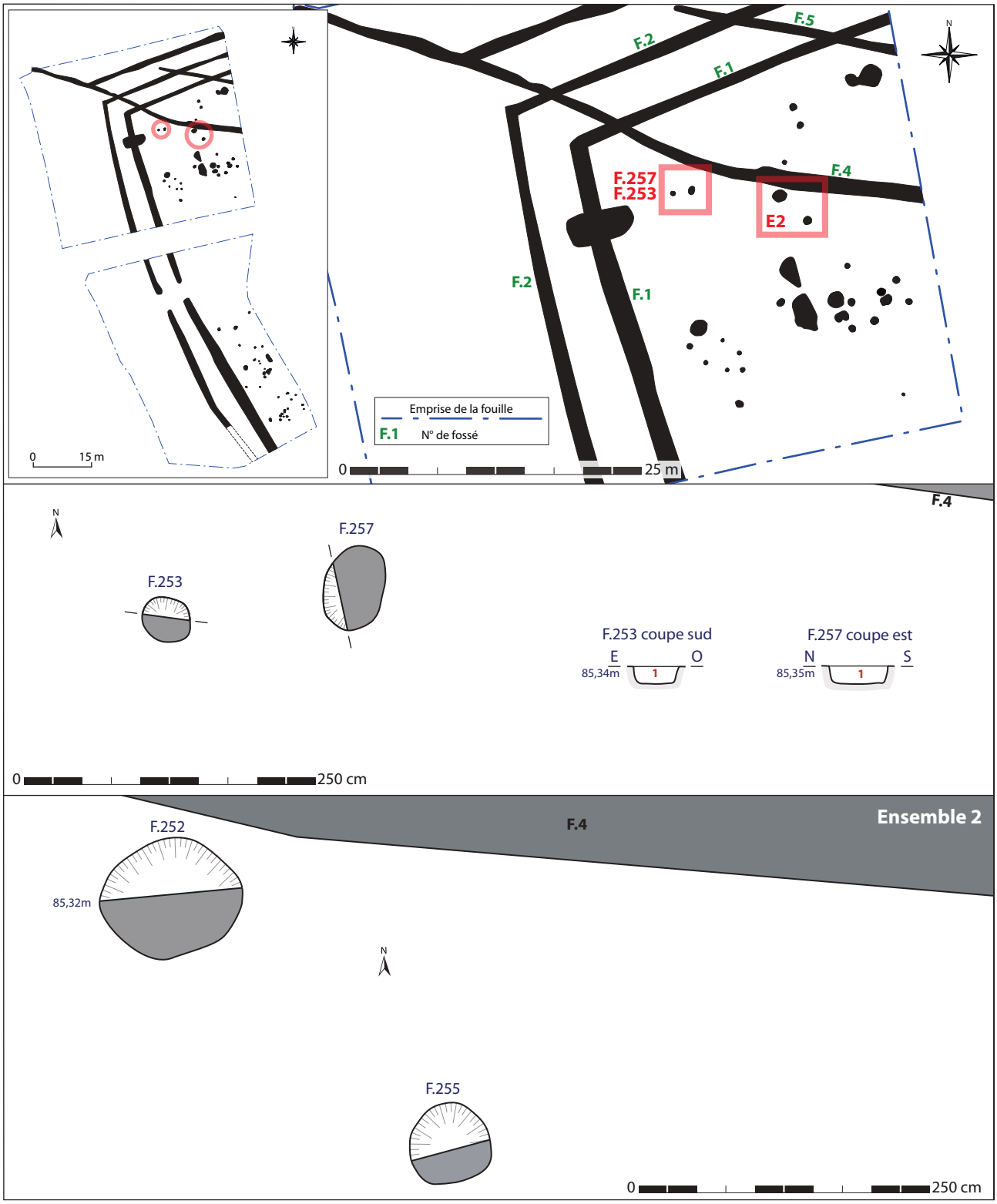

Fig. 33 : ensemble 2 et fosses. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

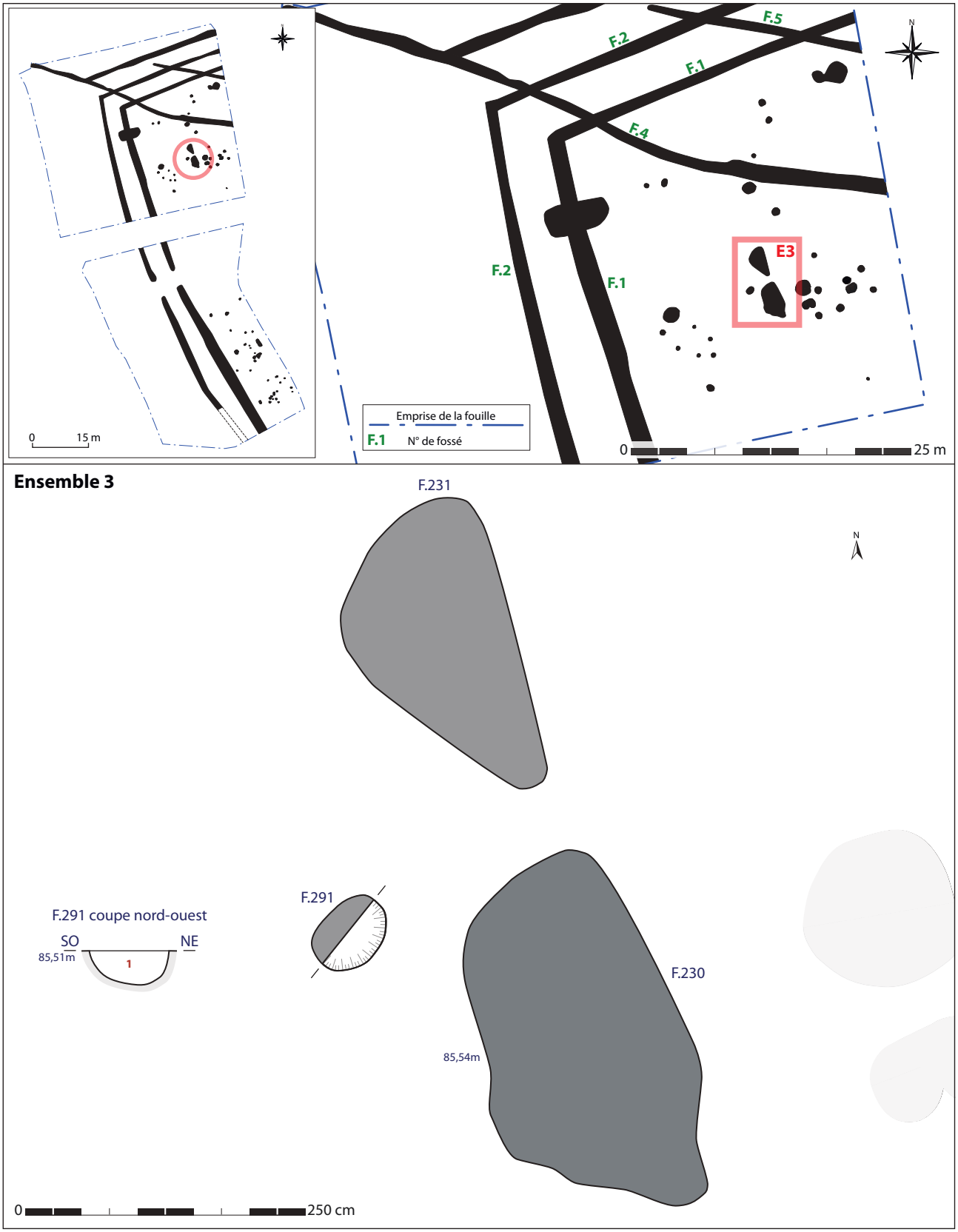

Fig. 34 : ensemble 3. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

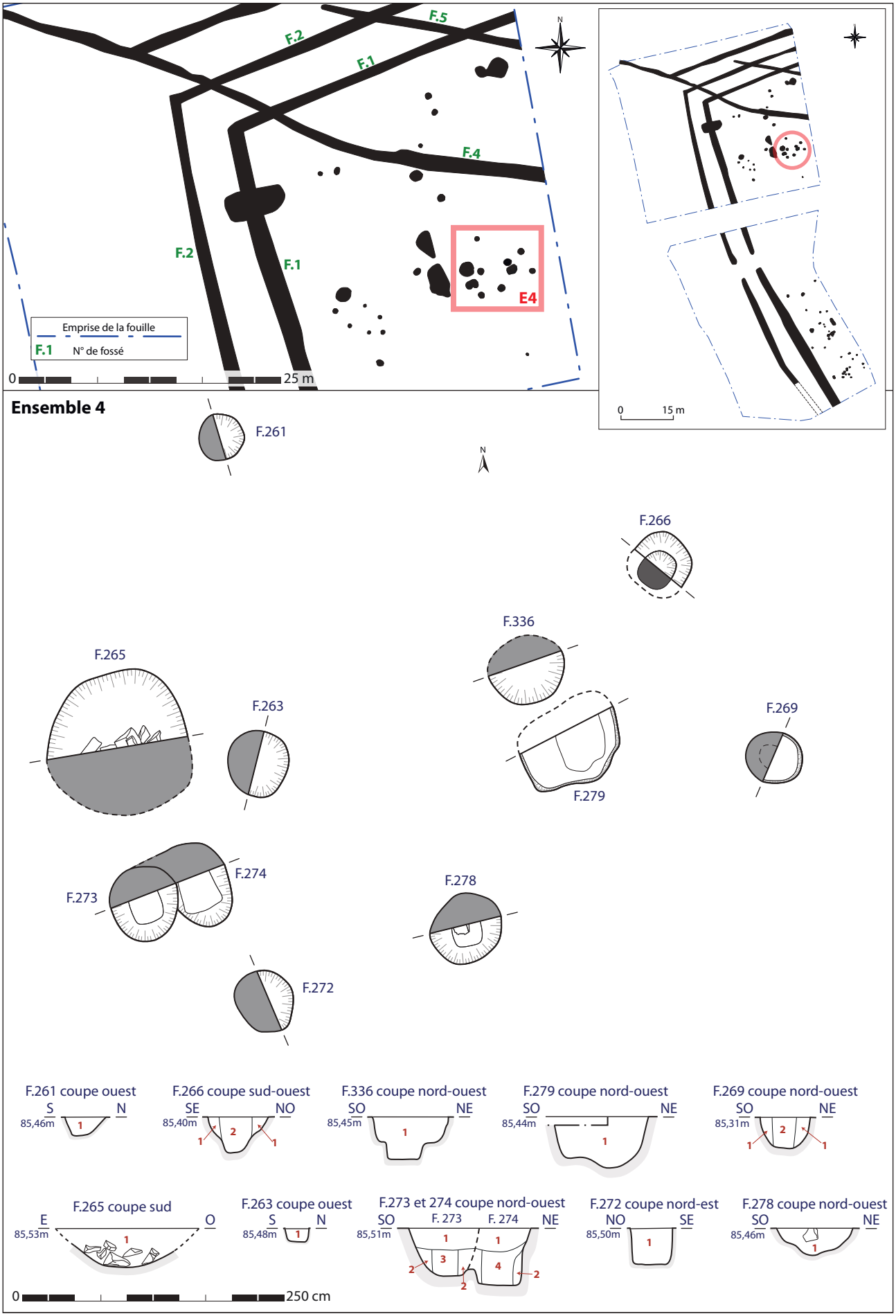

Fig. 35 : ensemble 4. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

3.1.2.1 Un bâtiment ?

Les creusements 208, 332, 333 et 335 de l'ensemble 5 (**fig. 36**) forment un trapèze qui pourrait correspondre à l'emprise d'une petite annexe de 4 m². En avant une fosse (224) pourrait être considérée comme la trace de l'emplacement d'un poteau qui aurait pu caler un système d'accès aux parties aériennes d'un grenier, elle est d'ailleurs moins profonde avec seulement 0,05 m que les quatre autres qui atteignent 0,15 m. Néanmoins, la forme du plan pose le problème de l'articulation du toit sur les murs, alors qu'une forme carrée ou rectangulaire aurait évité ce type de contrainte. L'hypothèse d'un bâtiment avec toit en croupe semble encore plus difficile à soutenir dans la mesure où ce type d'architecture est surtout connu pour la fin du premier Age du Fer (Nillesse *et al*. 2014a). En définitive, on ne peut qu'émettre des doutes sur la validité de ce plan.

3.1.2.2 La question des bâtiments à faîtière axiale

Depuis la fouille de la Chapellière à La Chaize-le-Vicomte (Maguer *et al*. 2005), des architectures à faîtière axiale sont identifiées. Sur ce site, la panne faîtière du bâtiment E.5 est supportée par deux poteaux distants de 5,66 m. Sur l'un des longs côtés, la tranchée de fondation de la paroi est conservée, elle déborde de l'axe défini par les deux trous de poteau. Cette configuration permet de restituer un toit à quatre pans. Pour cet exemple, c'est la trace de la paroi qui permet l'interprétation du bâtiment. Pour plus de 70 structures de ce type connues en Vendée, elle a disparu et c'est la présence d'une porte matérialisée par deux trous de poteaux en avant des longs côtés qui permet de reconnaître une architecture à faîtière axiale. Quand elle n'est pas conservée, car systématiquement moins implantée dans le sol, car ce n'est pas un élément porteur, il a été proposé à propos des Filasses au Langon (Nillesse *et al*. 2018a) et aux Chênes à Challans (Nillesse *et al*. 2018b) d'examiner 5 critères :

1 : similitude des plans des poteaux porteurs.

2 : similitude des profils des poteaux porteurs.

3 : similitude des profondeurs des poteaux porteurs.

4 : présence probable de poteaux de paroi.

5 : structure isolée.

Pour chaque ensemble, on obtient un classement de 1 à 5 qui détermine un indice de fiabilité de l'interprétation.

Quid du Plessis Bergeret ? En premier lieu, aucun plan possible de bâtiment à faîtière axiale n'est confirmé par la présence d'une porte. Il est également important de noter que ce type d'architecture n'est pas représenté sur tous les établissements ruraux, le type le plus fréquent étant les bâtiments à paroi déportée sur module de 4 poteaux porteurs et présentant au moins une porte. Les concentrations de structures pour les quelles on peut imaginer autant de plans que les combinaisons de deux poteaux ont de limites ne sont pas prises en compte. Au final, il ne reste que trois ensembles.

L'ensemble 1 atteint un indice de 3/5, mais la distance entre les axes poteaux est de 1,70 m, ce qui est inférieur aux mesures relevées sur les sites locaux. L'ensemble 7 (F.307 et F.308 : **fig. 38**) se situe à 2/5, mais là également, l'écartement de 1,85 m entre les poteaux est faible. Enfin, l'ensemble 6 (F.300 et F.306 : **fig. 37**) obtient 1/5, parce que c'est une structure isolée, les autres critères ne sont pas remplis, la mesure d'axe en axe des supports est 4,25 m, ce qui est conforme au module enregistré pour d'autres établissements. Cette rapide analyse ne permet pas d'identifier des bâtiments à faîtière axiale au Plessis Bergeret.

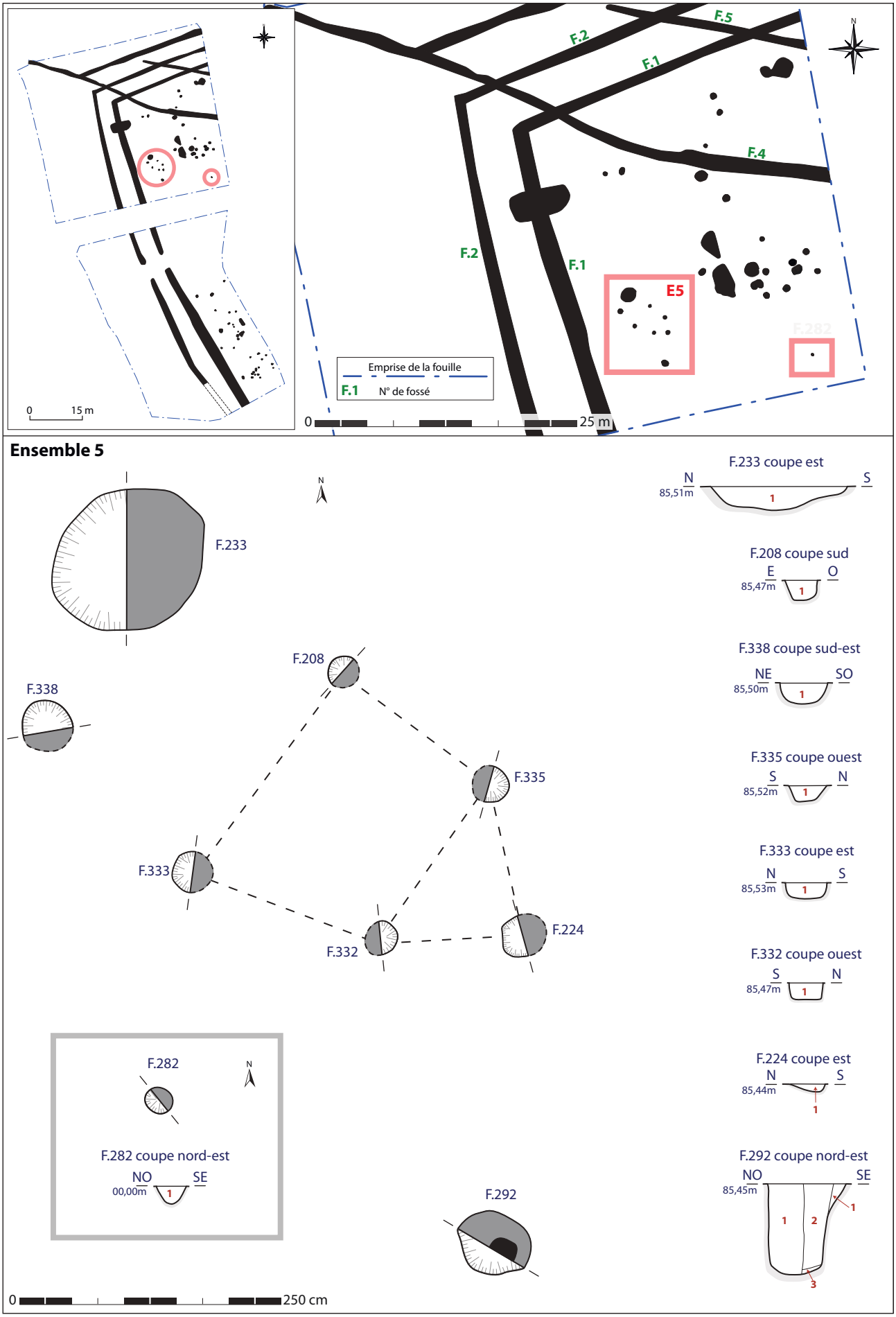

Fig. 36 : ensemble 5 et fosse. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

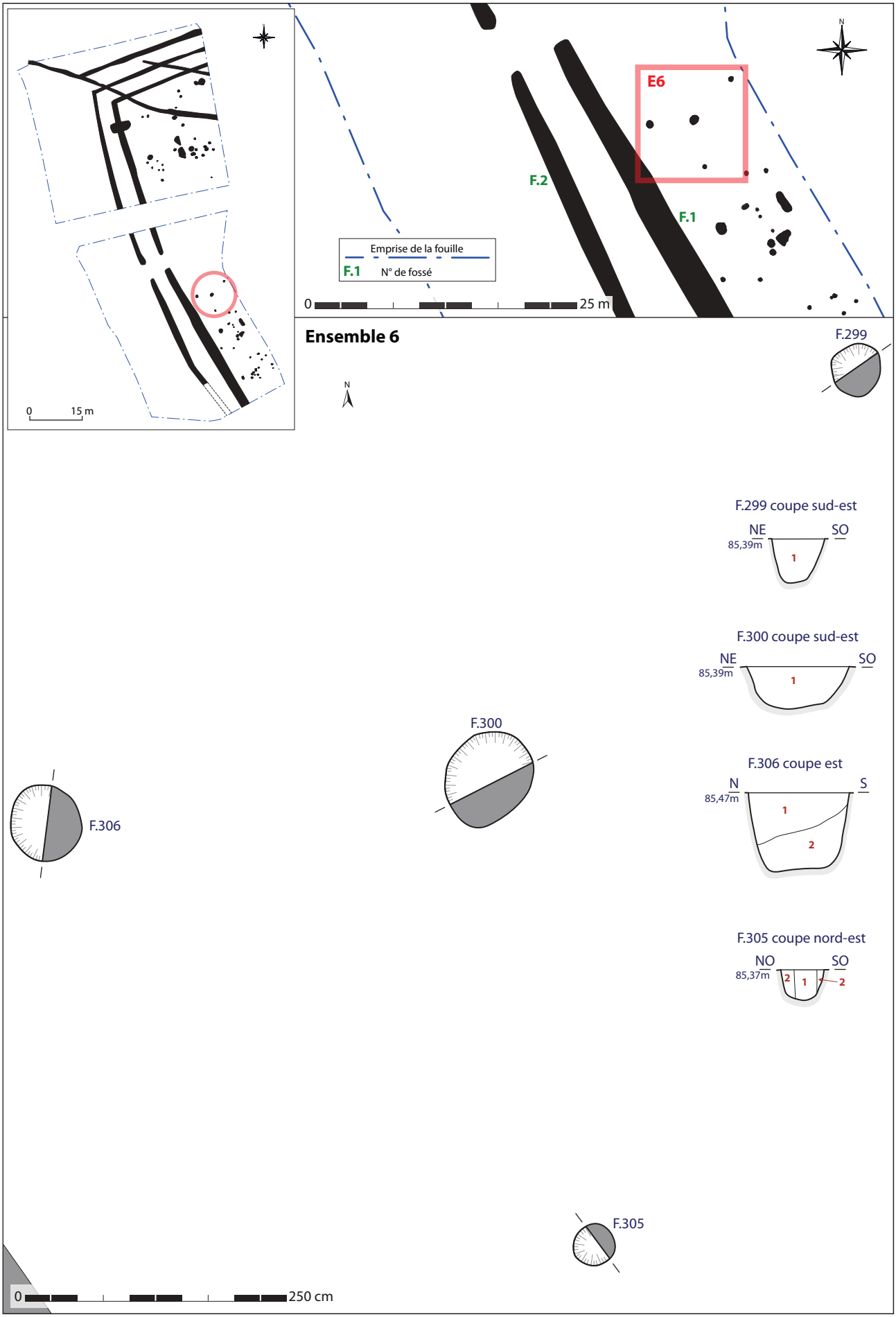

Fig. 37 : ensemble 6. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

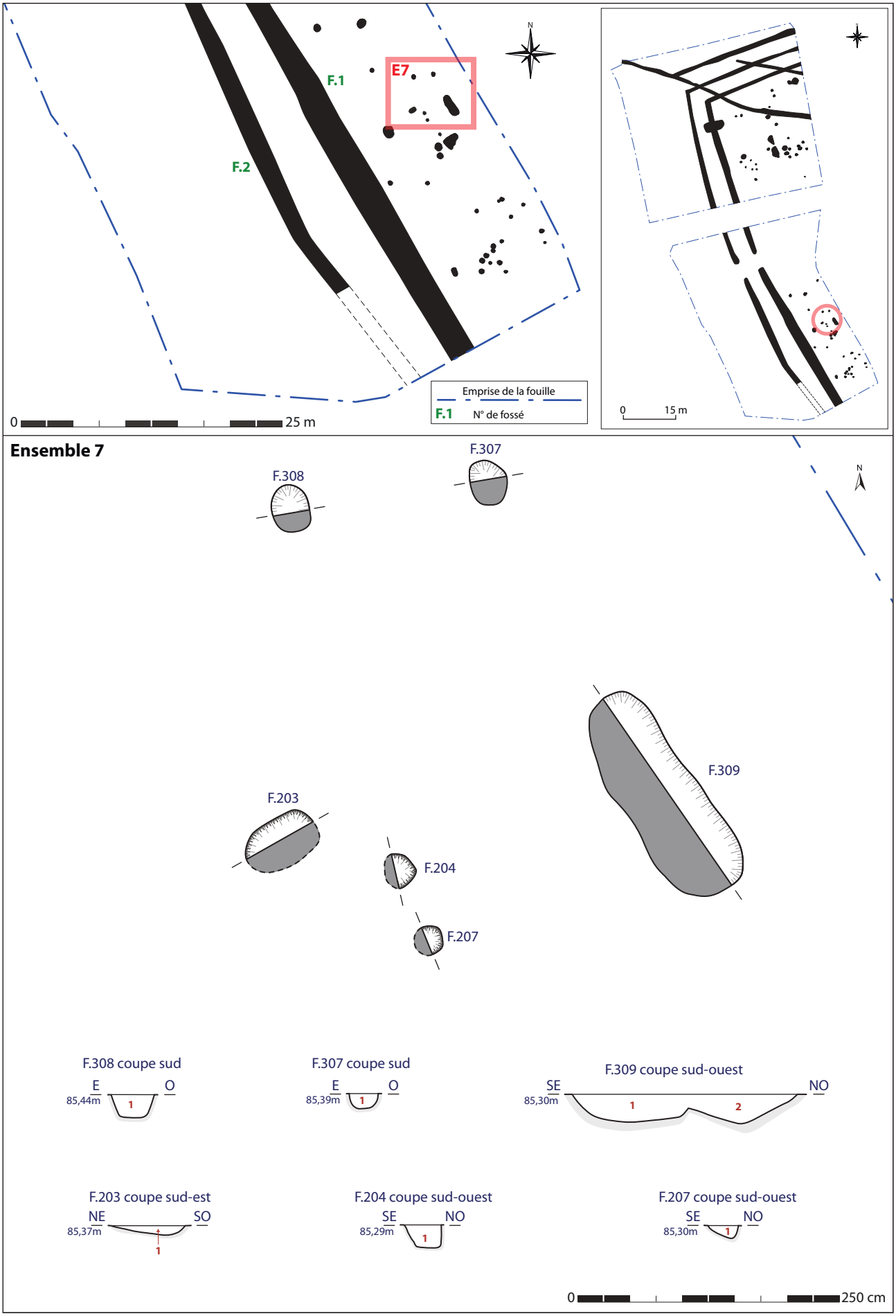

Fig. 38 : ensemble 7. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

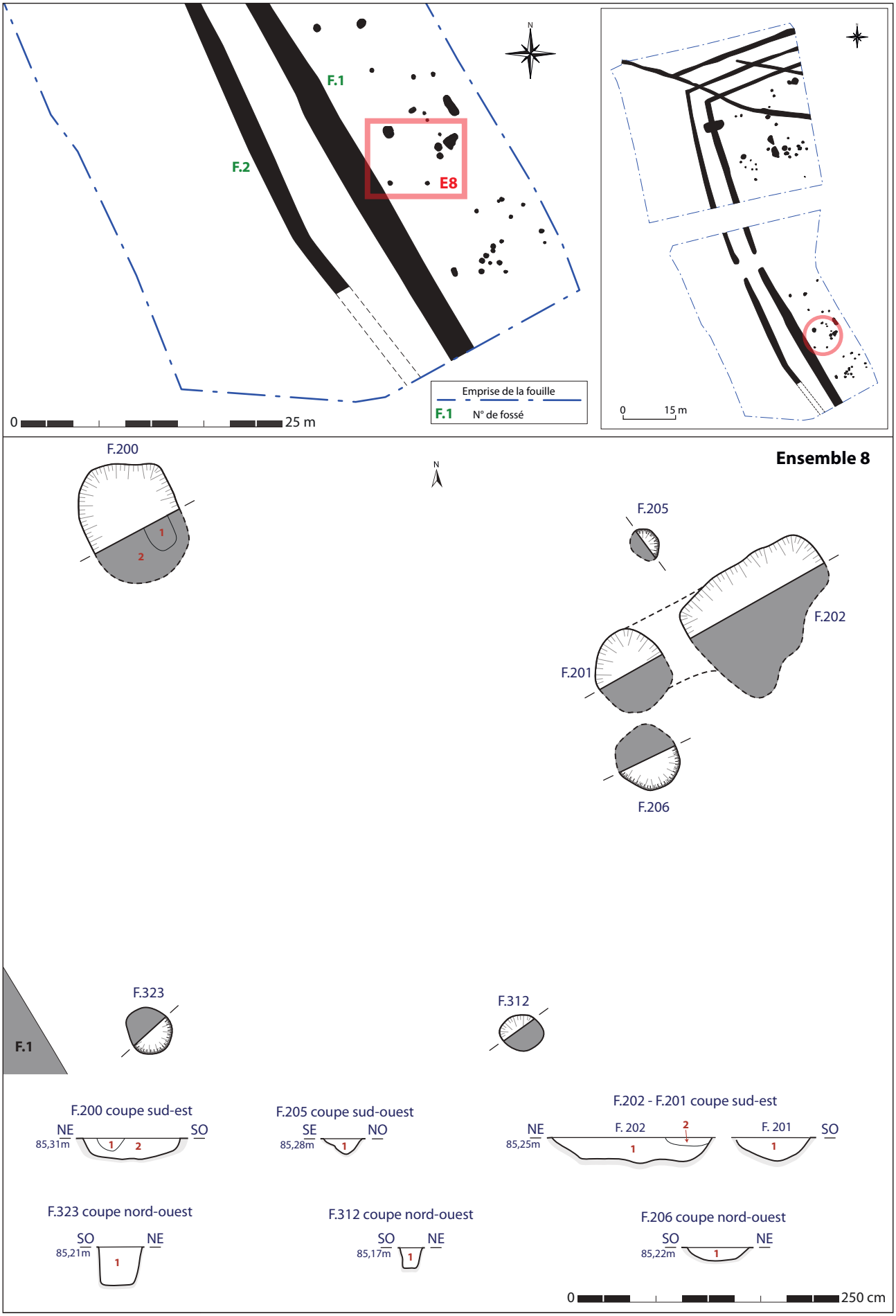

Fig. 39 : ensemble 8. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

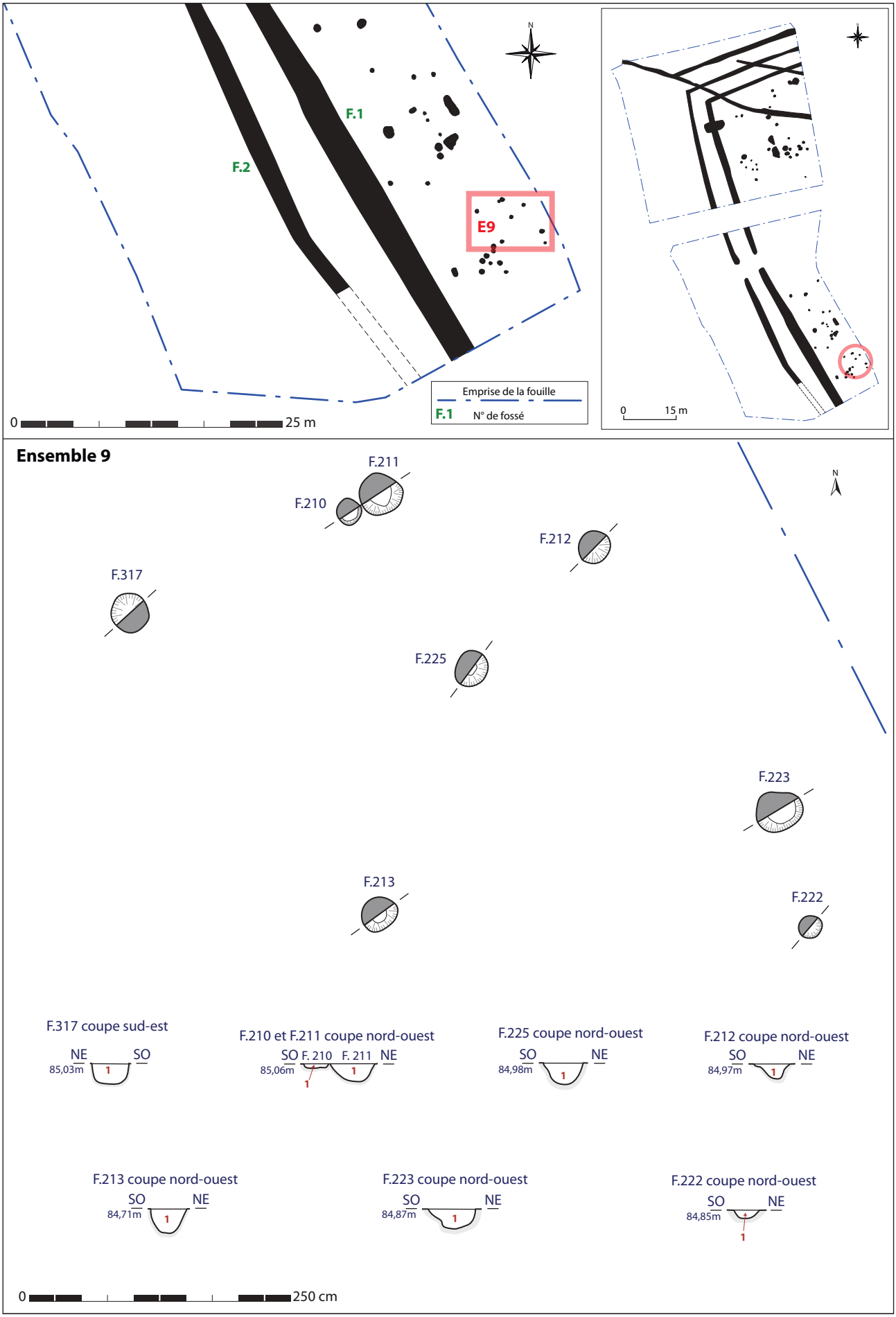

Fig. 40 : ensemble 9. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

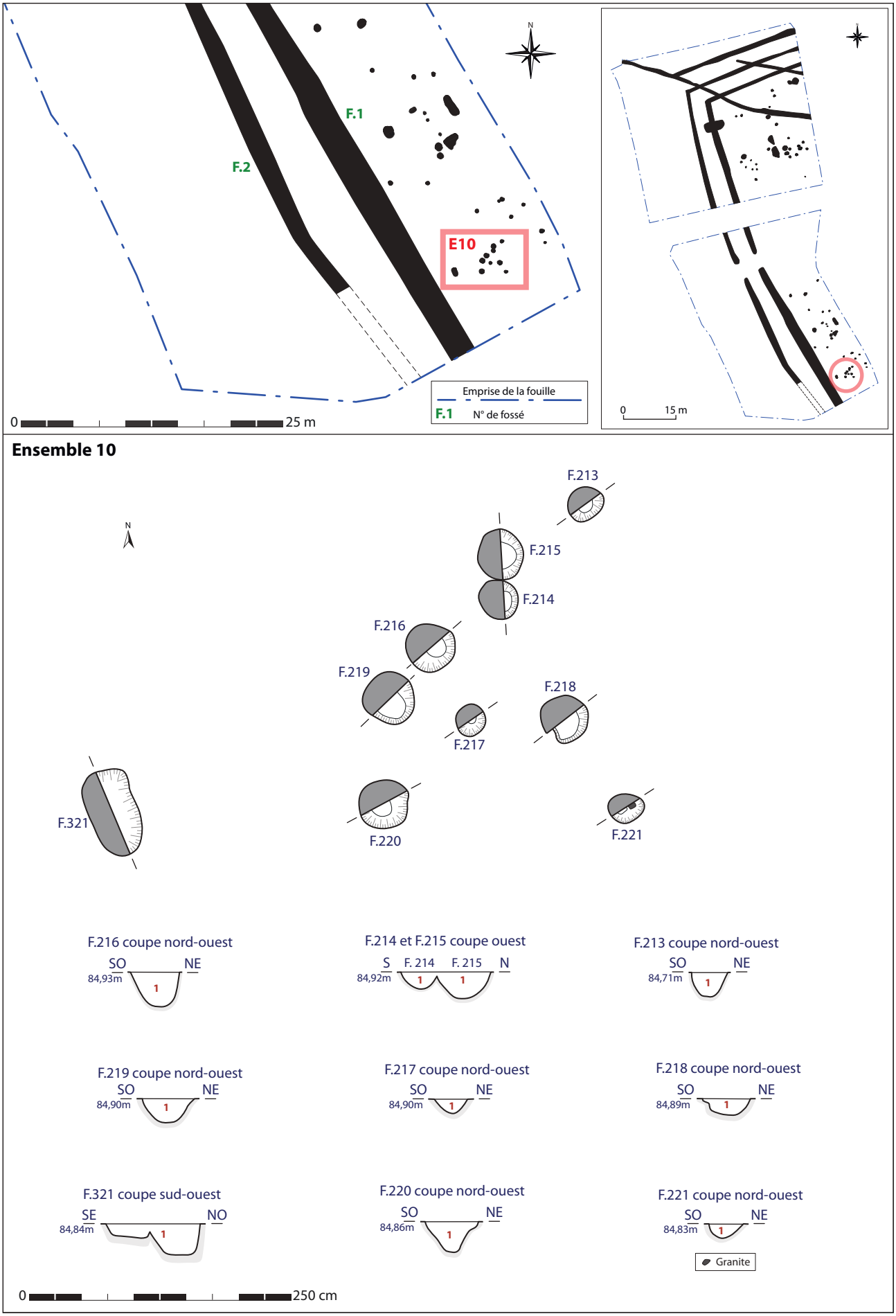

Fig. 41 : ensemble 10. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

3.1.2.3 Les autres structures

Les ensembles de fosses

Dans l'ensemble 4 (**fig. 35**), plusieurs creusements montrent des négatifs, ce qui indique que des poteaux ont au moins été implantés dans certaines fosses, mais aucun plan ne peut être établi. Pour les ensembles 9 et 10, on ne dispose pas d'empreintes de poteau et là encore on ne peut proposer de plan.

Des fosses particulières

Dans l'ensemble 5 (**fig. 36**), la coupe de la fosse 292 permet de relever un négatif de poteau de 0,85 m de profondeur pour un diamètre de 0,30 m, ce qui contraste nettement avec les dimensions des structures environnantes. Cela témoigne d'un support bien ancré dans le sol, mais il est isolé. Les possibilités d'interprétation sont variées (montant de meule de foin, de perroquet…), mais aucune ne peut être étayée sérieusement.

La fosse 226 (**fig. 32**) d'une longueur de 3,25 m et d'une profondeur de 0,65 m est originale avec un creusement central encadré de deux autres moins profonds.

Le puits 252 d'une ouverture de 1,25 m a été fouillé mécaniquement (**fig. 42**). Le fond a été atteint à 1,20 m au contact du granit. En raison de risques d'effondrement et par mesure de sécurité, la coupe n'a pas été relevée.

Fig. 42 : puits F.252. Cliché : O. Nillesse.

3.1.2.4 Synthèse pour les petites structures d'habitat

Des phénomènes érosifs, des difficultés de lecture du sol et l'exigüité de la zone fouillée de cet établissement limitent fortement notre connaissance des petites structures d'habitat.

Le cas des constructions à faîtière axiale a été évoqué, il est difficile de les identifier sur ce site. Un seul bâtiment est probable, mais son plan trapézoïdal pourrait limiter cette interprétation. Un puits a été fouillé.

3.1.3 Les mobiliers

3.1.3.1 Méthode d'échantillonnage des structures

Le mobilier provient de structures qui ont été diversement échantillonnées. Dans un premier temps, les fossés de l'enclos ont été explorés de façon systématique en réalisant des doubles sondages (2 x 2 m) avec un intervalle de 8 m. Cette évaluation du potentiel en mobilier a conduit à la réalisation de nouveaux sondages sur les sections les plus denses. Ainsi, le fossé 1 a été exploré à 82 %, le fossé 2 à 40 % et le fossé 3 à 44 %. Les 274 m linéaires de l'enclos ont été ouverts à 58 %, presque exclusivement à l'aide d'une pelle hydraulique. 65 fosses ont été fouillées, en général à 50 %.

La majorité du mobilier provient des fossés des enclos. Ainsi, ils rassemblent 89 % du NR de la céramique et 85 % de son NMI.

3.1.3.2 La répartition spatiale des mobiliers

L'ensemble des mobiliers a fait l'objet d'une cartographie spatiale (**figs. 43 à 47**). Quelque soit leur type, ils se situent essentiellement dans le fossé 1, probablement au plus près des zones émettrices de déchets, ce fossé 1 formant un obstacle rendant plus difficiles des dépôts dans F.2 ou F.3.

Fig. 43 : dénombrement des mobiliers. Tableau : O. Nillesse.

Céramique gauloise NR	1723
Céramique gauloise NMI (bords)	113
Amphore NR	25
Amphore NMI (bords)	1
Moulin rotatif à bras NR	12
Plaques de foyer PR	29635
Pilier de foyer NR	2
Peson NR	4
Fusaïole NR	1
Minerai de fer NR	1
Objet fer NR	2
Scorie NR	4

Dans la partie nord, les mobiliers sont les moins nombreux, mais on peut remarquer que les concentrations, même si elles sont faibles se localisent à proximité du seul, mais hypothétique bâtiment du site.

Dans la partie sud, les mobiliers sont plus nombreux sur la portion sud du fossé F.1, dans une zone dense en fosses, mais ne présentant aucun plan de bâtiment. On peut penser que ceux-ci sont érodés et n'existent plus ou que la zone résidentielle qui a émis ces déchets est située plus à l'est, hors de la zone de fouille.

L'entrée de l'établissement est particulièrement pauvre en mobilier, ce qui montre bien que l'équation (parfois mythique) : entrée = matériel n'est pas systématique.

3.1.3.3 La céramique gauloise

Le corpus (diagnostic et fouilles) est constitué de 1723 NR pour 113 NMI-bords dont 45 NTI classés.

3.1.3.3.1 Méthode de classement

Les céramiques sont différenciées selon deux critères : hauteur et ouverture selon un protocole couramment utilisé.

Forme basse : hauteur du vase (sans un éventuel pied) ≤ au diamètre de l'ouverture.

Forme haute : hauteur du vase (sans un éventuel pied) > au diamètre de l'ouverture.

Forme ouverte : diamètre de l'ouverture ≥ au diamètre maximum.

Forme fermée : diamètre de l'ouverture < au diamètre maximum.

Ces critères se combinent pour former des groupes.

Groupe A : formes basses ouvertes.

Groupe B : formes basses fermées.

Groupe C : formes hautes ouvertes.

Groupe D : formes hautes fermées.

A l'intérieur de ces groupes, les types sont définis selon la morphologie de leur profil (panse, épaule, col). Les variantes sont établies par des critères secondaires propres à chaque type, ils sont multipliés jusqu'à l'individualisation du vase.

Fig. 44 : plan de répartition de la céramique gauloise et des amphores italiques en NR. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 45 : plan de répartition de la céramique gauloise et des amphores italiques en NMI (bords). DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 46 : plan de répartition des plaques de foyer en PR et des piliers de foyer en NR. DAO : J.-M. Bryand.

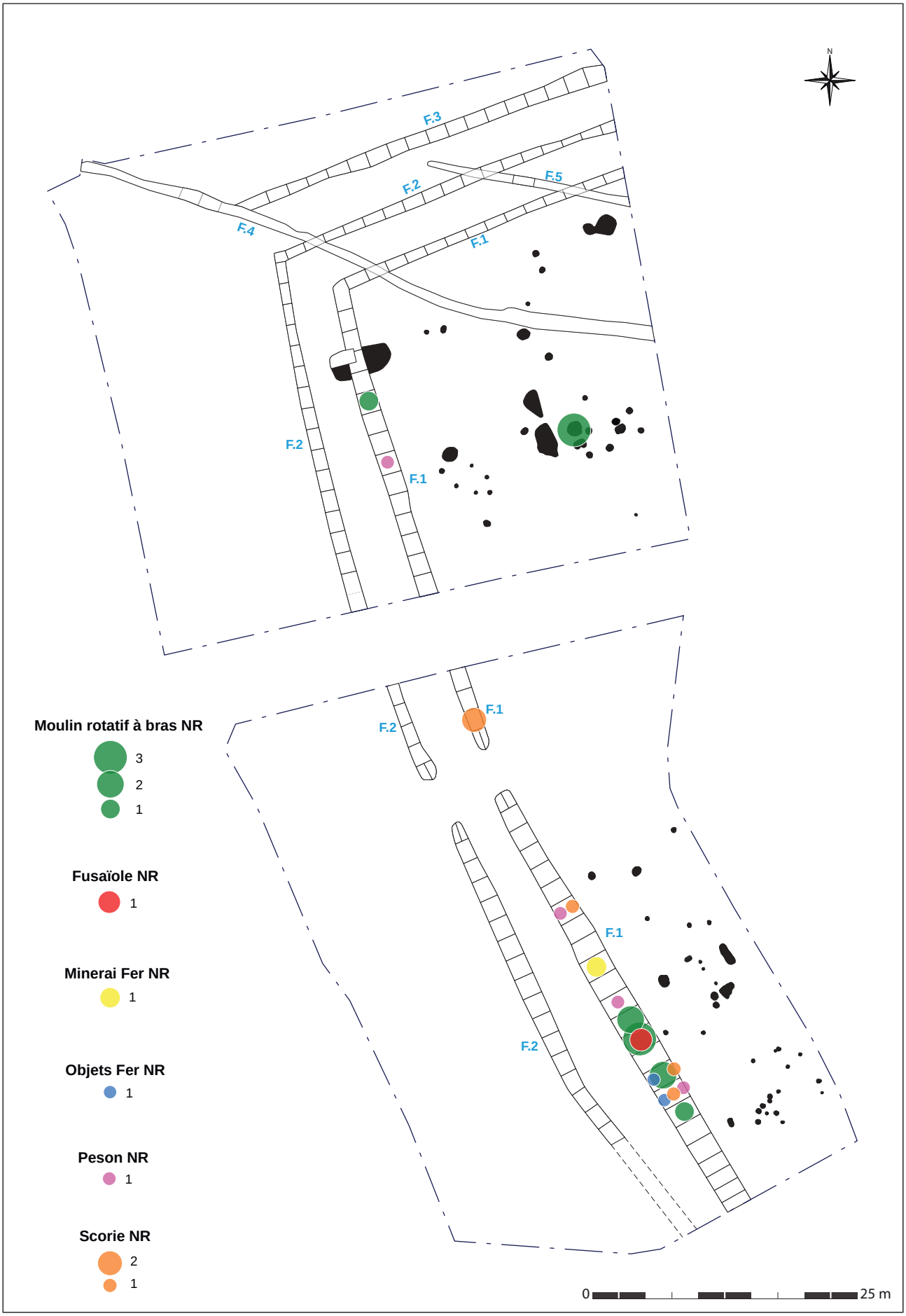

Fig. 47 : plan de répartition des moulins rotatifs à bras en NR, de le fusaïole en NR, du bloc de minerai de fer en NR, des objets en fer en NR, des pesons en NR et des scories en NR. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.3.3.2. Typologie (**figs. 48 et 49**)

- Groupe A : formes basses ouvertes

Il n'existe pas de vases répertoriés pour ce groupe.

- Groupe B : formes basses fermées

• Type B1 : profil tronconique

Les parois du vase sont rectilignes

B10 : la lèvre épaissie légèrement rentrante classe ce vase habituellement ouvert dans les formes fermées.

• Type B2 : profil hémisphérique, bord rentrant

La panse est courbe et forme un segment continu avec la partie supérieure du récipient qui est rentrante. C'est un type proche de la jatte à bord rentrant, B22 en étant la variante la plus proche. Cependant, le modèle classique se distribuant au sud du Lay possède souvent une lèvre épaissie ou en amande.

B20 : la lèvre n'est pas différenciée et elle est peu rentrante.

B21 : la lèvre est peu différenciée et déborde légèrement à l'extérieur, elle est peu rentrante.

B22 : la lèvre n'est pas différenciée, elle est rentrante.

• Type B3 : profil hémisphérique, lèvre divergente

La panse est courbe et la lèvre s'oriente vers l'extérieur

B30 : L'extrémité sommitale de la lèvre est digitée.

• Type B4 : profil hémisphérique, épaulement rentrant

Au niveau de l'épaule du vase, le segment supérieur devient rentrant.

B40 : la lèvre peu différenciée est légèrement épaissie.

• Type B5 : profil sinueux, épaule non proéminente

Ce type correspond aussi à une variante de l'écuelle à profil en « S ». L'épaule est à peine marquée par une légère cannelure formant un ressaut. La hauteur du haut col correspond à 40 % de la hauteur du vase.

B50 : Cet exemplaire est muni d'un anneau de pose.

• Type B6 : profil sinueux, épaule proéminente anguleuse

Ce type correspond à l'écuelle à profil en « S ». Les épaules sont bien différenciées du col et de la panse, l'épaule est anguleuse. La hauteur des cols est inférieure à 40 % de la hauteur du vase.

B60 : col concave marqué.

B61 : col concave.

• Type B7 : profil sinueux, épaule proéminente arrondie

Ce groupe de formes appartient également à la série de l'écuelle à profil en « S ». La liaison col/panse est arrondie. La hauteur des cols est également inférieure à 40 % de la hauteur du vase.

B70 : col atrophié. L'épaule se termine sur un petit bord.

B71 : col concave.

B72 : col tronconique.

- Groupe C : formes hautes ouvertes

Ce groupe est rarement représenté dans la céramique gauloise, en effet, les formes hautes sont probablement souvent destinées au stockage ou à la cuisson dans le foyer, ce qui nécessite certainement que les vases soient fermés.

• Type C1 : profil tronconique

C10 : exemplaire unique dans son groupe.

- Groupe D : formes hautes fermées
• Type D1 : profil tronconique simple

D10 : exemplaire unique dans son groupe. La forme est légèrement courbe, elle est fermée par l'épaississement interne du bord.

• Type D2 : profil tritronconique

Les vases de ce type sont formés de trois segments bien individualisés, panse, épaule, col. Le type évoque les modèles mal dénommés sous le terme de « situliformes ».

D20 : Le caractère anguleux de la carène est plus ou moins marqué selon les vases.

• Type D3 : profil ovoïde

Les formes de ce groupe se distinguent du précédent pas une épaule arrondie.

D30 : col cylindrique

Il existe une différence dans la hauteur du col des deux exemplaires de cette forme. En l'absence de profils complets, on ne peut proposer un critère mesurable pour les distinguer. La distinction entre les variantes a et b est donc proposée empiriquement.

D31 : col peu concave

Dans ce cas aussi, deux variantes a et b sont distinguées empiriquement. Le critère non mesurable étant le module des vases : grand et petit.

D32 : col concave

Les deux variantes diffèrent par la forme de la lèvre, marquée ou non.

D33 : col rentrant

Le caractère rentrant du col est donné par le bord qui se développe vers l'intérieur du vase.

3.1.3.3.3 Caractérisation de la céramique gauloise du Plessis Bergeret

L'effectif de la céramique est faible avec seulement 45 formes identifiées pour 113 NMI.

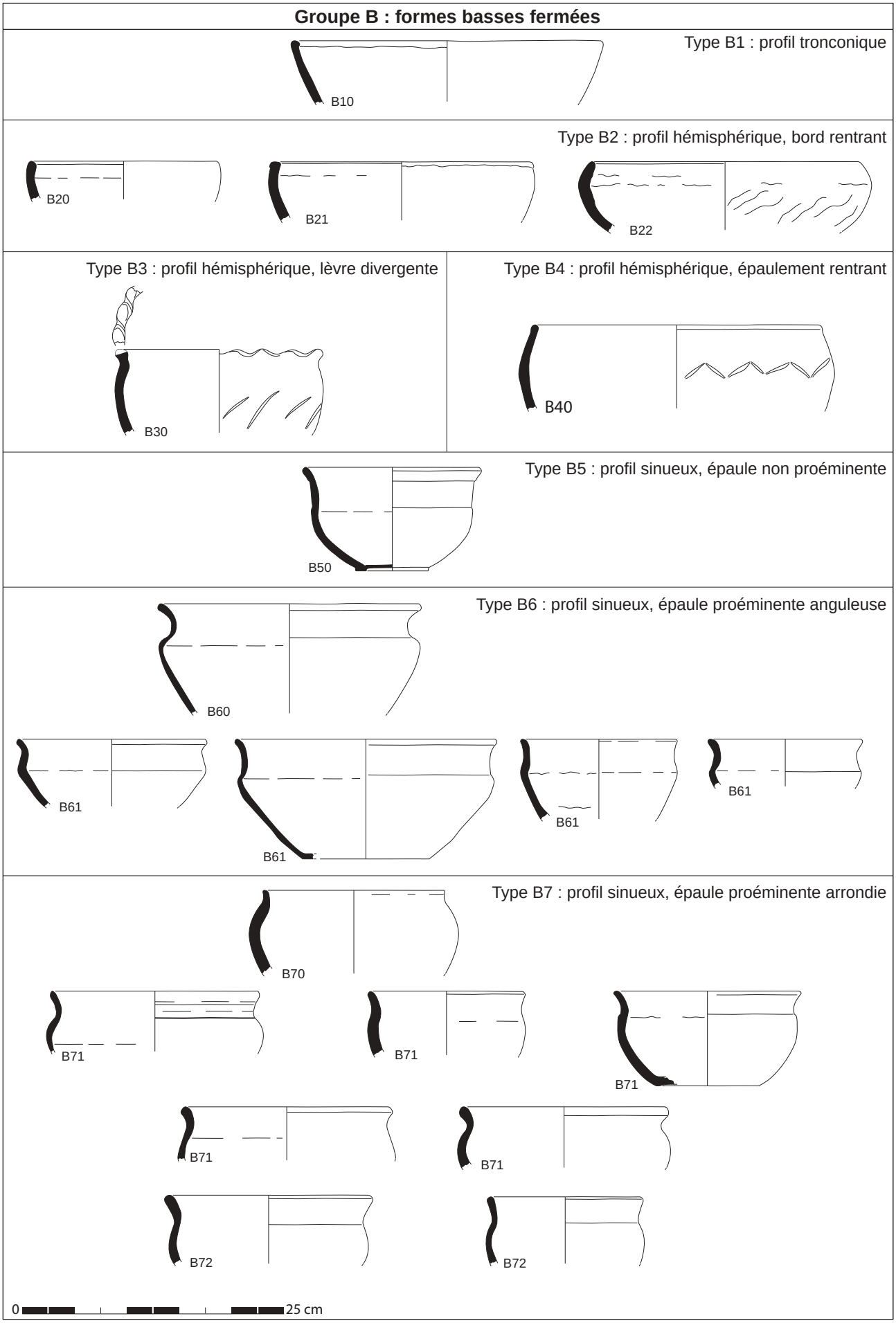

Fig. 48 : typologie de la céramique gauloise. DAO : X. Hénaff.

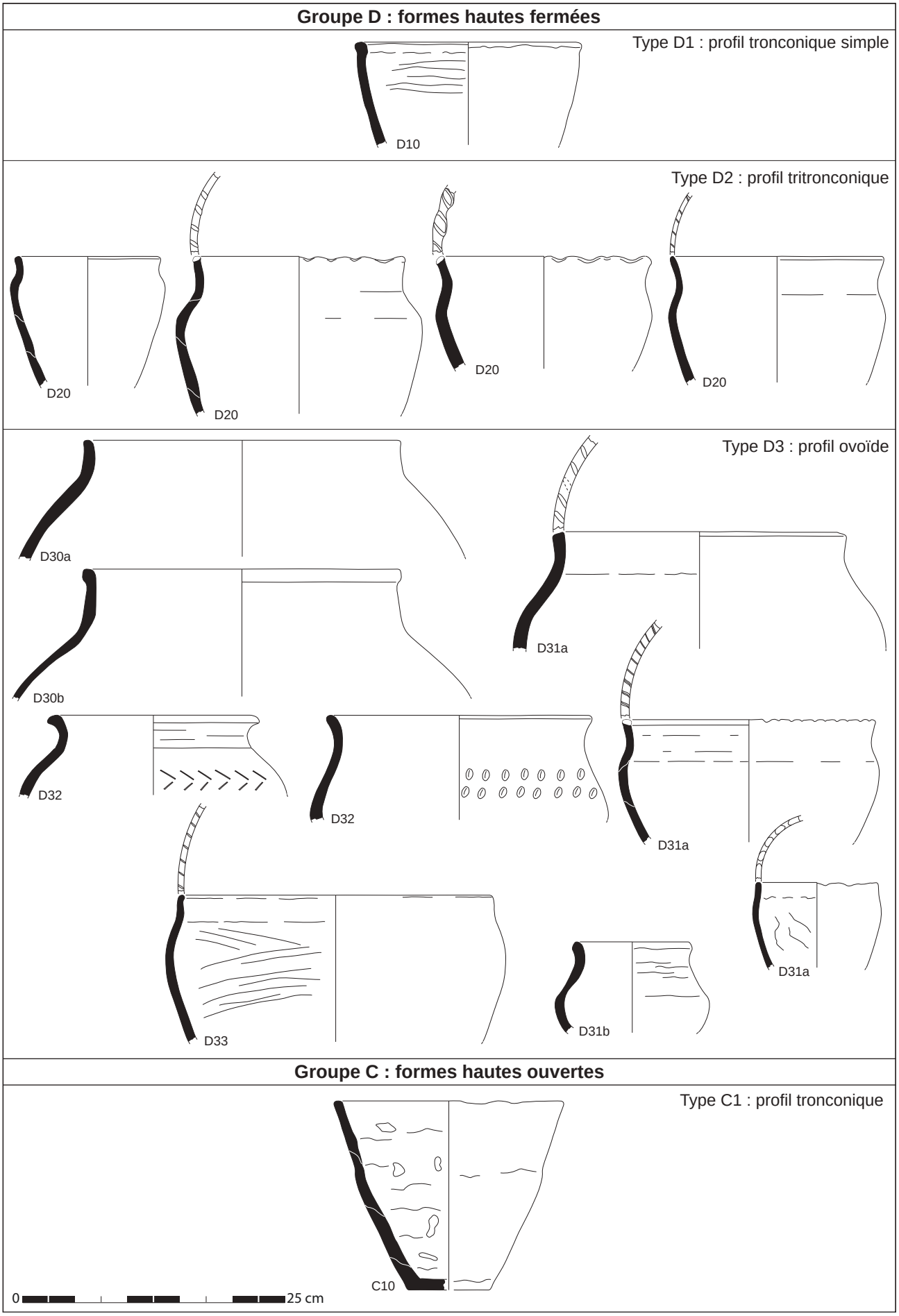

Fig. 49 : typologie de la céramique gauloise. DAO : X. Hénaff.

3.1.3.3.3.1 Les catégories

L'examen macroscopique du matériel a permis de distinguer trois grandes catégories en fonction de la taille des inclusions (argile fine, semi-fine, grossière). Les descriptions sont faites à l'œil et non sous binoculaire et sans mesure des inclusions. Etant donné l'imprécision de la méthode, on ne cherchera à dégager que de grandes orientations. L'épaisseur du tesson (fin, épais) a été combinée aux trois grandes catégories, ce qui permet d'obtenir 7 groupes (**fig. 50**).

Les résultats obtenus au Plessis Bergeret peuvent être comparés avec le mobilier d'autres sites enregistrés selon le même protocole.

Loire-Atlantique : Guérande, Maison Neuve, La Tène C2 (Pirault à paraître).

Maine-et-Loire : Chacé, Les Rogelins, La Tène A2/B1 (Nillesse *et al.* 2018c).

Mayenne : Ruillé-le-Gravelais, La Gachottière, La Tène D (Nillesse *et al.* 2015), Louvigné, Mayenne, La Tène D (Nillesse *et al.* 2014b), Louverné, La Motte Babin, Bronze final et La Tène D (Mare à paraître).

Sarthe : Fontenay-sur-Vègre, Le Braie, La Tène D (Nillesse *et al.* 2018d).

Vendée : Mervent, Hallstatt D3 (Nillesse *et al.* 2014a), Challans, Les Chênes La Tène D (Nillesse *et al.* 2018b), Saint-Hilaire-de-Loulay, Les Landes Roussais, La Tène D (Vialet 2017).

Bien entendu, les sites de comparaisons sont d'origines géographiques différentes, mais on peut néanmoins proposer quelques remarques. L'évolution significative est clairement marquée par la prépondérance des céramiques grossières aux périodes les plus récentes alors que dans les trois ensemble anciens (Mervent, Les Rogelins et Louverné pour l'âge du Bronze, mais qui ne compte que 6 NMI), les céramiques fines sont plus fréquentes.

Le profil du Plessis Bergeret est caractéristique des séries de La Tène D avec une proportion importante de céramiques grossières, il ne se compare pas avec la collection de La Maison Neuve datée de La Tène C2 et où les productions en argile grossière et parois épaisse ne représente qu'un tiers du lot. Lors du diagnostic, un tesson (non dessinable) a été rapproché de possibles productions en pré *terra nigra*, nous l'avons classé dans le groupe « argile fine, parois fines ».

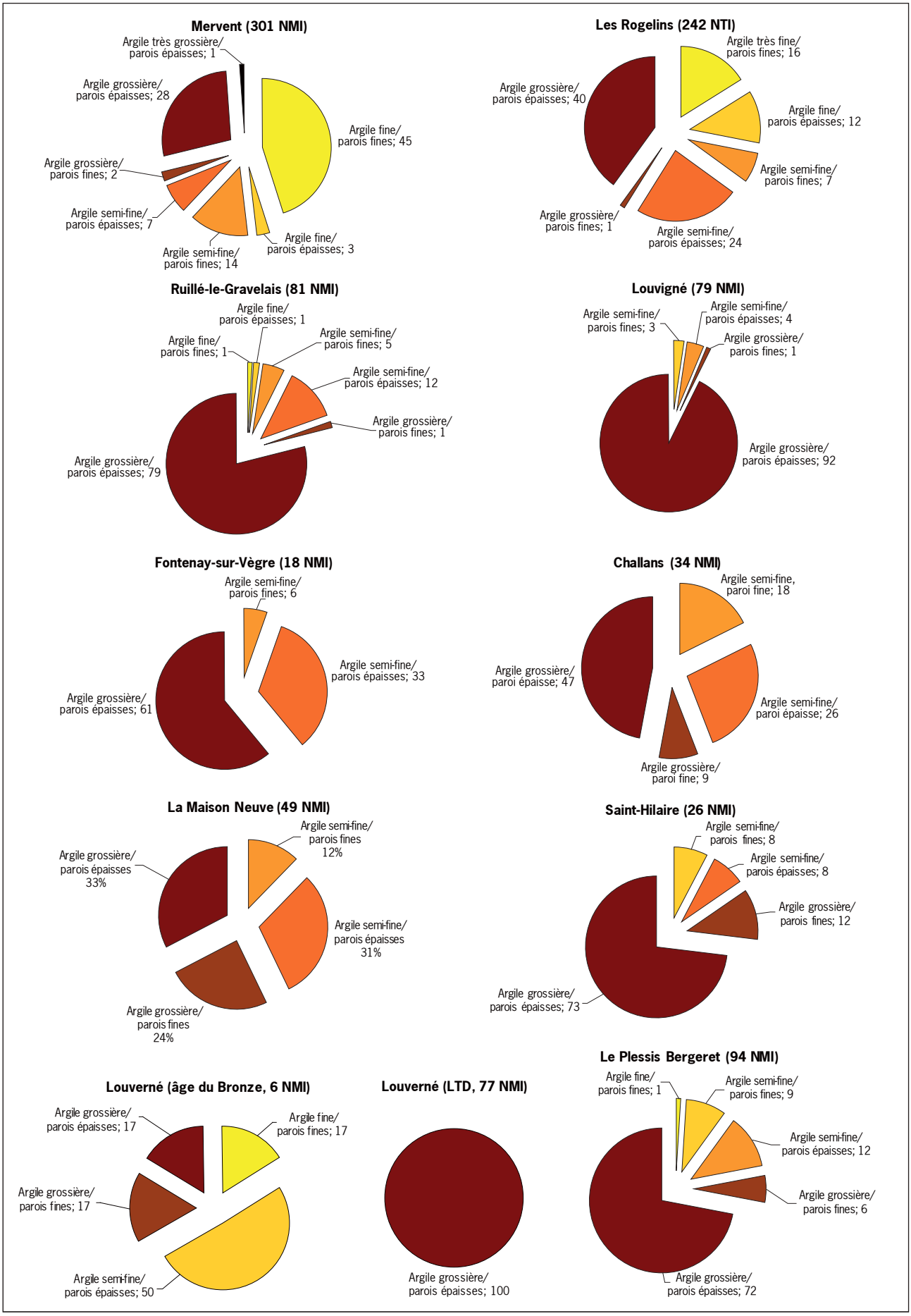

Fig. 50 : types de pâtes de 11 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.3.3.3.2 Les groupes typologiques

L'effectif global de la céramique est réduit. De façon à caractériser le profil typologique du Plessis Bergeret, on propose de comparer la collection avec celles des sites précédemment évoqués et de deux autres : Fontenay-le-Comte, Les Genâts, La Tène D1 (Nillesse *et al.* 1997), Boufféré, La Limouzinière, La Tène D1b/D2a (Le Saint-Alain 2018). Il s'agit d'examiner les proportions des quatre groupes typologiques A : formes basses ouvertes, B : formes basses fermées, C : formes hautes ouvertes, D : formes hautes fermées (**fig. 51**).

Fig. 51 : répartition des groupes typologiques dans 12 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

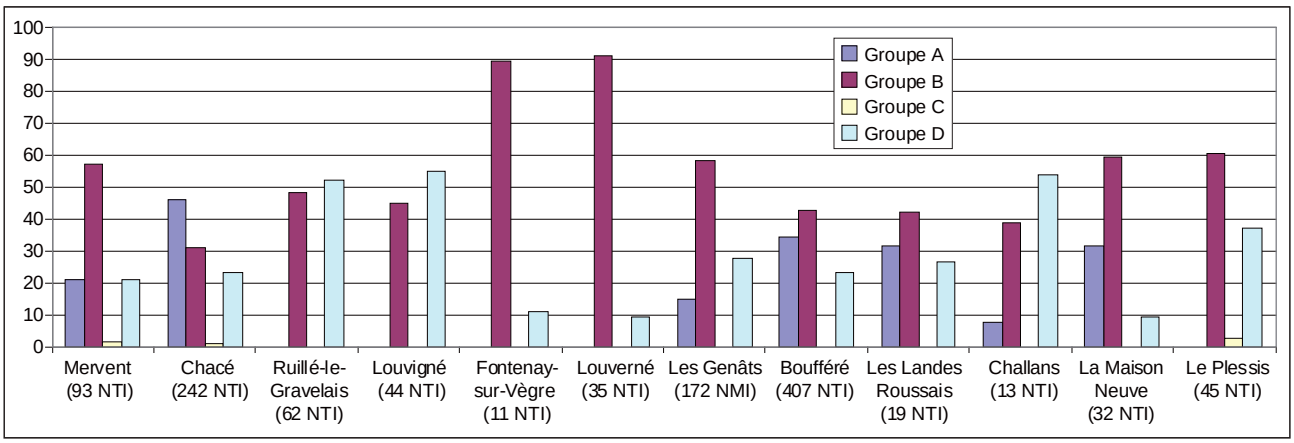

Les évolutions chronologiques et les caractères typologiques régionaux issus de ces dénombrements ont été présentés au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles données dans onze rapports. Il est probablement redondant de les exposer pour la douzième fois et il semble préférable de se limiter à la caractérisation du Plessis Bergeret.

Le premier constat réside dans l'absence des formes basses ouvertes, alors que pour les sites que l'on peut considérer dans l'aire relevant des Ambilatres (Boufféré, Les Landes Roussais, Challans), elles sont systématiquement présentes, même dans les petites collections. Si l'établissement du Plessis Bergeret est un peu plus ancien que ces trois sites, on ne peut expliquer cette absence par une évolution typo-chronologique, le groupe A apparaissant dans des niveaux contemporains de La Ferrière aux Natteries (Maguer 2000). La fouille n'ayant concerné qu'une partie de cet habitat, il est possible d'entrevoir une hypothèse fonctionnelle. Le groupe A correspondant probablement à de la vaisselle de présentation, il est possible que les zones où le mobilier a été prélevé soient éloignées des habitations susceptibles d'emmètre ce type de vase. Néanmoins la faiblesse numérique de l'échantillon constitue un écueil statistique important pour tirer des conclusions.

Le groupe C représenté par un seul vase est rare dans l'ensemble des corpus.

Le groupe B est en quantité plus importante que le groupe D, ce que l'on constate à Boufféré et aux Landes Roussais, mais pas à Challans qui ne compte que 13 NTI.

Il est difficile d'analyser le résultat des comptages dans la mesure où le corpus ne contient que 45 NTI, aucune interprétation raisonnable ne peut être avancée. Néanmoins, ces nouvelles données constituent un nouveau jalon pour la caractérisation de la culture matérielle ambilatre.

3.1.3.3.3.3 Analyse typo-chronologique

Le groupe A n'est pas représenté, mais le type B10 s'en rapproche, il n'est considéré comme fermé qu'en raison d'une lèvre épaissie légèrement rentrante. Ce type ubiquiste ne peu guère être utilise à la chronologie.

Dans le groupe B, le type B2, on trouve la variante B22 de la classique jatte à bord rentrant, mais elle s'en différencie légèrement par la forme de la lèvre qui n'est pas développée. Cette présence est très intéressante. La jatte à bord rentrant, apparaît dès le Hallstatt D3 à Saint-Hilaire/Saint-Florent dans le Maine-et-Loire (Bouvet 1987), mais elle se développe surtout à partir de La Tène ancienne comme à La Croix Boizard à Brion (Barbier 1995), aux Rogelins à Chacé (Nillesse *et al.* 2018c) dans le Maine-et-Loire et à La Renaîtrie à Chatellerault dans la Vienne (Poirier, Gomez de Soto, Poissonnier 2005). Dans le sud de la Vendée, jusqu'à la transition La Tène C2/D1a, elle est quantitativement inférieure à l'écuelle à profil en « S ». À partir de La Tène D, la tendance s'inverse. La jatte à bord rentrant ne subsistera alors quasiment qu'au sud de la Loire où sa proportion par rapport aux écuelles à profil en « S » est un indicateur chronologique et culturel de premier ordre (Buchsenschutz *et al.* 1993, Nillesse 2012). La limite de diffusion la jatte à bord rentrant proposée en 1993 par O. Buchsenschutz, A. Colin, K. Gruel et I. Ralston a été fixée sur la Loire. Les résultats des fouilles de ces 20 dernières années permettent de préciser le sujet et de décaler cette limite vers le sud, sur le Lay qui distingue en partie la plaine calcaire des collines primaires. Cette hypothèse est à mettre en relation avec la proposition de frontière entre Pictons et Ambilatres par J. Hiernard (1996) qu'il fixe sur le Lay avec des arguments numismatiques et toponymiques.

Si l'on examine, les collections du nord de la Vendée ou jouxtant cette zone (Maine-et-Loire), on trouve des formes se rapprochant avec le type 201.2 des Natteries (Maguer 2000), mais les lèvres ne sont pas en bourrelet et les formes probablement un peu plus hautes. Le type 10 de La Chapellière (Maguer *et al.* 2005) correspond par contre à une véritable jatte à bord rentrant. A la Haute Couperie (Nillesse 2004a), la forme est attestée, elle est connue à La Pâquerie (Pétorin *et al.* 2013) avec une lèvre bien développée comme dans les contextes du sud de la Vendée, mais on ne dispose pas de comptages. Par contre, l'importante collection de Boufféré permet des précisions. Ce site occupé à La Tène D1b essentiellement et peut-être jusqu'au début de La Tène D2a a livré 394 NTI et seulement 3 vases proches de la jatte à bord rentrant, ce qui montre bien la rareté de la forme à La Tène finale au nord du Lay. L'effectif du Plessis Bergeret est réduit, mais la présence de cette forme pourrait témoigner d'une datation assez haute dans La Tène final.

Le type B30 n'est pas très caractéristique d'un point de vue morphologique, mais l'on doit souligner que les impressions sur le sommet de la lèvre sont un trait qui apparaît plutôt dans les ensembles antérieurs à La Tène D, La Gravouillerie à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu constituant un bon exemple (Vacher 2000).

La forme B40 évoque une jatte à bord rentrant, mais elle s'en distingue pas un segment supérieur bien marqué. Ce caractère n'est pas sans rappeler un modèle beaucoup plus ancien que l'on trouve sur les écuelles de La Tène ancienne (type B20 : Nillesse *et al.* 2014a). Le type apparaît cependant sporadiquement à La Tène D comme à Boufféré (Le Saint Allain 2018).

La forme B50 ne semble pas trouver de parallèles exacts dans les séries régionales. Un vase des Astiers 1 à La Chaize-le-Vicomte, commune à proximité de La Ferrière (Le Guévellou 2001) présente cependant la même carène peu marquée, également soulignée, mais le col au lieu d'être concave est tronconique fermé. Par contre, la datation des Astiers est haute : un fourreau d'épée présentant une forte nervure centrale renvoie certainement à La Tène B1. La carène peu marquée rappelle aussi une caractéristique des écuelles picardes de La Tène C comme celles de la nécropole de Breuil-le-Sec (Degenne, Duval 1983 : tombe 5 : n° 5, tombe 9, sans n°, tombe 13, sans n°), il ne s'agit pas de comparaisons exactes, mais d'un trait de caractère commun. Aux Natteries (Maguer 2000), la variante 102.1 présente comme B50, un col

très peu concave, mais son épaule est plus marquée, La datation de la phase II/III correspond à La Tène C2/La Tène C2/D1a. B50 pourrait aussi avoir évolué dans des productions en *terra nigra* à La Tène D2, le vase est en effet assez proche du type Menez 96 ou 38g4 défini par le collectif « Céramiques gauloises d'Armorique » (Cornec *et al.* 2018).

Les types B6 et B7 sont des écuelles à profil en « S ». Les modèles B60 et B61 (6 exemplaires) se distinguent des formes B70 à B72 (10 exemplaires) par la forme anguleuse ou arrondie de l'épaule. La présence de B60 et de certaines variantes de B61 quand les épaules sont bien marquées et avec un col nettement concave est peut-être un indice d'une datation haute dans La Tène finale. Ainsi, dans l'importante collection de Boufféré (5148 NR, 792 NMI, 394 NTI : Le Saint Allain 2018), ce caractère n'apparaît pas. Ce constat, dans la mesure où ce site est occupé sur une courte période et que l'échantillon est statistiquement fiable (La Tène D1b/début de La Tène D2a), a très probablement une signification chronologique.

Le groupe C est représenté par un seul vase, le type C10, il ne semble pas trouver de comparaisons.

D10 est une forme ubiquiste présente à La Tène C et D.

La forme D20 évoque les mal nommés « vases situliformes » de La Tène ancienne, mais dans une variante tritronconique. Dans le travail collectif sur la céramique gauloise des Pays-de-la-Loire (Cornec *et al.* 2018), le type 51a correspond globalement à cette forme, il est rencontré sur des sites datés de La Tène C1 à La Tène D1. Les formes du Plessis Bergeret sont néanmoins plus carénées. Une comparaison assez probante est à rechercher à La Galonnière à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu (Bellanger 2000) dans un contexte de La Tène C2. Sur quatre exemplaires, trois portent un décor digité ou réalisé au bâtonnet sur le sommet de la lèvre. Ce type d'ornement apparaît plus spécifiquement sur les séries anciennes (La Tène B/C) comme à La Reculière (Nillesse 2004b), La Gravouillerie (Vacher 2000), La Galonnière (Bellanger 2000) que sur celle relevant de La Tène D comme à Boufféré (Le Saint Allain 2018), La Haute-Couperie (Nillesse 2004a) ou Les Natteries (Maguer 2000).

La plupart des formes du type D3 sont simples et ne permettent pas de précision chronologique. Quelques éléments doivent cependant être relevés. On trouve encore des impressions sur les lèvres et pour un des deux vases de type D32 un double registre de digitations simples, différentes de celle des pots à DIOH (Landreau 2012). Là encore, ces caractéristiques rappellent plutôt les ensembles de La Tène C, même si ce type de décor subsiste à La Tène D. Enfin, on peut trouver une certaine parenté entre le second vase de type D32 orné de chevrons, par sa forme générale et le décor utilisé, et la céramique de « type Besançon ». Par contre, la pâte et la forme de la lèvre ne sont pas comparables. D. Lallemand et M. Tuffreau-Libre (2005) ont d'ailleurs évoqué la possibilité d'imitation de ce type en dehors des zones de productions. La forme D33 ne trouve pas d'équivalent exact, mais un bord légèrement rentrant est observable sur une céramique de La Maison Neuve à Guérande pour La Tène C2 (Pirault à paraître).

On peut résumer les quelques remarques typo-chronologiques proposées pour ce corpus numériquement faible et proposer une hypothèse de datation. L'ensemble se situe dans La Tène finale, mais des éléments comme la récurrence des décors d'impressions sur les lèvres de certains vases, des formes à carène bien marquée sur un col nettement concave et la présence du type B50 incitent à reconnaître un faciès assez ancien. Même si l'absence de preuve n'est pas une preuve, on ne trouve pas les premières productions en pré *terra nigra*, ni celles en pâte claire qui sont toujours discrètes, mais sont un bon indice d'une datation tardive. Une datation à La Tène C2b/D1a est donc proposée.

3.1.3.3.3.4 Caractérisation culturelle

Le Plessis Bergeret se situe dans un secteur géographique de la Vendée où se pose l'intéressante question des Ambilatres, ce qui constitue un axe de recherche important pour cette région.

A leur propos, J. Hiernard (1996), déjà cité, fixe sur le Lay, la frontière avec les Pictons avec des arguments numismatiques et toponymiques. César évoque les *Ambiliati* (B.G. III, 9) qui soutiennent les Vénètes en 56 av. J.-C. V. Kruta (2000) propose d'assimiler les *Ambibarii* que César décrit comme des armoricains aux *Ambiliati* (B.G. VII, 75). Il note que le nom des Ambilates signifie celui d'un peuple installé de part et d'autre d'un fleuve.

L'archéologie est venue compléter ce dossier à travers l'étude de la céramique. Ainsi, pour les pots à DIOH, étudiés par G. Landreau (2012), il est intéressant de constater que leur distribution est très localisée et se situe autour du Golfe des Pictons et sur les rives de l'Aunis, ce qui permet à G. Landreau de souligner les liens économiques qui devaient unir ces deux régions. Autre enseignement que l'on peut tirer de cette étude, c'est que la limite nord de diffusion de ce pot semble (à une exception près, à La Chapellière : Maguer *et al.* 2005) limitée par le Lay. Ce premier constat rejoint les conclusions proposées par J. Hiernard.

Concernant la jatte à bord rentrant, les informations acquises ces dernières années montrent, comme pour le pot à DIOH que la répartition de cette forme est différente de part et d'autre du Lay (**fig. 52**). Pour les sites du sud-Vendée, on note une nette progression du modèle entre les phases 1 et 2 du Grand Paisilier (de 5 % à 23,7 % : Nillesse 2003), avec une valeur moyenne pour Le Chemin Chevaleret (15 % : Cornec *et al.* 2000). La proportion du type augmente fortement pour les sites plus tardifs des Teuilles (38 % : Nillesse *et al.* 2000) et des Genâts (40 %). Au contraire, au nord du Lay, pour Les Natteries (3,6 %), La Haute Couperie (Nillesse 2004a : 1,20 %), La Chapellière (Maguer *et al.* 2005 : 4,40 %), Boufféré (Le Saint Allain 2018 : 0,75 %) et quelque soit la chronologie des lots, la représentativité de la jatte à bord rentrant demeure faible et n'augmente pas sur les sites les plus récents. Au Plessis Bergeret, le taux atteint 2,63 %.

Fig. 52 : proportion de la jatte à bord rentrant dans 10 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

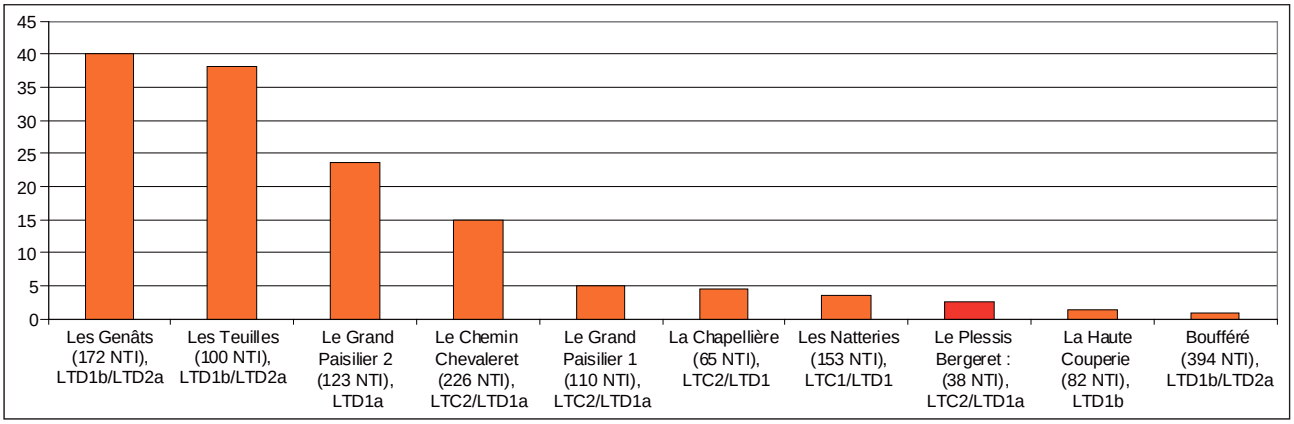

A l'intérieur du territoire que l'on pourrait attribuer aux Ambilatres, une forme se déclinant en trois variantes correspond à une écuelle à profil en « S ». Elle constitue une originalité, car le vase est ouvert contrairement au type classique. Il est rarissime au sud du Lay, avec un exemplaire aux Teuilles (Nillesse *et al.* 2000). Il est mieux connu au nord et à l'est, dans les terrains primaires armoricains. Aux Natteries, il apparait lors de la phase II récente, il se développe durant la phase II/III et jusqu'à la phase IV. On retrouve ces formes dans les alentours de La Roche-sur-Yon, comme à La Chapelière et à La Haute Couperie à La Roche-sur-Yon, à La Pâquerie à Aubigny. On les connaît aussi aux Landes de Roussais (Vialet 2017). Trente exemplaires proviennent

de Boufféré. Ce vase pourrait être un marqueur culturel. Sa distribution de part et d'autre de la Sèvre Nantaise est peut-être à mettre en relation avec la traduction de V. Kruta pour les Ambilates, d'un « peuple installé de part et d'autre d'un fleuve ».

Que conclure pour le Plessis Bergeret ? L'absence de pots à DIOH[1] et le faible nombre de jattes à bord rentrant permettrait de confirmer l'hypothèse de frontière Pictons/Ambilatres formée par le Lay. L'écuelle à profil en « S » ouverte, que l'on peut considérer comme un marqueur culturel ambilatre, n'est pas représentée, peut-être s'agit-il simplement d'un problème de représentativité d'un corpus assez faible.

3.1.3.4 Les amphores

Les importations italiques apparaissent avec 25 restes (diagnostic et fouilles) dont un col et 3 anses, le NMI peut donc être établi à 2.

Les mesures déterminées pour l'amphore du Plessis Bergeret peuvent être comparées avec celles obtenues sur un corpus de 226 amphores établi pour le Bas-Poitou (Nillesse 2012). La méthode de classement des amphores est celle proposée par C. Aulas pour Feurs (Vaginay, Guichard 1988) puis développé par V. Guichard pour Roanne (Lavendhomme, Guichard 1997).

La hauteur de la lèvre est de 21 mm (**fig. 53**), ce qui est la plus petite mesure enregistrée. L'inclinaison de la lèvre est de 44°, parmi les 226 amphores de notre corpus, seules 6 ont des lèvres présentant une inclinaison inférieure à 45°.

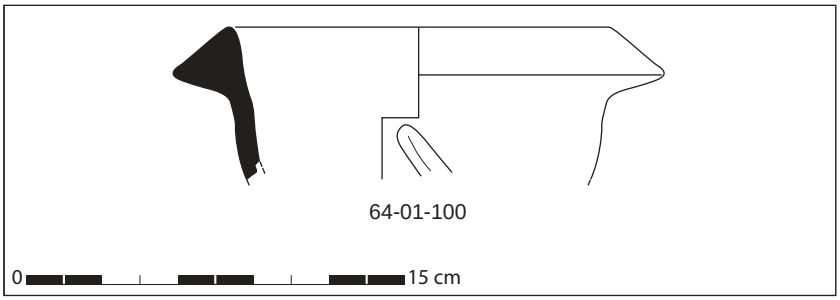

Fig. 53 : le col d'amphore italique. DAO : X. Hénaff.

L'amphore du site correspond à un exemplaire de la classe 1 de V. Guichard. Il semble bien imprudent de l'identifier à une gréco-italique ou à une Dressel 1a en l'absence d'autres éléments morphologique que le col. Par contre, les dimensions de la lèvre en font probablement une importation très précoce. Le faible nombre de restes d'amphores pourrait également indiquer le début de leur commerce dans le Centre-Ouest, sauf si cette petite quantité est due à une difficulté d'acquisition du vin italien d'ordre socio-économique.

Pour le Centre-Ouest, les importations ne débutent pas avant La Tène D1a (Lemaître, Sanchez 2009). S. Lemaître fait tout de même remarquer que dans les ensembles de cette période, certaines amphores semblent plus anciennes et seraient résiduelles. En tout état de cause, on ne dispose pas, pour le moment, de corpus bien documentés de La Tène C livrant des amphores.

Quid du Plessis Bergeret ? La céramique locale permet de proposer une datation à la fin de La Tène C2 et/ou au début de La Tène D1a, ce qui caractériserait toute la durée de l'occupation. Les amphores seraient arrivées dans l'habitat à la fin de la période, au début de La Tène D1a.

1. Lors du diagnostic, un vase a été rapproché d'un pot à DIOH, mais en l'absence de l'épaule et des digitations caractéristiques, il est difficile de l'affirmer.

3.1.3.5 Le mobilier métallique

Le minerai de fer

Un bloc de 3775 g correspond à un schiste paléozoïque de l'Éocène. Ces schistes sont imprégnés de fer sous forme de limonite et proviennent des « chapeaux de fer », le premier étant situé à environ 300 m de l'établissement du Plessis Bergeret. La présence de ce seul échantillon de minerai ne permet cependant pas d'affirmer une production paléo-métallurgique dès l'Age du Fer, mais de souligner sa probabilité.

Les scories

Elles sont au nombre de 4 pour un PR de 1894 g. Elles correspondent à des fragments de culots de forge. Ce type d'objet, habituel dans les habitats n'implique pas une production paléo-manufacturière développée, mais témoigne plutôt d'une forge d'entretien nécessaire dans toute exploitation agricole pour entretenir et réparer le mobilier métallique.

3.1.3.6 Les plaques et piliers de foyer

Les plaques foyer sont parfois appelées « plaques de cuisson mobile » et à ce titre elles sont classées dans l'*instrumentum* en terre cuite. Etant donné, la fragilité de ces objets mal cuits, on peut douter de leur mobilité, nous les classons donc dans le domaine de l'immobilier. En revanche les piliers de foyers servant à caler les récipients allant au feu ou servant de chenet sont mobiles, mais dans la mesure où ils sont indissociables du foyer, ils sont enregistrés dans la catégorie des TCA.

Les plaques de foyer totalisent un PR de 29635 g pour un NR indéterminé en raison de leur importante fragmentation. Les éléments le mieux conservés (TCA 16 et TCA 05 : **fig. 54**) montrent des épaisseurs d'environ 30 mm et sont de plan quadrangulaire. L'une d'elles (TCA 20 : **fig. 54**) présente un bord épaissi, ce qui permet certainement de réduire la dispersion des cendres et des braises.

Deux piliers de foyers sont conservés (TCA 08 et TCA 38 : **fig. 54**). L'un complet (TCA 38) est de forme pyramidale tronquée.

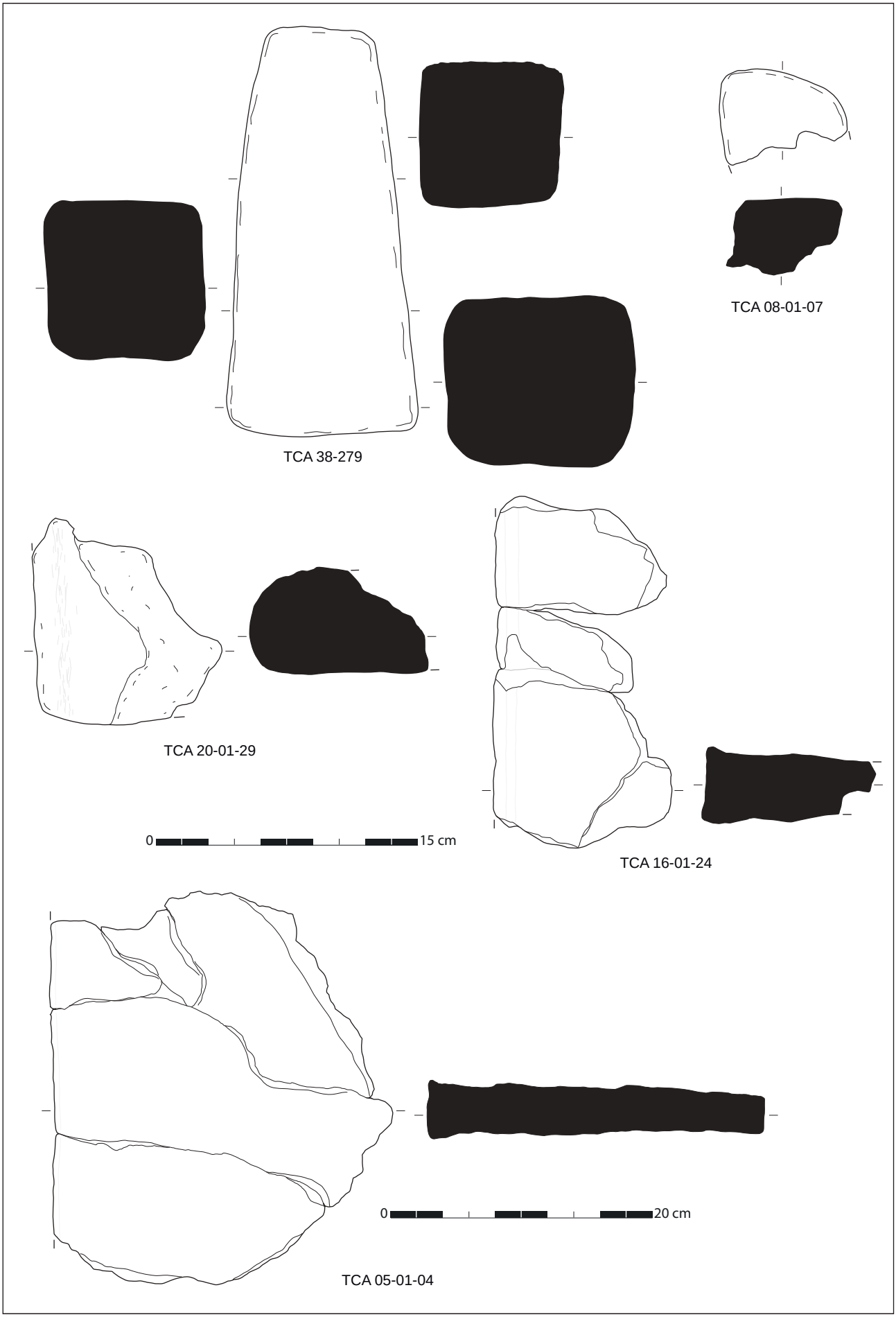

Fig. 54 : piliers de foyer et plaques de foyer. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.3.7 L'*instrumentum* en terre cuite

Quatre pesons en terre cuite indiquent une activité de tissage sur le site et une unique fusaïole fabriquée dans le même matériau est destinée au filage des fibres végétales ou animales (**fig. 55**).

Fig. 55 : pesons et fusaïole. DAO : J.-M. Bryand.

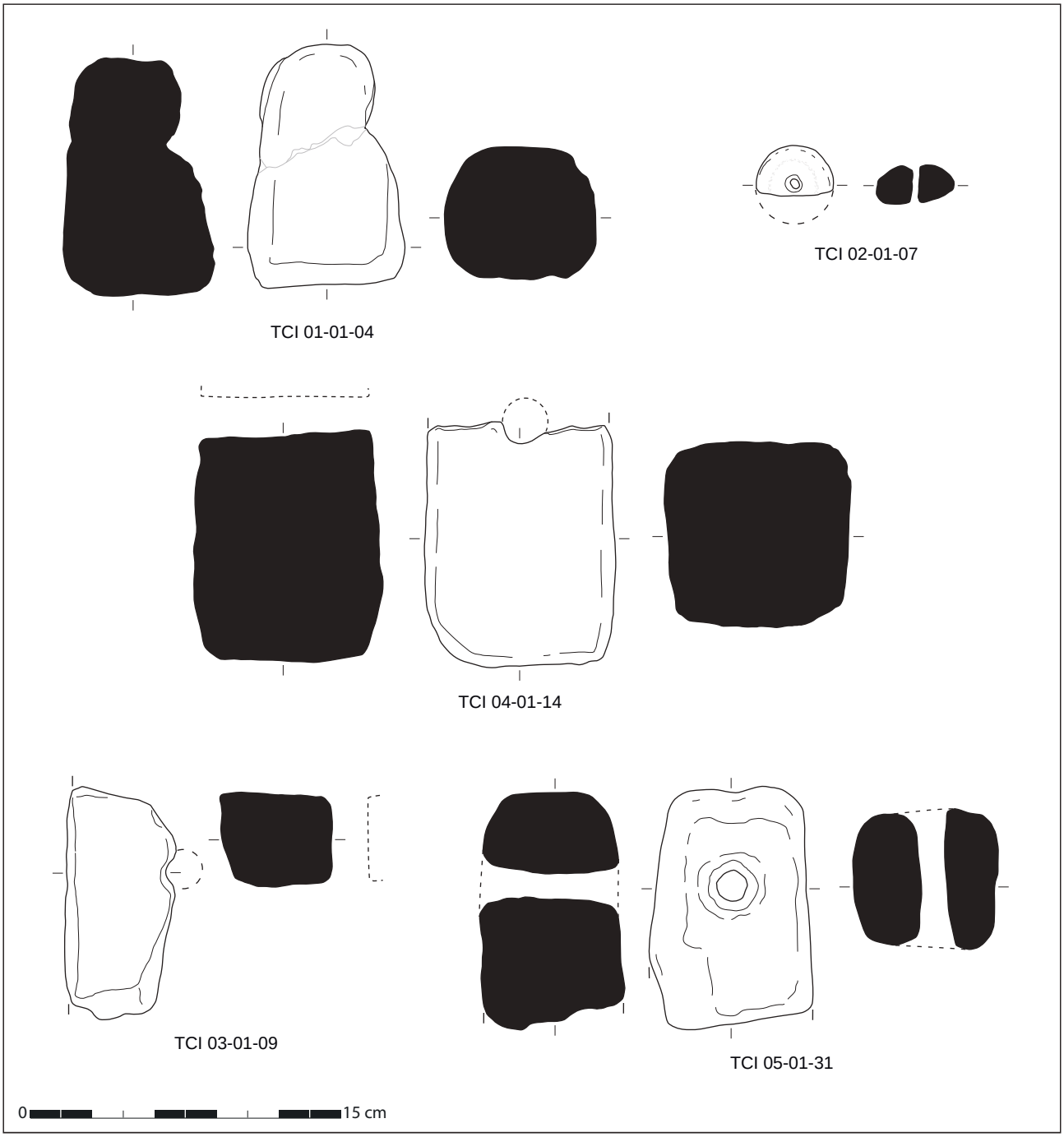

3.1.3.8 Le mobilier lithique

12 fragments de moulins rotatifs à bras sont inventoriés. Ils sont réalisés dans le granit porphyroïde à deux micas qui affleure sur le site. L'exemplaire le mieux conservé (L 08 : **fig. 56**) correspond à un *catillus* à emmanchement latéral. Son diamètre d'environ 300 mm correspond au standard régional de cette époque, les dimensions augmenteront à la période romaine.

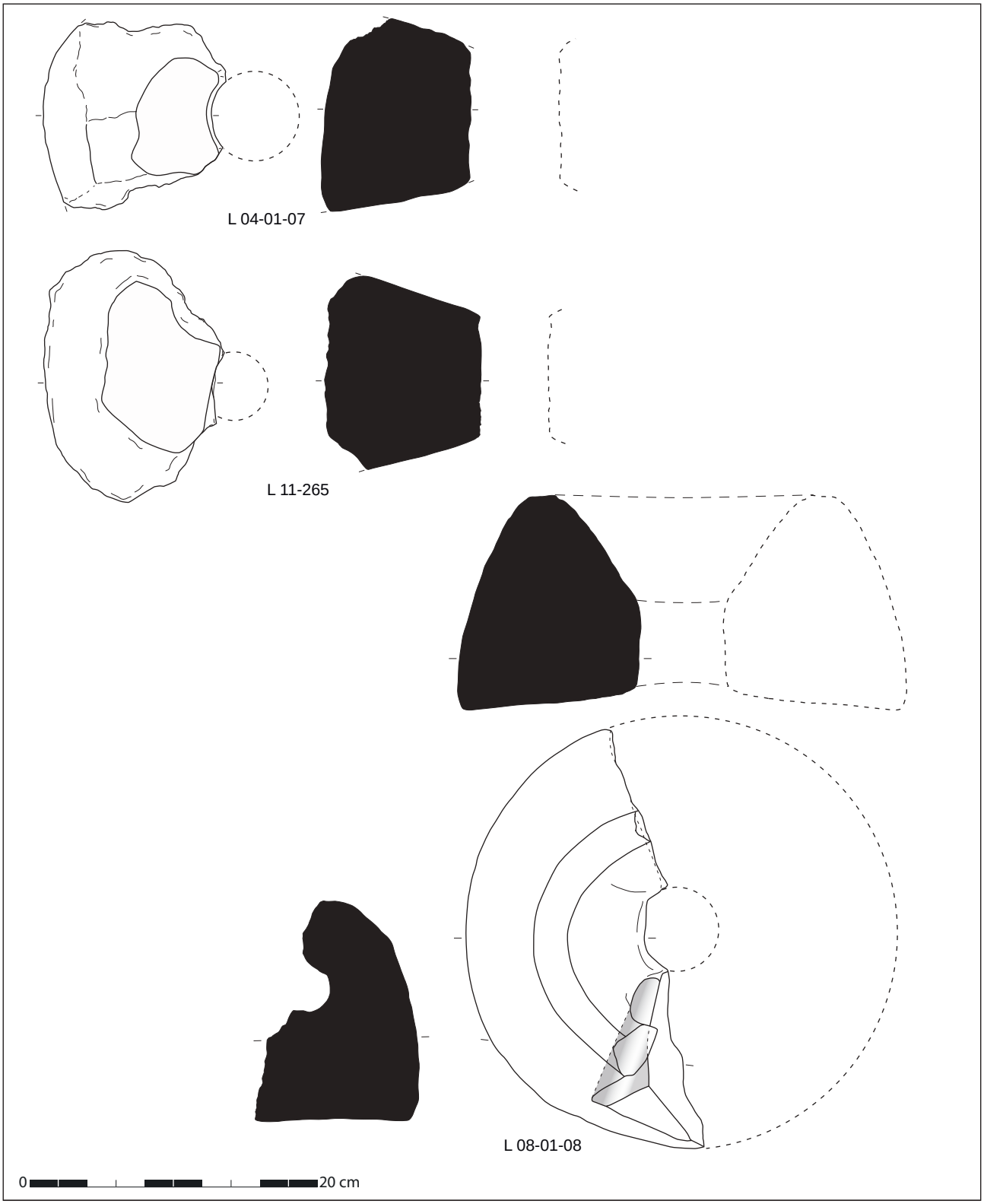

Fig. 56 : moulins rotatifs à bras. DAO : J.-M. Bryand.

3.1.4 Les carporestes (F. Durand)

Onze échantillons de sédiment ont été prélevés en vue d'une étude carpologique dans des trous de poteau de bâtiments du site du Plessis-Bergeret 1 à La Ferrière (85). Le site correspond à un établissement rural à vocation agricole datée de la fin du second âge du Fer.

Les 102 litres de sédiments ont été traités par flottation manuelle à l'aide d'un tamis d'ouverture minimale de 500 µm par un technicien expérimenté, les refus de tamisage ont ensuite été triés sous loupe binoculaire. Le nombre de fragments est réévalué afin de produire une estimation du nombre d'individus entiers. Pour cela le nombre de fragments de céréales et de plantes sauvages est divisé par 2 puis ajouté au nombre d'individus entiers. Pour les légumineuses, deux cotylédons ou quatre fragments valent pour une graine (**fig. 57**).

Quatre prélèvements se sont avérés stériles. Parmi les échantillons positifs, seulement quatorze carporestes ont été collectés, tous conservés par carbonisation. Huit appartiennent à la flore sauvage : Brome faux seigle ou brome faux-orge (*Bromus secalinus/hordeaceus*), Chénopode blanc (*Chenopodium album*), graminée, et fabacée. Le premier est une adventice commune des cultures céréalières, alors que le Chénopode se développe dans les lieux incultes mais fréquentés par l'homme comme les chemins, les abords des habitations ou les friches. Cinq restes proviennent de céréales. L'état de conservation n'a toutefois pas permis de préciser l'espèce cultivée mais un des fragments est attribuable aux blés.

Les résultats sont donc bien maigres et n'apportent pas d'informations sur les pratiques agricoles liées à cette occupation. La faible densité des carporestes sur les sites de la fin de l'âge du Fer est un phénomène récurrent (Matterne 2001, Durand 2014 et 2015). L'augmentation du volume des échantillons de 10 litres à 20 litres de sédiment permettrait peut-être d'obtenir davantage.

Fig. 57 : dénombrement des carporestes. Tableau : F. Durand.

Le Plessis-Bergeret 1, La Ferrière (85); direction O. Nillesse	Fait	231	231	235	235	242	242	266	266	272	272	292	292	332	332	336	336	NRC Total
	Volume	10		8		10		10		10		8		9		10		
	Quantification	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	NR	NRC	
Céréales_grains							3						1				1	5
Triticum sp.	Blé												1					1
Triticum sp.	fragment											1						
Cerealia indeterminata	Céréale					1	3										1	4
Cerealia indeterminata	fragment					3										1		
Sauvage			1		3						1		1		2			8
Bromus hordeaceus/ secalinus	Brome faux orge/ faux seigle										1	1	1	1	1			3
Bromus hordeaceus/ secalinus	fragment									1								
Chenopodium album	Chénopode blanc			1	1													1
Vicia/Lathyrus sp.	Vesce/Gesse		1		1													2
Vicia/Lathyrus sp.	cotylédon	1																
Vicia/Lathyrus sp.	fragment			1														
Poaceae	Graminée			1	1										1			2
Poaceae	fragment													2				
Indéterminées									1									1
Indeterminata	Indéterminées								1									1
Indeterminata	fragment							1										
Nombre total de reste			1		3		3		1		1		2		2		1	14

3.2 Phase 2 : un réseau parcellaire postérieur à l'époque gauloise

Au nord de l'enclos, deux fossés, F.4 et F.5 sont à peu près parallèles et sont distants d'environ 7,50 m, ils sont larges de 0,75 m à 1,20 m pour une profondeur de 0,20 m (**fig. 58**). Dès le décapage, la chronologie relative entre ces structures et les enclos gaulois sont apparues clairement. Les clichés des intersections 2, 3 et 4 montrent que les fossés 4 et 5 sont postérieurs à l'établissement rural (**figs. 59 à 61**).

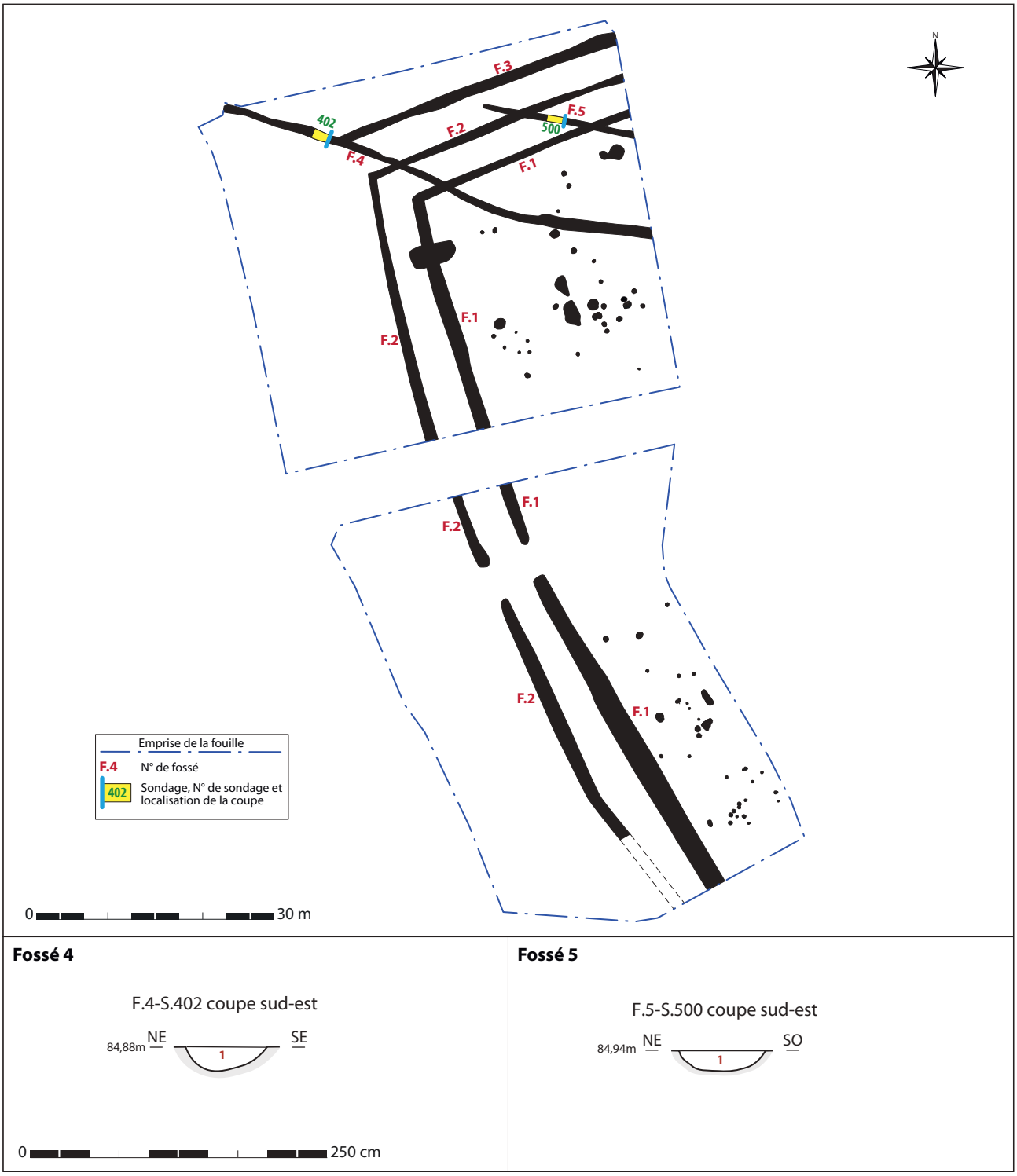

Fig. 58 : coupes des fossés 4 et 5. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

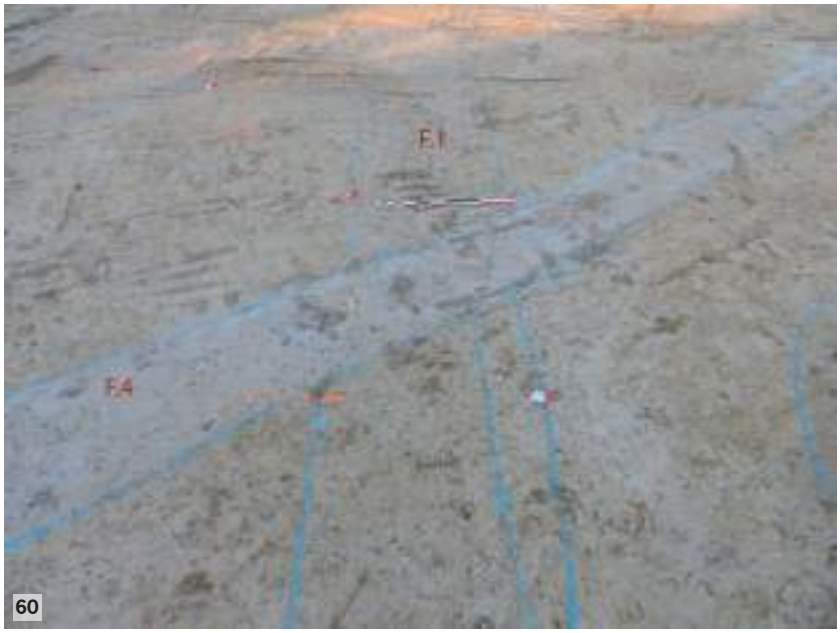

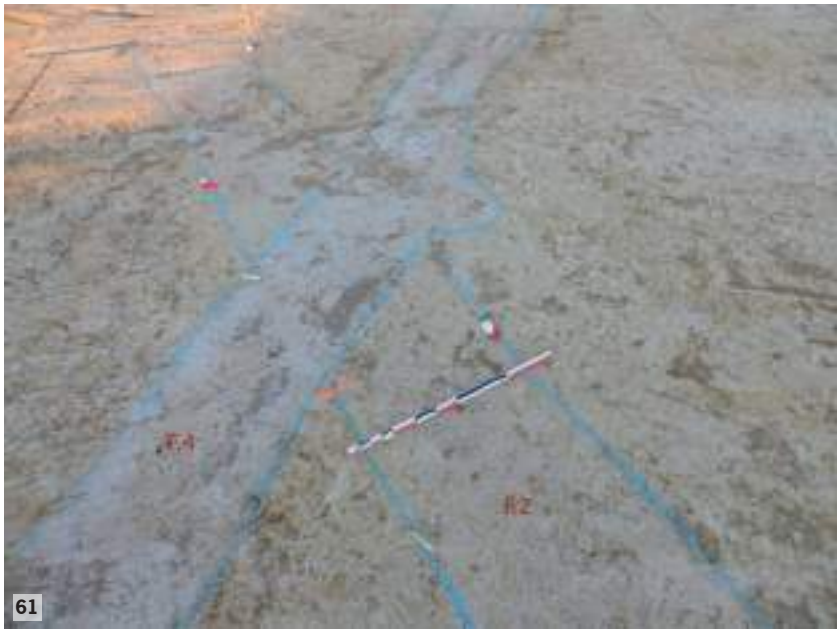

Fig. 59 : vue de l'intersection 2 entre les fossés 2 et 5. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 60 : vue de l'intersection 3 entre les fossés 1 et 4. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 61 : vue de l'intersection 4 entre les fossés 2 et 4. Cliché : O. Nillesse.

Le report des fossés sur le cadastre ancien indique que F.5 se superpose à une limite déjà en place en 1825 (**fig. 62**) et que son extension vers l'ouest constitue le prolongement de F.4. Toujours vers l'ouest cette limite s'articule sur un fossé qui lui est perpendiculaire et qui recoupe l'enclos alto-médiéval (Peytremann à paraître).

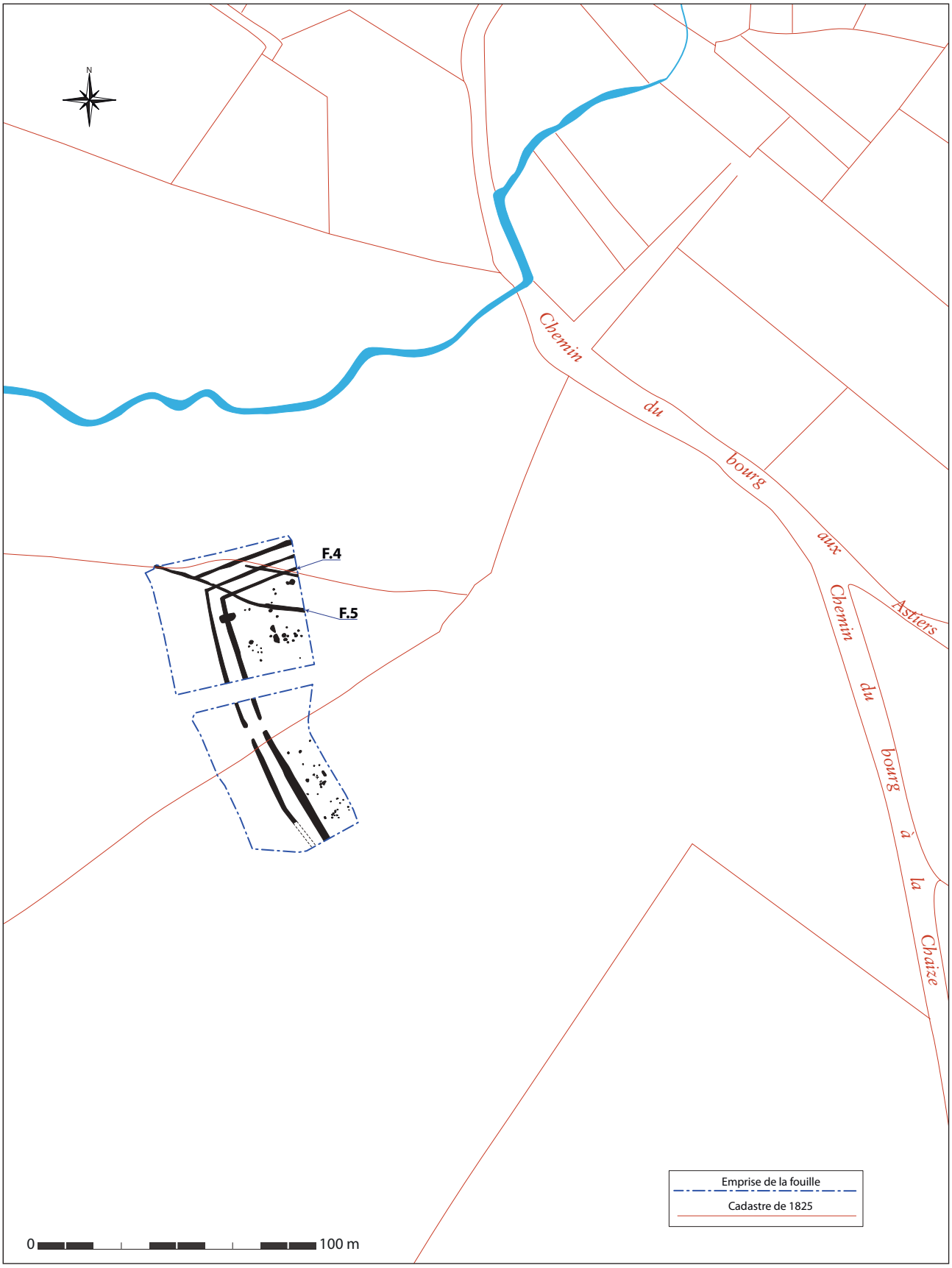

Fig. 62 : superposition du plan de la fouille avec le cadastre de 1825 et indication des fossés 4 et 5. DAO : J.-M. Bryand.

4. Synthèse générale

La fouille du Plessis Bergeret 1 a concerné une partie d'un établissement rural gaulois que l'on peut dater de la fin de La Tène C2b et du début de La Tène D1a. Son originalité réside dans sa triple enceinte, la plus célèbre dans la région étant celle d'Azé à Château-Gontier (Lambert et Rioufreyt 1976). Pour le site de La Ferrière, cette morphologie pourrait être due à une nécessité de drainage dans des terrains argileux peu perméables, l'enclos extérieur permettant de retenir une partie des eaux de ruissellement que l'enclos interne termine de drainer. Le fossé 3 au nord ne constitue pas un troisième enclos, il pourrait s'apparenter à un système d'entrée comme il en existe pour des établissements interprétés comme des lieux de gestion du bétail, des corrals. La façade ouest présente une interruption des fossés permettant un accès. Cette entrée est des plus simples et ne présente pas d'une volonté de monumentalisation.

Des fossés interprétés comme des structures parcellaires dès le diagnostic pourraient fonctionner avec l'établissement gaulois. Ils pourraient en matérialiser les limites foncières et/ou s'inscrire dans un réseau plus complexe d'organisation agraire.

Les petites structures d'habitat ne sont pas nombreuses et un seul bâtiment est probable. Il est possible que le cœur de l'habitat ne se situe pas dans cette zone, qui n'est, en général pas localisé à proximité des entrées.

La fonction du site est difficile à percevoir. L'interprétation la plus évidente serait d'interpréter le système d'enclos comme le siège d'une exploitation agricole, mais les éléments pour le montrer sont maigres, seuls quelques rares carporestes correspondent à la culture de céréales. Les activités déterminées par le mobilier ne sont pas nombreuses : filage, tissage, mouture, forge, ce qui est habituel pour ce type de site. Par contre, la découverte d'un bloc de minerai de fer pourrait témoigner de l'exploitation des « chapeaux de fer » dès la période gauloise, le premier étant situé à environ 300 m de l'habitat. Les quantités de vestiges relevant de la cette activité trouvées sur le site sont limitées, le Plessis Bergeret se trouvant en périphérie des gisements d'oxydes de fer contenus dans des schistes. Par contre, ce peu de restes pourrait indiquer une activité secondaire, peut-être saisonnière, très différente de celle des probables ateliers situés à proximité immédiate de zones de minerai.

La puissance limitée des fossés, la simplicité de l'entrée et le mobilier ne traduisent pas un statut social élevé. Le faible nombre d'amphores témoigne plutôt de la précocité des importations, peu nombreuses au début du commerce que d'une capacité restreinte d'acquisition du vin italien. Néanmoins, on est loin de la monumentalité des résidences aristocratiques comme celle des Natteries à Cholet (Maguer 2000) située à une soixantaine de kilomètres du Plessis Bergeret.

La difficulté rencontrée lors de cette étude réside dans la connaissance limitée de cet établissement dont une partie était déjà détruite avant la fouille. Par contre, la collection de céramiques associées à des importations italiques probablement précoces constitue un bon jalon pour l'établissement d'une typo-chronologie pour le territoire des Ambilatres, mais elle reste à faire.

5. Présentation des mobiliers par contexte

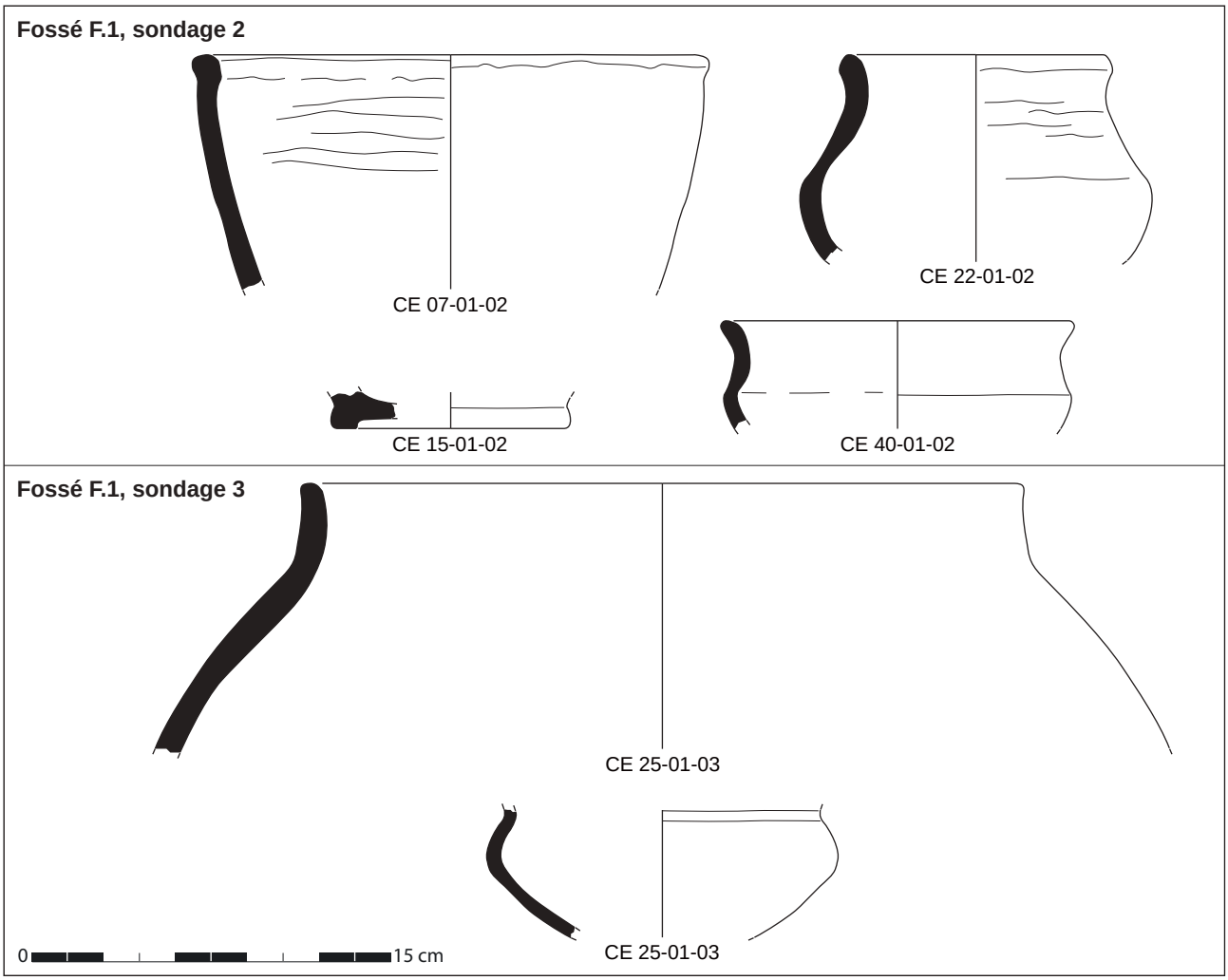

Fig. 63 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

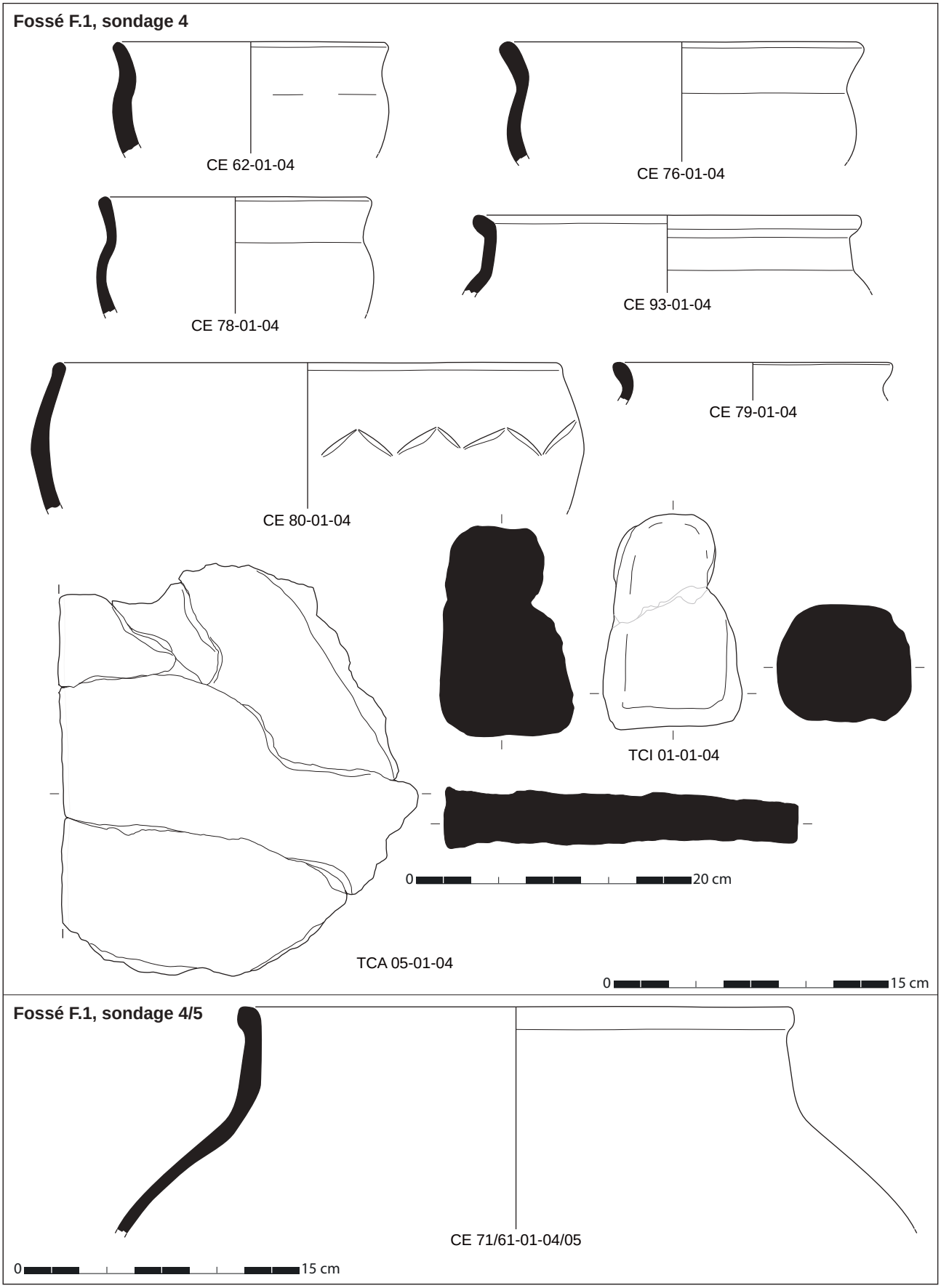

Fig. 64 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

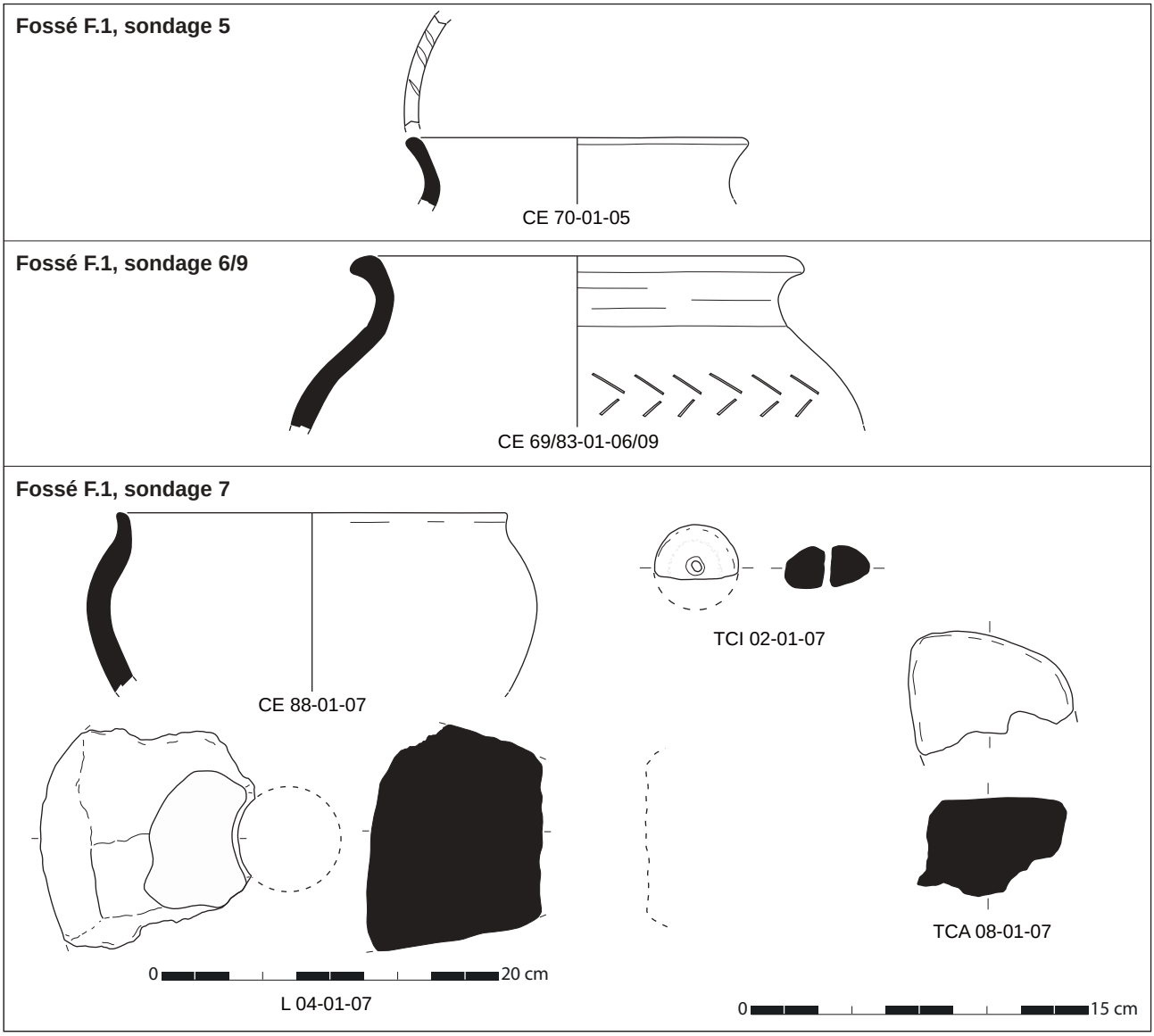

Fig. 65 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

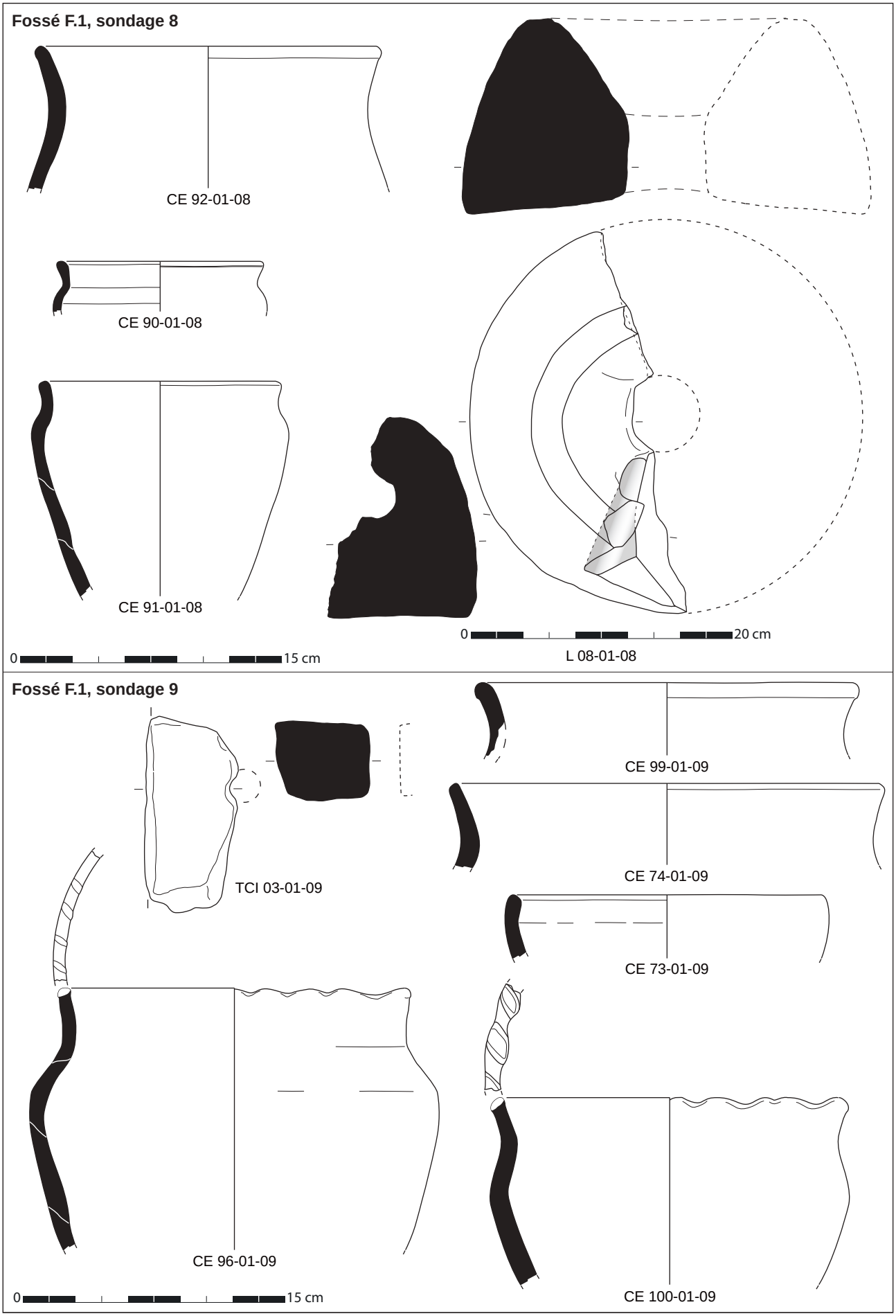

Fig. 66 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

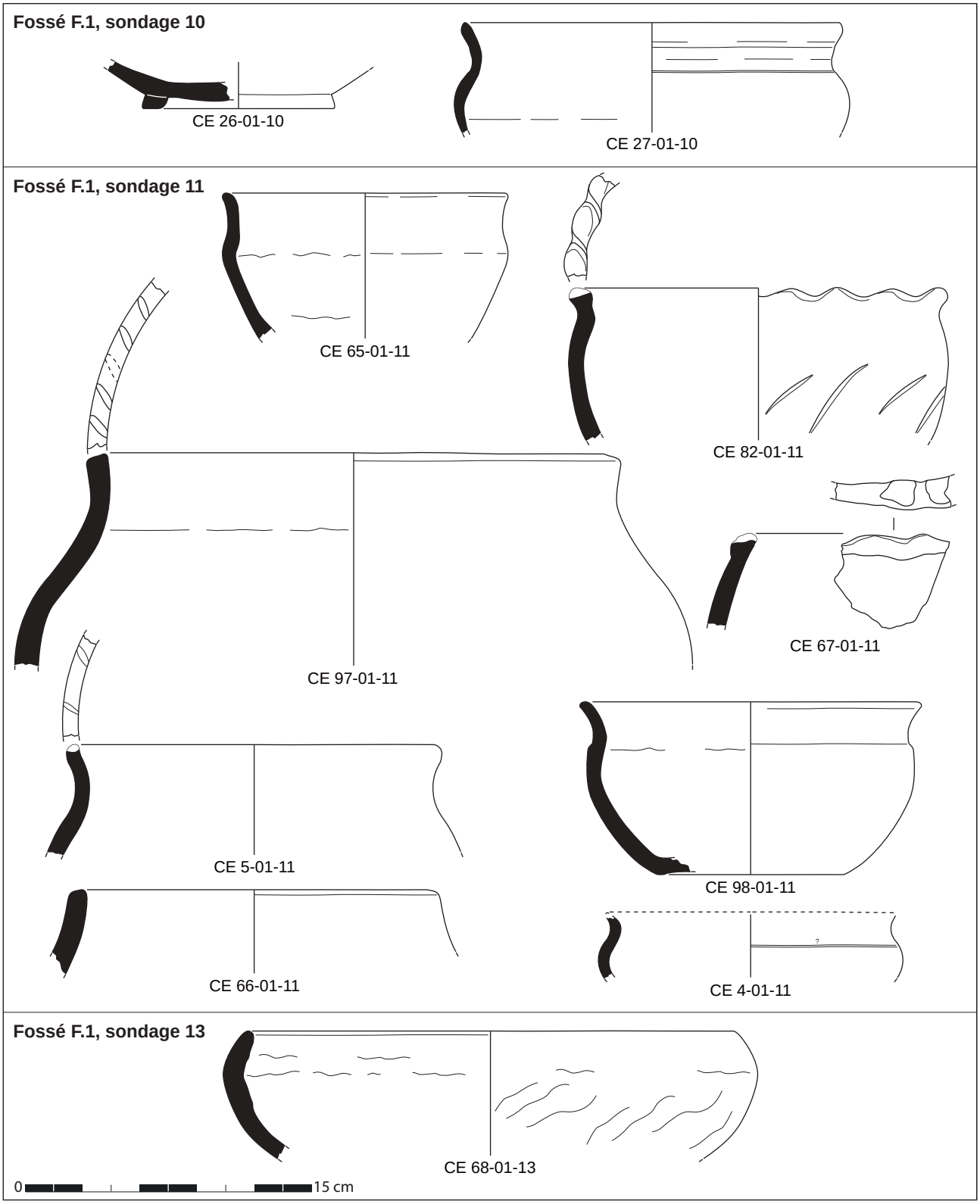

Fig. 67 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

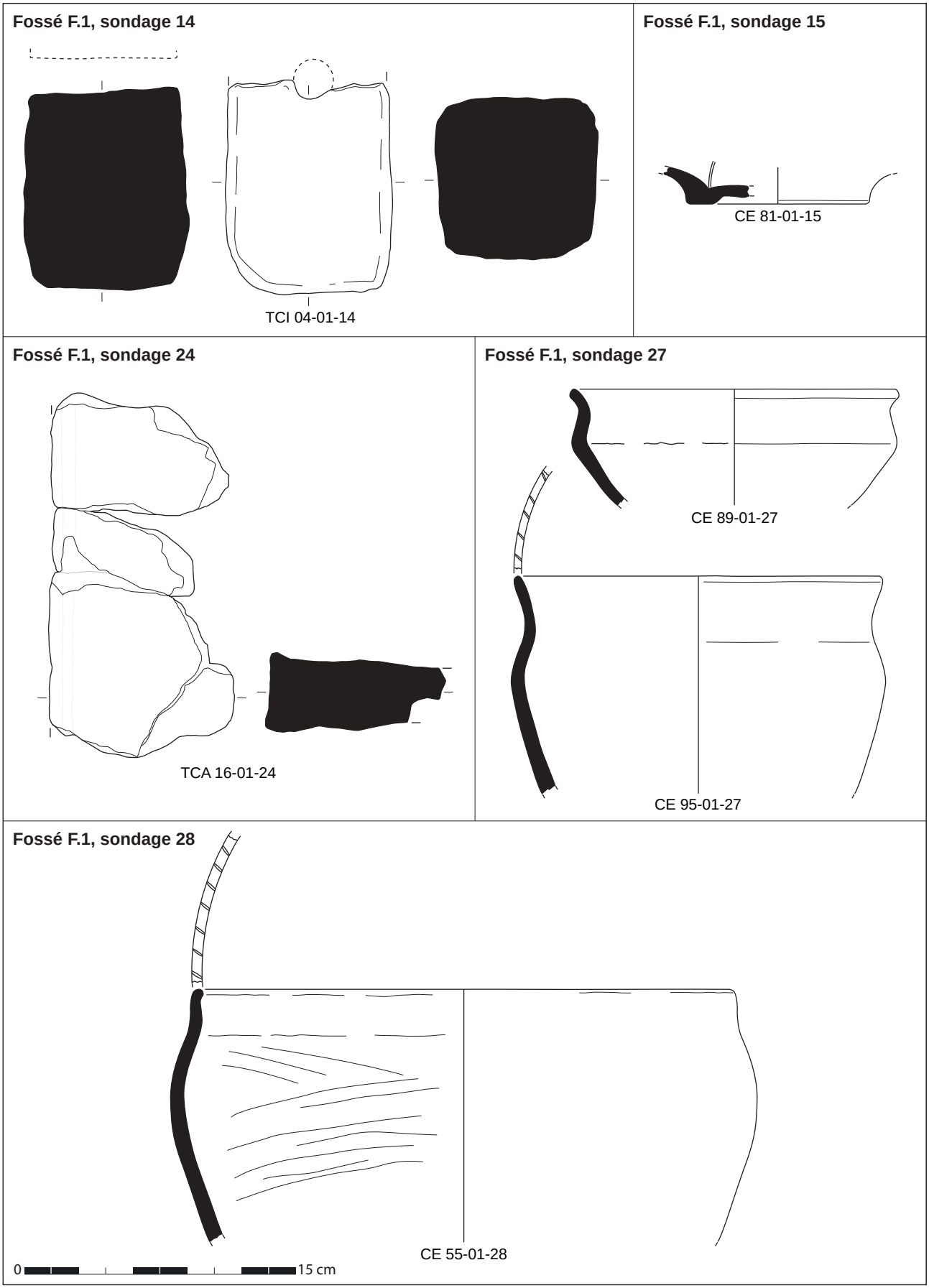

Fig. 68 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

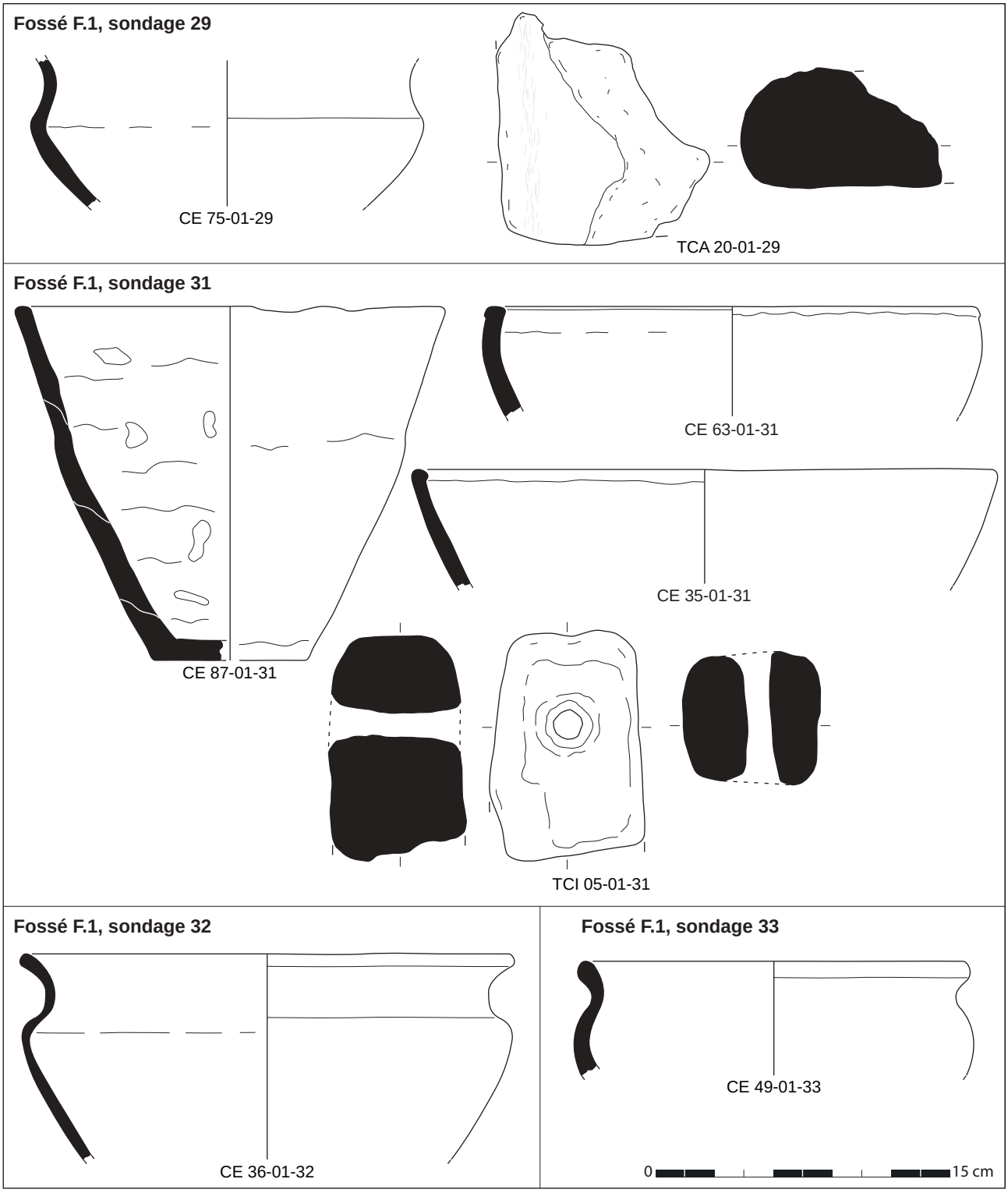

Fig. 69 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

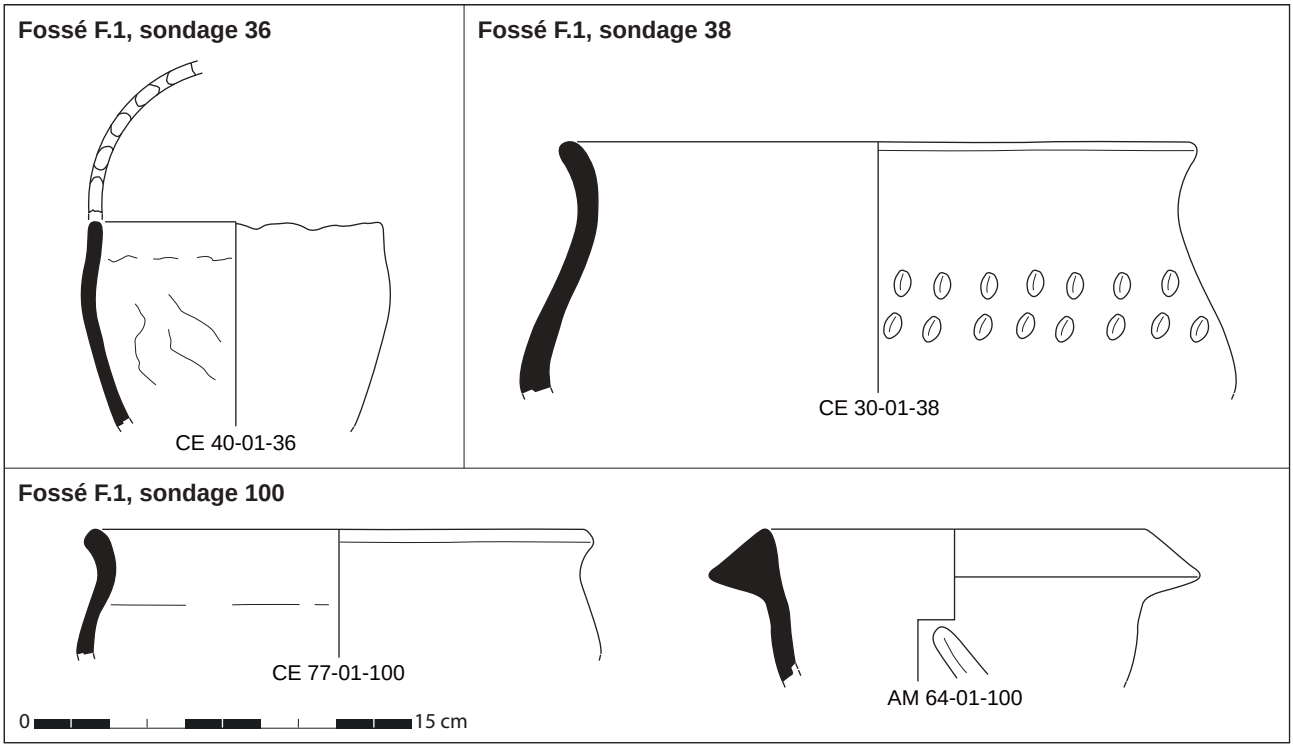

Fig. 70 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

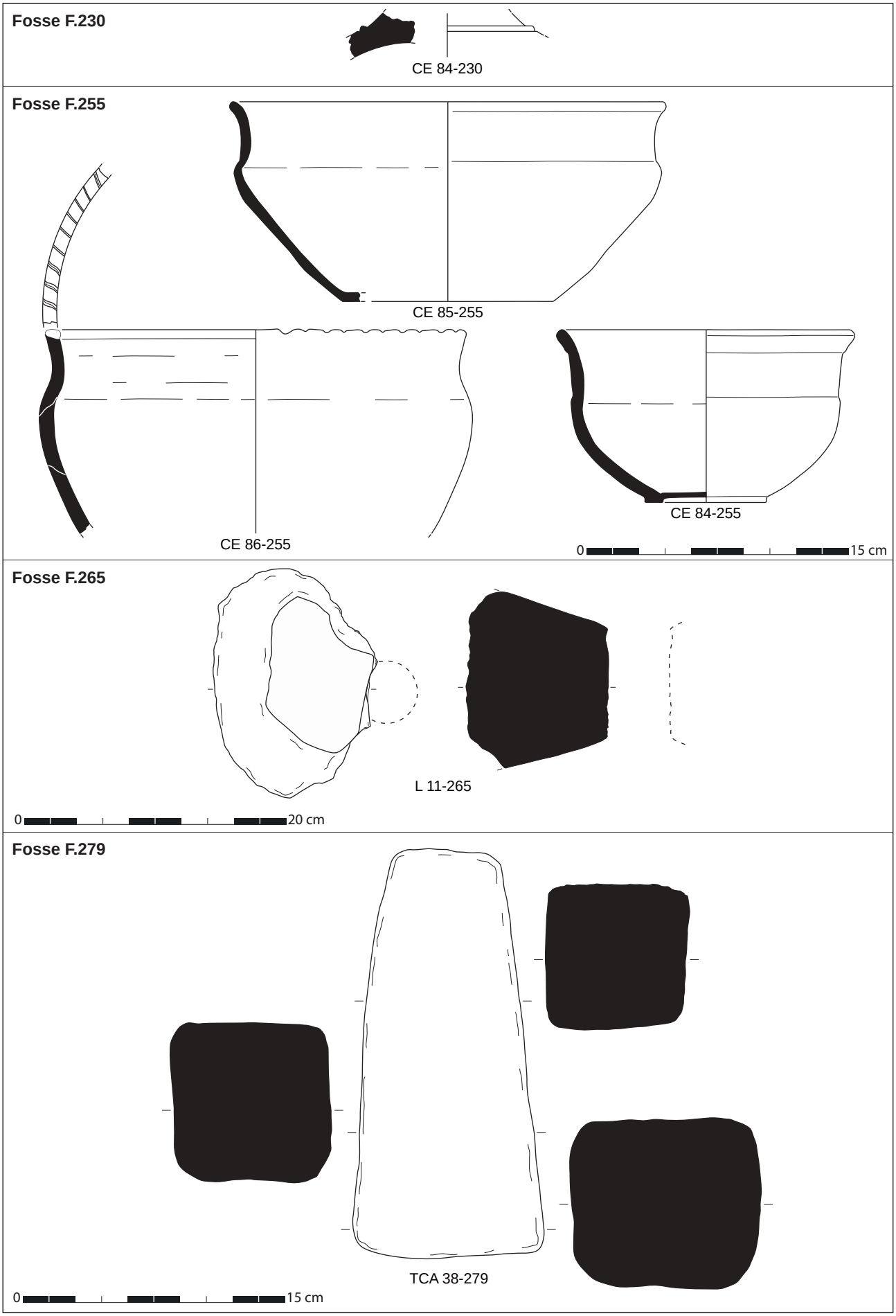

Fig. 71 : présentation des mobiliers par contexte, fosses. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

6. Bibliographie

Barbier 1995 : BARBIER (S.). — *La Croix-Boizard à Brion (Maine-et-Loire)*. Nantes : AFAN. Document Final de Synthèse.

Bellanger 2000 : BELLANGER (P.). — *La Galonnière à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu*. Nantes : AFAN, Document Final de Synthèse.

Bouvet 1987 : BOUVET (J.-Ph). — *Les Ages du Fer dans le département du Maine-et-Loire*. Mémoire de maîtrise, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne.

Buchsenschutz, Colin, Gruel, Ralston 1993 : BUCHSENSCHUTZ (O.), COLIN (A.), GRUEL (K.), RALSTON (I.B.M.). — Approche du territoire au second Age du Fer. Actes de la table ronde de Lons-le-Saunier de 1990. *Fonctionnement social de l'Age du Fer. Opérateurs et hypothèses pour la France*. Lons-le-Saunier : CNRS, p. 247-258.

César (J.). — *La Guerre des Gaules*. Collection G. Budé. Paris : Les Belles Lettres.

Cornec, Moron, Sanz-Pascual, Lorho, Nillesse, Laubenheimer, Poux 2000 : CORNEC (Th.), MORON (N.), SANZ-PASCUAL (F.), LORHO (Th.), NILLESSE (O.), LAUBENHEIMER (F.), POUX (M.). — *Le Chemin Chevaleret à Echiré (Deux-Sèvres)*. Rapport de fouilles, Pessac : Afan.

Cornec, Le Goff, Le Guevellou, Levillayer, Moreau, Mortreau, Thébaud 2018 : CORNEC (J.), LE GOFF (E.), LE GUEVELLOU (R.), LEVILLAYER (A.), MOREAU (C.), MORTREAU (M.), THEBAUD (S.). — La céramique du VIe au Ier siècle avant notre ère en Pays de la Loire : évolution des formes et mobiliers associés. *In* : MENEZ (Y.). dir. — *Céramiques gauloises d'Armorique. Les dessiner, les caractériser, les dater*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Degenne, Duval 1983 : DEGENNE (M.), DUVAL (A.). — La nécropole de Breuil-le-Sec (Oise). *Revue archéologique de Picardie* 1, p. 74-95.

Dubillot 2001 : DUBILLOT (X.). —*La Ferrière, La Paillerie, EA 85 089 0020*. Rapport d'évaluation (autoroute A 87), opération 21-081, dactylographié. Le Mans : Afan

Durand 2014 : DURAND (F.). — Etude carpologique. *In* : Delsol (N.) dir. — *Montaudran Aérospace, Toulouse, Haute-Garonne*. Rapport final d'opération de fouille. Toulouse : service archéologique Toulouse Métropole, p. 207-222.

Durand 2015 : DURAND (F.). — Etude des carporestes. *In* : FELIU (C.) dir. — *Sarrewerden (Bas-Rhin), le long de la RD 8. Un établissement fossoyé de la Tène Finale en Alsace Bossue*. Rapport final d'opération archéologique. Dijon : Inrap Grand Est Sud, p. 143-148.

Hiernard 1996 : HIERNARD (J.). — Introduction. *In* : PROVOST (M.), HIERNARD (J.), PASCAL (J.), BERNARD (E.), SIMON-HIERNARD (D.). — *La Vendée, 85*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1990. (Carte archéologique de la Gaule (CAG 85), p. 46-47.

Jauneau et al. 2000 : JAUNEAU (J.-M.), GOURAUD (G.), DUGAST (Chr.). — Premiers éléments tardi-glaciaires en Vendée. *Revue Archéologique de l'Ouest* 17, p. 25-35.

Jégo 2001 : JEGO (L.). — *La Ferrière, Le Petit Plessis, EA 85 089 0019*. Rapport d'évaluation (autoroute A 87). Le Mans : Afan

Kruta 2000 : KRUTA (V.). — *Les celtes. Histoire et dictionnaire, des origines à la romanisation et au christianisme*. Paris : Robert Laffont, 1990.

Lallemand, Tuffreau-Libre 2005 : LALLEMAND (D.), TUFFREAU-LIBRE (M.). — La céramique « type Besançon » en Gaule centrale. *In* Rivet L. (éd.), *Spécificités et diffusion de la céramique gallo-romaine en région Centre, SFECAG, Actes du congrès de Blois 2005*, Marseille, SFECAG, p. 63-81.

Lambert, Rioufreyt 1976 : LAMBERT (C.), RIOUFREYT (J.). — Des enceintes protohistoriques aux sanctuaires gallo-romains. *Bulletin de la Commission Historique et Archéologique de la M*ayenne 41-42, p. 3-60.

Landreau 2012 : LANDREAU (G.). — « Coup de pouce » au pot à DIOH… Un marqueur emblématique du faciès bas-poitevin méridional au IIe et Ier s. av. J.-C. *In* : *SFECAG, Actes du Congrès de Poitiers*, 2012, p. 425-430.

Lavendhomme, Guichard 1997 : LAVENDHOMME (M.-O.), GUICHARD (V.). — *Rodumna (Roanne, Loire), le village gaulois*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1997. (Documents d'Archéologie Française, Archéologie préventive 62).

Le Guévellou 2001 : LE GUEVELLOU (R.). — *Les Astiers 1 à La Chaize-le-Vicomte*. Rapport d'évaluation, Le Mans : Afan.

Lemaître, Sanchez 2009 : LEMAITRE (S.), SANCHEZ — Importations italiques dans le Centre-Ouest de la Gaule à l'époque laténienne. *In* : BERTRAND (I.), DUVAL (A.), GOMEZ de SOTO (J.), MAGUER (P.), dir. — *Les Gaulois entre Loire et Dordogne*. Chauvigny : Association des Publications Chauvinoises, 2009. Actes du XXXIe colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, Chauvigny, 17-20 mai 2007. (Association des Publications Chauvinoises, mémoire XXXIV), p. 341-370.

Le Saint-Alain 2018 : LE SAINT-ALAIN (M.). — *Boufféré, La Limouzinière. Une portion d'agglomération secondaire de l'âge du Fer*, Cesson-Sévigné : Inrap.

Maguer 2000 : MAGUER (P.). — *Cholet, Les Natteries*. Rapport de fouilles, Le Mans : Afan.

Maguer, Arthuis, Hiernard 2005 : MAGUER (P.), ARTHUIS (R.), HIERNARD (J.). — L'établissement rural de la Chapellière à la Chaize-le-Vicomte (Vendée) : une ferme gauloise de la fin du deuxième âge du Fer (IIe siècle - Ier siècle a.C.). *Aquitania*, 21, p. 21-72.

Mare à paraître : La Motte Babin à Louverné (Mayenne).

Matterne 2001 : MATTERBE (V.). — *Agriculture et alimentation végétale durant l'Age du Fer et l'époque gallo-romaine en France septentrionale*. Montagnac : éditions Monique Mergoil, 2001. (Archéologie des plantes et des animaux ; 1).

Nillesse 2003 : NILLESSE (O.). — Les établissements ruraux gaulois de la plaine de Luçon (Vendée). *In* PLOUIN (S.), JUD (P.) dir. — *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer*. Dijon : Revue Archéologique de l'Est, 2003. Actes du XXe colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Age du Fer, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996, (Revue Archéologique de l'Est, sup. 20), p. 275-288.

Nillesse 2004a : NILLESSE (O.). — *La Haute Couperie, établissement rural gaulois de La Tène finale de La Haute Couperie*. Rapport de fouilles, Le Mans : Afan.

Nillesse 2004b : NILLESSE (O.). — Le fourreau d'épée à décor d'appliques de La Reculière (Maine-et-Loire) et son contexte. *Antiquités Nationale* 36, p. 215-228.

Nillesse 2012 : NILLESSE (O.). — Eléments pour une chronologie des établissements ruraux de la fin de l'Age du fer dans le sud du Bas-Poitou. *In* : BARRAL (P.), FICHTL (S.), (dir.). — *Regards sur la chronologie de la fin de l'âge du Fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) en Gaule non méditerranéenne*. Actes de la table ronde tenue à Bibracte : Chronologie de la fin de l'âge du fer (IIIe-Ier siècle avant J.-C.) dans l'est de la France et les régions voisines. Glux-en-Glenne, 15-17 octobre 2007, Glux-en-Glenne : Bibracte, 2012, (Bibracte 22), p. 273-300 et dossiers numériques : www. bibracte.fr, 22p.

Nillesse, Berga, Deloze, Hiernard, Horard-Herbin, Laubenheimer, Simon, Visset 1997 : NILLESSE (O.), BERGA (A.), DELOZE (V.), HIERNARD (J.), HORARD-HERBIN (M.-P.), LAUBENHEIMER (F.), SIMON (L.), VISSET (L.). — *L'établissement rural des Genâts : Fontenay-le-Comte (Vendée)*. Rapport de fouilles, Le Mans : Afan.

Nillesse, Bryand, Cornec, Hiernard, Laubenheimer, Simon 2000 : NILLESSE (O.), BRYAND (J.-M.), CORNEC (J.), HIERNARD (J.), LAUBENHEIMER (F.), SIMON (L.). — *Les Teuilles : occupation du Hallstatt final et établissement rural gaulois et gallo-romain, Benet (Vendée)*. Rapport de fouilles, Le Mans : Afan.

Nillesse, Briand, Manson, Vissac 2014a : NILLESSE (O.), BRIAND (F.), MANSON (A.-L.), VISSAC (C.), collab. — L'agglomération fortifiée de hauteur de la fin du Premier âge du Fer de Mervent (Vendée) et la typo-chronologie de la céramique du Premier âge du Fer dans les Pays de la Loire et les Deux-Sèvres. *Aquitania* XXX, 61-102.

Nillesse, Convertini, Deloze, Hernot, Vissac, 2014b : NILLESSE (O.) dir., CONVERTINI (F.), DELOZE (V.), HERNOT (J.), VISSAC (C.), collab. — *La Saulaie 1, un établissement rural de La Tène finale*. Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné : Inrap.

Nillesse, Convertini, Deloze, Ledauphin, Zaour 2015 : NILLESSE (O.), dir., CONVERTINI (F.), DELOZE (V.), LEDAUPHIN (A.), ZAOUR (N.), collab. — *Ruillé-le-Gravelais, une occupation du premier Age du Fer et un établissement rural de la fin du second Age du Fer et du début de l'Empire*. Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné : Inrap.

Nillesse, Baudry, Cabot, Deloze, Durand, Genevieve, Landreau, Mougne, Watteaux 2018a : NILLESSE (O.), BAUDRY (A.), CABOT (E.), DELOZE (V.), DURAND (F.), GENEVIEVE (V.), LANDREAU (G.), MOUGNE (C.), WATTEAUX (M.). — *Les Filasses au Langon : de l'établissement rural à l'agglomération et une voie romaine*. Cesson-Sévigné : Inrap, Rapport Final d'Opération.

Nillesse, Thébaud 2018b : NILLESSE (O.), Thébaud (S.). — *Challans, Les Chênes, projet de carrière, Fouilles archéologiques*. Cesson-Sévigné, Inrap, Rapport d'Opération.

Nillesse, Arthuis, Baudry, Durand, Rousseau, Vissac 2018c : NILLESSE (O.), ARTHUIS (R.), BAUDRY (A.), DURAND (F.), ROUSSEAU (E.), VISSAC (C.). Chacé, Les Rogelins, un site des débuts de La Tène en Anjou. *Revue Archéologique de l'Ouest* 34, 143-176.

Nillesse, Cambou, Convertini, Ledauphin 2018d : NILLESSE (O.), CAMBOU (D.), CONVERTINI (F.), LEDAUPHIN (A.). — Un aspect de la romanisation des campagnes. L'équipement d'un soldat romain du Braie et son contexte (Fontenay-sur-Vègre, Sarthe). *Revue Archéologique de l'Ouest* 34, 211-240.

Pascal, Bonin 2017 : PASCAL (J.), BONIN (N.). — *La Ferrière, Vendée, Pays de la Loire, Le Plessis Bergeret*. Rapport d'opération de diagnostic archéologique. Cesson-Sévigné : Inrap.

Pétorin 2007 : PETORIN (N.). — *La Guyonnière à La Chaize-le-Vicomte*. Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné : Inrap.

Pétorin *et al.* 2013 : PETORIN (N.) dir., COFFINEAU (E.), DELAGE (R.), LEMAITRE (S.), PEAN (E.), RAUX (S.), SIMON (L.), VISSAC (C.). — *Aubigny, Vendée, La Pâquerie, Etablissement rural. La Tène finale-Ier s. A.D.* Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné : Inrap.

Peytremann à paraître : Le Plessis Bergeret 2 à La Ferrière.

Pirault à paraître : La Maison Neuve à Guérande.

Poirier, Gomez de Soto, Poissonnier 2005 : POIRIER (Ph.), GOMEZ DE SOTO (J.), POISSONNIER (B.). — L'occupation de la Tène ancienne de la Renaîtrie (Châtellerault, Vienne). Remarques sur les débuts du second Age du Fer en Poitou. *Aquitania* XXI, p. 87-121.

Poissonnier 1997 : POISSONNIER (B.). — *La Vendée préhistorique*, La Crèche : Gestes éditions.

Saint-Didier 2017 : SAINT-DIDIER (G.). — *La métallurgie du fer dans le Poitou. Extraction, réduction, forgeage (IIIe siècle av. J.-C.- XVe siècle)*, Archéologie et Culture, Rennes.

Sandoz 2000 : SANDOZ (G.). — *Cholet, La Bleure*. Rapport de fouilles, Le Mans : Afan.

Vacher 2000 : VACHER (S.). — *Déviation du Pied Pain, La Gravouillerie, RD 117*. Document final de Synthèse, Le Mans : Afan.

Vaginay, Guichard 1988 : VAGINAY (M.), GUICHARD (V.). — *L'habitat gaulois de Feurs (Loire) : fouilles récentes (1978 - 1981)*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 1988. (Documents d'Archéologie Française 14).

Vallette 1935 : VALLETTE (R.). — Inventaire historique et archéologique de la Vendée. *Revue de Bas-Poitou*, 48e année, 2e livraison, p. 133-144.

Vialet 2017 : VIALET (P.). — *Saint-Hilaire-de-Loulay (Vendée), Les Landes de Roussais : Un habitat de la fin de l'âge du Fer dans son contexte parcellaire : rapport de fouille*. Rapport de fouilles, Cesson-Sévigné : Inrap.

Wyns dir. 1988 : WYNS (R.). — *La Roche-sur-Yon (562), carte géologique au 1/50.000, feuille XIII-26*. Orléans : BRGM.

III. Inventaires techniques

Inventaire US

Fait	Type fait	Ensemble	Sondage	Us	Description US	Description US	Interprétation
1	Fossé		1		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		2		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		3		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		4		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		5	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		5	2	Sable et limon, poches d'argile sableuse	Gris-foncé à brun-clair, poches orangées	Comblement
1	Fossé		5	3	Sable	Gris-foncé	Comblement
1	Fossé		6		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		7		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		8	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		8	2	Sable, cb, nodules d'argile	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		8	3	Sable	Beige	Comblement
1	Fossé		9		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		10		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		11		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		12		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		13		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		14		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		15	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		16	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		17	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		18		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		20	1	Limon sableux, qq cb	Beige très oxydé	Comblement
1	Fossé		20	2	Argile	Gris-noir	Comblement
1	Fossé		21	1	Limon	Gris oxydé lessivé	Comblement
1	Fossé		22	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		23		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		24		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		25		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		26	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		27		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		28		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		29		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		30		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		31		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		32	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		33		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		34		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		35		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		36	1	Limon	Brun-gris oxydé	Comblement
1	Fossé		36	2	Limon, qq cb	Brun-gris oxydé	Comblement
1	Fossé		36	3 (=F.234)	Limon	Brun-gris oxydé	Comblement
1	Fossé		38		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		39		Non décrit : sondage mécanique		

Fait	Type fait	Ensemble	Sondage	Us	Description US	Description US	Interprétation
1	Fossé		40		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		43		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		44	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		47		Limon marbré d'oxydation	Brun-clair à beige	
1	Fossé		48		Non décrit : sondage mécanique		
1	Fossé		52	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
1	Fossé		53		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		200		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		201		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		204		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		205	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
2	Fossé		205	2	Sable argileux	Gris	Comblement
2	Fossé		210		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		211		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		216	1	Limon	Gris oxydé lessivé	Comblement
2	Fossé		216	2	Argile	Oxydé très charbonneux	Comblement
2	Fossé		217	1	Limon sableux, qq cb	Beige, oxydé	Comblement
2	Fossé		219		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		220	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
2	Fossé		223		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		224		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		228		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		229		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		233		Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		234	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
2	Fossé		236	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		237	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		238	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		238	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		239	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		242	1	Limon sableux, qq blocs de granit, cb, nodules oxydés	Brun-clair à beige	Comblement
2	Fossé		243	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		246	1	Limon	Brun orangé	Comblement
2	Fossé		247	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		250	1	Non décrit : sondage mécanique		
2	Fossé		251	1	Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		302		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		303		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		306	1	Limon	Brun orangé	Comblement
3	Fossé		306	2	Limon perturbé	Brun	Comblement
3	Fossé		306	3	Limon	Brun marbré oxydé	Comblement
3	Fossé		307		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		310		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		311		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		314		Non décrit : sondage mécanique		
3	Fossé		315		Non décrit : sondage mécanique		
5	Fossé		500	1	Sable limoneux	Brun-gris oxydé	Comblement
4	Fossé		402	1	Limon	Brun-gris oxydé	Comblement

Fait	Type fait	Ensemble	Sondage	Us	Description US	Description US	Interprétation
200	Fosse	8		1	Sable, qq blocs granit, cb	Gris oxydé	Comblement
200	Fosse	8		2	Sable, cb	Gris oxydé	Comblement
201	Fosse	8		1	Sable, cb	Gris oxydé	Comblement
202	Fosse	8		1	Sable, cb	Gris oxydé	Comblement
202	Fosse	8		2	Poche de granit dans sable		Comblement
203	Fosse	7		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
204	TP	7		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
205	TP	8		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
206	Fosse	8		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
207	TP	7		1	Sable, qq blocs granit	Gris oxydé	Comblement
208	TP	5		1	Sable	Brun oxydé	Comblement
210	TP	9		1	Sable et nodules substrat	Gris oxydé	Comblement
211	TP	9		1	Sable et nodules substrat	Gris oxydé	Comblement
212	TP	9		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
213	TP	9 et 10		1	Sable et nodules substrat	Gris oxydé	Comblement
214	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
215	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
216	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
217	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
218	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
219	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
220	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
221	TP	10		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
222	TP	9		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
223	TP	9		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
224	TP	5		1	Sable limoneux	Gris oxydé	Comblement
225	TP	9		1	Sable	Gris oxydé	Comblement
226	Fosse	1		1	Sable limoneux, encaissant, cb	Beige oxydé	Comblement
230	Fosse	3			Coupe effondrée		
231	Fosse	3			Coupe effondrée, erreur de coupe		
233	Fosse	5		1	Limon	Gris oxydé	Comblement
234	Fosse			3	Limon	Brun gris oxydé	Comblement
241	TP	1		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
242	TP	1		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
248	TP	1		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
252	Puits	2			Non décrit : coupe dangereuse		
253	TP	2		1	Limon	Gris très oxydé	Comblement
255	Fosse	2			Coupe effondrée		
257	TP	2		1	Limon, cb	Brun-gris oxydé	Comblement
261	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
263	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
265	Fosse	4		1	Limon, blocs de granit	Brun	Comblement
266	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
266	TP	4		2	Limon	Brun	Négatif
269	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
269	TP	4		2	Limon	Brun	Négatif
272	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
273	TP	4		1	Limon sableux, cb	Beige-orangé	Comblement
273	TP	4		2	Argile sableuse	Beige-orangé	Comblement
273	TP	4		3	Limon sableux, cb	Brun	Négatif

Fait	Type fait	Ensemble	Sondage	Us	Description US	Description US	Interprétation
274	TP	4		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
274	TP	4		2	Argile sableuse	Beige-orangé	Comblement
274	TP	4		4	Limon sableux, cb	Brun	Négatif
278	TP	4		1	Limon sableux, cb	Beige-orangé à gris orangé	Comblement
279	TP	4		1	Argile sableuse, cb, cendre	Beige à brun-gris	Comblement
291	TP	3		1	Limon, cb	Gris oxydé	Comblement
292	TP	5		1	Limon, cb	Brun-gris	Négatif
292	TP	5		2	Limon, encaissant	Beige	Comblement
292	TP	5		2	Lit de cb	Noir	Comblement
299	TP	6		1	Sable limoneux	Gris oxydé lessivé	Comblement
300	TP	6		1	Limon	Gris oxydé	Comblement
305	TP	6		1	Limon, cb	Gris foncé oxydé	Négatif
305	TP	6		2	Limon	Gris oxydé	Comblement
306	TP	6		1	Sable limoneux et encaissant	Gris	Comblement
306	TP	6		2	Sable limoneux, cb	Gris foncé oxydé	Comblement
307	TP	7		1	Sable limoneux, cb	Gris foncé oxydé	Comblement
308	TP	7		1	Sable limoneux	Gris foncé oxydé	Comblement
309	Fosse	7		1	Sable	Gris clair oxydé	Comblement
309	Fosse	7		2	Sable	Gris foncé oxydé	Comblement
312	TP	8		1	Sable	Gris foncé oxydé	Comblement
317	TP	9		1	Sable limoneux	Gris foncé oxydé	Comblement
321	TP/fosse	10		1	Sable limoneux	Gris foncé oxydé	Comblement
323	TP	8		1	Sable limoneux	Gris foncé oxydé	Comblement
332	TP	5		1	Limon gris, cb	Gris oxydé	Comblement
333	TP	5		1	Limon gris, cb	Gris oxydé	Comblement
335	TP	5		1	Limon gris, cb	Gris oxydé	Comblement
336	TP	4		1	Limon gris, cb	Gris oxydé	Comblement
338	TP	5		1	Limon gris, cb	Gris oxydé	Comblement

Inventaire du mobilier

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.01.00.0001	1	Céramique	1	1		78			2018-756-Cer-01	7	Panse			AN 78p	1	
M.CE.01.01.00.0002	2	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-02	7	Fond			AN 78p	2	
M.CE.01.01.00.0003	3	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-03	7	Fond			AN 78p	3	
M.CE.01.01.00.0004	4	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-04	7	Fond			AN 78p	4	
M.CE.01.01.00.0005	5	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-05	7	Fond			AN 78p	5	
M.CE.01.01.00.0006	6	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-06	7	Fond			AN 78p	6	
M.CE.01.01.00.0007	7	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-07	7	Fond			AN 78p	7	
M.CE.01.01.00.0008	8	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-08	7	Fond			AN 78p	8	
M.CE.01.01.00.0009	9	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-09	7	Fond			AN 78p	9	
M.CE.01.01.00.0010	10	Céramique	1	1		2			2018-756-Cer-10	7	Fond			AN 78p	10	
M.CE.01.01.00.0011	11	Céramique	1	1		1			2018-756-Cer-11	7	Fond			AN 78p	11	
M.CE.01.01.00.0012	12	Céramique	1	2		113			2018-756-Cer-12	7	Panse			AN 78p	12	
M.CE.01.02.00.0013	13	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-13	7	Bord			AN 78p	13	
M.CE.01.02.00.0014	14	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-14	7	Bord			AN 78p	14	
M.CE.01.02.00.0015	15	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-15	7	Fond			AN 78p	15	
M.CE.01.02.00.0016	16	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-16	7	Bord			AN 78p	16	
M.CE.01.02.00.0017	17	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-17	7	Bord			AN 78p	17	
M.CE.01.02.00.0018	18	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-18	7	Bord			AN 78p	18	
M.CE.01.02.00.0019	19	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-19	7	Bord			AN 78p	19	
M.CE.01.02.00.0020	20	Céramique	1	2		1	1		2018-756-Cer-20	7	Bord			AN 78p	20	
M.CE.01.02.00.0021	21	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-21	7	Panse			AN 78p	21	
M.CE.01.02.00.0022	22	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-22	7	Fond			AN 78p	22	
M.CE.01.02.00.0023	23	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-23	7	Fond			AN 78p	23	
M.CE.01.02.00.0024	24	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-24	7	Fond			AN 78p	24	
M.CE.01.02.00.0025	25	Céramique	1	2		1			2018-756-Cer-25	7	Fond			AN 78p	25	
M.CE.01.02.00.0026	26	Céramique	1	2		2	1		2018-756-Cer-26	7	Bord			AN 78p	26	
M.CE.01.02.00.0027	27	Céramique	1	2		3	1		2018-756-Cer-27	7	Bord			AN 78p	27	
M.CE.01.02.00.0028	28	Céramique	1	2		2			2018-756-Cer-28	7	Fond			AN 78p	28	
M.CE.01.03.00.0029	29	Céramique	1	3		56			2018-756-Cer-29	7	Panse			AN 78p	29	
M.CE.01.03.00.0030	30	Céramique	1	3		1			2018-756-Cer-30	7	Fond			AN 78p	30	
M.CE.01.03.00.0031	31	Céramique	1	3		1			2018-756-Cer-31	7	Fond			AN 78p	31	
M.CE.01.03.00.0032	32	Céramique	1	3		1			2018-756-Cer-32	7	Fond			AN 78p	32	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.03.00.0033	33	Céramique	1	3		2			2018-756-Cer-33	7	Fond			AN 78p	33	
M.CE.01.03.00.0034	34	Céramique	1	3		2			2018-756-Cer-34	7	Fond			AN 78p	34	
M.CE.01.04.00.0035	35	Céramique	1	4		128			2018-756-Cer-35	8	Panse			AN 78p	35	
M.CE.01.04.00.0036	36	Céramique	1	4		4	1		2018-756-Cer-36	8	Bord			AN 78p	36	
M.CE.01.04.00.0037	37	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-37	8	Bord			AN 78p	37	
M.CE.01.04.00.0038	38	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-38	8	Panse			AN 78p	38	
M.CE.01.04.00.0039	39	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-39	8	Panse			AN 78p	39	
M.CE.01.04.00.0040	40	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-40	8	Panse			AN 78p	40	
M.CE.01.04.00.0041	41	Céramique	1	4		2	1		2018-756-Cer-41	8	Bord			AN 78p	41	
M.CE.01.04.00.0042	42	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-42	8	Bord			AN 78p	42	
M.CE.01.04.00.0043	43	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-43	8	Bord			AN 78p	43	
M.CE.01.04.00.0044	44	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-44	8	Bord			AN 78p	44	
M.CE.01.04.00.0045	45	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-45	8	Bord			AN 78p	45	
M.CE.01.04.00.0046	46	Céramique	1	4		2	1		2018-756-Cer-46	8	Bord			AN 78p	46	
M.CE.01.04.00.0047	47	Céramique	1	4		2	1		2018-756-Cer-47	8	Bord			AN 78p	47	
M.CE.01.04.00.0048	48	Céramique	1	4		2	1		2018-756-Cer-48	8	Bord			AN 78p	48	
M.CE.01.04.00.0049	49	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-49	8	Fond			AN 78p	49	
M.CE.01.04.00.0050	50	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-50	8	Fond			AN 78p	50	
M.CE.01.04.00.0051	51	Céramique	1	4		1			2018-756-Cer-51	8	Anse			AN 78p	51	
M.CE.01.04.00.0052	52	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-52	8	Bord			AN 78p	52	
M.CE.01.04.00.0053	53	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-53	8	Bord			AN 78p	53	
M.CE.01.04.00.0054	54	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-54	8	Bord			AN 78p	54	
M.CE.01.04.00.0055	55	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-55	8	Bord			AN 78p	55	
M.CE.01.04.00.0056	56	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-56	8	Bord			AN 78p	56	
M.CE.01.04.00.0057	57	Céramique	1	4		1	1		2018-756-Cer-57	8	Bord			AN 78p	57	
M.CE.01.05.00.0058	58	Céramique	1	5		46			2018-756-Cer-58	8	Panse			AN 78p	58	
M.CE.01.05.00.0059	59	Céramique	1	5		1	1		2018-756-Cer-59	8	Bord			AN 78p	59	
M.CE.01.05.00.0060	60	Céramique	1	5		1	1		2018-756-Cer-60	8	Bord			AN 78p	60	
M.CE.01.05.00.0061	61	Céramique	1	5		1			2018-756-Cer-61	8	Fond			AN 78p	61	
M.CE.01.05.00.0062	62	Céramique	1	5		1			2018-756-Cer-62	8	Fond			AN 78p	62	
M.CE.01.05.00.0063	63	Céramique	1	5		1			2018-756-Cer-63	8	Fond			AN 78p	63	
M.CE.01.06.00.0064	64	Céramique	1	6		1			2018-756-Cer-64	8	Fond			AN 78p	64	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.06.00.0065	65	Céramique	1	6		1	1		2018-756-Cer-65	8	Bord			AN 78p	65	
M.CE.01.06.00.0066	66	Céramique	1	6		1	1		2018-756-Cer-66	8	Bord			AN 78p	66	
M.CE.01.06.00.00-67	67	Céramique	1	6		1	1		2018-756-Cer-67	8	Bord			AN 78p	67	
M.CE.01.06.00.0068	68	Céramique	1	6		1	1		2018-756-Cer-68	8	Bord			AN 78p	68	
M.CE.01.06.00.0069	69	Céramique	1	6		1	1		2018-756-Cer-69	8	Bord			AN 78p	69	
M.CE.01.06.00.0070	70	Céramique	1	6		67			2018-756-Cer-70	8	Panse			AN 78p	70	
M.CE.01.07.00.0071	71	Céramique	1	7		58			2018-756-Cer-71	9	Panse			AN 78p	71	
M.CE.01.07.00.0072	72	Céramique	1	7		1	1		2018-756-Cer-72	9	Bord			AN 78p	72	
M.CE.01.07.00.0073	73	Céramique	1	7		1	1		2018-756-Cer-73	9	Bord			AN 78p	73	
M.CE.01.07.00.0074	74	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-74	9	Panse			AN 78p	74	
M.CE.01.07.00.0075	75	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-75	9	Panse			AN 78p	75	
M.CE.01.07.00.0076	76	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-76	9	Fond			AN 78p	76	
M.CE.01.07.00.0077	77	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-77	9	Fond			AN 78p	77	
M.CE.01.07.00.0078	78	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-78	9	Fond			AN 78p	78	
M.CE.01.07.00.0079	79	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-79	9	Fond			AN 78p	79	
M.CE.01.07.00.0080	80	Céramique	1	7		2			2018-756-Cer-80	9	Fond			AN 78p	80	
M.CE.01.07.00.0081	81	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-81	9	Fond			AN 78p	81	
M.CE.01.07.00.0082	82	Céramique	1	7		1			2018-756-Cer-82	9	Fond			AN 78p	82	
M.CE.01.08.00.0083	83	Céramique	1	8		2			2018-756-Cer-83	9	Fond			AN 78p	83	
M.CE.01.08.00.0084	84	Céramique	1	8		1	1		2018-756-Cer-84	9	Bord			AN 78p	84	
M.CE.01.08.00.0085	85	Céramique	1	8		1	1		2018-756-Cer-85	9	Bord			AN 78p	85	
M.CE.01.08.00.0086	86	Céramique	1	8		1	1		2018-756-Cer-86	9	Bord			AN 78p	86	
M.CE.01.08.00.0087	87	Céramique	1	8		1			2018-756-Cer-87	9	Fond			AN 78p	87	
M.CE.01.08.00.0088	88	Céramique	1	8		74			2018-756-Cer-88	9	Panse			AN 78p	88	
M.CE.01.08.00.0089	89	Céramique	1	8		1	1		2018-756-Cer-89	9	Bord			AN 78p	89	
M.CE.01.09.00.0090	90	Céramique	1	9		80			2018-756-Cer-90	10	Panse			AN 78p	90	
M.CE.01.09.00.0091	91	Céramique	1	9		47			2018-756-Cer-91	10	Panse			AN 78p	91	
M.CE.01.09.00.0092	92	Céramique	1	9		83			2018-756-Cer-92	10	Panse			AN 78p	92	
M.CE.01.09.00.0093	93	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-93	10	Bord			AN 78p	93	
M.CE.01.09.00.0094	94	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-94	10	Bord			AN 78p	94	
M.CE.01.09.00.0095	95	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-95	10	Bord			AN 78p	95	
M.CE.01.09.00.0096	96	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-96	10	Bord			AN 78p	96	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.09.00.0097	97	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-97	10	Bord			AN 78p	97	
M.CE.01.09.00.0098	98	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-98	10	Bord			AN 78p	98	
M.CE.01.09.00.0099	99	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-99	10	Bord			AN 78p	99	
M.CE.01.09.00.0100	100	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-100	10	Bord			AN 78p	100	
M.CE.01.09.00.0101	101	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-101	10	Bord			AN 78p	101	
M.CE.01.09.00.0102	102	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-102	10	Bord			AN 78p	102	
M.CE.01.09.00.0103	103	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-103	10	Bord			AN 78p	103	
M.CE.01.09.00.0104	104	Céramique	1	9		1	1		2018-756-Cer-104	10	Bord			AN 78p	104	
M.CE.01.09.00.0105	105	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-105	10	Panse			AN 78p	105	
M.CE.01.09.00.0106	106	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-106	10	Fond			AN 78p	106	
M.CE.01.09.00.0107	107	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-107	10	Fond			AN 78p	107	
M.CE.01.09.00.0108	108	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-108	10	Fond			AN 78p	108	
M.CE.01.09.00.0109	109	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-109	10	Fond			AN 78p	109	
M.CE.01.09.00.0110	110	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-110	10	Fond			AN 78p	110	
M.CE.01.09.00.0111	111	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-111	10	Fond			AN 78p	111	
M.CE.01.09.00.0112	112	Céramique	1	9		1			2018-756-Cer-112	10	Fond			AN 78p	112	
M.CE.01.10.00.0113	113	Céramique	1	10		11			2018-756-Cer-113	11	Panse			AN 78p	113	
M.CE.01.10.00.0114	114	Céramique	1	10		1	1		2018-756-Cer-114	11	Bord			AN 78p	114	
M.CE.01.10.00.0115	115	Céramique	1	10		1			2018-756-Cer-115	11	Fond			AN 78p	115	
M.CE.01.11.00.0116	116	Céramique	1	11		60			2018-756-Cer-116	11	Panse			AN 78p	116	
M.CE.01.11.00.0117	117	Céramique	1	11		1			2018-756-Cer-117	11	Panse			AN 78p	117	
M.CE.01.11.00.0118	118	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-118	11	Bord			AN 78p	118	
M.CE.01.11.00.0119	119	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-119	11	Bord			AN 78p	119	
M.CE.01.11.00.0120	120	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-120	11	Bord			AN 78p	120	
M.CE.01.11.00.0121	121	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-121	11	Bord			AN 78p	121	
M.CE.01.11.00.0122	122	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-122	11	Bord			AN 78p	122	
2M.CE.01.11.00.0123	123	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-123	11	Bord			AN 78p	123	
M.CE.01.11.00.0124	124	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-124	11	Bord			AN 78p	124	
M.CE.01.11.00.0125	125	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-125	11	Bord			AN 78p	125	
M.CE.01.11.00.0126	126	Céramique	1	11		1	1		2018-756-Cer-126	11	Bord			AN 78p	126	
M.CE.01.11.00.0127	127	Céramique	1	11		1			2018-756-Cer-127	11	Fond			AN 78p	127	
M.CE.01.11.00.0128	128	Céramique	1	11		2			2018-756-Cer-128	11	Fond			AN 78p	128	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.13.00.0129	129	Céramique	1	13		3			2018-756-Cer-129	11	Panse			AN 78p	129	
M.CE.01.13.00.0130	130	Céramique	1	13		1	1		2018-756-Cer-130	11	Bord			AN 78p	130	
M.CE.01.15.00.0131	131	Céramique	1	15		33			2018-756-Cer-131	11	Panse			AN 78p	131	
M.CE.01.15.00.0132	132	Céramique	1	15		1	1		2018-756-Cer-132	11	Bord			AN 78p	132	
M.CE.01.15.00.0133	133	Céramique	1	15		2			2018-756-Cer-133	11	Fond			AN 78p	133	
M.CE.01.15.00.0134	134	Céramique	1	15		1			2018-756-Cer-134	11	Fond			AN 78p	134	
M.CE.01.16.00.0135	135	Céramique	1	16		3			2018-756-Cer-135	11	Fond			AN 78p79p	135	
M.CE.01.18.00.0136	136	Céramique	1	18		4			2018-756-Cer-136	11	Panse			AN 79p	136	
M.CE.01.18.00.0137	137	Céramique	1	18		1			2018-756-Cer-137	11	Fond			AN 79p	137	
M.CE.01.22.00.0138	138	Céramique	1	22		6			2018-756-Cer-138	11	Panse			AN 79p	138	
M.CE.01.23.00.0139	139	Céramique	1	23		1			2018-756-Cer-139	11	Panse			AN 79p	139	
M.CE.01.26.00.0140	140	Céramique	1	26		4			2018-756-Cer-140	11	Panse			AN 79p	140	
M.CE.01.27.00.0141	141	Céramique	1	27		57			2018-756-Cer-141	11	Panse			AN 79p	141	
M.CE.01.27.00.0142	142	Céramique	1	27		1			2018-756-Cer-142	11	Fond			AN 79p	142	
M.CE.01.27.00.0143	143	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-143	11	Bord			AN 79p	143	
M.CE.01.27.00.0144	144	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-144	11	Bord			AN 79p	144	
M.CE.01.27.00.0145	145	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-145	11	Bord			AN 79p	145	
M.CE.01.27.00.0146	146	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-146	11	Bord			AN 79p	146	
M.CE.01.27.00.0147	147	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-147	11	Bord			AN 79p	147	
M.CE.01.27.00.0148	148	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-148	11	Bord			AN 79p	148	
M.CE.01.27.00.0149	149	Céramique	1	27		1	1		2018-756-Cer-149	11	Bord			AN 79p	149	
M.CE.01.28.00.0150	150	Céramique	1	28		1	1		2018-756-Cer-150	11	Bord			AN 79p	150	
M.CE.01.28.00.0151	151	Céramique	1	28		1	1		2018-756-Cer-151	11	Bord			AN 79p	151	
M.CE.01.28.00.0152	152	Céramique	1	28		1			2018-756-Cer-152	11	Fond			AN 79p	152	
M.CE.01.28.00.0153	153	Céramique	1	28		1			2018-756-Cer-153	11	Fond			AN 79p	153	
M.CE.01.28.00.0154	154	Céramique	1	28		1			2018-756-Cer-154	11	Fond			AN 79p	154	
M.CE.01.28.00.0155	155	Céramique	1	28		4			2018-756-Cer-155	11	Panse			AN 79p	155	
M.CE.01.29.00.0156	156	Céramique	1	29		6			2018-756-Cer-156	11	Panse			AN 79p	156	
M.CE.01.29.00.0157	157	Céramique	1	29		1			2018-756-Cer-157	11	Fond			AN 79p	157	
M.CE.01.30.00.0158	158	Céramique	1	30		1			2018-756-Cer-158	12	Panse			AN 79p	158	
M.CE.01.31.00.0159	159	Céramique	1	31		20			2018-756-Cer-159	12	Panse			AN 79p	159	
M.CE.01.31.00.0160	160	Céramique	1	31		1			2018-756-Cer-160	12	Bord			AN 79p	160	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.01.31.00.0161	161	Céramique	1	31		1			2018-756-Cer-161	12	Fond			AN 79p	161	
M.CE.01.31.00.0162	162	Céramique	1	31		1	1		2018-756-Cer-162	12	Bord			AN 79p	162	
M.CE.01.31.00.0163	163	Céramique	1	31		1	1		2018-756-Cer-163	12	Bord			AN 79p	163	
M.CE.01.31.00.0164	164	Céramique	1	31		1	1		2018-756-Cer-164	12	Bord			AN 79p	164	
M.CE.01.32.00.0165	165	Céramique	1	32		17			2018-756-Cer-165	12	Panse			AN 79p	165	
M.CE.01.32.00.0166	166	Céramique	1	32		1	1		2018-756-Cer-166	12	Bord			AN 79p	166	
M.CE.01.32.00.0167	167	Céramique	1	32		1			2018-756-Cer-167	12	Fond			AN 79p	167	
M.CE.01.32.00.0168	168	Céramique	1	32		1			2018-756-Cer-168	12	Panse			AN 79p	168	
M.CE.01.32.00.0169	169	Céramique	1	32		1	1		2018-756-Cer-169	12	Bord			AN 79p	169	
M.CE.01.33.00.0170	170	Céramique	1	33		12			2018-756-Cer-170	12	Panse			AN 79p	170	
M.CE.01.33.00.0171	171	Céramique	1	33		1	1		2018-756-Cer-171	12	Bord			AN 79p	171	
M.CE.01.33.00.0172	172	Céramique	1	33		1			2018-756-Cer-172	12	Fond			AN 79p	172	
M.CE.01.34.00.0173	173	Céramique	1	34		20			2018-756-Cer-173	12	Panse			AN 79p	173	
M.CE.01.34.00.0174	174	Céramique	1	34		2			2018-756-Cer-174	12	Fond			AN 79p	174	
M.CE.01.36.00.0175	175	Céramique	1	36		2			2018-756-Cer-175	12	Panse			AN 79p	175	
M.CE.01.38.00.0176	176	Céramique	1	38		2			2018-756-Cer-176	12	Panse			AN 79p	176	
M.CE.01.38.00.0177	177	Céramique	1	38		1			2018-756-Cer-177	12	Fond			AN 79p	177	
M.CE.01.38.00.0178	178	Céramique	1	38		1	1		2018-756-Cer-178	12	Bord			AN 79p	178	
M.CE.01.38.00.0179	179	Céramique	1	38		1	1		2018-756-Cer-179	12	Bord			AN 79p	179	
M.CE.01.44.00.0180	180	Céramique	1	44		17			2018-756-Cer-180	12	Panse			AN 79p	180	
M.CE.01.44.00.0181	181	Céramique	1	44		1	1		2018-756-Cer-181	12	Bord			AN 79p	181	
M.CE.01.45.00.0182	182	Céramique	1	45		3			2018-756-Cer-182	12	Panse			AN 79p	182	
M.CE.01.48.00.0183	183	Céramique	1	48		4			2018-756-Cer-183	12	Panse			AN 79p	183	
M.CE.01.48.00.0184	184	Céramique	1	48		1	1		2018-756-Cer-184	12	Bord			AN 79p	184	
M.CE.01.49.00.0185	185	Céramique	1	49		55			2018-756-Cer-185	12	Panse			AN 79p	185	
M.CE.01.100.00.0186	186	Céramique	1	100		1	1		2018-756-Cer-186	12	Bord			AN 78p	186	
M.CE.01.101.00.0187	187	Céramique	1	101		33			2018-756-Cer-187	12	Panse			AN 78p	187	
M.CE.01.101.00.0188	188	Céramique	1	101		1			2018-756-Cer-188	12	Panse			AN 78p	188	
M.CE.01.101.00.0189	189	Céramique	1	101		2			2018-756-Cer-189	12	Fond			AN 78p	189	
M.CE.01.101.00.0190	190	Céramique	1	101		1			2018-756-Cer-190	12	Fond			AN 78p	190	
M.CE.01.101.00.0191	191	Céramique	1	101		1	1		2018-756-Cer-191	12	Bord			AN 78p	191	
M.CE.01.101.00.0192	192	Céramique	1	101		1	1		2018-756-Cer-192	12	Bord			AN 78p	192	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.02.210.00.0193	193	Céramique	2	210		1			2018-756-Cer-193	13	Panse			AN 78p	193	
M.CE.02.211.00.0194	194	Céramique	2	211		2			2018-756-Cer-194	13	Panse			AN 78p	194	
M.CE.02.219.00.0195	195	Céramique	2	219		1			2018-756-Cer-195	13	Panse			AN 79p	195	
M.CE.02.222.00.0196	196	Céramique	2	222		1			2018-756-Cer-196	13	Panse			AN 79p	196	
M.CE.02.223.00.0197	197	Céramique	2	223		2			2018-756-Cer-197	13	Panse			AN 79p	197	
M.CE.02.228.00.0198	198	Céramique	2	228		1			2018-756-Cer-198	13	Panse			AN 79p	198	
M.CE.02.228.00.0199	199	Céramique	2	228		1			2018-756-Cer-199	13	Fond			AN 79p	199	
M.CE.02.228.00.0200	200	Céramique	2	228		1			2018-756-Cer-200	13	Fond			AN 79p	200	
M.CE.02.229.00.0201	201	Céramique	2	229		2			2018-756-Cer-201	13	Panse			AN 79p	201	
M.CE.03.306.00.0202	202	Céramique	3	306		1			2018-756-Cer-202	13	Panse			AN 79p	202	
M.CE.03.315.00.0203	203	Céramique	3	315		3			2018-756-Cer-203	13	Panse			AN 79p	203	
M.CE.200.00.00.0204	204	Céramique	200			28			2018-756-Cer-204	14	Panse			AN 78p	204	
M.CE.200.00.00.0205	205	Céramique	200			1			2018-756-Cer-205	14	Fond			AN 78p	205	
M.CE.201.00.00.0206	206	Céramique	201			13			2018-756-Cer-206	14	Panse			AN 78p	206	
M.CE.201.00.00.0207	207	Céramique	201			1	1		2018-756-Cer-207	14	Bord			AN 78p	207	
M.CE.201.00.00.0208	208	Céramique	201			1	1		2018-756-Cer-208	14	Bord			AN 78p	208	
M.CE.202.00.00.0209	209	Céramique	202			31			2018-756-Cer-209	14	Panse			AN 78p	209	
M.CE.202.00.00.0210	210	Céramique	202			1			2018-756-Cer-210	14	Fond			AN 78p	210	
M.CE.202.00.00.0211	211	Céramique	202			1	1		2018-756-Cer-211	14	Bord			AN 78p	211	
M.CE.203.00.00.0212	212	Céramique	203			1			2018-756-Cer-212	14	Panse			AN 78p	212	
M.CE.206.00.00.0213	213	Céramique	206			3			2018-756-Cer-213	14	Panse			AN 78p	213	
M.CE.206.00.00.0214	214	Céramique	206			1			2018-756-Cer-214	14	Fond			AN 78p	214	
M.CE.207.00.00.0215	215	Céramique	207			2			2018-756-Cer-215	14	Panse			AN 78p	215	
M.CE.207.00.00.0216	216	Céramique	207			1			2018-756-Cer-216	14	Fond			AN 78p	216	
M.CE.210.00.00.0217	217	Céramique	210			2			2018-756-Cer-217	14	Panse			AN 78p	217	
M.CE.216.00.00.0218	218	Céramique	216			7			2018-756-Cer-218	14	Panse			AN 78p	218	
M.CE.218.00.00.0219	219	Céramique	218			2			2018-756-Cer-219	14	Panse			AN 78p	219	
M.CE.219.00.00.0220	220	Céramique	219			5			2018-756-Cer-220	14	Panse			AN 78p	220	
M.CE.220.00.00.0221	221	Céramique	220			1			2018-756-Cer-221	14	Panse			AN 78p	221	
M.CE.220.00.00.0222	222	Céramique	220			1	1		2018-756-Cer-222	14	Bord			AN 78p	222	
M.CE.222.00.00.0223	223	Céramique	222			1	1		2018-756-Cer-223	14	Bord			AN 78p	223	
M.CE.226.00.00.0224	224	Céramique	226			4			2018-756-Cer-224	14	Panse			AN 79p	224	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.228.00.00.0225	225	Céramique	228			2			2018-756-Cer-225	14	Panse			AN 79p	225	
M.CE.228.00.00.0226	226	Céramique	228		hs	1	1		2018-756-Cer-226	14	Bord			AN 79p	226	
M.CE.230.00.00.0227	227	Céramique	230			35			2018-756-Cer-227	14	Panse			AN 78p	227	
M.CE.230.00.00.0228	228	Céramique	230			1	1		2018-756-Cer-228	14	Bord			AN 78p	228	
M.CE.230.00.00.0229	229	Céramique	230			1	1		2018-756-Cer-229	14	Bord			AN 78p	229	
M.CE.230.00.00.0230	230	Céramique	230			1	1		2018-756-Cer-230	14	Bord			AN 78p	230	
M.CE.230.00.00.0231	231	Céramique	230			1	1		2018-756-Cer-231	14	Bord			AN 78p	231	
M.CE.230.00.00.0232	232	Céramique	230			1			2018-756-Cer-232	14	Fond			AN 78p	232	
M.CE.230.00.00.0233	233	Céramique	230			1			2018-756-Cer-233	14	Fond			AN 78p	233	
M.CE.231.00.00.0234	234	Céramique	231			2			2018-756-Cer-234	14	Panse			AN 79p	234	
M.CE.240.00.00.0235	235	Céramique	240		hs	1			2018-756-Cer-235	14	Panse			AN 79p	235	
M.CE.252.00.00.0236	236	Céramique	252			4			2018-756-Cer-236	14	Panse			AN 79p	236	
M.CE.255.00.00.0237	237	Céramique	255			20			2018-756-Cer-237	14	Panse			AN 79p	237	
M.CE.255.00.00.0238	238	Céramique	255			1	1		2018-756-Cer-238	14	Bord			AN 79p	238	
M.CE.255.00.00.0239	239	Céramique	255			1			2018-756-Cer-239	14	Fond			AN 79p	239	
M.CE.255.00.00.0240	240	Céramique	255			1			2018-756-Cer-240	14	Fond			AN 79p	240	
M.CE.255.00.00.0241	241	Céramique	255			1			2018-756-Cer-241	14	Fond			AN 79p	241	
M.CE.255.00.00.0242	242	Céramique	255			1	1		2018-756-Cer-242	14	Bord			AN 79p	242	
M.CE.255.00.00.0243	243	Céramique	255			1	1		2018-756-Cer-243	14	Bord			AN 79p	243	
M.CE.255.00.00.0244	244	Céramique	255			1	1		2018-756-Cer-244	14	Bord			AN 79p	244	
M.CE.266.00.00.0245	245	Céramique	266			6			2018-756-Cer-245	14	Panse			AN 79p	245	
M.CE.269.00.00.0246	246	Céramique	269			2			2018-756-Cer-246	14	Panse			AN 79p	246	
M.CE.273.00.00.0247	247	Céramique	273			2			2018-756-Cer-247	14	Panse			AN 79p	247	
M.CE.273.00.00.0248	248	Céramique	273			1	1		2018-756-Cer-248	14	Bord			AN 79p	248	
M.CE.273.00.00.0249	249	Céramique	273			1	1		2018-756-Cer-249	14	Bord			AN 79p	249	
M.CE.274.00.04.0250	250	Céramique	274		4	4			2018-756-Cer-250	14	Panse			AN 79p	250	
M.CE.278.00.00.0251	251	Céramique	278			2			2018-756-Cer-251	14	Panse			AN 79p	251	
M.CE.299.00.00.0252	252	Céramique	299			1			2018-756-Cer-252	14	Panse			AN 78p	252	
M.CE.336.00.00.0253	253	Céramique	336			1			2018-756-Cer-253	14	Panse			AN 79p	253	
M.CE.01.02.00.0254	1	Amphore	1	2		1			2018-756-AMP-01	6	Anse			AN 78p	1	
M.CE.01.10.00.0255	2	Amphore	1	10		11			2018-756-AMP-02	6	Panse			AN 78p	2	
M.CE.01.10.00.0256	3	Amphore	1	10		1			2018-756-AMP-03	6	Anse			AN 78p	3	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA CÉRAMIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.CE.240.00.HS.0257	4	Amphore	240		HS	5			2018-756-AMP-04	6	Panse			AN 78p	4	
M.CE.240.00.HS.0258	5	Amphore	240		HS	1			2018-756-AMP-05	6	Anse			AN 78p	5	
M.CE.01.100.00.0259	6	Amphore	1	100		1	1		2018-756-AMP-06	6	Bord			AN 78p	6	
M.CE.01.04.00.0260	7	Amphore	1	4		4			2018-756-AMP-07	6	Panse			AN 78p	7	
M.CE.01.02.00.0254	1	Amphore	1	2		1			2018-756-AMP-01	6	Anse			AN 78p	1	
M.CE.01.10.00.0255	2	Amphore	1	10		11			2018-756-AMP-02	6	Panse			AN 78p	2	
M.CE.01.10.00.0256	3	Amphore	1	10		1			2018-756-AMP-03	6	Anse			AN 78p	3	
M.CE.240.00.HS.0257	4	Amphore	240		HS	5			2018-756-AMP-04	6	Panse			AN 78p	4	
M.CE.240.00.HS.0258	5	Amphore	240		HS	1			2018-756-AMP-05	6	Anse			AN 78p	5	
M.CE.01.100.00.0259	6	Amphore	1	100		1	1		2018-756-AMP-06	6	Bord			AN 78p	6	
M.CE.01.04.00.0260	7	Amphore	1	4		4			2018-756-AMP-07	6	Panse			AN 78p	7	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DU LITHIQUE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.LT.01.03.00.0001	1	Lithique	1	3		1			2018-756-L-01	1	Meule	Granit		AN 78p	1	
M.LT.01.05.00.0002	2	Lithique	1	5		1			2018-756-L-02	1	Meule	Granit		AN 78p	2	
M.LT.01.05.00.0003	3	Lithique	1	5		1			2018-756-L-03	1	Meule	Granit		AN 78p	3	
M.LT.01.07.00.0004	4	Lithique	1	7		1			2018-756-L-04	2	Meule	Granit		AN 78p	4	
M.LT.01.07.00.0005	5	Lithique	1	7		1			2018-756-L-05	2	Meule	Granit		AN 78p	5	
M.LT.01.07.00.0006	6	Lithique	1	7		1			2018-756-L-06	2	Meule	Granit		AN 78p	6	
M.LT.01.08.00.0007	7	Lithique	1	8		1			2018-756-L-07	3	Meule	Granit		AN 78p	7	
M.LT.01.08.00.0008	8	Lithique	1	8		1			2018-756-L-08	3	Meule	Granit		AN 78p	8	
M.LT.01.34.00.0009	9	Lithique	1	34		1			2018-756-L-09	3	Meule	Granit		AN 79p	9	
M.LT.02.11.00.0010	10	Lithique	2	11		1			2018-756-L-10	1	Minerai Fer	Fer		AN 79p	10	
M.LT.265.00.00.0011	11	Lithique	265			1			2018-756-L-11	4	Meule	Granit		AN 79p	11	
M.LT.265.00.00.0012	12	Lithique	265			1			2018-756-L-12	4	Meule	Granit		AN 79p	12	
M.LT.265.00.00.0013	13	Lithique	265			1			2018-756-L-13	4	Meule	Granit		AN 79p	13	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DU MÉTAL

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.MT.01.04.0001	1	Métal	1	4		2			2018-80-M-01	5	Scorie			AN 78p	1	
M.MT.01.04.0002	2	Métal	1	4		3			2018-80-M-02	5	Indéterminé			AN 78p	2	
M.MT.01.05.0003	3	Métal	1	5		2			2018-80-M-03	5	Scorie			AN 78p	3	
M.MT.01.05.0004	4	Métal	1	5		5			2018-80-M-04	5	Indéterminé			AN 78p	4	
M.MT.01.14.0005	5	Métal	1	14		9			2018-80-M-05	5	Scorie			AN 78p	5	
M.MT.01.22.0007	7	Métal	1	22		2			2018-80-M-07	5	Scorie			AN 79p	7	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA TERRE ARCHITECTURALE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.TA.01.01.00.0001	1	Terre architecturale	1	1				650	2018-756-TCA-01	16	Plaque foyer			AN 78p	1	
M.TA.01.02.00.0002	2	Terre architecturale	1	2				900	2018-756-TCA-02	16	Plaque foyer			AN 78p	2	
M.TA.01.03.00.0003	3	Terre architecturale	1	3				250	2018-756-TCA-03	16	Plaque foyer			AN 78p	3	
M.TA.01.04.00.0004	4	Terre architecturale	1	4				3100	2018-756-TCA-04	16	Plaque foyer			AN 78p	4	
M.TA.01.04.00.0005	5	Terre architecturale	1	4				3650	2018-756-TCA-05	16	Plaque foyer			AN 78p	5	
M.TA.01.06.00.0006	6	Terre architecturale	1	6				700	2018-756-TCA-06	16	Plaque foyer			AN 78p	6	
M.TA.01.07.00.0007	7	Terre architecturale	1	7				900	2018-756-TCA-07	16	Plaque foyer			AN 78p	7	
M.TA.01.07.00.0008	8	Terre architecturale	1	7				250	2018-756-TCA-08	16	Pilier foyer			AN 78p	8	
M.TA.01.08.00.0009	9	Terre architecturale	1	8				800	2018-756-TCA-09	17	Plaque foyer			AN 78p	9	
M.TA.01.09.00.0010	10	Terre architecturale	1	9				1850	2018-756-TCA-10	17	Plaque foyer			AN 78p	10	
M.TA.01.10.00.0011	11	Terre architecturale	1	10				1500	2018-756-TCA-11	17	Plaque foyer			AN 78p	11	
M.TA.01.11.00.0012	12	Terre architecturale	1	11				1050	2018-756-TCA-12	17	Plaque foyer			AN 78p	12	
M.TA.01.13.00.0013	13	Terre architecturale	1	13				1150	2018-756-TCA-13	17	Plaque foyer			AN 78p	13	
M.TA.01.14.00.0014	14	Terre architecturale	1	14				650	2018-756-TCA-14	17	Plaque foyer			AN 78p	14	
M.TA.01.14.00.0015	15	Terre architecturale	1	14				150	2018-756-TCA-15	17	Torchis			AN 78p	15	
M.TA.01.24.00.0016	16	Terre architecturale	1	24				1150	2018-756-TCA-16	17	Plaque foyer			AN 79p	16	
M.TA.01.26.00.0017	17	Terre architecturale	1	26				400	2018-756-TCA-17	17	Plaque foyer			AN 79p	17	
M.TA.01.27.00.0018	18	Terre architecturale	1	27				50	2018-756-TCA-18	17	Torchis			AN 79p	18	
M.TA.01.29.00.0019	19	Terre architecturale	1	29				150	2018-756-TCA-19	17	Plaque foyer			AN 79p	19	
M.TA.01.29.00.0020	20	Terre architecturale	1	29				650	2018-756-TCA-20	17	Eléments foyer			AN 79p	20	
M.TA.01.31.00.0021	21	Terre architecturale	1	31				100	2018-756-TCA-21	17	Plaque foyer			AN 79p	21	
M.TA.01.32.00.0022	22	Terre architecturale	1	32				55	2018-756-TCA-22	17	Plaque foyer			AN 79p	22	
M.TA.01.33.00.0023	23	Terre architecturale	1	33				200	2018-756-TCA-23	18	Plaque foyer			AN 79p	23	
M.TA.01.34.00.0024	24	Terre architecturale	1	34				450	2018-756-TCA-24	18	Plaque foyer			AN 79p	24	
M.TA.01.44.00.0025	25	Terre architecturale	1	44				100	2018-756-TCA-25	18	Plaque foyer			AN 79p	25	
M.TA.01.45.00.0026	26	Terre architecturale	1	45				650	2018-756-TCA-26	18	Plaque foyer			AN 79p	26	
M.TA.01.47.00.0027	27	Terre architecturale	1	47				300	2018-756-TCA-27	18	Plaque foyer			AN 79p	27	
M.TA.01.101.00.0028	28	Terre architecturale	1	101				600	2018-756-TCA-28	18	Plaque foyer			AN 78p	28	
M.TA.02.204.00.0029	29	Terre architecturale	2	204				750	2018-756-TCA-29	18	Plaque foyer			AN 78p	29	
M.TA.02.223.00.0030	30	Terre architecturale	2	223				100	2018-756-TCA-30	18	Plaque foyer			AN 79p	30	
M.TA.02.228.00.0031	31	Terre architecturale	2	228				300	2018-756-TCA-31	18	Plaque foyer			AN 79p	31	
M.TA.200.00.00.0032	32	Terre architecturale	200					450	2018-756-TCA-32	18	Plaque foyer			AN 78p	32	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA TERRE ARCHITECTURALE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.TA.202.00.00.0033	33	Terre architecturale	202					2500	2018-756-TCA-33	18	Plaque foyer			AN 78p	33	
M.TA.218.00.00.0034	34	Terre architecturale	218					50	2018-756-TCA-34	18	Plaque foyer			AN 78p	34	
M.TA.230.00.00.0035	35	Terre architecturale	230					40	2018-756-TCA-35	18	Plaque foyer			AN 79p	35	
M.TA.265.00.00.0036	36	Terre architecturale	265					100	2018-756-TCA-36	18	Plaque foyer			AN 79p	36	
M.TA.269.00.00.0037	37	Terre architecturale	269					90	2018-756-TCA-37	18	Plaque foyer			AN 79p	37	
M.TA.279.00.00.0038	38	Terre architecturale	279					2600	2018-756-TCA-38	18	Pilier foyer			AN 79p	38	
M.TA.301.00. HS.0039	39	Terre architecturale	301		HS			250	2018-756-TCA-39	18	Plaque foyer			AN 78p	39	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DE LA TERRE CUITE

Codification	Lot	Type	Fait	Sd. / Tr.	Us / prof.	NR	NMI	poids	N°ISO / ou réf. Int.	Bac initial	Description (+ dimensions)	Typologie / Matériau	Chronologie / Datation	section, parcelle	Sac/ définitif	Bac / définitif
M.TC.01.04.00.0001	1	Terre cuite *instrumentum*	1	4		1			2018-756-TCI-01	15	Peson			AN 78p	1	
M.TC.01.07.00.0002	2	Terre cuite *instrumentum*	1	7		2	1		2018-756-TCI-02	15	Fusaïole			AN 78p	2	
M.TC.01.09.00.0003	3	Terre cuite *instrumentum*	1	9		3			2018-756-TCI-03	15	Peson			AN 78p	3	
M.TC.01.14.00.0004	4	Terre cuite *instrumentum*	1	14		4			2018-756-TCI-04	15	Peson			AN 78p	4	
M.TC.01.31.00.0005	5	Terre cuite *instrumentum*	1	31		5			2018-756-TCI-05	15	Peson			AN 79p	5	

Inventaire détaillé de la documentation graphique

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DOCUMENTATION GRAPHIQUE

Codification	Descriptif	Fait	Support	Format	N&B couleur	Echelle	Auteur	Organisme	Date	Rangement
G.MI.FO_0001	Coupes F1 SD26, F1 SD32, F1 SD44, F1 SD52, F2 SD205, F2 SD220, F2 SD234, F2 SD242	F1, F2	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	Les indications de rangements définitifs avec contenants (chemises, dossiers cartons…) seront indiqués par la Gestionnaire de collections
G.M.IFO_0002	Coupes F1 SD5, F1 SD8, F1 SD15, F1 SD22	F1	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0003	Plans et coupes F200, F201, F202, F203, F204, F205, F206, F207	F200, F201, F202, F203, F204, F205, F206, F207	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	N. Bonnin	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0004	Plans et coupes F332, F333, F335, F336, F338 Plans F337, F334 Coupes F233, F242, F248, F261, F263, F272, F282, F291 ; F1 SD20, F2 SD217	F332, F333, F335, F336, F33,8 F337, F334, F233, F242, F248, F261, F263, F272, F282, F291, F1, F2	Papier Millimétré	A3	FO N§B	1/20 è	E. Girard	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0005	Plan et coupes F208, F224, F265 Coupes F299, F300, F305,F306, F307, F308, F309, F312, F317, F321, F323, F323 ; F1 SD21, F2 SD216	F208, F224, F265, F299, F300, F305, F306, F307, F308, F309, F312, F317, F321, F323, F323, F1, F2	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	N. Bonnin	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0006	Plans F241, F242, F243, F244, F245, F246, F247, F248, F249, F250, F259, F260, F261, F262, F263, F264, F265, F266, F267, F268, F269, F270, F271, F272, F273, F274, F275, F276, F277, F278, F279, F280, F281, F282, F283, F284, F285, F286, F287	F241, F242, F243, F244, F245, F246, F247, F248, F249, F250, F259, F260, F261, F262, F263, F264, F265, F266, F267, F268, F269, F270, F271, F272, F273, F274, F275 F276, F277, F278, F279, F280, F281, F282, F283, F284, F285, F286, F287	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	N. Bonnin E. Girard	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0007	Plans F288, F289, F290, F291, F292, F293, F294, F295, F296, F297, F298, F299, F300, F301, F302, F303, F304, F305, F306, F307, F308, F309, F310, F311, F312, F313, F314, F315, F316, F317, F318, F319, F320, F321	F288, F289, F290, F291, F292, F293, F294, F295, F296, F297, F298, F299, F300, F301, F302, F303, F304, F305, F306, F307, F308, F309, F310, F311, F312, F313, F314, F315, F316, F317, F318, F319, F320, F321	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	N. Bonnin E. Girard	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0008	Coupes F5 SD500, F241	F5, F241	Papier Millimétré	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0009	Plans F322, F323, F324, F325, F326, F327, F328, F329	F322, F323, F324, F325, F326, F327, F328, F329	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	
G.MI.FO_0010	Plans et coupes F210, F211, F212, F213, F214, F215, F216, F217, F218, F219, F220, F221, F222, F223, F225 ; F1 SD47, F2 SD246, F3 SD306, F3 SD314, F4 SD402, int. F234, F1 SD36	F210, F211, F212, F213, F214, F215, F216, F217, F218, F219, F220, F221, F222, F223, F225, F1, F2, F3, F4, F234	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DOCUMENTATION GRAPHIQUE

Codification	Descriptif	Fait	Support	Format	N&B couleur	Echelle	Auteur	Organisme	Date	Rangement
G.MI.FO_0011	Plans et coupes F266, F269, F273, F274, F276, F278, F279	F266, F269, F273, F274, F276, F278, F279	Calque	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	10.2018	Les indications de rangements définitifs avec contenants (chemises, dossiers cartons…) seront indiqués par la Gestionnaire de collections
G.M.IFO_0012	Plan et coupe F292 Coupes F226, F231, F250, F253, F257	F292, F226, F231, F250, F253, F257	Papier Millimétré	A3	FO N§B	1/20 è	Equipe	Inrap	2019	
G.MI.MO_0001	Mobilier céramique : objets CE07, CE15, CE22, CE25, CE40, CE62, CE76, CE78, CE79, CE93	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0002	Mobilier céramique : objets CE61, CE70, CE71, CE80, CE88, CE89	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0003	Mobilier céramique : objets CE04, CE26, CE27, CE73, CE74, CE90, CE91, CE92, CE99	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0004	Mobilier céramique : objets CE05, CE66, CE94, CE96, CE100	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0005	Mobilier céramique : objets CE65, CE67, CE68, CE81, CE82, CE98	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0006	Mobilier céramique : objets CE55, CE89, CE95, CE97	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0007	Mobilier céramique : objets CE35, CE36, CE49, CE63, CE75	F1	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0008	Mobilier céramique : objets CE30, CE64, CE77, CE86	F1, F255	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0009	Mobilier céramique : objets CE72, CE85, CE84, CE87	F1, F230, F255	Papier Millimétré	A3	PF N§B	1/1	X. Henaff	Inrap	2019	
G.MI.MO_0010	Mobilier terre cuite instrumentum : objet TCI01	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0011	Mobilier terre cuite instrumentum : objet TCI04	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0012	Mobilier terre cuite instrumentum : objets TCI02 TCI03	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0013	Mobilier terre cuite instrumentum : objet TCI05	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0014	Mobilier terre cuite architecturale : objets TCA16	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0015	Mobilier terre cuite architecturale : objet TCA08 TCA20	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0016	Mobilier terre cuite architecturale : objet TCA38	F279	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0017	Mobilier terre cuite architecturale : objet TCA38	F279	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0018	Mobilier lithique : objet L04	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0019	Mobilier lithique : objet L04	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0020	Mobilier lithique : objet L11	F265	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DOCUMENTATION GRAPHIQUE

Codification	Descriptif	Fait	Support	Format	N&B couleur	Echelle	Auteur	Organisme	Date	Rangement
G.MI.MO_0021	Mobilier lithique : objet L11	F265	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	Les indications de rangements définitifs avec contenants (chemises, dossiers cartons…) seront indiqués par la Gestionnaire de collections
G.MI.MO_0022	Mobilier lithique : objet L08	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0023	Mobilier lithique : objet L08	F1	Calque	A4	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0024	Mobilier lithique : objet L08	F1	Calque	A3	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.MO_0025	Mobilier terre cuite architecturale : objet TCA05	F1	Calque	A3	PF N§B	1/1	J.-M. Bryand	Inrap	10.2019	
G.MI.CT_0001	Plan numérotation des structures	/	Papier	A3	FO N§B		Equipe	Inrap	2018	
G.MI.CT_0002	Plan numérotation des structures	/	Papier	A3	FO N§B		Equipe	Inrap	2018	

Inventaire détaillé de la documentation photographique

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DOCUMENTATION PHOTOGRAPHIQUE

Codification	Descriptif détaillé	réf. inter.	orientation vue vers	UE / SD.	UE / FAIT	Auteur	Organisme	Date
N.IM.FO.0001	Coupe Puits F252		S.		F252	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0002	Coupe Puits F252		S.		F252	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0003	Coupe Puits F252		S.		F252	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0004	Coupe Puits F252		S.		F252	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0005	Pilier de foyer Fosse 279 TCA 38		Ambiance		F279	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0006	Intercection n°4 - F2/F4		Vue générale		F2/F4	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0007	Intercection n°3 - F1/F4		Vue générale		F1/F4	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0008	Intercection n°2 - F2/F5		Vue générale		F2/F5	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0009	Coupe Fossé F1_SD5		N.	SD5	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0010	Coupe Fossé F1_SD8		S.	SD8	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0011	Coupe Fossé F1_SD15		N.	SD15	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0012	Coupe Fossé F1_SD22		S.	SD22	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0013	Coupe Fossé F1_SD26		S.	SD26	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0014	Coupe Fossé F1_SD32		N.	SD32	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0015	Coupe Fossé F1_SD44		E.	SD44	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0016	Coupe Fossé F1_SD52		E.	SD52	F1	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0017	Coupe Fossé F2_SD205		N.	SD205	F2	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0018	Coupe Fossé F2_SD210_SD211		Vue générale	SD210_211	F2	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0019	Coupe Fossé F2_SD234		N.	SD234	F2	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0020	Coupe Fossé F3_SD306		O.	SD306	F3	O. Nillesse	Inrap	2018
N.IM.FO.0021	Coupe Fossé F3_SD314		O.	SD314	F3	O. Nillesse	Inrap	2018

Inventaire de la documentation numérique

Commune : **La Ferrière**
Nom du site : **ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1**
Responsable d'opération : **Olivier Nillesse** (INRAP)

N° INSEE : **85 089**
N° OA : **186310**
N° INRAP : **F123531**

INVENTAIRE DOCUMENTATION NUMERIQUE						
Codification	**descriptif**	**application / format**	**auteur**	**organisme**	**date**	**rangement**
NANDI_001	Base de données pour l'inventaire du mobilier céramique	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANDI_002	Base de données pour l'inventaire du mobilier lithique	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANDI_003	Base de données pour l'inventaire du mobilier amphore	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANDI_004	Base de données pour l'inventaire du mobilier métallique	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANDI_005	Base de données pour l'inventaire du mobilier terre cuite architectural	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANDI_006	Base de données pour l'inventaire du mobilier terre cuite *instrumentum*	FMP 7	S. Gougnard O. Nillesse	Inrap	2019	
NANFO_001	Inventaire des US	Excel	O. Nillesse	Inrap	2019	
NANFO_002	Inventaire de la documentation numérique	Excel	J.-M. Bryand	Inrap	2019	
NANFO_003	Inventaire des documents graphiques : minutes de terrain, minutes de dessins de mobilier, plans papier numérotations des structures	Excel	J.-M. Bryand O. Nillesse	Inrap	2019	
NANAV_001	Inventaire des photographies	Excel	J.-M. Bryand	Inrap	2019	
NANMO_001	Inventaire du mobilier	Excel	O. Nillesse	Inrap	2019	
NCPDI_001	Rapport de l'opération de fouille	PDF	O. Nillesse	Inrap	2019	
NIMFO_001 a 021	Photos de fouille	JPG	O. Nillesse	Inrap	2018	
NIMDI_001 a 071	Planches du rapport figures 1 à 71	Adobe Illustrator, Excel, Adobe InDesign, fichiers jpg	J.-M. Bryand O. Nillesse	Inrap	2019	
NIMCT_001	Plan général	DWG Autocad	F. Melec D. Guimard	Inrap	2018	

Liste des figures

Fig. 1 : localisation du site, carte IGN 1/25000e, d'après ignmap.ign.fr. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 2 : extrait de carte géologique de La Roche-sur-Yon au 1/50000e d'après Wyns 1988. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 3 : carte des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire et ignmap.ign.fr. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 4 : liste des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire.

Fig. 5 : liste des entités archéologiques de la commune de La Ferrière, d'après Cellule Archéologique des Pays de la Loire.

Fig. 6 : plan général du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

Fig. 7 : plan de détail du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

Fig. 8 : plan de détail du diagnostic, d'après Pascal, Bonnin 2017.

Fig. 9 : plan général des fouilles du Plessis Bergeret 1 et 2, d'après Peytremann à paraître et ce rapport. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 10 : plan général de la fouille sur le cadastre de 1825, d'après : Archives Départementales de la Vendée. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 11 : plan général de la fouille. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 12 : plan de la fouille, numérotation des fossés et des sondages. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 13 : vue des sondages F.2-S.210 et F.2-S.211. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 14 : coupes du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 15 : coupes du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 16 : vue du sondage F.2-S.205. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 17 : vue du sondage F.2-S.234. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 18 : coupes longitudinales du fossé 2. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 19 : coupes du fossé 3. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 20 : vue du sondage F.3-S.306. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 21 : vue du sondage F.3-S.314. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 22 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, DAO, J.-M. Bryand.

Fig. 23 : vue du sondage F.1-S.8. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 24 : vue du sondage F.1-S.5. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 25 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 26 : vue du sondage F.1-S.22. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 27 : vue du sondage F.1-S.26. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 28 : coupes du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 29 : vue du sondage F.1-S.52. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 30 : coupes longitudinales du fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 31 : plan général des fouilles du Plessis Bergeret 1 et 2 avec indication de F.101, d'après Peytremann à paraître et ce rapport. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 32 : ensemble 1 et fosse. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 33 : ensemble 2 et fosses. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 34 : ensemble 3. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 35 : ensemble 4. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 36 : ensemble 5 et fosse. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 37 : ensemble 6. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 38 : ensemble 7. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 39 : ensemble 8. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 40 : ensemble 9. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 41 : ensemble 10. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 42 : puits F.252. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 43 : dénombrement des mobiliers. Tableau : O. Nillesse.

Fig. 44 : plan de répartition de la céramique gauloise et des amphores italiques en NR. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 45 : plan de répartition de la céramique gauloise et des amphores italiques en NMI (bords). DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 46 : plan de répartition des plaques de foyer en PR et des piliers de foyer en NR. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 47 : plan de répartition des moulins rotatifs à bras en NR, de le fusaïole en NR, du bloc de minerai de fer en NR, des objets en fer en NR, des pesons en NR et des scories en NR. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 48 : typologie de la céramique gauloise. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 49 : typologie de la céramique gauloise. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 50 : types de pâtes de 11 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 51 : répartition des groupes typologiques dans 12 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 52 : proportion de la jatte à bord rentrant dans 10 ensembles. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 53 : le col d'amphore italique. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 54 : piliers de foyer et plaques de foyer. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 55 : pesons et fusaïole. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 56 : moulins rotatifs à bras. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 57 : dénombrement des carporestes. Tableau : F. Durand.

Fig. 58 : coupes des fossés 4 et 5. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 59 : vue de l'intersection 2 entre les fossés 2 et 5. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 60 : vue de l'intersection 3 entre les fossés 1 et 4. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 61 : vue de l'intersection 4 entre les fossés 2 et 4. Cliché : O. Nillesse.

Fig. 62 : superposition du plan de la fouille avec le cadastre de 1825 et indication des fossés 4 et 5. DAO : J.-M. Bryand.

Fig. 63 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 64 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 65 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 66 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 67 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 68 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand, PAO : J.-M. Bryand.

Fig. 69 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Fig. 70 : présentation des mobiliers par contexte, le fossé 1. DAO : X. Hénaff.

Fig. 71 : présentation des mobiliers par contexte, fosses. DAO : X. Hénaff, J.-M. Bryand.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication

ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

ZAC du Plessis - Le Plessis Bergeret 1, fouilles archéologiques

Chronologie
Age du Fer

Sujets et thèmes
Bâtiment
Habitat rural
Structure agraire
Fosse

Mobilier
Céramique
Terre cuite
Flore
Métal
Lithique

La fouille du Plessis Bergeret 1 a concerné une partie d'un établissement rural gaulois que l'on peut dater de la fin de La Tène C2b et du début de La Tène D1a. Son originalité réside dans sa triple enceinte.

Les petites structures d'habitat ne sont pas nombreuses et un seul bâtiment est probable. Il semblerait que le cœur de l'habitat ne se situe pas dans cette zone.

La fonction du site est difficile à percevoir. L'interprétation la plus évidente serait d'interpréter le système d'enclos comme le siège d'une exploitation agricole, mais les éléments pour le montrer sont maigres, seuls quelques rares carporestes correspondent à la culture de céréales. Les activités déterminées par le mobilier ne sont pas nombreuses : filage, tissage, mouture, forge, ce qui est habituel pour ce type de site. Par contre, la découverte d'un bloc de minerai de fer pourrait témoigner de l'exploitation des « chapeaux de fer » dès la période gauloise, le premier étant situé à environ 300 m de l'habitat.

La puissance limitée des fossés, la simplicité de l'entrée et le mobilier ne traduisent pas un statut social élevé. Le faible nombre d'amphores pourrait témoigner de la précocité des importations, peu nombreuses au début du commerce, plutôt que d'une capacité restreinte d'acquisition du vin italien.

La difficulté rencontrée lors de cette étude réside dans la connaissance limitée de cet établissement incomplètement concerné par l'emprise des travaux. Par contre, la collection de céramiques associée à des importations italiques précoces constitue un bon jalon pour l'établissement d'une typo-chronologie pour le territoire des Ambilatres.

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon, 35577 Cesson-Sevigné
Tél. 02 23 36 00 40, grand-ouest@inrap.fr

www.inrap.fr

Code Inrap	**F123531**
Numéro national de l'opération	**OA 186310**
Arrêté de prescription	**2018-192** du 06/03/2018
Arrêté d'autorisation	**2018-756** du 01/10/2018
N° entité archéologique	**85 089 0029**
Code INSEE de la commune	**85 089**